



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 193 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 28 mai 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 mai 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1000)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

•(1005)

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-465, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne.

—Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire aujourd'hui. Il est le fruit de beaucoup de recherches et de rencontres avec de nombreuses personnes qui se sentent vraiment victimes de discrimination à cause de leurs chiens-guides. Nous savons que les chiens-guides sont courants au Canada, mais on m'a signalé qu'un grand nombre de citoyens canadiens ont eu de la difficulté à obtenir des biens ou des services ou à avoir accès à des moyens de transport parce que l'on refuse à leurs chiens-guides, par ailleurs totalement qualifiés, l'accès aux véhicules, aux écoles, aux endroits publics et aux restaurants.

Mon projet de loi cherche à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour que ces gens aient entièrement accès à tous ces endroits et puissent vivre une vie complète et productive grâce à l'assistance de ces merveilleuses bêtes entraînées à leur venir en aide.

Je demande donc à la Chambre d'accorder son consentement unanime pour que ce projet de loi soit adopté car il est logique et valable.

Le Président: La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour que son projet de loi soit lu et approuvé dès maintenant à toutes les étapes?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Nous n'avons pas le consentement unanime, alors nous devons suivre l'excellente procédure qui existe déjà, mais qui peut prendre un peu plus de temps.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de 381 habitants de Medicine Hat et des environs.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à protéger les enfants canadiens parce que la très nette majorité des Canadiens condamne la création et l'utilisation de pornographie juvénile et parce que les tribunaux n'ont pas appliqué la loi actuellement en vigueur sur la pornographie juvénile de façon à ce qu'il soit explicite qu'une telle exploitation sexuelle des enfants sera vivement réprimée. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour déclarer illégal tout matériel faisant la promotion et la glorification de la pédophilie et d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre des communes une pétition concernant le déni de droits fondamentaux à l'endroit des gens engagés par la Société canadienne des postes comme courriers des routes rurales, ne permettant pas de maintenir les salaires et les conditions de travail des courriers de routes rurales, ce qui constitue une discrimination à l'endroit de ces travailleurs et travailleuses ruraux.

Cette pétition est pleinement justifiée et je souhaite que le gouvernement y donne suite.

* * *

•(1010)

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne) propose:

Que la Chambre a perdu confiance dans le gouvernement parce qu'il n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis de mettre fin aux politiques protectionnistes causant préjudice aux secteurs canadiens de l'agriculture et du bois d'œuvre et qu'il a omis d'appliquer des mesures compensatrices contre les préjudices commerciaux subis par ces deux secteurs.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour présenter cette motion de crédits au nom de l'opposition officielle. En tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de commerce international et premier intervenant, je me concentrerai sur l'aspect de la motion concernant le bois d'œuvre et je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Selkirk—Interlake, qui est notre principal porte-parole en matière agricole et qui se concentrera sur l'aspect de la motion concernant l'industrie agricole.

On ne devrait pas sous-estimer l'importance de la motion. Pour commencer, il y a des Canadiens qui sont sans travail à cause de propos belliqueux envers les présidents Bush, père et fils, tenus par le premier ministre et son neveu. Les Canadiens sont très conscients que le gouvernement canadien n'a essentiellement aucune influence sur le gouvernement Bush et ses politiques de plus en plus protectionnistes.

Pas plus tard que la semaine dernière, du 16 au 20 mai, le groupe interparlementaire canado-américain s'est réuni aux États-Unis avec des sénateurs et des députés au Congrès, et le genre de problèmes que nous avons est devenu très clair. Par exemple, le ministre des Ressources naturelles a annoncé l'injection de 75 millions de dollars dans certains programmes concernant le secteur forestier qui ont une incidence directe sur le conflit du bois d'œuvre. Même si le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international était parfaitement au courant de notre visite et même s'il savait que la question du bois d'œuvre figurait à l'ordre du jour de la rencontre, il n'a assuré aucun suivi pour que les députés ministériels participant à la rencontre soient au courant de la mesure annoncée.

Heureusement—ou malheureusement, du point de vue du gouvernement—j'ai été le seul à pouvoir vraiment répondre aux questions posées par un sénateur et par un député au Congrès américain qui voulaient savoir si le programme constituait une subvention. Le personnel de mon bureau m'avait informé de cette annonce et j'avais déjà publié un communiqué de presse assez critique.

Je dis cela pour faire comprendre que le gouvernement ne se préoccupe pas des résultats. Il sait uniquement dépenser l'argent sans compter. Quand il s'agit de poursuivre un plan jusqu'au bout et d'œuvrer sur la ligne de front, il n'est tout simplement pas là.

Il y a une foule de secteurs où le gouvernement a tout fait pour s'aliéner notre principal partenaire commercial. Dans notre motion, nous demandons au gouvernement de réévaluer sa façon d'aborder les relations canado-américaines.

En outre, l'opposition officielle exerce des pressions depuis des mois sur le gouvernement pour qu'il assouplisse le régime d'assurance-emploi afin que les travailleurs forestiers mis à pied à cause du différend relatif au bois d'œuvre puissent toucher des prestations et qu'il conçoive un programme de règlement des

préjudices causés par les lourds droits de douane de 27 p. 100 sur le bois d'œuvre, qui préviendrait la fermeture d'importants éléments de cette industrie. Non seulement le ministre du Commerce refuse de parler de cette affaire en dépit des nombreuses questions qui lui sont posées à cet égard, mais encore il envoie un message très éloquent à la ministre du Développement des ressources humaines en lui disant qu'aucun emploi du secteur du bois d'œuvre n'a été perdu à cause du différend dans ce secteur. Ce message est erroné. Faut-il s'étonner alors que nous n'ayons pu persuader la ministre du Développement des ressources humaines des difficultés des travailleurs forestiers en chômage quand son collègue du Cabinet chargé de la question fait des déclarations niant l'existence même d'un problème?

• (1015)

Nous avons demandé au ministre du Commerce de s'excuser de ses propos, mais il ne s'est ni excusé ni rétracté, malgré les lettres que lui ont adressées l'industrie et les travailleurs.

Dans sa lettre du 6 mai, un employeur écrit:

Je suis très préoccupé par le fait que vous estimez que nos travailleurs forestiers n'ont subi aucun inconvénient par suite du différend relatif au bois d'œuvre. À maintes reprises, je vous ai informé des mises à pied subies par nos employés à cause du non règlement du différend relatif au bois d'œuvre. Vous avez expliqué que l'industrie forestière connaissait une période de restructuration quand la demande est faible, les activités les plus coûteuses étant arrêtées ou diminuées. Je vous ai informé dans le passé que la demande de bois d'œuvre aux États-Unis était très forte, mais que nos clients ne peuvent absorber des droits de douane de 27,22 p. 100. Nous allons donc voir notre part de marché diminuer. Ce n'est pas à cause d'un processus de restructuration, mais à cause du différend relatif au bois d'œuvre qui n'a pas été réglé.

L'employeur a également fait ce reproche:

Un an plus tard, il n'y a toujours pas de plan B et, pourtant, vous nous dites depuis l'année dernière que le gouvernement du Canada aidera les sociétés lorsque nous nous opposerons à ces droits injustifiés.

Je vous avise aujourd'hui que notre société devra encore une fois interrompre considérablement bon nombre de ses activités, directement à cause du différend sur le bois d'œuvre, ce qui entraînera des pertes d'emplois et une plus grande érosion de notre part du marché, à moins qu'un programme non subventionné ne soit rapidement mis en place pour les sociétés forestières.

Cela résume une bonne partie de notre préoccupation.

Lorsque le ministre du Commerce n'a pas pu être présent à la Chambre, on a interrogé le ministre des Ressources naturelles à l'égard de ces observations, et il a dit qu'elles avaient été citées hors contexte. Il a nié que les travailleurs forestiers étaient sans emploi à cause du différend. Or, nous avons tous vu le point de presse à la télévision. Nous savons tous que le gouvernement cherche à limiter les dégâts causés par les scandales, le copinage et la corruption.

Au cours de la dernière semaine, le ministre des Ressources naturelles et le ministre du Commerce ont annoncé des dépenses de 95 millions de dollars dans le secteur forestier. Ces annonces, qui sont des efforts de relations publiques visant à limiter les dégâts, ne feront rien pour régler les vrais problèmes, qui sont le chômage et la fermeture de scieries. Ce que le gouvernement annonce, ce sont des dépenses à long terme, et il estime qu'elles seront consacrées à l'innovation, à la diversification, à la recherche et au développement, et à la défense de l'industrie forestière.

Attardons-nous un instant au sens réel de ces annonces. Les mesures de promotion et de défense auraient dû débiter il y a des années. Le Comité des ressources naturelles, où tous les partis sont représentés et dont j'étais membre en juin 2000, a fait exactement cette proposition. Le chef de l'opposition officielle et moi avons réclamé ces mesures dès le mois d'août dernier.

Les crédits

Notre gouvernement tient un discours musclé au Canada, mais il marche sur des oeufs lorsqu'il traite avec notre partenaire américain. Je vais résumer ce que j'ai à dire des 75 millions de dollars que le ministre des Ressources naturelles a annoncés le 16 mai. Ces fonds sont une tentative de diversion, pour faire oublier que le gouvernement escamote le vrai problème des droits de douane et de leur effet sur notre compétitivité aux États-Unis.

En matière de diversification et d'innovation, le gouvernement n'a pas montré qu'il excellait à distinguer les gagnants des perdants. Tout effort de développement des marchés arrive bien tard, et ce ne saurait être une solution rapide au problème de l'heure.

Il y a six semaines, le même ministre a fait écho à ma demande de programme de gestion des droits de douane par l'entremise d'Exportation et développement Canada ou d'un autre organisme tandis que le Canada poursuit sa contestation des droits de douane américains auprès de l'Organisation mondiale du commerce et en vertu de l'ALENA. Depuis, il ne cesse de prendre ses distances par rapport à cette prise de position.

● (1020)

Lors du sommet des premiers ministres sur le bois d'oeuvre qui a eu lieu à Vancouver le 29 avril, j'ai averti le ministre des Ressources naturelles que nous n'avions pas oublié l'appui qu'il nous avait donné le 29 mars. Nous continuerons d'exiger des comptes pour ces déclarations qu'il a refusé de confirmer depuis.

Le ministre du Commerce international a annoncé hier l'injection de 20 millions de dollars. Cela arrive avec des mois de retard. L'initiative ne fait rien pour régler le vrai problème des mises à pied et des fermetures de scieries. Elle se résume à un effort de relations publiques et à une tentative de limiter les dégâts.

Cette annonce ne porte pas sur de l'argent frais. Le ministre annonce de nouveau un programme de 17 millions de dollars prévu avant le 11 septembre et ensuite mis en veilleuse. Les 3 millions de dollars en ressources supplémentaires que le ministre accorde à nos consulats pour qu'ils s'occupent de nos problèmes commerciaux avec les États-Unis n'ont que trop tardé. Mais ces annonces ne nous donnent toujours pas les importantes mesures nécessaires pour aider les travailleurs forestiers mis à pied et alléger le poids des droits de douane qui menacent des pans entiers de l'industrie canadienne des forêts.

Nous continuerons d'insister auprès du ministre à ce sujet. C'est d'ailleurs l'enjeu du débat d'aujourd'hui.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il est regrettable que nous soyons saisis de cette motion. C'est un facteur de division alors que l'industrie et les provinces continuent de faire front avec le gouvernement. L'opposition officielle a présenté une motion plutôt sottise.

Le député dit avoir demandé au gouvernement de réévaluer ses politiques. Ce n'est pas ce que je lis. Il s'agit bien d'une motion de censure envers le gouvernement parce que nous n'avons pas réussi à convaincre les États-Unis de mettre fin à leurs politiques protectionnistes.

Le député peut-il nous dire s'il pense qu'il devrait en être ainsi avec le Royaume-Uni et les autres pays qui n'ont pas réussi à convaincre les États-Unis de mettre fin à leurs politiques protectionnistes?

Ces politiques désolent des pays partout dans le monde. Des alliés des États-Unis expriment leur colère et leur frustration. Espérons que leurs gouvernements ne sont pas devant une motion de censure eux

aussi parce qu'un pays n'a pas réussi, de façon unilatérale, à convaincre les États-Unis de mettre fin à leurs politiques protectionnistes.

Le député n'est-il pas un peu naïf dans sa façon d'évaluer la situation? En répondant à cette question, il pourrait peut-être aussi nous expliquer pourquoi, à la même époque l'année dernière, son parti a passé quelque deux mois sans porte-parole en matière de commerce s'il est tellement intéressé et préoccupé par le commerce international? Pendant deux mois ou à peu près, son parti n'a pas eu de porte-parole désigné pour suivre le gouvernement de près et lui poser des questions en matière de politique commerciale. Est-ce là ce qu'il entend par une manifestation d'intérêt de la part de l'Alliance canadienne?

M. John Duncan: Monsieur le Président, il est très clair que nous entretenons des liens très spéciaux avec les États-Unis. Ce sont tout d'abord nos partenaires commerciaux dans le cadre de l'ALENA. Seulement trois pays participent à cette entente. Deuxièmement, 85 p. 100 des biens que nous exportons sont vendus aux États-Unis.

Le secrétaire parlementaire ne doit pas oublier que c'est son propre ministre qui a souligné que le premier ministre avait du mal à traiter avec l'administration Bush et que ces liens n'étaient pas très positifs, compte tenu de l'antagonisme entre le premier ministre du Canada et l'administration américaine. Je ne crois pas qu'il soit utile d'effectuer une comparaison avec les pays qui ne sont pas membres de l'ALENA.

Le secrétaire parlementaire a soulevé à de nombreuses reprises la question d'une vacance au sein du portefeuille commercial. C'est une question bidon. Le secrétaire parlementaire n'est pas sans savoir que je m'occupais du dossier du bois d'oeuvre quand j'étais au portefeuille des ressources naturelles, bien avant d'être nommé porte-parole pour le commerce. La continuité a toujours été assurée. Il tente tout simplement de mêler les cartes.

● (1025)

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, le député a affirmé que la continuité avait été assurée. Ni son parti, ni lui, ni personne d'autre n'ont posé quelque question que ce soit à la Chambre des communes dans le dossier du bois d'oeuvre pendant des semaines. La motion porte sur beaucoup plus que le bois d'oeuvre. Elle porte sur la politique en matière de commerce. En fait, et il serait bon qu'il explique cela à ses électeurs, ce parti n'avait pas de porte-parole en matière de commerce pendant au moins deux mois l'an dernier, alors qu'il était déchiré par la lutte à la direction.

M. John Duncan: Monsieur le Président, il ne s'agit là que de politiaillerie mesquine. Personne n'a été plus actif que l'Alliance canadienne dans le dossier du bois d'oeuvre. Nous avons devancé toutes les annonces du gouvernement, celles du ministre du Commerce comme celles du ministre des Ressources naturelles. C'est un peu embarrassant pour le gouvernement et c'est pourquoi il se livre maintenant à cette politiaillerie mesquine.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en cette journée d'opposition, l'Alliance canadienne propose une motion très importante concernant nos relations commerciales à l'échelle internationale et en particulier avec les États-Unis. L'agriculture, dossier à l'égard duquel je suis le principal porte-parole de l'Alliance canadienne, est un domaine où le gouvernement échoue aussi lamentablement qu'il l'a fait dans le dossier du bois d'oeuvre.

Les crédits

En 1995, le gouvernement a signé l'accord de l'Uruguay Round, qui a essentiellement incité le monde entier à réduire les subventions et à encadrer de règles rigoureuses nos relations commerciales avec chaque pays. À l'époque, le gouvernement a changé la gestion de l'offre et il a adopté la protection tarifaire au lieu de la protection par contingentement qui était en place. Autrement dit, il a entamé le processus d'abandon de la gestion de l'offre au Canada. Les pourparlers qui doivent commencer incessamment à l'OMC porteront sur la réduction des tarifs qui protègent notre gestion de l'offre.

Même si le gouvernement déclare haut et fort qu'il protège tous les secteurs, surtout ceux du Québec et de l'Ontario, il les a liquidés. Il faut noter également que, lorsqu'il parle d'importer des produits des pays du tiers monde, le premier ministre a une attitude un peu trompeuse, parce qu'il dit protéger la gestion de l'offre en empêchant ces pays d'envoyer au Canada tout produit soumis à la gestion de l'offre. Il autorise l'importation de tous les autres types de produits agricoles, mais pas ceux qui sont soumis à la gestion de l'offre, empêchant ainsi le progrès des pays pauvres. Ce gouvernement souffle le chaud et le froid.

L'Union européenne est aussi ou même plus condamnable que les États-Unis en ce qui concerne la politique agricole. Aujourd'hui, je vais parler du projet de loi agricole des États-Unis, mais je voudrais aussi dire aux Américains que l'Union européenne est deux fois pire qu'eux en ce qui concerne la politique commerciale avec l'Amérique du Nord.

Le Canada ne peut évidemment pas légiférer pour d'autres pays, ni dire à ceux-ci quoi faire ou s'escrimer avec eux, tant et aussi longtemps qu'ils observent les règles de l'OMC. C'est ce qui se passe dans le cas du Farm Bill américain, à quelques exceptions près.

On a parlé de nos relations commerciales et des produits agricoles que nous échangeons avec les États-Unis. Depuis la signature de l'ALENA, et même avant, le Canada essaie d'établir avec les États-Unis et le Mexique un marché continental pour le commerce des produits agricoles, et le projet avançait assez bien jusque-là. Compte tenu de la relation spéciale qu'entretient le Canada avec les Américains, le gouvernement aurait dû être en mesure d'exercer une plus grande influence auprès de ces derniers. Au lieu de cela, on obtient des résultats contraires qui nuisent au projet de marché continental ainsi qu'aux intérêts des agriculteurs canadiens.

Le Farm Bill des États-Unis distribuera aux agriculteurs américains une somme de 180 milliards de dollars en subventions au cours des 10 prochaines années. Le secrétaire américain à l'Agriculture a déclaré: «Les États-Unis ne vont pas baisser les bras unilatéralement.»

En 1995, le gouvernement a baissé les bras unilatéralement face à nos agriculteurs canadiens en décidant de réduire pratiquement à néant les subventions dans le secteur agricole dans un délai de deux ans. Cette mesure était complètement à l'opposé de la politique écrite de l'Alliance canadienne, qui ne prévoit réduire les subventions aux agriculteurs canadiens que si les autres pays font de même. Nous comprenons les motifs du secrétaire Veneman. Lorsqu'un pays diminue ses subventions, il faut que ce soit dans le cadre d'une action commune, afin d'éviter que les agriculteurs de ce pays ne crèvent de faim ou, à tout le moins, ne vivent sous le seuil de la pauvreté.

On estime que, cette année, le revenu net des céréaliculteurs de la Saskatchewan ne dépassera pas 13 000 \$ et ce, en raison de l'absence de politique et de l'inaptitude démontrée par le gouvernement fédéral dans ses négociations commerciales.

● (1030)

En ce qui a trait aux subventions et aux dispositions que le Canada devrait prendre, les associations canadiennes d'agriculteurs, y compris les partisans du marché libre, par exemple les cultivateurs d'orge et de blé de l'Ouest, ont réclamé la mise en place d'un programme d'indemnisation des préjudices commerciaux subis, qui exigerait 1,3 milliard de dollars pour indemniser nos cultivateurs de céréales et d'oléagineux et les aider à soutenir la concurrence des agriculteurs américains produisant les mêmes denrées. C'est le gouvernement qui a calculé ce montant. Les accords commerciaux sont du ressort du gouvernement fédéral. À ce titre, il lui appartient de proposer un programme d'indemnisation en cas de préjudice commercial et de le financer.

Avant que les ministériels n'entreprennent de dénoncer l'action de l'Alliance canadienne en matière d'agriculture, je rappelle que, le 25 février dernier, j'ai demandé au gouvernement comment il comptait protéger l'industrie canadienne des légumineuses. Nous savons que le programme de subventions préconisé dans le Farm Bill américain concerne également les légumineuses. Bien entendu, le ministre de l'Agriculture ne m'a pas répondu.

Le 18 avril, avant la ratification du Farm Bill, j'ai encore une fois souligné la nécessité de discuter avec le secrétaire d'État Veneman des difficultés que posent pour nous l'OMC et l'ALENA, surtout si le Farm Bill devait être adopté. Là encore, je n'ai pas réussi à obtenir d'engagement de la part du gouvernement.

Le 2 mai, j'ai demandé au ministre si nous allions contester le projet de loi agricole lorsqu'il serait adopté. Bien entendu, je n'ai eu droit à aucune réponse là encore. La question a été à nouveau posée les 6 et 21 mai. On peut lire ces questions dans le hansard à preuve que nous tentions d'amener le gouvernement à agir.

Fondamentalement, le gouvernement a été tout à fait inefficace avant l'adoption du projet de loi. Depuis, il n'a pris aucun engagement au sujet d'un programme d'indemnisation en cas de préjudice commercial.

Le gouvernement a envoyé à Saskatoon trois ministres de premier plan responsables du Commerce, de l'Agriculture et de la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs n'ont eu droit à aucune promesse au sujet du programme. Le ministre des Finances a même écouté et aucune observation n'a été faite pour redonner de l'espoir aux agriculteurs travaillant dans le secteur des céréales et des oléagineux.

L'étiquetage du pays d'origine a été ajouté au Farm Bill américain en particulier parce que le gouvernement n'a pas fait la promotion du programme de parcs de finition dans le Nord-Ouest. Notre collègue de Lethbridge l'a signalé très clairement. Durant l'hiver, il a demandé que le gouvernement prenne des mesures au sujet de ce programme car autrement les Américains allaient insérer dans leur projet de loi l'étiquetage du pays d'origine. Que s'est-il passé? Le gouvernement n'a rien fait. Le Farm Bill américain prévoit maintenant l'étiquetage du pays d'origine, ce qui va durement frapper nos producteurs.

Au Manitoba, nous avons également le problème de la tuberculose chez les wapitis. La ministre du Patrimoine canadien s'occupe des parcs nationaux. Or, que se passe-t-il? Nous avons appris au cours de la fin de semaine que l'ACIA avait retiré au Manitoba son statut de territoire libre de la tuberculose il y a trois ou quatre ans sans le dire à qui que ce soit. Nous sommes maintenant confrontés à un problème commercial possible. Les bovins sur pied devront peut-être faire l'objet de tests à l'avenir avant d'être exportés. Qu'a fait le gouvernement au sujet du problème de tuberculose au Manitoba? Rien.

Les crédits

Je ne m'arrêterai pas sur la question de la Commission canadienne du blé. Si l'adhésion à la commission était volontaire, il y aurait moins de contestations de la part des Américains. Nous fonctionnons selon les souhaits de nos agriculteurs qui veulent une Commission canadienne du blé à participation volontaire fonctionnant à l'intérieur des forces du marché au lieu qu'un gouvernement dictatorial force les agriculteurs à commercialiser leurs produits en passant par un organisme, même si c'est contraire à leurs intérêts.

• (1035)

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je veux revenir sur les observations du député contre un désarmement unilatéral et lui rappeler que c'est exactement ce que proposait en 1995 l'ancien Parti réformiste. Si le député voulait se donner la peine de consulter le hansard des environs du 29 mars de l'année en question, il verrait que le porte-parole en matière agricole du Parti réformiste de l'époque, Elwin Hermanson, avait dit ceci: «Je ne me plains pas des compressions dans l'aide apportée au secteur agricole.» Sa seule critique avait été que si les réformistes formaient le gouvernement, ils imposeraient plus de compressions plus vite.

En fait, lorsque le député de Selkirk—Interlake voulait se faire élire, en 1997, le Parti réformiste réclamait encore qu'on réduise de 600 millions de dollars le programme agricole canadien. Qu'en pense le député?

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, je serai heureux de répondre à cette observation. Je ne peux pas croire que le NPD veuille retourner aux élections de 1993, d'où il est sorti perdant. En 1997, il a à peine réussi à garder son statut de parti officiel à la Chambre des communes à cause du faible nombre de députés qu'il a fait élire. Évidemment, en 2000, il a à peine réussi à survivre encore une fois.

C'est grâce à ses politiques que l'Alliance canadienne est devenue l'opposition officielle en 1997 et en 2000. Ses politiques agricoles plaisaient manifestement à bon nombre d'agriculteurs de l'Ouest parce que l'Alliance a été élue dans toutes les circonscriptions à prédominance agricole dans l'Ouest sauf une, qui a élu un député néo-démocrate.

Les politiques de l'Alliance canadienne sont écrites en noir sur blanc, et tous les Canadiens peuvent les lire. Elles montrent que l'Alliance appuie l'utilisation de programmes de soutien du revenu et que nous réclamons, comme le font les groupes agricoles et les provinces, un programme d'indemnisation en cas de préjudice commercial. Moi-même et les autres députés de l'Alliance canadienne sommes les seuls à avoir soulevé cette question à la Chambre.

Je sais que le NPD a posé une question la semaine dernière au sujet du programme d'indemnisation en cas de préjudice commercial. Je crois que le député n'a fait que reprendre la question que j'avais posée quelques jours auparavant telle qu'elle paraissait dans le hansard. Si c'est là la politique agricole des néo-démocrates et si c'est là la façon dont ils veulent fonctionner, c'est leur affaire. Cependant, pour répondre aux critiques exprimées à l'égard des députés de l'Alliance canadienne, c'est nous qui avons défendu ce dossier.

Les députés alliés ont posé plus de 20 questions sur l'agriculture durant le mois de mai. Nous avons proposé ce débat sur l'agriculture et le bois d'oeuvre aujourd'hui. Qu'a fait le NPD jusqu'à maintenant? Rien sauf reprendre une question que j'ai posée il y a longtemps.

• (1040)

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme le

député semblait appuyer en partie la motion de son collègue, je voudrais lui demander s'il s'agit réellement d'une motion de défiance envers le gouvernement parce que celui-ci n'a pas réussi à lui seul à empêcher l'adoption du projet de loi américain en matière d'agriculture? S'agit-il d'une motion sérieuse, étant donné l'indignation que les pays du monde entier ont exprimée au sujet du Farm Bill américain et l'impuissance ainsi que la colère que de nombreux pays ressentent par rapport à cette mesure protectionniste des États-Unis?

Le député est-il sérieusement d'avis que le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre parce qu'il n'a pas réussi seul à empêcher les méfaits de la politique locale? Comme Tip O'Neill l'a dit, toute politique est locale. C'est la politique locale qui fait son oeuvre aux États-Unis. Pourquoi le député ne comprend-il pas cela? Il ne peut sûrement pas appuyer sérieusement cette motion.

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, la question n'est pas seulement de savoir ce que le gouvernement aurait dû pouvoir faire en entretenant de bonnes relations avec les États-Unis avant la signature du projet de loi, mais ce qu'il a fait une fois le projet de loi signé, ou plus exactement, ce qu'il n'a pas fait.

La semaine dernière, les ministres de l'Agriculture, du Commerce, des Finances et de la Commission du blé se sont rendus en Saskatchewan et se sont entretenus avec les agriculteurs. En fait, ils ont fait aux agriculteurs le salut rendu célèbre par l'ex-premier ministre Trudeau et ils leur ont dit encore une fois qu'ils ne pouvaient rien faire pour eux. Tout ce que les agriculteurs ont obtenu du ministre de l'Agriculture c'est une invitation à attendre que la politique cadre en matière d'agriculture entre en vigueur, après quoi tout ira pour le mieux.

Cela a justement tout à voir avec la politique locale. Le moment est venu pour le gouvernement de faire quelque chose localement pour les agriculteurs. Il doit faire intervenir le programme d'indemnisation pour les préjudices commerciaux. Il doit régler le problème de la tuberculose et procéder à l'abattage des élans du parc national du Mont-Riding qui transmettent la maladie. Le gouvernement reste là à ne rien faire. Cela a effectivement tout à voir avec la politique locale.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, cette réponse établit un record d'incohérences, mais je reviendrai là-dessus une autre fois.

Je suis déçu de devoir intervenir aujourd'hui à la Chambre au sujet d'une motion plutôt irréaliste et de nature à semer la division. Elle est presque aussi irréaliste et éloignée de la réalité que la question que m'a posée vendredi dernier à la Chambre le député d'Île de Vancouver-Nord, lorsqu'il a été assez naïf pour croire que l'on démantelait l'OMC. La motion est déconnectée de la réalité.

Le Canada est le plus important partenaire commercial des États-Unis, et vice versa. Nos échanges de biens et de services correspondent à quelque 1,9 milliard de dollars tous les jours. En 2001, le Canada a exporté des biens d'une valeur de 351 milliards de dollars aux États-Unis et en a importé de son côté pour une valeur de 255 milliards de dollars. Ainsi, 85,1 p. 100 des exportations canadiennes aboutissent aux États-Unis. Il ne fait aucun doute que le commerce avec les États-Unis est un des éléments clés de la croissance et de la prospérité économiques du Canada. La gestion de ces relations commerciales cruciales représente la principale priorité du gouvernement en matière de politique commerciale.

Les crédits

Les deux parties reconnaissent l'importance de maintenir la fluidité du commerce pour leur bien mutuel. Un député d'en face a demandé si l'étendue du commerce avec les États-Unis est une bonne chose. C'est une réalité. Les emplois de bon nombre de ses électeurs, de mes électeurs et des électeurs des autres députés sont tributaires de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. La réalité, c'est que c'est là l'étendue de nos relations commerciales, et cette situation mérite que l'on s'y arrête.

Les problèmes frontaliers canado-américains ayant surgi dans la foulée des événements tragiques du 11 septembre font ressortir la nécessité de compter sur une frontière fonctionnant de façon efficiente et efficace. Soucieux d'améliorer encore plus la gestion de la frontière, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont signé le 1^{er} décembre 2001 une déclaration portant sur la création d'une «frontière intelligente» pour le XXI^e siècle. Cette déclaration nous offre la possibilité de construire une frontière intelligente facilitant la libre circulation des personnes et des produits en toute sécurité, d'une frontière séparant deux pays qui entretiennent les plus vastes relations commerciales au monde.

Je digresse un instant pour souligner que je partagerai mon temps de parole avec mon collègue d'Etoibicoke-Nord.

La vaste majorité du commerce entre nos deux pays ne fait pas l'objet de différends, et il continue de croître sous l'impulsion de l'intégration croissante de nos deux économies et de la présence du système commercial fondé sur des règles qui nous vient de l'OMC et de l'ALENA.

Il est important de souligner que seuls les pays de l'ALENA, le Canada et le Mexique, profitent d'un accès privilégié à l'énorme et important marché américain, qui dans la vaste majorité des cas ne présente pas de problème. Oui, nous sommes très contrariés par le projet de loi agricole des États-Unis et le dossier du bois d'oeuvre, mais...

M. Rick Borotsik: Vous vous êtes opposé au libre-échange. C'est là la réalité.

• (1045)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que les députés ont hâte d'entamer la période des questions et des observations qui ne saurait tarder. En attendant, essayons d'écouter un intervenant à la fois si c'est possible.

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, j'espère que l'interjection du député ne sera pas défalquée de mon temps.

La réalité est que, pour la vaste majorité, nos échanges commerciaux se font sans problème. Oui, nous sommes fâchés et frustrés par la décision injuste dans le dossier du bois d'oeuvre et par la ridicule mesure agricole des États-Unis, mais nous devons garder les choses en perspective. J'ai une leçon d'histoire à donner au député conservateur d'en face sur la position traditionnelle de son parti par rapport à celle du mien dans le dossier du commerce continental.

Seuls les pays de l'ALENA bénéficient du vaste ensemble de règles et d'obligations ainsi que des mécanismes de règlement des différends qui contribuent à nous protéger contre certaines mesures commerciales américaines. Par exemple, c'est grâce à l'ALENA que le Canada a été exclu de la mesure de sauvegarde prise récemment par les États-Unis contre l'importation d'acier, sujet d'une grande importance pour le Canada.

Par ailleurs, l'ALENA offre un système unique de règlement des différends qui assure que les recours commerciaux tels que les droits compensateurs, les droits anti-dumping et les mesures de sauvegarde sont appliqués conformément au droit du pays. Le Canada a utilisé

ce mécanisme avec succès pour contester les droits imposés par les États-Unis sur des produits tels que la viande de porc et les porcs. Nous y avons recours pour contester les mesures américaines dans le dossier du bois d'oeuvre.

Nous sommes protégés contre l'utilisation arbitraire et capricieuse des lois américaines sur les recours commerciaux, protection qui n'est accordée à aucun autre pays sauf le Mexique. Il convient de signaler que seul un petit pourcentage de nos échanges bilatéraux sont l'objet de différends, un pourcentage encore moindre, quelque 2 p. 100, donne lieu à des recours commerciaux.

L'une des priorités essentielles du gouvernement du Canada est de résoudre les différends qui ne peuvent manquer de se produire entre deux pays dont les échanges commerciaux se chiffrent à plus de 675 milliards de dollars. Telle est la magnitude de nos échanges.

Nous continuerons à utiliser tous les outils à notre disposition, y compris le système de règlement des différends, pour défendre avec acharnement les intérêts canadiens. Nous avons une panoplie d'outils efficaces pour ce faire.

Notre priorité principale est de résoudre le différend concernant le bois d'oeuvre. Dans le cas présent, le quatrième différend déclenché par les États-Unis en 20 ans, nous contestons devant toutes les instances judiciaires à notre disposition les récentes décisions du gouvernement américain qui ont un effet négatif sur notre industrie.

Bien que les États-Unis n'aient fourni, dans les trois cas précédents, aucune preuve à l'appui de leurs revendications, nous devons encore une fois nous défendre contre les mesures commerciales américaines et les droits cumulatifs de 27 p. 100 sur nos exportations de bois d'oeuvre.

Le gouvernement américain n'ayant soumis aucune nouvelle proposition pour parvenir à un règlement durable du litige, le gouvernement du Canada a logé quatre plaintes à l'encontre des décisions, des lois et des politiques américaines concernant le bois d'oeuvre auprès de l'OMC et deux autres plaintes en vertu de l'ALENA.

L'agriculture constitue un autre objet de problème perpétuel. Des différends nous ont opposés aux États-Unis au sujet de nos exportations de blé et de produits laitiers. Plus récemment le Canada, avec de nombreux autres pays dont des membres de la Communauté européenne, l'Australie, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Mexique, le Brésil, l'Argentine et la Chine ont fait état de leurs préoccupations au sujet de l'orientation de la nouvelle loi agricole américaine. Je me demande si les gouvernements de ces pays font face à ce genre de motion idiote que doit aujourd'hui affronter notre gouvernement, parce qu'ils n'ont pas été en mesure de faire cesser les tactiques commerciales américaines.

La loi va précisément dans le sens opposé de l'objectif énoncé à Doha, à savoir réduire de façon substantielle les subventions nationales, qui faussent les échanges commerciaux. À l'instar d'autres pays, nous procédons à un examen minutieux de la loi, afin de voir si elle est conforme aux obligations commerciales internationales des États-Unis.

Je trouve extrêmement naïf de la part du député d'Île de Vancouver-Nord de soutenir que le Farm Bill vise directement les producteurs canadiens et que le gouvernement canadien en est responsable. C'est incroyable. Cette mesure a été prise au cours d'une année d'élections afin de protéger les intérêts politiques des États-Unis. C'est ce que je voulais dire lorsque j'ai fait référence plus tôt aux propos de M. Tip O'Neill, selon qui toutes les politiques servent des intérêts locaux.

Les crédits

Cela représente un recul préjudiciable à la mobilisation du commerce mondial et aucune pression, qu'elle vienne d'un président de droite comme M. Fox au Mexique ou d'un proche ami et allié comme le premier ministre Tony Blair, ne persuadera le Congrès américain de changer d'avis.

La motion voudrait nous faire croire que si le premier ministre et le président américain étaient plus proches l'un de l'autre, nous ne serions pas aux prises avec ce Farm Bill. C'est insensé. Tony Blair lui-même pourra en attester.

De nombreuses personnes voient dans les mécanismes de règlement des différends de l'OMC et de l'ALENA les principaux outils de règlement des litiges.

● (1050)

Ce sont des moyens rapides et efficaces de résoudre des différends, mais ce ne sont pas les seuls dont nous disposions et nous y recourons souvent seulement une fois que nous avons essayé toutes les autres avenues.

Par exemple, les relations commerciales sont gérées de façon régulière entre les ministres et les hauts fonctionnaires canadiens et américains et, sur une base quotidienne, par l'intermédiaire de notre ambassade et de nos consulats aux États-Unis.

Le premier ministre aime avoir de bonnes relations de travail avec le président. Le vice-premier ministre collabore activement avec le directeur de la sécurité intérieure des États-Unis à une déclaration conjointe sur une frontière intelligente. Le ministre du Commerce international rencontre régulièrement ses homologues. En fait, le ministre rencontre aujourd'hui au Mexique le secrétaire Derbez et le représentant commercial des États-Unis, M. Zoellick.

Nous avons aussi défendu les intérêts du Canada aux divers comités et groupes de travail établis conformément à l'ALENA et à l'OMC. Le ministre du Commerce international, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé et le ministre des Finances se sont entretenus vendredi avec des représentants provinciaux et de groupes agricoles. Tout le monde à la table a reconnu qu'il fallait fournir aux agriculteurs une aide à court, moyen et long terme, mais tous se sont entendus aussi pour dire qu'il ne fallait pas prêter le flanc à des mesures commerciales punitives et qu'il fallait plutôt trouver des solutions qui contribueraient à accroître la productivité et le rendement conformément à la structure de la politique agricole proposée.

Nos relations commerciales avec les États-Unis sont la toute première priorité de notre gouvernement, comme le prouvent sans cesse les démarches du premier ministre, du vice-premier ministre et, évidemment, du ministre du Commerce international et de nombreux autres ministres. Il y a eu de nombreuses délégations. Le député qui propose la motion a même participé à des délégations de parlementaires canadiens chargées d'aller aux États-Unis obtenir des relations plus justes entre le Canada et ce pays.

Toutefois, proposer une motion de défiance à l'égard du gouvernement parce qu'il n'a pas réussi à renverser à lui seul la tendance historique des Américains au protectionnisme est irréaliste et porteuse de discorde. Et le gouvernement ne saurait manifester de l'appuyer.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je serai bref afin qu'il soit possible de poser d'autres questions au secrétaire parlementaire. Il a fait tellement de commentaires compliqués que pour comprendre ce qu'il voulait

vraiment dire, il faudra certainement lui poser de nombreuses questions.

J'ai deux questions à poser. Primo, n'est-ce pas ce même député et le gouvernement qui étaient totalement opposés à tout accord de libre-échange. Maintenant, l'ALENA est devenu la fin ultime pour le gouvernement qui essaie de régler les différends commerciaux qui l'opposent aux États-Unis.

À l'instar du gouvernement, nous savions que les dossiers du bois d'oeuvre et de l'agriculture poseraient des problèmes. Il y a un an et demi ou deux ans, le ministre du Commerce international était déjà au courant du différend sur le bois d'oeuvre. Depuis des mois, nous parlons et reparlons du nouveau Farm Bill américain, mais le gouvernement n'a pas réagi.

Le député affirme maintenant que comme d'autres pays n'ont pas réussi à résoudre le problème, il ne faut pas s'attendre à ce que son gouvernement le fasse.

Est-ce que le député va se contenter de lever les bras et de laisser l'agriculture disparaître sans essayer de trouver une solution positive à cette impasse qui nous oppose à l'administration américaine?

En passant, il faudra plusieurs années simplement pour que notre cause soit entendue à l'OMC. Or, ce sera trop long pour nos producteurs de l'Ouest. Quelles autres solutions le député propose-t-il au sujet du problème commercial?

● (1055)

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, si le député appelle cela une courte intervention, qu'est-ce que ce sera quand il répondra plus longuement? Je vais lui servir une très courte leçon d'histoire, car il en a certainement besoin.

En lisant rapidement l'histoire de notre pays, on se rend compte que les forces protectionnistes, depuis John A. Macdonald jusqu'à la fin des années 1980, étaient incarnées par le Parti progressiste-conservateur. Le parti favorable au commerce continental était...

M. Rick Borotsik: Qui nous a apporté le libre-échange? Étaient-ce les libéraux?

M. Pat O'Brien: Je sais que le député ne veut pas entendre ma réponse, mais je le prierais de faire preuve à mon égard de la même indulgence que j'ai démontrée envers lui.

La réalité est que, même s'il ignore l'histoire du Canada, le parti favorable au commerce continental dans toute l'histoire du pays était le Parti libéral. Il est vrai que, pendant une brève période au cours des années 1980, les deux grands partis rivaux ont renversé leurs positions respectives en matière de commerce. Mais le député devrait lire un peu l'histoire du Canada.

Lorsque le député a finalement posé sa question, il a demandé si nous allions abandonner les agriculteurs. Bien sûr que non. Les ministres sont allés parler aux agriculteurs de la Saskatchewan la semaine dernière. Ils n'ont pas répété ce qu'ont dit les députés de l'Alliance, soit que les agriculteurs ne recevraient aucune aide. Bien au contraire. Ils ont déclaré qu'ils obtiendraient une aide appropriée, qui engagerait la participation des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les crédits

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la population ne fait pas confiance au gouvernement pour ce qui est de sa réaction à la mise en oeuvre du projet de loi agricole aux États-Unis et de ce qu'il compte faire. Nous ne pouvons changer le passé, mais nous pouvons réagir maintenant au nom des Canadiens oeuvrant dans les secteurs forestier et agricole. Quant au point soulevé par le député sur le moment où l'on peut recourir à l'OMC et à l'ALENA, je dois dire que les États-Unis ont eu recours à l'OMC et à l'ALENA dans le cas de notre secteur à gestion de l'offre et de la Commission canadienne du blé.

J'ai deux questions à poser. Premièrement, pourquoi le gouvernement canadien n'explique-t-il pas aux Canadiens pour quelle raison il n'a pas immédiatement recours à l'OMC et à l'ALENA relativement aux additifs dans les cultures de légumineuses et à l'inscription du pays d'origine sur les étiquettes?

Deuxièmement, pourquoi le ministre de l'Agriculture a-t-il caché le fait que le Manitoba a perdu son statut de région sans tuberculose en 1997, ce qui a menacé tout le commerce de bétail entre notre pays et les États-Unis? Pourquoi le troupeau de wapitis du parc national du Mont-Riding n'est-il pas réduit afin que notre pays soit déclaré libre de maladie?

Je rappelle brièvement au député que...

Le vice-président: Je dois respectueusement faire un rappel à l'ordre. J'ai bien essayé de permettre à autant de députés que possible de s'exprimer, mais le vieux truc qui consiste à poser trois ou quatre questions très rapidement, ce que je comprends, est largement mis en pratique des deux côtés de la Chambre. Si telle est l'option choisie, ce qui semble être le cas jusqu'à maintenant aujourd'hui, les périodes de dix minutes pour les discours et cinq minutes pour les questions et observations laissent bien peu de temps. Je ne pourrai donc qu'essayer de donner la parole au plus grand nombre de députés.

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, je savais qu'ils ne réussiraient pas à exploiter ce genre de truc avec quelqu'un d'aussi expérimenté que vous.

Le député ne s'attend évidemment pas à ce que je réponde à sa question où il accuse le ministre de l'Agriculture de dissimuler des faits. C'est tout le contraire. Aucun ministre de l'Agriculture n'a consulté aussi abondamment les Canadiens que le ministre actuel. Lui-même agriculteur, il a connu toutes les vicissitudes de l'agriculture. Je ne répondrai pas à une question dans laquelle le député prétend que le ministre a caché quelque chose aux agriculteurs.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je serai précis et bref. C'est une motion très sérieuse. En effet, comme les travailleurs et comme les industriels, je me sens trahi par le gouvernement parce qu'on nous a fait croire qu'il fallait participer au consensus avec le gouvernement canadien.

Est-ce que le secrétaire parlementaire pourrait, aujourd'hui, nous dire ce qui fait qu'il n'y a pas de mesures pour aider les entreprises, comme des garanties de prêt, ce que lui-même avait suggéré au comité?

Jusqu'ici, on a un plan à l'envers. On va élargir les marchés d'exportation. Aujourd'hui, on nous annonce qu'on fait une campagne aux États-Unis, mais pour ce qui est des emplois, des travailleurs et des industries de chez nous, pourquoi n'ont-ils pas d'aide présentement?

C'est pour cela que le gouvernement va perdre la confiance de la Chambre.

[Traduction]

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, je suis prêt à parier avec le député sur la question de savoir si le gouvernement va perdre ou non la confiance de la Chambre. Je pense que son évaluation est plutôt inexacte.

En réalité, il y a des programmes en place pour aider les travailleurs et les localités qui sont pénalisés par la mesure commerciale inéquitable des États-Unis. De plus, la ministre du Développement des ressources humaines a annoncé récemment l'injection de 13 millions de dollars additionnels afin de fournir soutien et services aux travailleurs du secteur du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique. C'est très positif.

Quant à l'aide à l'industrie, plusieurs options sont sur la table. Le gouvernement les examine toutes bien soigneusement. Il garde toutes ses options ouvertes et prendra la décision qui s'impose au moment opportun.

• (1100)

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je trouve très convaincants et fort pertinents les points soulevés par le secrétaire parlementaire.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est assez scandaleuse. Cette motion entraînerait la disparition du consensus qui existe au Canada et réduirait à néant l'excellent travail accompli par notre ministre du Commerce, à qui l'on doit l'avènement de ce consensus dans le secteur du bois d'oeuvre relativement au différend concernant le bois d'oeuvre. Ce n'est pas une mince tâche en raison de l'existence de groupes très disparates au Canada, comme l'industrie côtière de la Colombie-Britannique, l'industrie de l'intérieur, l'industrie des pâtes et papiers, le secteur du bois d'oeuvre et les industries de l'Est et de l'Ouest. Cependant, le ministre du Commerce a réussi à obtenir un consensus et l'unanimité. Ce n'est pas toujours une tâche facile.

Nous devrions nous pencher sur le vrai problème qui réside au sud de la frontière, à Washington, dans le district de Columbia. Nous savons que le gouvernement américain connaît actuellement une période d'intense protectionnisme. C'est presque l'équivalent de la période de la doctrine Munroe d'il y a de nombreuses années où le gouvernement et le peuple américains avaient à l'époque décidé de se replier sur eux-mêmes et d'oublier le reste du monde.

Nous avons travaillé de manière coopérative avec les Américains dans bien des domaines. Les Américains sont nos grands amis. Toutefois, si le gouvernement des États-Unis avait vraiment voulu réglé le différend dans le secteur du bois d'oeuvre, il aurait pu le faire. Le président aurait pu exercer des pressions sur les divers groupes d'intervenants, les groupes de lobbyistes ainsi que les puissants sénateurs et membres du Congrès américains.

Nous sous-estimons souvent le pouvoir de la Maison-Blanche. Quand le président invite les parties à une discussion et qu'il présente son point de vue, ses interlocuteurs écoutent. Qu'a fait le président dans ce dossier? Rien. A-t-il invité les intervenants pour leur expliquer que le Canada est un allié des États-Unis avec lequel ceux-ci ont d'importantes relations? A-t-il exercé des pressions sur eux? Il ne l'a pas fait parce que les États-Unis connaissent actuellement une période où ils ne s'intéressent qu'à leurs propres intérêts.

Les crédits

Qu'en est-il de Kyoto? Nous pouvons tous débattre la question de savoir si le Protocole de Kyoto est une bonne ou une mauvaise chose, mais le président Bush a dit que les États-Unis avaient décidé unilatéralement de ne pas l'entériner. A-t-il proposé un plan de rechange? Non. Les gaz à effet de serre sont un problème. Cela a placé le Canada et le monde en mauvaise posture parce que les États-Unis sont l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre.

Tout cela s'inscrit dans un mouvement de repli sur soi, à une période où les Américains s'apprentent à élire leurs représentants au Congrès et leurs sénateurs. L'administration américaine a-t-elle le courage de convoquer les protagonistes et de leur expliquer que le Canada est un allié important et un ami? Le président a-t-il rappelé aux producteurs de bois américains que le Canada a toujours eu gain de cause? Leur a-t-il dit qu'ils devraient réfléchir davantage à ce qu'ils font et leur a-t-il conseillé de revoir tous leurs plans? J'en doute fort. S'il l'avait fait, cela se verrait.

On pourrait en dire autant du projet de loi qui prévoit des subventions pour les agriculteurs américains, du dossier de l'acier ou de celui des pâtes alimentaires. J'ai appris récemment qu'une entreprise de Toronto qui a 300 employés devait lutter contre des subventions que l'administration américaine verse à ses producteurs. Les producteurs de pâtes des deux pays ne luttent pas à armes égales.

Ce n'est qu'une des multiples mesures protectionnistes d'un pays qui se replie sur soi, ses petits intérêts et le sectarisme politique. Le président américain veut avoir une majorité au Sénat, mais à quel prix? Il s'est dit prêt à sacrifier le Canada et d'autres alliés parce que cet objectif compte beaucoup pour lui. Il a le don de pouvoir se préoccuper à ce point de son propre sort qu'il oublie le reste du monde.

Chose curieuse, lorsque le premier ministre a souhaité la bienvenue au nouveau chef de l'opposition pendant la période des questions, il a dit qu'il avait beaucoup d'information sur les positions que le nouveau chef a prises par le passé, dont l'une semble être d'avoir soutenu les tactiques et les politiques de Mulroney en matière commerciale. Intéressant.

• (1105)

En 1986, lorsque Brian Mulroney cherchait à obtenir l'adoption accélérée de l'Accord de libre-échange aux États-Unis et que lui-même et Ronald Reagan faisaient du boniment et chantaient *When Irish Eyes are Smiling* et qu'ils étaient les meilleurs amis du monde, a-t-il eu le courage de dire au gouvernement américain et au président qu'ils causaient du tort à notre industrie du bois d'oeuvre? Non, pas du tout.

Tous les députés devraient lire un livre intitulé *Who's In Charge Here, Anyway?* et écrit par Adam Zimmerman de Foresterie Noranda Inc. M. Zimmerman a participé de très près aux conflits sur le bois d'oeuvre et c'était un de mes mentors. Le livre parle de Brian Mulroney et Pat Carney, la ministre du Commerce à l'époque qui a trahi l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Brian Mulroney a-t-il soulevé la question auprès du président Reagan? Bien sûr que non. Il voulait une procédure accélérée pour l'ALENA. Qu'a-t-il fait? Il a accepté de sacrifier l'emploi de milliers de Canadiens afin de pouvoir obtenir sa taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. N'est-ce pas merveilleux? C'est ce genre de politiques que l'opposition réclame. Elle veut des politiques commerciales de style Mulroney. N'est-ce pas magnifique?

Il y a des solutions de rechange au processus actuel d'application de droits compensateurs. J'ai discuté un jour avec Gordon Ritchie, l'un des principaux négociateurs de l'ALENA et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je l'ai interrogé au sujet de

notions comme les subventions nettes, les préjudices graves et la lutte contre les différends commerciaux grâce à la politique de la concurrence. Les gourous en matière commerciale, et je ne suis pas de ceux-là, pensent qu'il y a des solutions de rechange aux droits compensateurs.

Le processus des droits compensateurs est favorable aux Américains. Tout ce que nous pouvons faire en tant que Canadiens, c'est défendre notre système. Nous ne pouvons attaquer le système américain. Si nous avions un système de subventions nettes, les Américains ne pourraient lancer des contestations que s'ils pouvaient démontrer en fin de compte que les subventions nettes sont plus élevées au Canada qu'aux États-Unis. Nous n'aurions pas alors ce problème.

Lorsque je travaillais dans l'industrie des produits forestiers, je me suis rendu aux États-Unis pour rencontrer les gouverneurs de plusieurs États. Si on voulait installer une usine de panneaux OSB, une scierie, une usine de pâte ou une usine de papier, ils étaient prêts à nous accorder toutes sortes d'avantages comme une réduction de la taxe de vente, des réductions d'impôts fonciers, des congés fiscaux de toutes sortes, des terrains industriels peu coûteux et des accords de cogénération incroyables. Cependant, pouvons-nous nous en prendre aux subventions américaines? Non, pas du tout. Du fait qu'elles sont définies de façon étroite dans le droit commercial américain, tout ce que nous pouvons faire, c'est réagir en versant nous-mêmes des subventions.

Nous pouvons discuter de la possibilité de modifier les recours commerciaux aux termes de l'ALENA. Toutefois, alors que le Congrès et le Sénat des États-Unis surveillent de près, à juste titre selon eux, l'influence du Congrès et du Sénat sur la législation commerciale, nous pouvons nous évertuer à tenter d'améliorer les recours commerciaux. Nous pouvons également nous évertuer à tenter d'améliorer la définition des termes subventions et subsides, les Américains ne voudront rien entendre. Ils feront la sourde oreille parce qu'ils ne s'occupent que de leur propre petit intérêt plutôt que d'essayer de jouer un rôle à l'échelle internationale. Si les États-Unis voulaient jouer un rôle à l'échelle internationale, ils se contenteraient de déterminer si les mesures prises au Canada sont de nature non concurrentielle. Autrement dit, ils vérifieraient si les prix établis sont abusifs ou s'il y a manipulation des prix.

Les États-Unis pourraient considérer ces luttes dans l'optique de la politique de concurrence. C'est le pays le plus concurrentiel au monde. Le font-ils? Non, ils se contentent de se pencher sur les subventions et le dumping dans le contexte restreint de leur propre loi commerciale parce que c'est ce qui leur convient le mieux.

Il est terrible de devoir présenter une telle motion à la Chambre. Le premier ministre a eu le courage d'aborder la question du bois d'oeuvre et des programmes américains de soutien agricole avec le président à de nombreuses occasions alors que le premier ministre conservateur Brian Mulroney se contentait de balayer la question sous le tapis. Brian Mulroney n'a pas eu le courage de discuter du problème avec le président américain, mais notre premier ministre l'a fait. Notre ministre du commerce a réussi à créer un consensus national sur le bois d'oeuvre et sur toute une série d'autres questions.

Au lieu de se pencher sur ce qui se passe au pays, nous devrions plutôt examiner les agissements de la Maison-Banche, du Congrès des États-Unis et des sénateurs américains. Nous devrions tenter de sensibiliser les Américains aux répercussions de ce litige sur les Canadiens et sur le prix des maisons aux États-Unis. Je suis heureux que le Canada ait mis sur pied une campagne publicitaire dans ce but.

Les crédits

• (1110)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons entendu jusqu'à maintenant deux intervenants du parti ministériel. Ils ont réussi à ne pas dire un mot de l'essence même de la motion, à savoir le peu d'appui accordé par le gouvernement aux travailleurs mis à pied et aux secteurs de l'agriculture et du bois d'oeuvre. Je n'en reviens tout simplement pas.

Je voudrais poser une question au député d'Etobicoke-Nord à propos du bois d'oeuvre. Le député a déterré l'historique de la question depuis 1986. Parlons de 1996! En 1996, le gouvernement avait juré avoir fait une analyse coût-avantage avant de signer cet accord. Fort d'un million de pages de documents obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information, le député d'Okanagan—Shuswap a montré que le gouvernement n'a jamais mené d'analyse coût-avantage avant de signer cet accord.

Le gouvernement a fait encore preuve d'hypocrisie ou a encore induit la population en erreur au sujet d'une subvention versée à une scierie du Québec. Contre l'avis du ministre actuel du Revenu et en dépit du fait que cela allait à l'encontre de l'OMC, le gouvernement a versé cette subvention à des fins électorales.

Est-ce parce qu'il a honte de ce que son gouvernement a fait en 1996 que le député d'Etobicoke-Nord ramène notre chef à ce qui s'est passé en 1986?

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre le député de l'Île de Vancouver-Nord poser à nouveau la question. Il l'a déjà fait à la Chambre, mais je suppose qu'il n'a pas écouté la réponse. En 1996 et avant mon élection, je travaillais dans l'industrie des produits forestiers. Roy MacLaren était alors ministre du Commerce. J'ai été élu après M. MacLaren dans Etobicoke-Nord. M. MacLaren est un ami personnel.

Je travaillais donc avec le Conseil consultatif du secteur des forêts sur des questions de concurrence. Au cours d'une soirée donnée chez moi à l'occasion de Noël, M. MacLaren a dit que l'industrie forestière du Canada, et non les provinces ni les bureaucrates, le suppliait d'établir une paix commerciale de cinq ans en mettant en place un système de commerce géré, soit le système de contingents. C'est ce que lui demandait instamment l'industrie forestière, ce qui était en complète contradiction avec sa vision du libre-échange. Il m'a demandé ce qu'il devait faire.

Je réprime les partis d'opposition qui tentent de dire aux Canadiens que l'accord de cinq ans établissant des contingents sur le bois d'oeuvre était une invention des bureaucrates d'Ottawa ou du gouvernement de l'époque, ou encore du ministre du Commerce. L'industrie l'a demandé instamment. C'est indéniable. Le député de l'Île de Vancouver-Nord devrait revoir sa propre version de l'histoire.

Le député devrait plutôt s'efforcer de trouver de meilleures solutions au problème des droits compensateurs qui nous préoccupe tous. Il faudrait convaincre les Américains des avantages à mettre en oeuvre des systèmes tels que les subventions nettes ou le préjudice important, et se pencher sur ces problèmes en tenant compte d'une politique de concurrence au lieu de blâmer le gouvernement.

Le gouvernement lutte vaillamment au nom de tous les Canadiens. Il faudrait dénoncer le véritable ennemi, aller à Washington et faire admettre aux Américains leur sottise.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le député d'Île de Vancouver-Nord a tout à fait raison lorsqu'il souligne que les deux ministériels qui sont intervenus sur cette question ont totalement négligé de mentionner que le Canada a omis d'appliquer

des mesures d'indemnisation des préjudices commerciaux subis par les secteurs de l'agriculture et des ressources. Il s'agit là d'une partie importante de la motion. Les députés ont décidé plutôt de dire qu'il s'agissait d'une motion ridicule, scandaleuse et affreuse.

Permettez-moi de poser une question au député d'Etobicoke-Nord, qui mentionnait le protectionnisme du Congrès et disait que nous pourrions discuter éternellement sans que cela ne change quoi que ce soit. Étant donné que le ministre du Commerce international a annoncé hier qu'il engagerait 20 millions de dollars pour faire de la publicité sur le marché américain, le député pourrait-il expliquer si cette mesure réglerait les problèmes que nous éprouvons aujourd'hui?

• (1115)

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, à mon avis, le libellé de la motion sur les mesures pour compenser les préjudices commerciaux prête un peu à confusion. Ces mesures sont habituellement prises dans le cadre d'une contestation faite à l'OMC. Si un pays est considéré comme fautif, celui qui conteste peut prendre diverses mesures compensatoires.

Ce que le député veut probablement, ou ce que vise la motion, c'est une aide pour l'industrie des produits forestiers et pour les agriculteurs au Canada. Le député feint commodément d'ignorer que le gouvernement a annoncé un montant de 75 millions de dollars pour aider l'industrie des produits forestiers à trouver des débouchés et pour contribuer à la recherche et au développement visant à augmenter la valeur ajoutée des produits, ainsi qu'un montant de 20 millions de dollars, il y a peu de temps, pour favoriser les ventes. La campagne de publicité et de promotion de 20 millions de dollars constitue une initiative importante. Les Américains doivent comprendre que, avec les droits imposés, le coût de construction d'une maison augmente de plus de 1 500 \$ par année. Nous devons dire aux Américains que ces droits leur causent du tort autant qu'à nous.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur cette motion du député de l'Île de Vancouver-Nord. Je voudrais lire cette motion que je vais appuyer. Elle dit, et je cite:

Que la Chambre a perdu confiance dans le gouvernement parce qu'il n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis de mettre fin aux politiques protectionnistes causant préjudice aux secteurs canadiens de l'agriculture et du bois d'oeuvre et qu'il a omis d'appliquer des mesures compensatrices contre les préjudices commerciaux subis par ces deux secteurs.

Je vais me pencher particulièrement sur la question du bois d'oeuvre. Je désire vous informer que je partagerai le temps qui m'est alloué avec le député de Lotbinière—L'Érable, qui parlera plus particulièrement de la question agricole.

Effectivement, cette motion est très responsable et la Chambre ne peut plus faire confiance au gouvernement. Rappelons-nous que nous avons adopté ici, presque à l'unanimité, une position d'appui au libre-échange sur le bois d'oeuvre. Le ministre du Commerce international nous avait promis qu'il aurait une position ferme, qu'il défendrait les travailleurs, qu'il défendrait l'industrie. À chaque étape où les Américains ont réagi de manière protectionniste, il se couche par terre ou il s'assoit. Il ne fait plus rien. Il fait en sorte que les Américains décident pour nous.

Les crédits

Lorsqu'on entend des députés, comme le député libéral qui a pris la parole avant moi, casser du sucre sur le dos des Américains en disant: «C'est leur protectionnisme qui est responsable», n'est-ce pas l'aveu même que le gouvernement fédéral n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis quand on s'est lancé dans cette campagne? Est-ce que le ministre du Commerce international ne savait pas qu'il y avait une Chambre haute aux États-Unis, qu'il y avait un Sénat et une Chambre des représentants? Que le président des États-Unis serait pro-protectionniste comme on voit que M. Bush l'est actuellement? Ce sont des choses que le ministre du Commerce international savait; les gens de l'industrie le savaient aussi; les travailleurs le savaient également. Mais on ne pensait jamais que le gouvernement fédéral nous lancerait dans une telle course et qu'après, placé dans une situation pénible et difficile, il abandonnerait l'industrie et les travailleurs et les travailleuses qui perdent leur emploi à cause de cela.

C'est pour cela que la motion présentée aujourd'hui est très pertinente. Il faut condamner le gouvernement pour son inaction. Cela m'apparaît très important de le faire aujourd'hui. Ce gouvernement a été irresponsable, particulièrement le ministre du Commerce international, vis-à-vis des Américains.

Sur la question du bois d'oeuvre, au cours de l'année dernière, on a voyagé dans nos différentes régions et tout le monde disait: «On va faire face aux Américains.» Nous sommes allés à Washington avec le secrétaire parlementaire pour défendre cette position. Lui-même disait alors: «Eh bien, si cela prend des programmes de garantie de prêts pour aider les entreprises, on va le faire.» Je crois qu'il a dit cela en comité parlementaire.

Aujourd'hui, on voit que le gouvernement fédéral réagit toujours après la situation. Maintenant qu'on a une décision faisant qu'un tarif de plus de 20 p. 100 s'applique, on va faire une petite campagne de promotion aux États-Unis pour faire connaître aux Américains la situation vécue par nos producteurs et la perte qu'il y a pour les Américains. Maintenant, on va faire de la prospection de marché à l'extérieur. On est toujours en retard au gouvernement; on réagit devant le fait. Quand la maison est en feu, on appelle les pompiers. Pourquoi ne s'est-on pas occupé de faire de la prévention? On aurait pu faire cette campagne auprès des Américains il y a deux ou trois ans, lorsqu'il était temps de les convaincre, de corriger l'opinion publique et ainsi d'amener les représentants et les sénateurs à ne pas adopter les positions qu'ils ont présentement. Là, on aurait pu les convaincre; là on aurait pu agir; là on aurait pu être proactifs.

C'est pour cela que la motion condamne le gouvernement, parce que ce gouvernement n'est pas proactif. Maintenant, on est devant le fait accompli, comme on le voit encore dans les journaux de ce matin.

Par exemple, le vice-président exécutif et directeur général du Conseil du libre-échange pour le bois d'oeuvre, M. Carl Grenier, a indiqué, et je cite un article de *La Presse* d'aujourd'hui, que «son organisme avait proposé de se servir de garanties de prêts pour venir en aide à l'industrie, un moyen qui ne devrait pas entraîner de nouvelles mesures de représailles du côté des États-Unis». Il a dit: «Au fur et à mesure que l'impact des droits de 27,2 p. 100 se fera sentir, il y aura plus de pression pour qu'une annonce se fasse.»

Il est certain qu'on va faire des pressions maintenant qu'on est plus près de la réalité, mais la responsabilité du gouvernement dans ce dossier, c'était d'être proactif. Du moment qu'on savait que les Américains avaient pris la décision d'imposer un tarif, on devait dire à nos industries: «Oui, on va vous protéger, oui, on va s'assurer qu'il y a une garantie de prêts.» Si jamais il n'y a pas autant de pertes que

prévu, cela ne nous coûtera rien et on aura appuyé les entreprises; s'il y a des pertes, on leur aura donné la chance de traverser la tempête.

On n'a pas été actifs de ce côté, et encore moins pour les travailleurs. À cet égard, c'est l'abandon total. Au Québec seulement, on anticipe 2 000 pertes d'emplois à court terme.

● (1120)

Au total, 10 000 emplois sont en jeu en raison du conflit et 7 000 emplois ont été touchés depuis le début de cette campagne. On n'est pas capables d'obtenir quoi que ce soit du gouvernement fédéral pour aider ces gens et leur annoncer qu'on va le faire.

Dans ma région, la seule nouvelle qu'on a c'est que l'année prochaine, dans le cas d'un travailleur saisonnier, au lieu de recevoir 32 semaines de prestations d'assurance-emploi, il va en recevoir 21. C'est l'impact contraire de celui qu'on souhaite. On a dit aux travailleurs: «On va aller au front, on va faire la bataille et la guerre aux Américains et on va gagner notre bataille.» Toutefois, rendus au front, on a décidé qu'on leur enlevait leur arme, qu'on ne leur donnait pas de moyen de protection. C'est pour cela qu'il faut condamner le comportement du gouvernement qui est complètement inacceptable.

Dans ma circonscription, il existe des entreprises multinationales du bois comme Bowater et également des entreprises locales et régionales comme le Groupe GDS, le Groupe Lebel, Richard Pelletier et Fils. Ce sont toutes des entreprises qui font vivre notre région. Aujourd'hui, elles attendent du gouvernement fédéral un programme d'action pour aider les entreprises, un programme de garanties de prêts afin d'arrêter d'avoir l'impression que ce gouvernement réagit toujours après le fait et intervient tout le temps après coup.

Plutôt que d'envoyer un message politique clair aux Américains à l'effet qu'effectivement, on est équipés pour faire la guerre, qu'on va gagner la bataille en bout de ligne et qu'on aide nos entreprises, on a entendu hier des propos comme ceux du ministre du Commerce international qui a dit tout simplement: «Ah, on verra. On est ouverts aux nouvelles choses.» Cela laisse entendre ceci: «Tapez-nous encore sur la gueule; donnez-nous en des coups, frappez fort, on est capables de les prendre, on va tout absorber et on ne réagira pas.» C'est ce genre d'attitude qu'on trouve inacceptable et qu'il faut absolument corriger.

J'aimerais également ajouter quelques mots sur une situation particulière. En 1996, si le Québec avait été souverain et qu'il avait négocié avec les Américains, à ce moment-là—le taux évalué par ceux-ci était de 0,04 p. 100—, on aurait maintenant un accord de libre-échange. Mais non, il a fallu passer par l'ensemble canadien pour arriver à la situation où les Maritimes sont exemptées des tarifs et accepter des tarifs pour compenser l'Ouest canadien. On a tous tiré une leçon de cette situation.

Les crédits

Aujourd'hui, on est encore devant la même situation. Le gouvernement fédéral est un interlocuteur inefficace face au gouvernement américain. On ne dit pas que les États-Unis ne sont pas une grande puissance mondiale; on ne dit pas qu'ils n'ont pas plein de pouvoirs. Cependant, quand on nous a lancés dans cette bataille, on était conscients de cela. Aujourd'hui, on se rend même compte que le prix du bois d'oeuvre continue à baisser parce que maintenant qu'on a exclu le bois canadien du commerce américain, c'est le bois des autres pays du monde qui entre aux États-Unis. Les Américains vont voir une nouvelle réalité. Ils vont peut-être devoir adopter des comportements protectionnistes contre tout le reste de la planète. Cependant, chez nous, on va continuer à payer le prix si le gouvernement fédéral ne réussit pas à couper les mesures compensatoires contre les préjudices commerciaux subis dans le domaine du bois d'oeuvre.

Pour ces différentes raisons, je pense qu'il serait important que les députés libéraux, qui vont voter sur cette motion et qui habitent des coins de pays où il y a beaucoup d'industries forestières et dont la survie dépend de la façon dont on va les aider, fassent des appels téléphoniques dans leur circonscription, aillent voir en fin de semaine leurs entrepreneurs et leurs travailleurs et leur demandent: «En mon âme et conscience, comment dois-je voter sur une motion semblable?» Je souhaite qu'on ait la chance de ne pas voter avant la fin de semaine. S'ils ont à le faire, qu'ils fassent les vérifications aujourd'hui. En bout de ligne, je suis certain, s'ils écoutent le mandat qui leur est donné par leur population et par leurs industriels, qu'ils vont voter en faveur de la motion qui va retirer la confiance au gouvernement.

En matière de bois d'oeuvre, ce gouvernement s'en va vers un fiasco total. Nous avons encore à vivre deux ans de période difficile tant que l'OMC n'aura pas rendu sa décision. Si on continue comme cela, dans deux ans on va gagner une cause pour laquelle on n'aura plus d'industries. Le gouvernement fédéral doit rapidement réagir à ce sujet. À quand les garanties de prêts? À quand les actions concrètes pour aider nos industries?

• (1125)

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai suivi de très près les propos de mon collègue. Il a dit que le gouvernement réagissait aux faits. Je suis d'accord avec lui. C'est exactement ce qu'un gouvernement devrait faire. On ne peut pas réagir à autre chose et prendre de bonnes décisions.

Il a demandé pourquoi notre gouvernement n'avait pas pris de mesure préventive il y a deux ou trois ans. Je lui demande à mon tour s'il comprend que les principales provinces concernées, appuyées en cela par leur industrie, y compris le Québec et son industrie, s'étaient entendues pour délibérément laisser l'accord sur le bois d'oeuvre arriver à expiration? Ce n'était pas le genre d'accord que nous voulions reconduire. Nous voulions voir ce qui se passerait. Les États-Unis allaient-ils oui ou non laisser jouer le libre échange dans le dossier du bois d'oeuvre? Ils ont décidé que non. C'est pourquoi nous avons maintenant recours à toutes les instances judiciaires de l'OMC et de l'ALENA.

Le député ne comprend-il pas que c'était une décision voulue appuyée pleinement par l'industrie du Québec et par le gouvernement du Québec? Ne comprend-il pas que, il y a deux ou trois ans, il y avait un gouvernement entièrement différent, un président différent et des circonstances différentes? Nous devons faire face aux faits. Il a

dit que, en tant que gouvernement, c'est ce que nous faisons et il a tout à fait raison. J'aimerais savoir ce qu'il pense de ces faits.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je pense que l'industrie s'attendait à ce que le gouvernement soit proactif et qu'il y ait une action d'avance dans ledit dossier.

Quand on s'est rendus à Washington l'été dernier, on a constaté qu'on changeait de planète. Les représentants du Sénat et de la Chambre des représentants aux États-Unis ne savaient pas du tout quelle était la réalité de ce marché.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas réagi tout de suite à ce moment-là? Pourquoi n'est-il pas intervenu de façon beaucoup plus concrète et beaucoup plus massive pour convaincre? Si on décide qu'on fait la guerre aux Américains sur la question du bois d'oeuvre, il faut se servir de toutes les armes qu'on a, notamment de la plus importante, soit l'opinion publique américaine.

Si on voulait gagner la bataille, on aurait dû réagir à ce moment-là. Aujourd'hui, on va essayer de changer l'opinion publique, à trois mois des élections au cours desquelles les représentants auront à voter sur des questions importantes et seront élus en rapport à des questions comme celles-là. Il est certain que chacun des milieux américains veut défendre son secteur d'activités.

On est terriblement en retard pour réagir. Il ne faut jamais oublier, et c'est le fond de la question, que le responsable de la négociation avec les États-Unis, c'est le ministère du Commerce international. On ne peut pas, d'un côté, être fin concernant toutes les choses qui fonctionnent et, d'un autre côté, refuser notre responsabilité concernant ce qui ne fonctionne pas.

Le ministre du Commerce international a essayé de calmer le jeu, d'avoir tout le monde derrière lui, mais il n'était pas prêt à faire la guerre aux Américains sur la question du bois d'oeuvre. Aujourd'hui, on vit devant cette réalité, soit que les conséquences de cela, c'est que nos industriels et nos travailleurs se rendent compte que celui qui est en avant, qui devait être le leader, qui devait être le chef d'équipe, c'est quelqu'un qui n'avait pas de colonne vertébrale. C'est un gouvernement qui n'a pas de colonne vertébrale.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, il faut le dénoncer. Il faut que cette Chambre dise au gouvernement: «Vous allez changer d'attitude. Vous allez changer de comportement. Vous allez donner aux industries les moyens de se défendre. Vous allez donner aux travailleurs la garantie qu'ils ne seront pas, pendant huit, dix, douze ou quinze semaines, dans le trou noir sans aucun revenu à cause des décisions gouvernementales.»

Il y a une responsabilité à cet égard. On a décidé qu'on n'irait pas vers une entente comme celle de 1996. On a décidé qu'on ferait la bataille sur le bois d'oeuvre. Menons-là jusqu'au bout et arrêtons d'être timides, comme on l'est présentement, parce que le ministre lui-même, dans son attitude, dit aux Américains: «Tapez-moi encore dessus. Cela me fait plaisir. J'aime recevoir des coups. Je ne réagis pas. Je ne donne pas d'outils à mes industriels. Je ne défends pas mes travailleurs.»

Tous les messages que cela donne de l'autre côté, comme dans toute négociation, c'est qu'on n'était pas prêts du côté du Canada. On n'a pas posé les gestes pertinents et aujourd'hui, on est obligés de se défendre dans une situation où on ne s'est pas donné les moyens.

Les crédits

Il est encore temps. Réagissons. Il faut que le gouvernement tire une leçon de cette motion. Il faut qu'on avise le gouvernement qu'il a perdu la confiance de la Chambre sur ce dossier et que, en bout de ligne, il doit corriger son comportement, changer peut-être de ministre—cela ne ferait peut-être pas de tort qu'on ait quelqu'un qui soit capable d'avoir un peu de punch sur les autres ministres—et libérer de l'argent pour qu'on puisse défendre nos travailleurs et nos industriels de façon responsable.

• (1130)

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, à mon tour, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion de l'Alliance canadienne, qui dénonce l'adoption par nos voisins américains du fameux bill—le «U.S. Farm Bill»—, et qui condamne surtout l'inaction du gouvernement libéral et de son ministre de l'Agriculture, qui poursuit ses consultations et s'enfonce dans de nombreux rapports qui ne donnent aucune piste de solution sur la crise agricole qui frappera prochainement durement le monde agricole Québécois.

Comme vous le savez, je représente l'un des comtés les plus ruraux du Québec, soit celui de Lotbinière—L'Érable, un comté où l'agriculture prend une place prépondérante dans l'ensemble de notre économie régionale.

À ce sujet, toute la question de la gestion de l'offre qui régit l'industrie laitière du Québec est en danger. Le gouvernement américain, avec cette loi protectionniste, autorisera des milliards de dollars de subventions qui vont créer une distorsion sur le marché.

L'UPA, la Fédération des producteurs laitiers du Canada et les coopératives agricoles dénoncent tour à tour le geste posé le 13 mai dernier par le président George Bush, qui a signé ce que l'on désigne maintenant comme étant le fameux «U.S. Farm Bill». L'économie régionale, déjà profondément affectée par le phénomène de l'industrialisation massive de son agriculture, verra disparaître ce qui reste de la ferme familiale.

J'ai en main la une de *La Terre de chez nous*. Cet hebdomadaire, qui est la propriété de l'UPA, ne mâche pas ses mots sur cette loi américaine, l'une des plus protectionnistes du monde agricole.

Le titre de la une est: «Adieu la libéralisation du commerce». L'auteur du texte n'est pas très tendre à l'endroit de l'administration américaine. La journaliste écrit à ce sujet, lorsqu'elle commente l'approche américaine, et je cite: «Hypocrite, perverse, réactionnaire, protectionniste, électoraliste.»

C'est assez clair, n'est-ce pas?

La Terre de chez nous fait également mention du tollé de protestations qu'a soulevées la décision du président George Bush. Le commissaire européen à l'agriculture a déclaré que la position américaine se situe aux antipodes de la position défendue par les Américains, et ce, lors de la dernière conférence de l'OMC, à Doha.

À ce stade-ci, pour m'assurer que les libéraux d'en face sachent véritablement ce que représente cette fameuse loi, je rappelle que c'est le plus généreux programme de subventions de toute l'histoire des États-Unis et le plus injuste à l'égard du Québec et du Canada.

En effet, cinq milliards de dollars de plus par année seront versés aux producteurs agricoles américains pour les 10 prochaines années, ce qui portera à 22 milliards de dollars annuellement les sommes destinées au soutien des productions spécialisées.

Les règles de l'OMC sur la libéralisation des marchés, établies il y a quelques années, avaient pour objectif que les producteurs soient moins dépendants du soutien financier de leur gouvernement.

Les Américains, par le biais de cette loi, vont à l'encontre des engagements qu'il avaient pris non seulement à l'OMC, mais également lors des dernières négociations, ce qu'on appelle les ententes qui avaient été signées en Uruguay concernant ce qui a amené l'Organisation mondiale du commerce.

Dans un but évidemment très électoraliste, l'administration du président George Bush adopte depuis un certain temps une série de mesures protectionnistes qui pénalisent ses partenaires économiques.

Encore là, j'aimerais connaître la définition du mot «partenaire», lorsqu'on travaille avec les Américains. J'ai l'impression qu'ils n'ont pas du tout la même notion qu'on a de ce côté-ci de la frontière. Le libre-échange semble n'être que d'un côté. Il vient seulement du côté des produits qui viennent des États-Unis. De l'autre côté de la Chambre, on ne semble pas comprendre cette réalité.

Les visées expansionnistes américaines sont plus évidentes que jamais et cachent mal les intérêts d'une agriculture d'affaires en mal de suprématie sur les marchés mondiaux.

Je reviens au contexte du Québec. Le président de l'UPA, M. Laurent Pellerin, au nom de son organisme et des 40 fédérations qui sont affiliées à l'UPA, appuie entièrement l'appel d'urgence lancé par la Fédération canadienne de l'agriculture qui demande au gouvernement libéral, à ce gouvernement d'en face, de dédommager les producteurs agricoles canadiens pour contrer le fameux «U.S. Farm Bill».

Les producteurs québécois et canadiens, et ceux de ma circonscription, s'expliquent mal comment le gouvernement pourrait attendre encore davantage dans ce dossier.

• (1135)

Cette fois-ci, c'est la responsabilité du fédéral. Il doit agir et non pas commencer à aller chercher une espèce de consensus pour tenter de demander aux provinces de l'aider face à des responsabilités qu'il n'a pas prises. De plus, ce gouvernement dispose de tous les surplus et de l'argent nécessaire pour agir immédiatement. Il doit être responsable de son inaction. Il doit agir puisqu'il s'agit d'une dispute commerciale entre deux pays.

En ce qui concerne le ministre de l'Agriculture, ce grand spécialiste de la consultation, on lui donne aujourd'hui immédiatement le feu vert pour qu'il adopte des mesures concrètes qui vont rassurer les producteurs agricoles.

Le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce international, le premier ministre, le ministre des Finances et la majorité des libéraux ont en main l'argent et le pouvoir d'agir. On sait que le ministre de l'Agriculture, tout comme ses homologues, a dénoncé l'adoption du «Farm Bill».

Cependant, le gouvernement canadien ne doit pas se limiter uniquement au stade de la dénonciation, mais doit passer immédiatement à la phase de l'action.

J'aimerais que le premier ministre soit aussi expéditif qu'il l'a été en fin de semaine lorsqu'il a fait un remaniement ministériel pour tenter de camoufler et de mettre fin à la vague de scandales qui affecte son gouvernement depuis quelques semaines.

Les crédits

Cependant, dans le dossier actuel de l'agriculture, il est patient et surtout inconscient face aux conséquences désastreuses de la position de ses voisins du Sud. Le gouvernement libéral est beaucoup plus rapide pour donner des petits contrats à ses amis qu'à intervenir pour donner de l'aide aux producteurs agricoles québécois et canadiens. C'est honteux de voir l'attitude des libéraux. L'agriculture du Québec et du Canada s'en va. Qu'est-ce qu'on fait de ce côté-ci de la Chambre? Les ministres fédéraux libéraux ont les genoux usés tellement ils marchent à genoux devant les Américains. C'est inacceptable d'avoir un gouvernement qui manque de leadership à cet égard.

En conclusion, il faut que ce gouvernement dénonce immédiatement cette loi devant l'Organisation mondiale du commerce. J'aimerais compléter avec une remarque de ma collègue de Rimouski-Neigette-et-la Mitis, qui est la porte-parole officielle du Bloc québécois en matière d'agriculture. Dans un communiqué émis récemment, elle résume bien la mollesse du ministre fédéral de l'Agriculture:

Depuis trop longtemps, le gouvernement pratique la politique de la joue tendue avec les Américains. Nous exigeons de la fermeté dans ce dossier et un soutien tangible aux producteurs agricoles.

Je doute que le gouvernement libéral actuel fasse montre d'une telle attitude puisqu'il a abdiqué face à l'impérialisme américain.

[Traduction]

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai apprécié les propos du député de Lotbinière—L'Érable et avant cela du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques.

J'ai une question importante qui concerne deux choses. Nous avons fait des déclarations fermes disant que pour maintenir la détermination du côté canadien dans la bataille pour le libre-échange il fallait deux choses. Premièrement, aider les entreprises.

Le ministre du Commerce international a dit la semaine dernière aux producteurs britanno-colombiens que s'ils voulaient de l'aide, ils devraient s'adresser au ministre de l'Industrie. Il y a environ une semaine et demie, le ministre du Commerce a dit qu'aucun emploi n'avait disparu du fait du différend sur le bois d'oeuvre, que c'était plutôt une question de restructuration.

Je me demande si les députés du Québec reçoivent le même message que les Britanno-Colombiens, à savoir que le gouvernement libéral se soucie fort peu des questions liées à l'agriculture et au bois d'oeuvre.

• (1140)

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, le 2 juin, cela fera cinq ans que je suis député ici dans cette Chambre. J'ai assisté à l'ensemble des consultations menées, autant au chapitre de l'agriculture que de celui du bois d'oeuvre. Chaque fois, j'ai vu les ministres du gouvernement libéral prendre des engagements. Chaque fois, ils m'ont donné un peu d'optimisme face à la situation économique canadienne et québécoise. Cependant, à chacune de ces fois, ils ont surtout augmenté mon degré de frustration puisqu'ils ne respectaient pas leur parole et leurs engagements.

Si l'agriculture et le bois d'oeuvre sont placés dans cette situation, tout comme l'indique le débat d'aujourd'hui, c'est parce que les libéraux fédéraux n'ont pas fait leur travail et que le premier ministre, au lieu de s'occuper des scandales, aurait dû s'occuper de l'économie. Si les ministres de l'Agriculture et du Commerce international sont

incapables de faire leur travail, que le premier ministre agisse et qu'il les remplace.

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je viens d'entendre les deux derniers intervenants bloquistes dire qu'ils comptent appuyer la motion. Ils devront en assumer la responsabilité.

Le député qui vient de parler d'agriculture pourrait-il répondre à la question suivante? Il y a près d'un an, le député allianciste, qui avait été nommé porte-parole de son parti pour ce qui concerne l'Organisation mondiale du commerce, a déclaré que le Canada devrait consentir à «ouvrir l'accès, aujourd'hui protégé, à ses marchés de produits laitiers, de volaille et d'oeufs. Il est extrêmement important que tout ce qui concerne l'agriculture soit entièrement négociable.»

Je serai curieux de savoir si c'est ce que souhaitent les électeurs du député bloquiste. Est-ce que c'est ce que veulent ses producteurs laitiers?

Le député allianciste de Selkirk—Interlake a déclaré que nous ne défendons pas les agriculteurs. Je viens de citer les propos tenus par le porte-parole de son parti pour les questions intéressant l'Organisation mondiale du commerce. J'espère avoir la possibilité de poser la question au député allianciste un peu plus tard.

Le député bloquiste qui s'est exprimé avec tant d'animation au sujet de l'agriculture et qui a décidé d'appuyer la motion appuie-t-il aussi les politiques de l'Alliance canadienne visant à laisser tomber l'industrie laitière canadienne, entre autres?

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, on le sait, le Canada est un pays très vaste qui a des disparités régionales. Le Québec a une position en ce qui concerne la production laitière, les oeufs et la volaille; l'Alliance canadienne a une autre position en ce qui concerne l'agriculture.

Pour le moment, je ne peux pas répondre parce qu'on sait qu'il y a des négociations. Le ministre de l'Agriculture consulte tout le temps ses homologues provinciaux pour tenter d'en arriver à un consensus. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on essaie toujours de faire des consensus, on essaie toujours de trouver des pistes de solutions, on nous dit toujours qu'on va faire de bons programmes d'action et il ne se passe rien.

De toute façon, c'est connu, les députés du Bloc québécois ont la solution. Lorsque nous aurons la pleine souveraineté de notre économie, nous n'aurons pas à venir vous achaler pour que vous veniez vous mêler de nos affaires parce qu'on est capables d'administrer nos choses. L'agriculture québécoise sera davantage en santé et mieux défendue.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Churchill.

Le débat d'aujourd'hui porte sur deux éléments essentiels. Le premier est l'hypocrisie manifestée par le gouvernement américain qui se targue d'être le champion des marchés et du libre-échange, mais qui ne voit pas d'inconvénient à soutenir des intérêts commerciaux sectoriels restreints. C'est de cet aspect qu'ont parlé les libéraux.

Les crédits

Le second élément important dans ce débat concerne le gouvernement du Canada et son incapacité à protéger le gagnepain de dizaines de milliers de Canadiens des secteurs agricole et forestier.

Le libre-échange devait être la panacée. On nous avait promis qu'il nous garantirait l'accès au marché américain. En d'autres mots, le libre-échange devait nous éviter de nous retrouver précisément dans la situation d'aujourd'hui.

Le sénat américain vient d'adopter l'amendement Dayton-Craig, ainsi baptisé d'après le nom de ses parrains. Il rendra encore plus difficiles les futures négociations commerciales. Cet amendement permet aux sénateurs américains de chercher la petite bête noire dans tous les accords internationaux et de renégocier ces derniers. Jusqu'à présent, ce fut tout ou rien. Soit que nous rejetions l'accord, soit que nous l'acceptions dans son intégralité. Désormais, les Américains pourront être sélectifs. Les négociations commerciales avec les États-Unis ne serviront à rien puisque les Américains ne se sentiront pas nécessairement liés par leur parole.

Tout comme les Canadiens, les néo-démocrates sont en faveur du commerce, tant qu'il s'agit de commerce équitable et non pas d'un slogan idéologique qui nous rend vulnérables dès qu'un lobby américain se manifeste où qu'il y a des élections aux États-Unis.

Les agriculteurs et les travailleurs forestiers ont beaucoup en commun. Ils participent à des industries primaires harcelées par les Américains et, pour ainsi dire, le gouvernement ne s'intéresse nullement à leur sort.

Comme les travailleurs forestiers, les agriculteurs canadiens sont victimes depuis des années du harcèlement de l'administration américaine. Celle-ci a menacé d'interdire l'entrée sur le territoire américain de notre boeuf et de notre porc. Elle pense maintenant à l'indication du pays d'origine sur les étiquettes des produits sur une base volontaire. L'administration américaine nous a accusés à maintes reprises de pratiquer le dumping de notre blé sur les marchés américains, et à un moment donné le gouvernement libéral a accepté d'imposer une limite aux exportations de blé vers les États-Unis.

Les Américains ont attaqué à maintes reprises la Commission canadienne du blé exactement comme ils nous attaquent maintenant sur le bois d'oeuvre. Selon nous, le gouvernement canadien s'est montré tout à fait incapable de traiter le différend sur le bois d'oeuvre, comme il s'est d'ailleurs montré incapable de traiter une multitude d'enjeux commerciaux.

Le gouvernement est resté passif alors que nous avons des outils, peu importe leurs limites, qui nous permettent de nous montrer plus combatifs.

À ce propos, je signale qu'un octroi de 20 millions de dollars a été annoncé hier pour une campagne de relations publiques visant à convaincre les consommateurs américains que leur gouvernement est dans l'erreur et que nous avons raison en ce qui concerne l'industrie du bois d'oeuvre. Cela incitera certainement les Américains à se précipiter à la table de négociation. Qu'en est-il de la menace que le premier ministre a lancée en bombant le torse il y a quelques mois après que le Canada eut remporté quelques médailles d'or olympiques lorsqu'il a dit que nous assommerions les Américains avec le proverbial deux par quatre? Je ne crois pas qu'une campagne de publicité de 20 millions de dollars sur le marché américain puisse avoir un quelconque effet. On pourrait tout aussi bien brûler cet argent.

Selon moi, les Canadiens réclament une réaction musclée. Les Américains ont besoin de l'approbation du Canada pour le gazoduc

du Nord, par exemple. Jusqu'à maintenant, notre gouvernement a plié l'échine au nom de la coopération. Pourquoi notre ministre du Commerce ne dit-il pas aux Américains que le processus d'approbation du gazoduc sera ralenti si les États-Unis continuent de harceler nos travailleurs forestiers et agricoles?

Les Canadiens souhaitent ce genre de mesures. Selon les résultats d'un sondage rendus publics vendredi dernier par le *Globe and Mail*, environ les deux tiers des Canadiens estiment que le gouvernement a été déconnecté de la réalité par rapport aux questions commerciales et que les Américains ont déjoué notre pays au chapitre des accords et des différends commerciaux. Cela vaut pour le gaz naturel, l'agriculture et certainement le bois d'oeuvre.

Les États-Unis sont un pays tellement vaste et puissant qu'ils déjouent inévitablement le Canada dans les accords et les différends commerciaux. Quelque 65 p. 100 des répondants au sondage se sont dits d'accord avec cette affirmation.

● (1145)

Cela corrobore ce qu'un agriculteur de l'Île-du-Prince-Édouard a dit aux membres du Comité de l'agriculture lors d'une séance qui a eu lieu à Summerside l'hiver dernier. Il a dit qu'en matière de libre-échange, les États-Unis ont des droits, et le Canada, des obligations. Cela revient à dire, comme le mentionnent les Mexicains, que les États-Unis sont très loin de Dieu et très proches des États-Unis.

Quelque 70 p. 100 des Canadiens ayant répondu au sondage ont dit qu'il est imprudent de dépendre autant d'un seul partenaire commercial. Nous avons entendu le secrétaire parlementaire expliquer que 85,1 p. 100 de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis. Nous devrions chercher d'autres marchés. Nous devrions élargir nos horizons, parce que nous avons mis tous nos oeufs dans le même panier et que nous sommes en train de les échapper et de les briser. Quelque 26 p. 100 des Canadiens veulent qu'Ottawa adopte des mesures de représailles en empêchant d'autres produits canadiens d'être exportés au sud de nos frontières. Autrement dit, ils voudraient que le gouvernement riposte fermement contre les États-Unis.

Encore en ce qui concerne l'agriculture, il y a eu neuf enquêtes commerciales sur la Commission canadienne du blé et elles en sont toutes venues à la conclusion que la commission faisait un commerce loyal. Les Américains se font passer pour les champions du libre-échange et de l'accès libre aux marchés, mais leurs gestes sont plus éloquentes que leurs paroles. Ils viennent de présenter un programme sur dix ans qui, ajouté aux programmes précédents, représentera plus de 180 milliards de dollars de subventions aux agriculteurs américains, un programme où la majeure partie de l'argent ira aux agriculteurs américains les plus grands et les plus riches.

Les subventions américaines permettent à leurs agriculteurs de produire du grain à des prix qui peuvent être de beaucoup inférieurs au prix du marché, ce qui met nos agriculteurs dans une position désavantageuse. Pour la première fois dans le monde entier, les légumineuses comme les pois, les haricots et les lentilles sont maintenant subventionnés aux États-Unis. Aucun autre pays ne subventionne ces produits.

Les crédits

La loi agricole adoptée par les États-Unis pourrait décidément faire perdre leur gagne-pain à des milliers d'agriculteurs canadiens. Cela ne pourrait arriver à un pire moment, car, comme nous le savons, Statistique Canada vient d'annoncer que nous avons perdu 30 000 fermes au cours des cinq dernières années, soit entre 1996 et 2001. Les dirigeants agricoles et politiques exhortent le gouvernement fédéral à mettre en place un programme d'indemnisation en cas de préjudice commercial d'une valeur minimale de 1,3 milliard de dollars. Environ 500 millions de dollars de cet argent devra aller aux agriculteurs lésés de la Saskatchewan, puisque cette province compte 47 p. 100 des terres agricoles de notre pays.

Les membres de notre caucus ont appuyé cette demande. Nous avons soulevé la question à la Chambre des communes à plusieurs reprises, mais jusqu'ici sans succès en dépit de la rencontre de vendredi dernier à Saskatoon.

Après avoir été élu en 1993, le gouvernement libéral, avec l'appui du Parti réformiste, a commencé à sabrer dans l'aide consentie aux agriculteurs canadiens qui a atteint des niveaux nettement inférieurs à ceux qui avaient été prévus dans l'accord du GATT, intervenu lors du cycle d'Uruguay. Par conséquent, le soutien que le Canada accorde aux agriculteurs est l'un des plus faibles de l'ensemble des pays industrialisés. Seules l'Australie et la Nouvelle-Zélande nous battent à cet égard.

Les Américains et les Européens soutiennent que les subventions qu'ils accordent aux agriculteurs respectent les limites permises par l'OMC. Si c'est vrai, le soutien que le Canada accorde aux agriculteurs est nettement en deçà des limites permises par l'OMC.

Le secrétaire parlementaire affirme être préoccupé par le risque de représailles commerciales. En fait, le Comité de l'agriculture s'est fait dire, il y a plusieurs années, en 1998 environ, que le Canada pourrait consacrer 2 milliards de dollars aux subventions agricoles sans crainte d'avoir des problèmes à l'OMC.

Je me rends compte que mon temps de parole est presque écoulé, mais je veux mentionner très brièvement, un ou deux points, en trente secondes. En premier lieu, c'est le gouvernement fédéral, non les gouvernements provinciaux, qui doit intervenir lorsqu'il faut négocier une indemnisation en cas de différend commercial. C'est une question qui relève du commerce international. Ce n'est pas du ressort agricole. Enfin, nous avons renoncé à une bonne partie de notre souveraineté, mais nous n'avons pas perdu tous les outils. Le monde appartient à ceux qui sont présents et, jusqu'ici, le gouvernement n'a pas été présent dans ce secteur. Pire encore, il n'a pas fait valoir les intérêts du Canada et des Canadiens. Il devra le faire bientôt à défaut de quoi nous risquons de ne plus avoir de pays du tout.

● (1150)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté le député parler de cette question et je connais son opinion sur divers points dans ce domaine. Cependant, un peu plus tôt aujourd'hui, un député libéral a décrié assez vivement le terrible travail qu'avait fait le gouvernement Mulroney lorsqu'il était au pouvoir.

Je rappelle à ce député et au Parti libéral que, en 1992, le gouvernement conservateur de l'époque avait ouvert le marché de l'orge. Il a ouvert le marché continental de l'orge. Pour la première fois en plusieurs années, dans ma circonscription, les producteurs d'orge réalisaient des profits qu'ils n'imaginaient plus revoir. Les choses allaient bien. Même la Commission canadienne du blé avait vu ses ventes augmenter parce qu'elle avait soudainement eu de la concurrence. Ses ventes ont grimpé en flèche.

Et voilà que le gouvernement libéral est arrivé. Il a fermé la porte à cette heureuse initiative et, au cours des neuf dernières années, il ne s'est même pas approché d'une certaine réussite dans ce domaine. Nous avons quelque chose qui fonctionnait bien. Le gouvernement libéral est arrivé et a mis fin à tout cela, et le député et son parti ont appuyé cette mesure.

Pourquoi faut-il que, pour une raison quelconque, lorsqu'on prend de bonnes initiatives et une bonne décision, quelqu'un se présente et ruine une opération qui fonctionne bien? Le député peut donc être assuré que 25 p. 100 des fermes en cause ont probablement été vendues au cours des neuf dernières années. Leurs propriétaires ont fait faillite à cause de décisions de ce genre. J'aimerais entendre le député à ce sujet.

● (1155)

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. C'est un souvenir pénible, mais entre 1993 et 1997, comme le député le sait parce qu'il siégeait à la Chambre à cette époque, le Nouveau Parti démocratique n'était pas un parti reconnu officiellement à la Chambre. En conséquence, nous avons eu peu d'influence sur ce qui est survenu à la Chambre durant ces quatre années-là. Le Parti réformiste, au contraire, en a eu beaucoup, ce qui explique d'ailleurs pourquoi nous sommes maintenant aux prises avec certains de ces problèmes dans le domaine commercial.

Je dirai simplement, en ce qui concerne la question d'aujourd'hui, que je sais que le député et son parti s'opposent à la Commission canadienne du blé. Ils savent que nous appuyons la Commission canadienne du blé, mais le Nouveau Parti démocratique a pour position que, le conseil d'administration de la commission étant élu, il incombe maintenant aux agriculteurs eux-mêmes de décider ce que la commission fera ou ne fera pas dans l'avenir. C'est aux membres ayant le droit de vote de décider de changer ou non la politique concernant l'orge. Des élections sont prévues pour cet automne. Si les agriculteurs des régions où se tiendront des élections veulent apporter des changements à la Commission canadienne du blé, ils le feront.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai entendu le député néo-démocrate énumérer toutes les prétendues lacunes du gouvernement dans le dossier du commerce international; or, au sous-comité du commerce international, relevant du Comité des affaires étrangères, nous passons d'une séance à l'autre et d'une consultation à l'autre sans aucune représentation du NPD. Je regrette, mais il est difficile d'accepter de se faire sermonner ainsi par un député néo-démocrate alors que nous observons une si faible participation de la part de son parti quand le véritable travail se fait au comité.

Le député a dit que nous devrions chercher des débouchés sur d'autres marchés. Ignore-t-il totalement que c'est exactement ce que fait le gouvernement? Nous déployons notamment des efforts sur le front bilatéral. Nous avons avec le Chili un fructueux accord de libre-échange qui grandit sans cesse. Les résultats croissants sont très encourageants. Nous sommes en voie de conclure un accord de libre-échange avec le Costa Rica. Il s'agirait d'un marché plus modeste, je l'avoue, mais cela va dans le sens du thème que le député a défendu avec raison, à savoir que nous devrions chercher des débouchés sur d'autres marchés. C'est effectivement ce que nous faisons. C'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement a appuyé l'entrée du Mexique dans l'ALENA.

Les crédits

Le comité du commerce international dont j'ai parlé vient de rentrer d'Amérique latine où il a effectué une tournée commerciale dans le but d'examiner ces possibilités, encore une fois sans aucune participation du NPD. Le député pourrait peut-être parler de ce manque de participation de son parti et nous dire s'il est le moins au courant des activités de recherche de débouchés sur d'autres marchés de la part...

Le vice-président: L'honorable députée de Churchill a la parole.

• (1200)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si l'on a habituellement pour usage de signaler que des députés n'assistent pas aux séances de comité, ou de parler de journées comme aujourd'hui où l'on voit peu de députés libéraux à la Chambre.

Le vice-président: Nous connaissons bien sûr les pratiques en cours à la Chambre sur le fait de soulever l'absence des députés. J'espère que, par extension, nous serons également prêts à nous accorder les uns les autres et à accorder à nos collègues de tous les partis le même respect en ce qui a trait au travail effectué à l'extérieur de la Chambre, notamment, en comité. Cela n'est pas aussi clair, mais j'espère que, si ce n'est selon la lettre, du moins selon l'esprit des règles qui s'appliquent à cette Chambre, la plupart d'entre nous comprendront et seront disposés à appuyer le même niveau de respect. À ce moment-ci, je ne peux qu'attirer l'attention de la Chambre sur cette question et demander aux députés de faire preuve de collaboration et de bon jugement, comme c'est l'usage.

Le temps consacré à cette intervention est terminé, mais je donnerai au député de Palliser l'occasion de répondre brièvement à l'intervention du secrétaire parlementaire.

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, je serai très bref. Le secrétaire parlementaire a demandé si je connaissais d'autres interventions, comme celle entre le Canada et le Chili, visant à étendre le commerce. Oui, bien sûr, nous connaissons ces initiatives, mais il n'en reste pas moins qu'en termes de pourcentage, nos échanges avec les États-Unis croissent de plus en plus rapidement. Ils se chiffraient autrefois à 80 p. 100 et, selon les statistiques, il semble qu'ils atteignent maintenant 85,1 p. 100. Nous avons récemment reçu un porte-parole de l'Union européenne qui aimerait bien voir davantage d'échanges bilatéraux entre le Canada et l'Europe, mais ne croyait pas que les Européens aient beaucoup de succès en ce sens.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, une fois de plus, nous constatons à quel point le gouvernement se laisse distraire par la corruption et les tractations politiques de ses membres et néglige en grande partie les problèmes pressants qui inquiètent les Canadiens.

Presque un mois a passé depuis l'annonce des droits de 27 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien et presque une semaine depuis que ces droits sont entrés en vigueur. Au cours du mois écoulé, les États-Unis ont beaucoup augmenté leurs subventions à l'agriculture. Pendant ce temps, notre gouvernement s'est contenté de discours et de promesses sans accomplir aucun progrès réel.

Le gouvernement a gâché tellement d'occasions, avec le gouvernement américain, en n'opposant qu'une résistance de forme et en cédant à toutes ses exigences. Maintenant, au moment où les Canadiens exigent des mesures fermes et une prise de position solide, les États-Unis ne font même pas attention au gouvernement.

Le gouvernement a établi un précédent, et les États-Unis continuent dans la même voie. Il est regrettable mais vrai que les

États-Unis n'ont aucune raison de croire que le gouvernement et les citoyens du Canada s'opposent vigoureusement aux mesures américaines, étant donné la faiblesse des réactions du gouvernement face à des mesures semblables par le passé.

Les secteurs canadiens du bois d'oeuvre et de l'agriculture ont besoin de mesures concrètes. Malheureusement, le gouvernement semble incapable de les leur donner, incapable de protéger les industries canadiennes contre les mesures et les droits protectionnistes des Américains. Il sacrifie donc les industries et les travailleurs canadiens au moment où ils sont mal pris.

C'est le gouvernement qui nous a donné le libre-échange et fait miroiter toutes ses promesses pour le commerce des produits canadiens et l'ouverture du marché américain. Maintenant, nous constatons que le libre-échange et l'ALENA sont une voie à sens unique: les marchandises américaines inondent le marché canadien tandis que les marchandises et les industries canadiennes se heurtent à un mur infranchissable le long de notre frontière commune. S'il est vrai que cette frontière n'est pas défendue militairement, les mesures américaines montrent bien que cette frontière est néanmoins défendue de façon réelle et que nous avons à faire à un géant agressif et dominateur qui n'a aucun intérêt à se montrer équitable envers le Canada et les entreprises canadiennes.

Où sont passés les grands défenseurs canadiens de l'ALENA? Pourquoi gardent-ils le silence au moment où les industries et les travailleurs canadiens subissent les effets des politiques protectionnistes américaines? Il est temps que le gouvernement du Canada et l'opposition parlent d'une seule voix et déclarent que cela n'est pas du libre-échange, ni du commerce équitable. Le moment est venu pour nous tous de soutenir énergiquement les industries canadiennes, le secteur du bois d'oeuvre et l'agriculture, les travailleurs et les agriculteurs et de leur montrer que le gouvernement canadien est leur gouvernement et qu'il défend leurs intérêts.

Le gouvernement a montré qu'il était prêt à plier devant les désirs et les intérêts des États-Unis et, ce faisant, il a sacrifié les industries et les travailleurs canadiens. On peut raisonnablement affirmer que le Canada subit actuellement une hémorragie d'emplois et d'industries au profit des États-Unis et du Mexique, et que l'ALENA en est la cause directe. Le gouvernement n'a rien trouvé de mieux à faire que d'appliquer des cataplasmes. Ce ne sont pas les cataplasmes qui empêcheront une blessure aussi grave de saigner. Le moment est venu pour le gouvernement de prendre des mesures énergiques et décisives pour sauver les industries et les travailleurs canadiens et pour préserver le niveau de vie dont les Canadiens jouissent et qu'ils méritent.

Je crois que les tarifs commerciaux et les subventions mettent en lumière toute l'inefficacité de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et les coûts énormes que cette entente a imposés et continue d'imposer aux industries canadiennes. Ce n'est pas la première fois que les industries canadiennes sont pénalisées à cause de la non-compétitivité de leurs homologues américains. Nous sommes tous au courant des difficultés que l'industrie canadienne de l'acier a eues à accéder au marché américain. C'est la même chose pour le bois d'oeuvre et l'agriculture. Lorsque les États-Unis ne sont pas concurrentiels, ils choisissent simplement de tourner l'ALENA, les autres accords et les lois, afin de protéger leurs industries. Les Américains ont adopté la même attitude dans le cas de la surpêche de stocks épuisés. Le gouvernement tarde trop souvent à réagir.

Les crédits

Le Canada et les industries canadiennes ont été frappés deux fois. Une fois de plus, le gouvernement tarde à réagir et se montre impuissant face aux États-Unis. Il est étrange de constater que les États-Unis, qui sont partie à l'ALENA et qui en bénéficient largement, l'ignorent volontiers lorsque cela sert leurs intérêts, alors que le Canada poursuit ses efforts dans le cadre de l'ALENA, ce dont les États-Unis ne tiennent d'ailleurs aucun compte, afin de résoudre les différends commerciaux qui nous opposent aux Américains.

Si les États-Unis décident de laisser de côté et de rejeter l'ALENA, il est clair que le Canada devrait adopter la même attitude. Pourquoi continuer à se nuire pendant que les États-Unis profitent de nous et de notre bonne volonté? Le gouvernement et l'opposition doivent réclamer d'une même voix un accès équitable et libre aux marchés américains dans des conditions offrant des chances égales à l'ensemble des industries et des producteurs canadiens. Ils doivent collaborer afin de protéger les emplois canadiens et mettre un terme au transfert des emplois du Canada vers les États-Unis et le Mexique.

• (1205)

Pour ce faire, il faudrait notamment accroître les restrictions frappant les exportations de bois brut vers les États-Unis; conserver les emplois des domaines de la fabrication et de la production au pays, où des travailleurs qualifiés attendent l'occasion de faire la preuve de leur habileté et de leurs compétences; revitaliser l'utilisation que nous faisons du bois au Canada et mettre davantage l'accent sur les marchés d'Europe et d'Asie, de façon à être moins tributaires des États-Unis; et s'attaquer à la crise du logement frappant les milieux urbains et les premières nations, c'est-à-dire mettre à contribution la SCHL et accroître son rôle dans la fourniture de logement pour les personnes à faible revenu.

Le gouvernement doit aussi intervenir pour empêcher les producteurs de bois d'oeuvre de faire faillite pendant que ce différend se prolonge. Pour atteindre cet objectif, il faut accroître les investissements dans le secteur du logement à but non lucratif; stimuler la demande interne de bois d'oeuvre; et modifier les critères d'admissibilité du programme de cautionnement d'Exportation et développement Canada afin de permettre à un plus grand nombre de producteurs de bois de s'en prévaloir.

Nous devons aussi exprimer nos préoccupations devant le fait que l'on permet que les droits des sociétés prennent le pas sur les droits des citoyens ainsi que des administrations locales, provinciales, fédérales et des premières nations. Nous devons encourager et appuyer les programmes axés sur le recyclage professionnel et la formation professionnelle continue.

La triste vérité, c'est que les derniers tarifs frappant le bois d'oeuvre canadien ne sont pas apparus inopinément. Bon nombre d'entre nous les ont vu venir il y a plusieurs années, lorsque a débuté le différend concernant le bois d'oeuvre. À cette époque, nous avons demandé au premier ministre et au gouvernement d'élaborer un programme d'aide à l'intention des travailleurs licenciés de l'industrie du bois. La réponse a toujours été la même: attendez jusqu'à ce que nous ayons résolu le différend.

Le différend n'est pas résolu et a mené à l'imposition de tarifs commerciaux par les États-Unis, au licenciement de bien d'autres travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre et à l'absence de programme d'aide. Ces travailleurs et leurs familles sont maintenant en difficulté, ayant été laissés pour compte de façon insultante par le gouvernement qui, encore une fois, a attendu d'agir au lieu d'être proactif. Au fur et à mesure que ces tarifs s'établiront et entreront intégralement en vigueur, d'autres usines fermeront. Il y aura littéralement des centaines de milliers de personnes qui perdront leur

emploi, et leurs familles éprouveront des difficultés parce que le gouvernement n'a pas réagi en vue de leur venir en aide.

En raison des réductions draconiennes qui y ont été apportées depuis 1993, le programme d'assurance-emploi apporte peu d'aide à quiconque perd son emploi, y compris aux travailleurs canadiens de l'industrie du bois, surtout s'il faut un an et plus pour résoudre le différend comme on le prévoit. Le gouvernement devrait avoir honte s'il prétend maintenant que cette situation était imprévisible et qu'il ne pouvait rien faire pour prévoir ce qui allait arriver et s'y préparer.

Le Nouveau Parti démocratique est tout à fait d'accord avec la décision du gouvernement d'en appeler des tarifs imposés par les États-Unis devant l'Organisation mondiale du commerce et le groupe spécial de règlement des différends en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous soulignons également que le Canada ne doit pas reculer face à ces mesures que prennent les États-Unis. Nous invitons le gouvernement à agir pour limiter les répercussions des tarifs et des subventions agricoles sur les industries canadiennes du bois d'oeuvre et de l'agriculture.

S'il n'y a pas de programme gouvernemental pour aider les travailleurs mis à pied et les entreprises en difficulté ainsi que les agriculteurs canadiens, d'ici à ce que le différend soit réglé en vertu de l'ALENA et devant l'OMC, les coûts seront tellement élevés qu'ils annuleront les avantages. Il est essentiel que le Canada ne recule pas. Nous devons faire front commun avec les provinces pour défendre nos intérêts sur ces tribunes internationales.

Il semble que le gouvernement des États-Unis serait prêt à faire traîner ce différend le plus possible pour dévaster notre industrie du bois d'oeuvre, éliminer la concurrence afin que sa propre industrie du bois d'oeuvre qui est défaillante redevenue concurrentielle sur le marché nord-américain. Ce n'est pas du tout comme cela que doit fonctionner le libre-échange. L'inaction de notre gouvernement pourrait se révéler aussi dévastatrice que les mesures prises par le gouvernement américain.

Le Nouveau Parti démocratique est d'avis que les actions et l'inaction du gouvernement canadien sont des facteurs déterminants pour les mesures commerciales des États-Unis contre les industries canadiennes de l'agriculture et du bois d'oeuvre. Ses actions ont envoyé au gouvernement américain le message selon lequel ses mesures commerciales contre le Canada ne susciteraient aucune mesure substantielle de la part du Canada. Maintenant, nos agriculteurs et nos travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre se débattent sans le moindre programme d'aide du gouvernement. Il est prouvé que la réaction du gouvernement aux tarifs et aux subventions des États-Unis manque de substance.

Je rappelle qu'en 1998, les producteurs de pâtes du Canada et des États-Unis ont dénoncé le dumping de l'Italie qui inondait les marchés locaux de pâtes à rabais. Le gouvernement américain en a convenu et a commencé à percevoir des dommages-intérêts punitifs. Qu'a fait le Canada? Rien. Aujourd'hui le gouvernement américain rend à l'industrie les 20 millions de dollars de dommages-intérêts punitifs. Que fait le Canada? Rien. Voilà le problème. Le gouvernement américain défend ses entreprises. Le gouvernement canadien ne fait rien.

• (1210)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, à vrai dire, personne ne devrait être étonné des mesures protectionnistes des États-Unis. Ils excellent dans ce domaine. Ils veillent d'abord à leurs intérêts. Nous avons été entraînés dans un accord il y a de nombreuses années.

Les crédits

Notre secteur de l'automobile connaîtra sous peu une grave crise. Le gouvernement a pratiquement abandonné le secteur de la construction navale. Aujourd'hui, nos agriculteurs et nos producteurs de bois d'oeuvre éprouvent de graves difficultés. Ils comprennent les conséquences de ces accords et la nécessité d'établir des règles, mais ils veulent un accès libre aux marchés et des règles du jeu équitables. Le gouvernement ne fait que les abreuver de belles paroles. Il parle de révisions de l'accord ou dit qu'il va soumettre la question à divers groupes spéciaux chargés de régler les différends commerciaux, mais cela prend du temps. Dans l'intervalle, des travailleurs ne peuvent pas subvenir aux besoins de leur famille.

La députée a évoqué un programme de logement pour les autochtones. Le Canada possède des marchés qui peuvent être desservis grâce à des idées novatrices de la part du gouvernement et de la Chambre des communes. Je voudrais qu'elle parle plus longuement d'une stratégie nationale d'habitation, qui redonnerait des emplois à beaucoup de gens et permettrait de loger les sans-abri.

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, il ne fait absolument aucun doute qu'une grave crise du logement existe au Canada, certes dans les régions urbaines et dans les collectivités autochtones. Notre parti soutient depuis longtemps que le gouvernement fédéral se soustrait à toute responsabilité à l'égard de logements pour personnes à faible revenu. D'où un grave problème.

Selon des études, l'injection de 1 milliard de dollars par année sur 10 ans permettrait de régler tous les problèmes de logement au Canada. Le montant est probablement plus élevé aujourd'hui, car les études ont été réalisées il y a quelque temps. Il est grand temps que nous investissions de le secteur du logement. Il est temps de s'attaquer à la crise du logement au Canada. Encore une fois, le gouvernement ne voit pas la solution qui lui crève les yeux. Il refuse d'agir.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le NPD nous a servi son idéologie, à savoir quelle devrait être la situation commerciale, comment nous devons percer de nouveaux marchés et à quel point le gouvernement ne s'intéresse pas aux travailleurs. Il n'y a rien de mal avec le fait de percer de nouveaux marchés. Comme les deux députés néo-démocrates l'ont signalé, notre commerce avec les États-Unis continue de s'accroître. Cela s'explique par notre position géographique. C'est la réalité.

La députée croit-elle que le gouvernement du Canada a un quelconque contrôle sur les gens d'affaires et leurs choix de marchés? Elle est néo-démocrate, soit, mais ne comprend-elle pas le principe de base du mouvement des produits et services?

• (1215)

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, aussi insultante que soit cette question, je ne m'en formaliserai pas. Le gouvernement libéral ne réalise-t-il pas que nous perdrons ces industries s'il ne les soutient pas?

M. Pat O'Brien: Répondez à ma question.

Mme Bev Desjarlais: Nous reconnaissons certainement que nous n'avons pas le contrôle total des marchés et des industries. Lorsqu'un autre pays recourt à des pratiques injustes et subventionne ses industries par le truchement de mesures uniques qu'il refuse d'appeler subventions, nous devons réagir en prenant aussi des mesures de protection et de soutien à l'endroit de nos industries. C'est de cela dont il est question.

Je ne pense pas du tout que l'industrie canadienne du bois d'oeuvre puisse être entièrement sauvée par les autres pays qui achèteraient

ses produits, mais nous devons injecter sans tarder des fonds supplémentaires pour l'aider à traverser cette période difficile. Voilà la chose importante que nous devons faire.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement savait depuis des années que l'accord sur le bois d'oeuvre allait expirer et disparaître. Il n'a absolument rien fait pendant des années. Le ministre et des députés ministériels nous ont souvent demandé de cesser d'être alarmistes puisqu'ils travaillaient sur le dossier.

N'importe quel gouvernement ayant le quotient intellectuel d'une ampoule aurait mis en place un programme quelconque, un plan B par exemple, à l'intention des travailleurs et de l'industrie pour le jour où celle-ci allait s'effondrer. Est-ce qu'il...

Le président suppléant (M. Bélair): La députée de Churchill a la parole.

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, il y aurait sans doute eu lieu de prendre des mesures préventives pour être en mesure de faire obstacle aux droits imposés par les États-Unis. Il est certain que le gouvernement aurait dû faire beaucoup plus qu'il ne l'a fait dans ce dossier.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC) Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Nous l'avons repris à maintes occasions et il se poursuivra tant et aussi longtemps que ce gouvernement sera en place.

Je partagerai mon temps de parole avec le député de Brandon—Souris, qui traitera de la question de l'agriculture, tandis que je me concentrerai sur celle du bois d'oeuvre.

La motion est vraiment assez révélatrice et le gouvernement n'y trouve certainement rien pour pavoiser. Elle dit ceci:

Que la Chambre a perdu confiance dans le gouvernement parce qu'il n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis de mettre fin aux politiques protectionnistes causant préjudice aux secteurs canadiens de l'agriculture et du bois d'oeuvre et qu'il a omis d'appliquer des mesures compensatrices contre les préjudices commerciaux subis par ces deux secteurs.

Le gouvernement a échoué, mais ce n'est pas entièrement de sa faute. Les États-Unis ont fait appel à la manière forte et adopté une attitude très inflexible. Il reste cependant que le gouvernement a fait faux bond à l'industrie canadienne, alors que son homologue américain a très bien réussi à défendre les intérêts de son industrie. Un gouvernement, celui des États-Unis, défend les intérêts de son industrie, l'autre pas. Le gouvernement canadien a échoué par son manque d'imagination et d'initiative et son incapacité à rallier l'industrie, les provinces et tous les intervenants.

Tous les députés d'opposition sont revenus là-dessus pendant des mois. La première règle, c'est que l'union fait la force. Le gouvernement a permis que les initiatives canadiennes aillent dans tous les sens. Les représentants des provinces et des régions sont allés à Washington. Les représentants des associations de producteurs de bois d'oeuvre en ont fait autant. Par la suite, ceux du gouvernement fédéral se sont rendus là-bas et ils ont été surpris de s'apercevoir qu'ils avaient été les derniers à se présenter, que tout le monde était passé avant eux. Il y a eu un manque total de coordination avec l'industrie et on a assisté à un échec total de la part du gouvernement.

Les crédits

C'est un échec, car notre industrie du bois d'oeuvre fait face à un droit de douane de 27,2 p. 100. Le gouvernement a échoué là où d'autres ont réussi. Les gouvernements précédents, notamment celui dont je faisais partie, ont fait face à la même position, aux mêmes protagonistes, aux mêmes questions et aux mêmes arguments et nous avons réussi à surmonter tout cela. Ce gouvernement n'a pas été en mesure de le faire car il n'a pas l'imagination ou ce qu'il faut pour cela. Il a échoué. Il n'a tout simplement pas été en mesure de contrer les arguments des Américains.

Nous nous trouvons maintenant placés dans une situation très grave. Quels sont les résultats de cet échec? Des milliers d'employés de l'industrie vont être licenciés et le sont en ce moment-même. Les collectivités sont très durement touchées car beaucoup d'entre elles sont des villes à industrie unique. Cela signifie que les petites entreprises, les magasins de quartier, les magasins d'habillement, les concessionnaires d'automobiles et tous les autres commerces sont touchés par le ralentissement qui se produit lorsqu'une usine ferme ses portes dans une collectivité. Les répercussions sont immenses. Des entreprises vont disparaître pour ne plus jamais revenir. Des économies disparaîtront à jamais. Des maisons seront perdues. Les effets se feront sentir partout dans ces collectivités et cela va se produire dans toutes les régions du pays.

Cela veut dire que des jeunes n'iront pas à l'université. Il y a tant de répercussions. Quelle est la réaction du gouvernement? Le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas de pertes d'emplois directes reliées à la situation touchant les États-Unis et que le gouvernement ne pouvait intervenir chaque fois qu'il y avait une restructuration naturelle sur le marché d'une industrie. Il a ajouté qu'il faudrait mettre de l'ordre dans tout cela. Demandez aux gens qui perdent leurs maisons, leurs petites entreprises, leurs REER, leurs pensions de retraite et tout le reste s'il y a des répercussions. Le ministre a déclaré qu'il n'y avait eu aucune perte d'emploi directe. Ce n'est tout simplement pas vrai.

L'échec est facile à expliquer. J'ai retenu deux citations, une venant du président d'une industrie canadienne, et l'autre venant du représentant américain du commerce. Le président de Doman Industries a dit ce qui suit:

Les gouvernements devraient avoir honte du peu de progrès accomplis dans la négociation d'un accord pour aider les collectivités qui dépendent de la forêt.

C'est le président d'une industrie canadienne qui dit que le gouvernement devrait avoir honte.

• (1220)

L'autre citation est de M. Zoellick, le représentant américain du Commerce. Il a dit ceci:

J'ai l'impression que le gouvernement canadien n'est pas intéressé à poursuivre les discussions, qu'il va se tourner vers [l'Organisation mondiale du commerce].

Il a poursuivi en disant que c'était là une attitude indigne à prendre. C'est l'impression qu'il a eue de la réaction du gouvernement canadien, soit qu'il ne voulait pas négocier.

Entre-temps, des gens et des collectivités d'un bout à l'autre du pays souffrent et perdent tout ce qu'ils ont. L'industrie est dans une situation chaotique. Les agriculteurs ne savent pas où expédier leurs produits. Ils ne savent pas s'ils doivent les expédier vers l'est, l'ouest, le sud ou le nord. Ils ne savent pas quoi faire.

Depuis le début, tous les députés du côté de l'opposition ont dit et répété qu'il fallait réunir toutes les parties intéressées et élaborer une stratégie. Ils ont dit qu'il ne fallait pas laisser les provinces, ou les organisations représentant l'industrie du bois d'oeuvre ou encore les régions se rendre à Washington pour négocier de façon indépendante. C'est pourtant ce que le gouvernement a fait. Au lieu de réunir

toutes les parties et de permettre au gouvernement fédéral de négocier un accord, il a laissé aller tout le monde à Washington. Cela se produit fréquemment. Puis, lorsque les représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international se sont rendus là-bas, ils étaient les derniers arrivés. Les Américains doivent rire de notre approche dans ce dossier. Nous n'avons pas su élaborer une stratégie qui reflète l'ensemble de l'industrie.

Le gouvernement américain, quant à lui, travaille main dans la main avec son secteur. En fait, sur l'ordre du secteur américain du bois d'oeuvre, il a établi des stratégies et des tactiques, exactement comme le veut le secteur américain, et il a réussi. Le gouvernement canadien ne réunit pas les intervenants. Il croit pouvoir tout faire tout seul. Les gouvernements provinciaux et les intervenants régionaux se rendent à Washington. Ils doivent être la risée de Washington.

Comment réagit-on à l'échec? Se préoccupe-t-on des personnes touchées? Essaie-t-on de les aider? Non, le gouvernement dit qu'aucun emploi n'a été perdu et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'est comme si on disait que les gens ont un emploi, mais qu'ils ne peuvent pas l'occuper ni toucher leur salaire. C'est incroyable que le gouvernement laisse une vague de dévastation traverser ainsi le Canada et toucher toutes ces localités.

Le gouvernement a créé le problème. Il devrait contribuer à l'alléger. Je ne dis pas que c'est facile, car les Américains sont de rudes négociateurs. Toutefois, le gouvernement a échoué là où d'autres gouvernements ont réussi à traiter dans le même dossier avec les mêmes personnes. Il devrait reconnaître sa responsabilité et offrir son aide.

J'ai vu hier à la télévision que le gouvernement avait annoncé une campagne publicitaire de 20 millions de dollars pour résoudre le problème. Il dépensera l'argent aux États-Unis, probablement par l'intermédiaire de la société québécoise Groupaction. Tout ce que cela donnera, c'est que les amis des libéraux toucheront leur pot-de-vin et leur part des 20 millions de dollars.

Une voix: Une pierre deux coups.

M. Bill Casey: D'une pierre deux coups. Depuis le début, les députés du Parti progressiste-conservateur ont exhorté le gouvernement à agir comme nous l'avons fait lorsque nous étions au pouvoir. Nous avons réuni les membres de l'industrie et nous les avons rencontrés régulièrement. Je le sais, car j'étais présent. Nous avons rencontré régulièrement les membres de l'industrie. Nous avons réussi à nous entendre sur une stratégie. Nous avons négocié avec les Américains et nous avons obtenu un règlement. Nous avons encouragé les libéraux à s'inspirer de notre façon de faire et à la répéter. Ont-ils accepté de le faire? Non, ils n'ont pas accepté.

Nous nous trouvons maintenant dans une situation où nous devons payer des droits de douane de 27,2 p. 100 sur tout le bois d'oeuvre exporté aux États-Unis. Nous avons demandé au gouvernement de contester cela, de ne pas simplement céder et faire ce qu'exigent les États-Unis. Nous lui avons demandé de faire valoir ses arguments en s'appuyant sur une position de force, pas sur une position de faiblesse. Nous lui avons demandé de tenir tête aux Américains, comme nous l'avons fait la dernière fois que nous avons réglé le problème.

Les crédits

Le Parti progressiste-conservateur a aussi exhorté le gouvernement à s'occuper des victimes de ce différend. Le gouvernement est responsable de la situation et, à cause de lui, il y a des victimes. Il devrait à tout le moins créer un comité du Cabinet qui étudierait cette question au lieu que celle-ci relève d'un ministre qui renvoie la balle à un autre ministre, et ainsi de suite. Il devrait y avoir un comité chargé de s'occuper de cette question, des négociations et des conséquences de l'échec.

Le gouvernement devrait coordonner l'aide et proposer des programmes destinés à aider les gens des industries et des localités si durement touchées par son échec.

Nous appuierons la motion à l'étude aujourd'hui, mais il est vraiment regrettable qu'elle ait dû être présentée.

• (1225)

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les observations du député. Je suis peut-être d'accord avec certaines des choses qu'il a dites, mais je crains qu'il n'ait trop attribué de mérite au gouvernement conservateur précédent. Si ce dernier s'en était effectivement pris aux causes profondes du problème quand il en a eu l'occasion, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Le député ne comprend-il pas que le gouvernement a obtenu le plus fort consensus national jamais dégagé sur la question, au contraire du gouvernement Mulroney qu'il évoque avec tant de fierté? Ce gouvernement-là n'a pas trouvé de solution de long terme à ce problème et c'est ce qui explique qu'il ait resurgi aujourd'hui.

Le député ne réalise-t-il pas que les provinces et l'industrie ont sciemment pris la décision de laisser expirer l'accord concernant le bois d'oeuvre, ce qui aurait alors favorisé le libre-échange? Sauf que les Américains s'y sont refusés, n'ont pas voulu se montrer aussi libre-échangistes qu'ils le prétendent, et ont imposé ces sanctions.

Je voudrais apporter une précision. M. Zoellick, le représentant au Commerce, a tout simplement à tort de prétendre que le Canada ne tient pas à s'engager dans des pourparlers commerciaux. Je ne sais pas si le député en a bien rapporté les propos, et j'espère que c'est non, car M. Zoellick sait que ce n'est pas le cas.

Le Canada est disposé à reprendre ces pourparlers avec les États-Unis dès que ces derniers seront disposés à les faire progresser, sinon il contestera cette décision devant l'OMC.

M. Bill Casey: Monsieur le Président, il est toujours intéressant de débattre avec le secrétaire parlementaire. Je suis heureux de voir qu'il partage mon opinion sur certains points. Je crois que c'est la première fois qu'il est d'accord avec moi sur quelque chose.

Je me réjouis de voir qu'il convient que les conservateurs ont réussi à résoudre ce problème. Je crois que c'est ce qu'il a dit. Toutefois, il a poursuivi en blâmant les conservateurs. À un certain moment dans l'histoire, dans 100 ans peut-être, les libéraux pourront peut-être arrêter de blâmer les conservateurs pour tous leurs échecs. Le gouvernement n'a pas réussi ici alors que les conservateurs y sont arrivés. N'est-ce pas incroyable que le gouvernement nous blâme encore après trois élections?

Le député affirme que l'adoption de cette stratégie est une décision réfléchie. C'est une stratégie d'inertie totale, qui n'est pas du tout une stratégie. Le gouvernement a eu un préavis de cinq ans. Il savait ce qui se préparait. Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour se préparer. Il a affirmé qu'il adopterait une stratégie pour éviter que quoi que ce soit ne rebondisse et le frappe par surprise.

• (1230)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de la Nouvelle-Écosse de son intervention. Il connaît parfaitement, à l'instar de tous les habitants du Canada atlantique, les effets que provoquent la mort d'une industrie sur les familles et les collectivités touchées. Je songe évidemment à l'effondrement des stocks de poisson de fond en 1992.

Au moment où nous nous parlons, des billes de bois entières sont expédiées de la Colombie-Britannique en direction des États-Unis. Nous parlons de billes et d'emplois. Des emplois sont exportés du Canada vers les scieries américaines.

Si les conservateurs étaient au pouvoir, est-ce que le député suggérerait d'arrêter les exportations de billes de bois vers les États-Unis?

M. Bill Casey: Monsieur le Président, voilà une question intéressante. Je vis juste à la frontière entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick et je vois transporter tout le temps des billes de bois de la Nouvelle-Écosse à destination du Nouveau-Brunswick. C'est différent car cela se fait à l'intérieur du Canada. Ça n'en constitue pas moins une exportation d'emplois et c'est un sujet de préoccupation.

Il s'agit certainement de ressources canadiennes, et les Canadiens devraient en bénéficier. S'il y a création d'emplois, ces emplois devraient être créés au Canada.

Le député a parlé de l'impact que la disparition d'une industrie peut avoir sur des localités. Oui, nous en avons vu plus que notre part dans la région de l'Atlantique. Nous pouvons en parler en connaissance de cause.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international a fait l'observation la plus insensible qu'il m'ait été donné d'entendre depuis que je siège à la Chambre. Il a en effet affirmé qu'il n'y avait pas de perte d'emplois dans le secteur du bois d'oeuvre et que nous avions simplement affaire à une restructuration de l'industrie.

Le député a-t-il des détails? Je ne veux pas le mettre sur la sellette, mais observe-t-il dans sa circonscription le moindre indice de la restructuration dont le ministre a parlé et trouve-t-il que la perte d'emplois qui s'y produit malheureusement est attribuable à cette restructuration ou bien à la crise dans le commerce du bois d'oeuvre?

M. Bill Casey: Monsieur le Président, la région de l'Atlantique est soustraite à l'imposition de certains de ces droits parce que ses pratiques en matière de bois d'oeuvre sont acceptables pour les Américains. Cependant, lorsque les provinces de l'Ouest perdent leur marché aux États-Unis, elles se mettent à expédier leur bois vers la région de l'Atlantique, dont le marché ne suffit pas à absorber tout ce bois. Le rapport entre l'offre et la demande finit par atteindre un point où les producteurs locaux ont du mal à soutenir la concurrence avec tout le bois qui entre chez nous à cause de la perte du marché aux États-Unis, laquelle découle de l'échec du gouvernement libéral à négocier une entente avec les États-Unis.

Les crédits

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette motion. J'utilise toutefois le mot heureux avec un peu de réticence parce qu'il aurait certainement été préférable que le gouvernement prenne des mesures dans les deux cas dont nous parlons aujourd'hui, soit le conflit sur le bois d'oeuvre et les programmes de subventions agricoles. Si le gouvernement avait agi, nous n'en serions pas là aujourd'hui et les producteurs ainsi que tous les intervenants de l'industrie du bois d'oeuvre ne souffriraient pas autant qu'ils souffrent à l'heure actuelle.

J'ai été peiné d'entendre les plates excuses du secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international. Ce dernier refuse de voir la situation en face. Son gouvernement et lui se mettent la tête dans le sable. Ils reconnaissent qu'il y a certains problèmes avec les États-Unis et leur politique de protectionnisme, mais ils disent qu'ils n'en sont pas responsables. En fait, il se demandait comment on pouvait s'attendre à ce que le gouvernement puisse régler ces problèmes alors que l'Union européenne, la Grande-Bretagne et même le Mexique en étaient incapables. Il se demandait pourquoi nous devrions nous attendre à ce que le gouvernement résolve les problèmes commerciaux qui touchent tant de gens dans le domaine de l'agriculture et du bois d'oeuvre.

Si c'est là l'attitude qu'ils comptent adopter, ils ne devraient pas faire quelque proposition que ce soit. Si d'autres pays ont des problèmes avec les États-Unis et sa politique de protectionnisme, nous devrions les laisser s'en occuper eux-mêmes. Nous nous contenterons de suivre par derrière, comme nous l'avons toujours fait, et de ramasser les glanures.

Je suis désolé de constater que c'est là l'attitude du ministre du Commerce international et celle du secrétaire parlementaire.

M. Pat O'Brien: Personne n'a dit une chose pareille.

M. Rick Borotsik: Oui, vous l'avez dit.

M. Pat O'Brien: Je vous mets au défi de trouver quoi que ce soit à cet effet dans le hansom.

M. Rick Borotsik: La motion est recevable et la Chambre devrait l'appuyer. Si le gouvernement avait des principes, il appuierait la motion.

La motion s'énonce comme suit:

Que la Chambre a perdu confiance dans le gouvernement parce qu'il n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis de mettre fin aux politiques protectionnistes causant préjudice aux secteurs canadiens de l'agriculture et du bois d'oeuvre...

Surprise, les Canadiens ont perdu confiance. Le gouvernement devrait venir dans ma circonscription, qui est principalement agricole, et demander aux agriculteurs qui sont maintenant en train de semer s'ils font confiance au gouvernement, au ministère de l'Agriculture et au ministre. Je puis donner l'assurance au gouvernement que la réponse est un non catégorique. Ils ne leur font pas confiance.

Le gouvernement devrait aller dans les usines et les forêts de la Colombie-Britannique ou du nord du Manitoba et demander aux gens dans les écoles, dans les magasins de détail et dans l'industrie forestière s'ils font confiance au ministre du Commerce international, au gouvernement et au ministre. La réponse sera un non catégorique.

Qui peut faire confiance à un gouvernement qui savait que notre secteur du bois d'oeuvre, une industrie de 20 milliards de dollars, serait aux prises avec de graves difficultés au point d'être presque complètement fermé? Le gouvernement le savait depuis des années, mais il a décidé de laisser l'affaire suivre son cours. C'est bien ce que

j'ai entendu dans la dernière intervention. «Nous allons laisser l'affaire suivre son cours, après quoi nous nous adresserons à l'OMC.» L'affaire a suivi son cours, et nous en constatons maintenant les effets dévastateurs sur cette industrie.

La même chose s'est produite dans le secteur agricole. Le gouvernement a laissé les choses suivre leur cours. Nous savions il y a un an que le Farm Bill américain créerait de graves problèmes. Qu'ont dit le ministre et son ministère? Qu'ils ne comprenaient pas vraiment l'impact de cette mesure législative et qu'ils laisseraient les choses se dérouler pour déterminer ensuite comment réagir après le fait.

Je dois dire à la Chambre que le Farm Bill américain a déjà un impact sur notre secteur agricole, au point où il l'a peut-être même détruit.

Le ministre de l'Agriculture et le secrétaire parlementaire ont demandé si nous savions que les États-Unis étaient en pleine année électorale. Ils ont déploré que l'agriculture canadienne soit touchée par cela, mais ont demandé ce que nous espérons qu'ils fassent, et que leur gouvernement fasse, à ce sujet. Selon eux, puisque cette année est une année électorale pour les États-Unis, il est clair que ce pays prendra des mesures de ce genre et que le Canada ne pourra rien faire sauf attendre et prendre son mal en patience.

Eh bien, nous ne sommes pas forcés de prendre notre mal en patience. Il existe des solutions que nous pouvons mettre en oeuvre si le gouvernement a la volonté politique de le faire.

Le premier problème que je constate, c'est que le gouvernement blâme tous les autres pour sa propre inefficacité. Il attribue les difficultés à tout le monde et recule même jusqu'en 1993 pour rejeter la responsabilité sur une autre administration ou un autre gouvernement.

● (1235)

Cependant, le plus gros problème du gouvernement c'est qu'il a perdu contact avec la réalité du pays, des dossiers et des gens.

J'ai bien du respect pour le secrétaire parlementaire qui vient de London—Fanshawe, mais il n'a probablement pas vu depuis très longtemps une petite collectivité rurale de l'ouest du Canada. Il n'a pas vu la désolation dans ces collectivités, les fenêtres barricadées et les gens qui quittent l'endroit à cause de l'impact du Farm Bill américain.

Les gens qui siègent à la table du Cabinet ne comprennent pas les ressources primaires. Ils ont perdu contact. Les bureaucrates qui travaillent maintenant dans leurs ministères, disons que je m'abstendrai d'employer le mot qui me vient à l'esprit car si je l'utilise à la Chambre je serai réprimandé, mais je dirai qu'ils se fichent de ce qui se passe dans ces secteurs.

Lorsque les bureaucrates ont comparu devant le comité, leurs réponses ont été simples. Ils ont dit qu'il fallait se contenter de ce qui existait car ils ne pouvaient obtenir davantage. Ils ne luttent pas pour défendre nos intérêts dans le dossier de l'agriculture ou celui du bois d'oeuvre. Ils restent tout simplement inactifs dans leurs fauteuils confortables et ils disent: «si tout va bien, tant mieux; autrement, tant pis; cela ne nous dérange pas». Ils ont perdu le contact et c'est là que le bât blesse.

Le fait que nous n'ayons plus de relations avec les États-Unis est le deuxième problème. La politique est une affaire de relations. Nous voyons cela ici, à la Chambre. On parle de sciences politiques, mais il n'y a rien de scientifique dans cela. C'est une affaire de relations.

Les crédits

Nous n'avons pas de relations avec les États-Unis. Le président Bush et son administration ne se préoccupent aucunement du premier ministre et de son gouvernement. Cela a été prouvé bien des fois, non seulement avec la lutte contre le terrorisme lorsque le premier ministre Blair a été invité à Washington, mais aussi lorsque le président a rendu visite à Vicente Fox, au Mexique. Cela prouve que nous ne sommes même pas sur l'écran radar des Américains.

Je dois dire aux députés que, sous un gouvernement précédent, avant 1993, ce n'était pas le cas.

Lorsque nous avons des problèmes liés au commerce, nous devons en discuter pour les régler. Nous ne pouvons même pas obtenir une rencontre. Le ministre de l'Agriculture n'a pas pu rencontrer la secrétaire à l'agriculture lorsqu'elle était de passage à Québec. C'est dégoûtant. Il n'a pas pu la rencontrer non plus à Washington. C'est vraiment dégoûtant.

Comment pouvons-nous régler les questions découlant du Farm Bill américain si nous ne pouvons même pas présenter nos positions? C'est tout à fait inefficace, mais c'est là où nous en sommes maintenant.

La même chose est arrivée au ministre du Commerce international dans le dossier du bois d'oeuvre. Comme l'a mentionné mon collègue, les provinces rencontraient des gens là-bas, mais notre propre gouvernement n'était même pas prêt à y aller pour défendre nos intérêts. C'est une position totalement irresponsable, et c'est pourquoi ce que dit la motion est vrai. Les Canadiens ont perdu confiance dans le gouvernement à cause de ces deux questions.

Le Farm Bill américain aura un effet dévastateur sur nos collectivités. Le gouvernement et le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international ne comprennent pas certaines des questions liées au Farm Bill. La première question très sérieuse est la subvention de 180 milliards de dollars pour les produits américains. Je viens de voir aujourd'hui un rapport disant que, selon le genre de cultures et le rendement obtenu, ces subventions aux producteurs pourraient atteindre 200 milliards et plus. C'est astronomique. Nous, les Canadiens, devons faire concurrence au gouvernement américain si nous voulons protéger nos agriculteurs.

Le deuxième problème est le genre de subventions qui seront versées et pour quels types de produits. Le secteur agricole pouvait déjà compter sur certaines cultures spéciales pour obtenir des entrées de fonds, mais ces cultures, soit celles des légumineuses à grain, des légumineuses et des pois, seront malheureusement l'objet de subventions aux États-Unis. Cela n'est jamais arrivé auparavant dans l'histoire, mais M. Bush a soudainement décidé, en cette année électorale, d'accorder de telles subventions. Et parce qu'il y aura élection chez nos voisins du sud, notre gouvernement laissera ceux-ci subventionner des produits qui n'avaient jamais été subventionnés auparavant. N'est-ce pas merveilleux? Nous allons nous croiser les bras et les laisser faire. Pendant ce temps-là, les producteurs de l'ouest et de l'est du Canada ne peuvent soutenir la concurrence.

La dernière chose, et la plus importante concernant ce projet de loi draconien présenté aux États-Unis, c'est que dans deux ans, retenez bien ce que je vous dis, les Américains exigeront l'étiquetage du produit d'origine. Tout ce qui est cultivé, produit et élevé au Canada devra porter une étiquette indiquant le pays d'origine. Lorsque les consommateurs américains verront sur les tablettes de leur boucher du boeuf américain de catégorie AAA et du boeuf canadien de même catégorie, lequel des deux produits achèteront-ils, selon vous? Il faut arrêter cela immédiatement.

Le secrétaire parlementaire nous dira sans doute qu'il faut attendre parce que c'est une année électorale aux États-Unis. Il prétendra

sûrement que nous devons laisser les États-Unis ajouter la clause concernant l'étiquetage et qu'il sera toujours temps de réagir dans deux ans, lorsque la clause prendra effet.

● (1240)

Nous avons perdu confiance dans le gouvernement et les deux ministères en cause. La Chambre devrait appuyer et adopter la motion présentée.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, heureusement, je puis parler en mon propre nom. Le député ne peut le faire pour moi.

Tout d'abord, laissez-moi lui dire que, même s'il ne semble absolument pas au courant, le nom de mon ancienne circonscription était London—Middlesex, et que 20 p. 100 de mes électeurs sont des agriculteurs. J'invite le député à se rendre à London, en Ontario, un de ces jours. Le comté de Middlesex entoure la partie septentrionale de London. Elgin est au sud, Lambton, à l'ouest, et Oxford, à l'est. Cette région compte certaines des exploitations agricoles les plus dynamiques et diversifiées de notre pays. J'entends sans cesse les agriculteurs de cette région, dont bon nombre sont des amis personnels, dénoncer le caractère inéquitable du projet de loi américain en matière d'agriculture. Il n'est pas nécessaire d'être originaire de cette merveilleuse région du Canada, l'ouest de notre pays, pour être connecté avec la réalité agricole. C'est le premier mythe que je veux déboulonner.

Le député a dit que le gouvernement s'en fiche, que personne n'a rien fait, que personne n'a parlé aux agriculteurs et que personne ne s'intéresse à la question. C'est tout simplement insensé.

La semaine dernière, trois ministres se sont rendus personnellement dans l'ouest du Canada. Un a eu des entretiens téléphoniques. Quatre de nos ministres ont consulté dans les Prairies les agriculteurs de la Saskatchewan au sujet de la crise, de sa portée et de l'aide que pourrait apporter le gouvernement du Canada.

Je crois que le député est tout à fait injuste quand il dit que le gouvernement ne s'intéresse pas à la question. Il n'aime peut-être pas les mesures qui sont prises ou qui ne l'ont pas été, mais le deuxième mythe que je voulais déboulonner, c'est celui selon lequel absolument aucun effort n'est déployé, et aucun intérêt manifesté.

Troisièmement, le député a fait certaines observations. Il a cité...

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, s'il vous plaît. Laissons au député un peu de temps pour répondre.

● (1245)

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, comme je n'ai entendu aucune question, je n'ai pas vraiment de réponse.

Je me bornerai à dire que même si Middlesex est constitué à 20 p. 100 de terres agricoles, ma propre communauté, qui est probablement constituée à 50 ou 60 p. 100 de terres agricoles, a assurément plus souffert du Farm Bill que la circonscription de mon collègue. Je crois qu'il aurait intérêt à se rendre dans certaines communautés où l'on trouve, dans le centre-ville, des entreprises fermées.

J'ajouterai que j'ai été invité à Middlesex. J'y serai en août, car de nombreuses personnes aimeraient qu'on leur soumette des solutions efficaces au problème agricole.

Les crédits

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je sais que mon collègue, qui vient de l'ouest du Canada, compte de nombreux producteurs agricoles dans sa circonscription. L'est de ma propre circonscription en compte également.

Le bois d'oeuvre constitue toutefois un autre aspect du débat d'aujourd'hui. Ma circonscription compte de nombreuses entreprises directement touchées par le litige, dont une, Chasyn Wood Technologies, où je me suis rendu la semaine dernière. Cette entreprise souhaite que le Parlement prenne les mesures voulues pour protéger l'industrie indépendante canadienne de transformation du bois d'oeuvre contre les droits de douane coûteux et abusifs, de façon que ce secteur d'activité ne soit pas désavantagé face à la concurrence de l'industrie primaire canadienne ou de l'industrie de transformation américaine.

Les représentants de l'entreprise ont ajouté qu'il fallait faire encore plus pour aider l'industrie indépendante canadienne de transformation du bois d'oeuvre à survivre, et non seulement maintenir en sursis ses employés et les communautés où ils vivent. Selon les représentants de l'entreprise, un mécanisme transitoire, comme un programme de prêt garanti, est nécessaire pour assurer la survie de l'industrie indépendante canadienne de transformation du bois d'oeuvre.

L'entreprise a longuement insisté sur les mesures à prendre dans ce dossier.

J'aimerais savoir si le député de Brandon a quelque chose à dire au sujet des problèmes que posent les politiques protectionnistes qui touchent directement nos concitoyens dans de nombreux secteurs d'activité un peu partout au pays.

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, mon collègue de Cumberland—Colchester est notre spécialiste du domaine du bois d'oeuvre, bien que j'aie cherché à traiter expressément de l'agriculture.

Toutefois, on me dit que la situation des entreprises de nouvelle ouvraison dont parle le député est très grave. Certaines de ces personnes achètent du bois dont elles ne connaissent pas la provenance. En réalité, ce pourrait être du bois d'oeuvre américain. Ils le transforment en diverses sortes de produits, puis ils le retournent aux États-Unis et ils doivent aussi payer les droits exorbitants de 27 p. 100. C'est là un problème très précis qui devrait être résolu séparément de celui du bois d'oeuvre par le ministre du Commerce international afin que nous puissions à tout le moins aboutir à une petite solution dans le cadre de négociations commerciales très difficiles.

Si le député parle au ministre du Commerce international, qu'il lui dise qu'il n'y a pas de perte d'emplois. C'est tout simplement une question de restructuration de l'industrie. Le député saisit-il cela? Peut-être devrait-il ramener ce message à Dewdney—Alouette, car c'est le message que nous obtenons du gouvernement.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Lanark—Carleton.

Je félicite le député d'Île de Vancouver-Nord qui a présenté la motion aujourd'hui. Le député s'occupe du dossier du bois d'oeuvre pour notre parti. Il a accompli un excellent travail et a gagné le respect de l'industrie au Canada et aussi au sud de la frontière, grâce aux efforts qu'il a consentis afin d'amener le gouvernement à comprendre toutes les conséquences de ce qui s'est produit.

Le ministre et le secrétaire parlementaire nous ont dit à maintes et maintes reprises qu'ils ont travaillé avec acharnement, en particulier dans le dossier du bois d'oeuvre. Ils ont fait du mieux qu'ils ont pu. Ils ont consacré toutes les ressources dont ils disposent à ce dossier.

À mon avis, il n'y a pas là grand raison de se vanter, car ils n'ont apporté aucune solution. Si c'est le mieux qu'ils peuvent faire, ils devraient revoir leur tactique ou céder la place à quelqu'un en mesure de faire mieux, car les Canadiens méritent mieux.

Le problème est réellement l'atmosphère empoisonnée qui existe entre le gouvernement en place sur la colline du Parlement, le gouvernement libéral, et le gouvernement Bush. Le moins qu'on puisse dire est que le courant ne passe pas entre les deux. Cela devient tout à fait apparent. Le fait qu'ils ne se parlent pas a des répercussions sur tous les problèmes qui ont été créés dans le dossier commercial.

J'aimerais parler aujourd'hui de l'effet que les dispositions du Farm Bill concernant l'indication du produit d'origine pourraient avoir sur notre secteur agricole. C'est un aspect de la loi qui, aujourd'hui, menace nos producteurs et qui aurait pu être évité. Nous avons essayé de prévenir le gouvernement dès le mois de février. J'ai posé une question au ministre ici même et je lui ai dit que la question de l'indication du pays d'origine allait se poser. L'idée circulait depuis un certain temps dans le secteur de l'élevage bovin aux États-Unis, et maintenant elle figure dans la loi.

En effet, la loi dit qu'un produit doit être né, élevé et transformé aux États-Unis pour porter la mention produit des États-Unis. Ces dispositions touchent la viande, les fruits, les légumes, le poisson et les arachides. Elles seront obligatoires dans deux ans.

Nous estimons que le gouvernement doit les contester immédiatement. Elles ont été rajoutées au Farm Bill et nous devrions y regarder de très près et nous assurer que le processus est mis en marche à l'OMC et à l'ALENA, s'il est encore possible de contrecarrer cette initiative.

L'an dernier, le Canada a exporté pour 1,8 milliard de dollars de produits bovins et pour 1,7 milliard de dollars de bétail sur pied. Les exportations de porc, en viande ou sur pied, se sont chiffrées à 2 milliards de dollars; les exportations de légumes à 1,6 milliard de dollars et les exportations de fruits à 400 millions de dollars. Tout cela serait menacé par les dispositions du Farm Bill concernant l'indication du pays d'origine.

Les détaillants et les transformateurs américains ont dit que, si ces dispositions entraient en vigueur et devenaient obligatoires, le plus facile pour eux serait de n'utiliser que des produits américains et de traiter uniquement avec les agriculteurs américains. Cela mettrait immédiatement fin aux échanges commerciaux que nous avons établis au fil des ans avec les Américains.

Nous avons des indications que les dispositions relatives à l'indication du pays d'origine limitent déjà l'investissement dans l'industrie agricole du Canada. Les investisseurs canadiens sont si inquiets des répercussions que pourraient avoir ces dispositions sur certains secteurs de notre industrie agricole qu'ils ont cessé de construire, de planifier et d'y mettre de l'argent. Les effets se font donc déjà sentir.

La menace de l'étiquetage selon le pays d'origine planait bien avant que ne soit signé le Farm Bill américain. Malgré les avertissements que nous avons lancés, avec d'autres, le gouvernement n'a rien fait, et voilà que la règle se retrouve dans le Farm Bill et elle sera d'application obligatoire d'ici deux ans.

Les crédits

Les hésitations des libéraux dans le dossier du bois d'oeuvre nous ont coûté des dizaines de milliers d'emplois. Il en est question dans la motion à l'étude aujourd'hui. Comment le gouvernement va-t-il réparer le tort que ces mesures commerciales ont causé à l'industrie du bois d'oeuvre et à l'agriculture?

Les libéraux ne nous ont rien appris de neuf aujourd'hui. J'ignore pourquoi ils ne réagissent pas à cet aspect de la motion. Peut-être le feront-ils. Ils le devraient. Le gouvernement a mené de nombreuses consultations sur les problèmes de l'agriculture. Le temps des études est révolu. Il faut maintenant agir.

En guise de conclusion, je vais proposer quelques solutions. Il était tout à fait possible d'éviter l'étiquetage selon le pays d'origine. Si nous avions montré aux Américains que nous tenions vraiment à ouvrir notre frontière au commerce dans les deux sens, particulièrement pour le bétail sur pied, nous aurions pu éviter beaucoup de ces problèmes.

• (1250)

C'est l'industrie du boeuf qui a réclamé cette mesure, bien que le National Beef Congress des États-Unis ait rendu la mesure facultative et non obligatoire pendant un ou deux ans. Cependant, nous aurions dû montrer que nous allions appliquer le protocole des parcs de finition, qui permet d'accepter du bétail au Canada, qui est engraisé dans des parcs canadiens puis renvoyé aux États-Unis pour transformation. Les dispositions sur l'étiquetage selon le pays d'origine disent que le bétail doit être né et avoir été élevé et transformé aux États-Unis pour pouvoir être considéré comme d'origine américaine.

C'est devenu un problème. Nous avons posé la question au ministre à la Chambre, en février dernier, mais il n'a pas laissé entendre qu'il ferait quelque chose. Il a affirmé qu'il y avait un lien entre le protocole des parcs de finition et l'étiquetage du pays d'origine. Il était au courant du problème, mais il a été incapable de le régler, je suppose, s'il en a vraiment discuté avec le secrétaire Veneman. Il a dit qu'il l'avait fait, mais il n'y avait aucune résolution à cet égard.

Cela montre simplement que les Américains font la sourde oreille à nos négociateurs depuis que le gouvernement Bush est en place. Les deux gouvernements entretiennent des relations exécrables. Nous devons être plus fermes à la table des négociations commerciales, sans quoi nous resterons perdants dans ces dossiers et ils auront raison de nous.

Un autre secteur de l'industrie canadienne qui connaît la réussite est celui des légumineuses. On a fait un travail admirable pour favoriser l'expansion de ce secteur ainsi que ses activités de transformation connexes. Les Américains l'ont pris comme cible dans leur Farm Bill, parce que c'est une réussite et qu'ils veulent en bénéficier. Comme ces cultures sont inscrites dans le Farm Bill, alors qu'il n'en était pas question auparavant, nous pensons que le Canada pourrait s'en servir pour faire une contestation devant les tribunaux de l'OMC et de l'ALENA.

Nous devons entre autres rassembler nos partenaires commerciaux partout dans le monde et, ensemble, dans le cadre du groupe de Cairns par exemple, demander des comptes aux Américains. Nous n'apprécions guère le Farm Bill, qui ruine notre industrie. Si le Canada pouvait exercer le plus de pouvoir possible, les relations entre nos deux pays s'amélioreraient un peu.

L'industrie nous a également beaucoup parlé d'indemnisation en cas de préjudices commerciaux subis par les secteurs de notre économie qui sont touchés. Le gouvernement n'examine aucunement cette possibilité aujourd'hui. Il a décidé de nous attaquer sur un autre

front. Cependant, je suis fier d'une initiative que nous avons prise. En juin dernier, nous avons présenté au ministre de l'Agriculture et au ministre du Commerce notre proposition à l'égard d'un processus de règlement accéléré des différends commerciaux agricoles. Nous reconnaissons qu'il faut passer par l'OMC et l'ALENA, mais nous avons besoin d'un autre processus qui éviterait ces longues et coûteuses batailles.

Nous avons présenté cette proposition, et j'ai en main une lettre du ministre de l'Agriculture qui dit que tout cela est excellent, mais que le gouvernement n'approuvera pas la proposition. Ensuite, lorsque le gouvernement a mené des consultations au sujet de son plan d'action sur l'avenir de l'agriculture, il a recommandé entre autres d'instaurer un mécanisme de règlement accéléré des différends commerciaux. Il a utilisé les mêmes termes que nous.

Nous croyons également savoir que les États-Unis et le Mexique ont signé un mémoire d'entente sur les différends commerciaux agricoles. On y trouve un mécanisme de règlement accéléré, afin d'éviter de longs et coûteux différends comme certains qui ont surgi dans le secteur agricole. Nous avons évoqué cette initiative lors du congrès de l'Alliance canadienne qui s'est tenu à Edmonton, en avril, et nous avons pu la présenter sous forme de résolution. L'Alliance canadienne a adopté cette résolution, qui fera désormais partie de nos orientations, selon laquelle nous devons instaurer un mécanisme de règlement accéléré des différends commerciaux, afin d'éviter de longues et coûteuses batailles comme certaines dont nous avons été témoins.

• (1255)

Nous en avons été témoins dans les industries du boeuf, de la pomme de terre et du bois d'oeuvre, ainsi que dans le cas d'autres produits agricoles. Nous devons disposer d'un mécanisme permettant aux parties de se réunir pour régler un différend avant qu'il ne dégénère en véritable guerre commerciale.

La motion que nous avons présentée aujourd'hui comporte des aspects qui visent à réparer les préjudices subis par les industries du bois d'oeuvre et de l'agriculture. J'espère que le gouvernement réagira à cette motion aujourd'hui.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux points brefs à soulever et une question à poser. Le député ne semble pas savoir que le Groupe de Cairns a déjà émis une déclaration contre le Farm Bill américain. Il est un peu en décalage sur cette question.

Le secrétaire d'État américain Veneman a déclaré que l'administration allait appuyer la mesure prévoyant l'indication obligatoire du pays d'origine même si l'industrie américaine s'y opposait. C'est pour cela que les campagnes d'information revêtent autant d'importance aux États-Unis. C'est pour cela que nous agissons dans ce sens depuis un certain temps.

En 1998, le député de Peace River s'est dit contre le renouvellement de l'accord sur le bois d'oeuvre. Il a dit qu'un tel accord ne fonctionnait pas et n'avait aucun sens. Qu'en pense son collègue? Si le renouvellement de l'accord sur le bois d'oeuvre n'était pas la solution, et nous en convenons, il est donc évident que le libre-échange est la solution.

Les crédits

Parce que les États-Unis n'appuieront pas le libre-échange dans les circonstances, nous poursuivons toutes les options juridiques auprès de l'OMC et de l'ALENA. Je ne comprends pas pourquoi le fait que nous poursuivions toutes ces options juridiques gêne mon collègue.

• (1300)

M. Rick Casson: Monsieur le Président, le député a posé un certain nombre de questions, mais je vais répondre à celle selon laquelle le député de Peace River ne voudrait pas d'un accord pour le bois d'oeuvre.

Nous préconisons depuis toujours le libre-échange pour le bois d'oeuvre. Telle est notre position. Ces accords négociés nous posent des problèmes depuis 30 ans. Tout le monde, y compris le gouvernement, était au courant. Nous avons rappelé au gouvernement que cet accord venait à échéance et qu'il fallait y voir, mais on a permis qu'il prenne fin.

Le gouvernement n'a eu cesse de répéter que, lorsque cet accord viendrait à échéance, nous passerions au libre-échange. C'est bien, mais où étaient les plans d'urgence? Où étaient les études qui ont été effectuées pour recenser les problèmes advenant pareille éventualité? C'était certainement là une des possibilités que le gouvernement aurait dû envisager quand l'accord est venu à échéance.

Il est une chose à laquelle nous revenons sans cesse. Je ne comprends pas comment le secrétaire parlementaire et le ministre réussissent à se tirer d'affaire en affirmant que beaucoup d'efforts, de temps et de ressources ont été consacrés au bois d'oeuvre et qu'ils font leur travail. Le premier ministre en a personnellement parlé avec le président. Mais toutes ces démarches ont été faites pour strictement rien.

Notre industrie est assujettie à des droits très lourds. Des dizaines de milliers de travailleurs du bois d'oeuvre ont été licenciés. Nous ne savons pas quand la situation prendra fin. À mon sens, les efforts déployés par le gouvernement ont lamentablement échoué et l'industrie continue d'être laissée pour compte.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mon collègue a mentionné mon nom tout à l'heure et je voudrais savoir ce qu'il pense de ceci.

De 1993 à 1998, j'ai été le porte-parole de mon parti en matière commerciale. Déjà, à l'époque, un certain nombre de différends frappaient le secteur du bois d'oeuvre. Comme l'a signalé mon collègue, en fait, cela fait 30 ans que des différends opposent le Canada et les États-Unis, et il y a eu aussi un certain nombre de mesures commerciales.

Tout cela se dessinait déjà en 1995-1996. Le gouvernement de l'époque avait décidé de conclure avec les Américains un accord sur le bois d'oeuvre qui restreignait le volume de nos ventes aux États-Unis à 14,8 millions de pieds-planches par année. Tout excédent était lourdement pénalisé. Tout le monde savait que ce n'était pas la solution qui s'imposait. Il aurait fallu soumettre cette affaire à la toute nouvelle Organisation mondiale du commerce, qui l'aurait éventuellement résolue.

N'aurait-il pas fallu résoudre cette affaire à ce moment-là au lieu d'attendre l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre avec les Américains, qui n'aurait probablement jamais dû exister, et de nous trouver six ou sept ans plus tard dans un tel pétrin?

M. Rick Casson: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Certes, il a acquis une compétence exceptionnelle dans le domaine commercial au cours des dernières années et nous apprécions sa contribution au débat.

Il ne fait pas de doute que nous ne pouvons nous tourner les pouces. La situation était comparable lorsque l'entente sur le bois d'oeuvre est arrivée à son terme et que le Farm Bill américain a été présenté et adopté. Nous savons que de telles situations se présenteront. Le gouvernement libéral reste à attendre jusqu'à que quelque chose se produise, puis il se met à crier au scandale parce que les Américains prennent des mesures protectionnistes.

De toute évidence, les Américains ont tort de prendre de telles mesures, mais notre gouvernement, en l'occurrence le responsable de la situation au Canada, ne devrait-il pas avoir la situation en mains et se préparer bien avant la mise en oeuvre ou la ratification d'ententes pour proposer une solution susceptible de sauvegarder nos industries?

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la motion d'aujourd'hui porte sur deux questions au sujet desquelles nous avons un différend commercial avec les États-Unis. La première est le dossier du bois d'oeuvre. La seconde porte sur les subventions agricoles.

Je me penche surtout sur la deuxième question parce qu'il y a peu de production forestière de la circonscription de Lanark—Carleton. Il y a toutefois une certaine activité dans le secteur du bois franc. Nous produisons un peu de bois d'oeuvre, particulièrement du pin, au moment de la récolte du bois franc. Deux entreprises locales, en l'occurrence Umpherson à Polland et Lanark Cedar, produisent un peu de bois d'oeuvre. Toutefois, ce n'est pas une industrie importante de mon coin de pays, contrairement à l'agriculture, qui constitue une activité d'envergure considérable dans Lanark—Carleton et dans tout l'Est de l'Ontario. C'est un des piliers de l'économie locale.

Les gens ne s'en rendent peut-être pas compte, mais la Chambre des communes se trouve au centre de la ville la plus agricole de tout le pays, une ville que j'ai l'honneur de représenter en partie au Parlement. Plus de 10 000 emplois à Ottawa sont liés au secteur agricole. Selon une étude d'impact effectuée en décembre 2000, la production totale des régions rurales de la ville atteint une valeur de 402 millions de dollars. Je dis bien 402 millions de dollars pour une seule ville.

Ottawa ne représente qu'une fraction de l'Ontario et l'Ontario une fraction du Canada. L'agriculture est l'une des grandes industries du Canada. Elle n'est pas seulement essentielle à la réussite d'une partie de notre économie et de tous ceux qui sont directement employés par ce secteur. Elle est vitale pour notre réussite à tous. Ma circonscription se trouve dans le comté de Lanark. Dans les comtés de Lanark et Renfrew, à l'extérieur des limites de la ville d'Ottawa, il y a plus de 7 000 emplois agricoles. Cela représente plus de 9 p. 100 de tous les emplois et une valeur de 240 millions de dollars.

Au Canada, l'agriculture est aux prises avec trois problèmes de nos jours. Premièrement, il existe une tendance à long terme vers la mécanisation, l'augmentation de l'efficacité et de la productivité et, par conséquent, vers la consolidation de l'agriculture. On a donc vu le nombre de fermes et de travailleurs agricoles diminuer. Cependant, la production n'a pas baissé et la productivité continue d'augmenter.

Les crédits

La diminution du nombre de fermes est due à l'efficacité accrue. Celle-ci a certainement eu un impact. La majorité des agriculteurs et des fermes à faible efficacité et à faible productivité ont été chassés du secteur. Dans certains cas, c'est déjà fait depuis des décennies. Ceux qui restent sont généralement très efficaces, hautement organisés et ont un esprit d'entreprise bien développé.

Deuxièmement, les crises qui frappent périodiquement l'agriculture sont dues à la météorologie. Comme le ski, les arts du spectacle, les festivals d'été et bien d'autres activités, l'agriculture est une industrie où la météo joue un rôle crucial. Parfois les gens se plaignent lorsque je mentionne les inquiétudes légitimes des agriculteurs face à la météo. Ils disent que les agriculteurs sont geignards. Si les urbains écoutaient les gens des usines et des commerces plus près d'eux, ils constateraient qu'ils se plaignent autant que les agriculteurs. Cependant, pour ces derniers, plusieurs années d'affilée de mauvais temps, ou une année de sécheresse suivie d'une année de pluies très abondantes, peuvent constituer une question de vie ou de mort. Ce fut le cas dans l'est de l'Ontario au cours des dernières années.

Troisièmement, la crise artificielle causée par la guerre commerciale entre l'Union européenne et les États-Unis, un immense drame international dans lequel nous n'avons qu'un petit rôle, fait baisser les prix des produits agricoles bien au-dessous des prix de production. La catastrophe que cette situation entraîne pour notre secteur agricole empirera. La crise mondiale existait avant le plus récent Farm Bill américain, en raison des pratiques de subventions agricoles peu judicieuses de ces grandes puissances du monde agricole. Cependant, les conséquences du Farm Bill aggraveront considérablement la situation.

• (1305)

De petits joueurs comme le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou l'Uruguay sont tributaires des secteurs agricoles, mais leur production est faible comparativement à la production énorme des États-Unis et de l'Europe. Ces pays traversent une période difficile. Je vais tenter de donner aux députés une idée de l'ampleur de cette production. Nous ne considérons pas la France comme un pays agricole, surtout pas comme un pays producteur de blé, mais elle produit néanmoins à peu près autant de blé que le Canada, bien qu'il faille admettre que son blé n'est pas de la même qualité. Nos agriculteurs tentent autant que possible de se dissocier des produits en vrac cultivés en France. Néanmoins, l'énorme productivité de la France, subventionnée par les administrations locales, a des conséquences énormes pour nos producteurs.

Le Kansas produit à peu près la même quantité de blé que le Canada et dépasse peut-être sa production totale de blé. On pourrait trouver des résultats semblables dans différents secteurs. Nos agriculteurs ont du mal à exercer une concurrence lorsque les deux grandes puissances commencent à rivaliser de subventions.

Indépendamment de ces facteurs, le Canada a l'industrie agricole de la plus efficace du monde. Malgré les combats à mener, malgré les énormes subventions versées ailleurs, nous avons pu livrer concurrence. Je suis sûr que le nombre à déjà été mentionné dans ce débat, mais les producteurs canadiens de blé tirent environ 17 p. 100 de leur revenu de subventions et de garanties du gouvernement. Dans le cas des agriculteurs américains, le pourcentage est de 49 p. 100. Pour les céréaliculteurs de l'Union européenne, c'est 43 p. 100. Voilà qui explique pourquoi les Français produisent tant de blé, au lieu d'une autre récolte convenant mieux à leur terre.

Face à ce genre de concurrence et à ces subventions, nos agriculteurs ont essayé d'être innovateurs. Beaucoup d'entre eux

cultivent maintenant des légumineuses, ayant renoncé aux produits traditionnels hautement subventionnés, à l'égard desquels mêmes les plus efficaces ne peuvent plus livrer concurrence. Cela s'est produit dans de vastes régions du pays, mais particulièrement dans l'est de l'Ontario. Je vais, à ce sujet, citer encore l'étude des répercussions sur l'agriculture que j'ai déjà mentionnée:

La croissance dans les grandes cultures [à Ottawa] a été axée sur les augmentations dans les exploitations produisant du soja. La superficie de soja est passé de 3 500 acres en 1986 à 20 000 acres en 1996.

Le changement n'est pas gratuit. Pour le réaliser, les agriculteurs ont dû acquérir les connaissances et les fournitures nécessaires et trouver les acheteurs. Parfois, il fallait aussi changer l'équipement. Avec le nouveau Farm Bill américain, nos agriculteurs sont encore une fois atteints par l'extension des subventions américaines aux produits vers lesquels ils s'étaient orientés pour échapper à la guerre des subventions.

J'ai une certaine expérience du secteur de la vente au détail. La situation de nos agriculteurs est analogue à celle du propriétaire du magasin du coin quand Wal-Mart et Loblaw's sont en guerre sur le prix du dentifrice. Les deux géants se soucient peu du bénéficiaire à réaliser. Ils pratiquent des prix abusifs pour mettre en faillite le magasin du coin.

Nos agriculteurs font de leur mieux pour quitter le marché du blé et devenir des chefs de file mondiaux dans le domaine des légumineuses. Que s'est-il produit? Ils sont à nouveau assommés par les subventions américaines. Ils sont atteints à un moment où il ne leur est plus possible de modifier leurs plans pour l'année à venir. Ayant fait ce qu'il fallait faire, étant devenus des exportateurs mondiaux de produits comme les pois et les lentilles, quelques-uns de nos producteurs les plus efficaces vont être réduits à la faillite. Notre gouvernement n'a pas fait des efforts suffisants pour exclure des subventions américaines certaines cultures canadiennes qui se situent à la périphérie de la guerre commerciale actuelle. Les légumineuses sont un exemple parfait.

Pour revenir au bois d'oeuvre, je voudrais parler du cèdre odorant. Si nous avons exercé les pressions qu'il fallait aux États-Unis, nous aurions pu faire exclure le cèdre du projet de loi commercial. Il était question de l'exclure. Certains groupes de pression américains nous appuyaient. Avec des efforts plus efficaces, nous aurions pu faire exclure le cèdre avec l'aide de nos alliés américains. Mais cela n'a pas été fait. Cela est symptomatique de l'incapacité du gouvernement de se montrer plus efficace lorsqu'il s'agit de protéger nos producteurs de bois d'oeuvre.

• (1310)

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. À son avis, la réaction du gouvernement à ce qui se passe est inappropriée. Certains détails aideront peut-être à comprendre à quel point elle l'est. Premièrement, le ministre du Commerce international a annoncé une affectation de 20 millions de dollars pour des messages de publicité d'opinion aux États-Unis. Ce n'est pas de l'argent neuf. Sur ce montant, on avait déjà annoncé quelque 17 millions de dollars avant le 11 septembre. On y a ajouté 3 millions de dollars. Le montant est inférieur à celui qui était prévu pour l'initiative concernant les mines antipersonnel, qu'avait proposée l'ancien ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy.

Deuxièmement, le ministre des Ressources naturelles a annoncé un financement de 75 millions de dollars pour le secteur forestier. Cela représente moins de 3 p. 100 du montant estimé qu'il faudra. Ce devrait être 2 milliards au lieu de 75 millions de dollars.

Les crédits

Troisièmement, aujourd'hui le premier ministre est à Rome, aux côtés du président des États-Unis. Mais il dit qu'il n'aura pas le temps de lui parler et qu'à la place, il conversera probablement avec le président de la France.

Tout cela montre que l'attitude du gouvernement est la source d'un problème qui détruit nos collectivités. Je voudrais obtenir une explication.

• (1315)

M. Scott Reid: Monsieur le Président, le député parle de la négligence générale qu'affiche le gouvernement à l'égard de ses devoirs fondamentaux, quand il s'agit notamment de faire face aux guerres commerciales internationales.

Si le premier ministre côtoie aujourd'hui à Rome le président de la France, j'espère qu'il ne négligera pas d'aborder avec lui la question des subventions agricoles de l'Union européenne. La France est un joueur important. Cependant, je ne sais pas si ce sujet figure à son ordre du jour.

Le dossier des subventions au commerce international et des obstacles au commerce des produits canadiens a non seulement été négligé par le premier ministre, il est plus largement répandu. Le système politique américain est axé sur un lobbying déclaré et agressif.

J'en reviens au dossier du cèdre rouge. Il existe un lobby vigoureux de la part de certains États producteurs de bois, surtout dans les États de l'Ouest et dans certains États du Sud, mais il existe également un lobby aussi vigoureux en faveur du libre-échange que le gouvernement devrait exploiter. Les États-Unis ont une puissante industrie de la construction. Des gens craignent, pour des raisons de santé, d'utiliser du bois traité sous pression pour la construction de patios et autres choses. C'est un problème qui me tient à cœur, car le bois traité sous pression contient de l'arsenic et pourrait causer des problèmes de santé. Le cèdre est un remplacement parfait. Il y a eu un fort mouvement aux États-Unis en vue d'exempter le cèdre de l'imposition de droits de douane sur le bois d'oeuvre et des restrictions sur les importations.

Je suis convaincu qu'en collaborant avec nos amis américains, nous aurions pu trouver un moyen de faire quelque chose de bénéfique pour les Américains des villes et des banlieues, pour les constructeurs de maisons et pour les gens qui cherchent des coûts de logement plus raisonnables, afin d'en arriver à un arrangement. Au lieu de cela, nos producteurs font face à un droit de douane de plus de 20 p. 100 sur leurs exportations de cèdre. Cela cause du tort à plusieurs producteurs de cette partie-ci de l'Ontario et de partout au Canada. Cela coûte des emplois aux Canadiens.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comme tous mes collègues à la Chambre, j'ai écouté avec un vif intérêt l'allocation de mon collègue. Je parlerai à mon tour des efforts ou de l'absence d'efforts du gouvernement dans le dossier du différend commercial qui nous oppose à notre plus important partenaire commercial et voisin. Depuis l'automne dernier, j'exhorte le premier ministre à s'occuper personnellement du dossier, qu'il s'agisse des subventions agricoles, du problème de l'acier, des subventions au transport du gaz naturel provenant de l'Alaska ou du bois d'oeuvre.

Le député pourrait-il nous donner son point de vue sur ce qui semble être une absence totale de volonté, de la part du premier ministre, de conscientiser le président Bush au sujet de ce dossier?

M. Scott Reid: Monsieur le Président, non seulement y a-t-il négligence de la part du premier ministre, mais ce dernier a, à

plusieurs reprises, tenu des propos qui ne pouvaient être bien reçus à la Maison-Blanche. Il a notamment exprimé ses préférences au sujet des candidats à l'élection présidentielle de l'an dernier. Le fait de laisser entendre, au moment où les États-Unis se retrouvaient en pleine crise constitutionnelle, que le président actuel aurait dû perdre l'élection était sans doute la meilleure façon, pour le premier ministre, de se couper l'accès auprès du président américain.

• (1320)

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prononce aujourd'hui mon premier discours à titre de chef de l'opposition officielle de Sa Majesté. J'ai pris le temps de relire le premier discours que j'avais prononcé comme député en 1994. Comme aujourd'hui, j'étais alors très fier de me retrouver à la Chambre des communes. Je suis fier de ma province d'adoption, l'Alberta, et je remercie les électeurs de Calgary de m'avoir élu pour les représenter au Parlement. Je tiens à donner l'assurance à tous ceux qui écoutent que même si mon rôle et la circonscription que je représente sont aujourd'hui différents, je suis tout aussi fier de mes fonctions que je l'étais à mes débuts.

Comme j'ai peu de temps, je m'attarderai plutôt au sujet du débat de la journée de l'opposition d'aujourd'hui. Il s'agit sans doute de la question la plus importante pour le Canada, à savoir nos relations avec les États-Unis, et en particulier les difficultés croissantes que nous éprouvons dans nos relations commerciales avec notre voisin.

La motion fait référence à deux litiges commerciaux, soit le bois d'oeuvre et l'agriculture. On pourrait facilement y ajouter un troisième litige, celui de l'énergie, le transport par pipeline du gaz de l'Alaska vers les 48 autres états. Je pourrais ajouter une quatrième question, soit les restrictions frontalières, surtout depuis le 11 septembre, qui influent sur nos échanges commerciaux, et la très réelle menace qui pourrait peser sur nous si nous nous retrouvions à l'extérieur du périmètre de sécurité américain.

Avant de parler davantage de cela, je veux formuler quelques observations. Ce sont d'énormes industries. J'ai passé la majeure partie de la dernière année à parcourir le pays dans le cadre de notre course à la direction du parti et je me suis rendu dans de nombreuses collectivités où ce sont les principales industries et les questions qui prédominent. Je ne crois pas que le gouvernement libéral comprenne vraiment l'importance de ces industries. Des régions entières en dépendent. Elles représentent des millions d'emplois directs et indirects.

Dans le cadre de certains de ces conflits commerciaux, il est possible que des économies régionales entières disparaissent. Ce n'est pas une chose à laquelle échapperont les centres urbains. Ces industries ont des liens importants dans nos zones plus urbanisées.

Il faut se demander pourquoi cela s'est produit. Pourquoi nous retrouvons-nous victimes de protectionnisme, d'isolationnisme et d'unilatéralisme de la part des Américains? Pourquoi fait-on systématiquement fi des intérêts canadiens à Washington?

Il y a de nombreuses raisons. En toute justice, certaines sont à mettre sur le compte des Américains et c'est la réalité des intérêts politiques intérieurs aux États-Unis, étant donné qu'il s'agit d'une importante année électorale aux États-Unis. Il y a une autre réalité sur laquelle la Chambre peut et doit se pencher. C'est l'incapacité constante et complète du gouvernement canadien actuel de défendre notre cause devant les autorités américaines, le Congrès et particulièrement le gouvernement Bush.

Les crédits

La réalité, c'est que le Canada est presque invisible à Washington. Voyons le bilan des libéraux pour ce qui est de gérer notre plus importante relation sur le plan international. J'ai consacré un certain temps à cela. Je ne peux faire part aux députés de tout ce que j'ai constaté, mais j'ai examiné un certain nombre d'initiatives politiques en matière d'affaires internationales que le gouvernement a prises au cours des dernières années. Je ne vous les énumérerai pas toutes, mais ce qui est ressorti, c'est qu'il manquait continuellement dans la liste une allusion à ce qui est manifestement notre relation internationale la plus importante, soit celle que nous entretenons avec les États-Unis.

Au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par exemple, il y a des secrétaires d'État pour l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique, mais aucun pour les États-Unis. De même, si on examine les missions d'Équipe Canada et d'autres initiatives tendant à favoriser les échanges commerciaux qui sont au centre de la stratégie commerciale du gouvernement, on s'aperçoit que le gouvernement n'a porté pratiquement aucune attention à nos relations commerciales bilatérales les plus importantes.

Examinons les missions commerciales tant vantées d'Équipe Canada. Avant le 11 septembre 2001, cette journée si importante, il y avait eu 17 missions de ce genre et une seule s'était rendue aux États-Unis. Il y en a eu une seconde depuis. En novembre, une équipe s'est rendue au Texas et en Californie et une autre, auparavant, était allée en Nouvelle-Angleterre.

[Français]

Le gouvernement va certainement protester et soutenir que les échanges commerciaux avec les États-Unis n'ont pas besoin d'être soutenus. Ce sont les relations commerciales avec d'autres régions qui doivent être améliorées.

[Traduction]

Ce qu'on veut dire dans la motion, c'est que tout ne va pas pour le mieux dans nos relations commerciales avec les États-Unis. Les préjudices qui ont été et seront causés aux travailleurs canadiens en raison des droits de douane frappant le bois d'oeuvre ainsi qu'aux agriculteurs en raison des subventions agricoles montrent qu'au moment où ces crises se profilaient à l'horizon, nos plus hauts dirigeants avaient simplement la tête ailleurs. Ils avaient d'autres préoccupations.

Si le gouvernement libéral n'a jamais su défendre les intérêts commerciaux du Canada par rapport aux États-Unis depuis 1993, nous devons nous demander pourquoi. À mon avis, c'est un secret de Polichinelle que la principale raison, c'est que le premier ministre et la majorité des têtes d'affiche libérales qui ont accédé au pouvoir en 1993 s'opposaient au libre-échange, notamment avec les États-Unis. En novembre 1987, parlant de son opposition au libre-échange canado-américain, le premier ministre a dit, et je cite:

Le Canada a déjà donné ses meilleurs atouts: la politique énergétique, l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et j'en passe.

Ce que cet accord a fait au secteur énergétique et à l'investissement et ce qu'il fera à la définition de ce qu'il faut entendre par subvention, c'est frapper au coeur même du tissu du Canada. Ce que fait cet accord, au Canada, c'est appliquer chez nous le gouvernement à la Reagan.

En septembre 1988, il a dit:

Le fait de supprimer ce qui reste des droits de douane entre les États-Unis et le Canada, comme il est proposé dans l'accord de libre-échange, n'améliorerait pas l'accès des entreprises canadiennes au marché américain.

Le premier ministre a continué dans la même veine. Je pourrais vous donner une foule de citations semblables durant la période de 1987 à 1993.

● (1325)

À l'approche des élections de 1993, au terme desquelles il est devenu premier ministre, il a continué de s'opposer au libre-échange. Il a continué de s'opposer à l'ALENA, qui venait tout juste d'être conclu. En fait, il a dit en février 1993, peu de temps avant les élections:

L'Accord de libre-échange nord-américain a donné au gouvernement l'occasion de corriger de graves lacunes de l'Accord de libre-échange. Un gouvernement libéral tentera d'obtenir des modifications à l'Accord de libre-échange et à l'Accord de libre-échange nord-américain.

La conséquence de tout cela est que, après l'arrivée au pouvoir du premier ministre en 1993, ni lui ni l'ensemble de ses principaux ministres n'étaient enclins à continuer sur la lancée du succès que représentaient l'ALE et l'ALENA. Bien qu'ils n'aient pas réellement essayé de renégocier ces accords de manière sérieuse, ils n'ont pas non plus essayé d'exploiter ce succès. Ce n'est pas surprenant. Le premier ministre n'a jamais été un libre-échangiste convaincu. Ayant été obligé d'accepter l'ALE et l'ALENA, il a simplement décidé de négliger entièrement ce dossier.

Ça s'est révélé être une grave erreur. Certains problèmes n'avaient pas été réglés par ces accords commerciaux. En fait, les plus graves, ceux dont il est question aujourd'hui, n'ont jamais été entièrement intégrés dans les accords de libre-échange, et ne l'ont certainement pas été à l'époque. C'est de là que viennent les difficultés.

Le bois d'oeuvre était l'un de ces problèmes et l'agriculture un autre. Ni l'un ni l'autre n'ont été réglés. Les principaux dirigeants du Canada ne s'intéressaient absolument pas à la libéralisation accrue des échanges.

Si le gouvernement n'a pas cherché à maintenir ou à améliorer le libre-échange nord-américain, qu'a-t-il fait? Comme l'indiquent les résultats obtenus par Équipe Canada, le premier ministre a fait un retour vers le futur. Il a essayé de redonner vie à la diversification commerciale ratée des années 1970, la prétendue troisième option du gouvernement Trudeau, qui n'a pas fonctionné alors et qui ne fonctionne pas maintenant.

Le problème est plus grave que ça. Tandis que la négligence et un degré élevé d'apathie caractérisent l'approche du gouvernement à l'égard de nos relations commerciales avec les États-Unis, l'hostilité flagrante envers les États-Unis, l'anti-américanisme, caractérisent maintenant d'autres dimensions de la politique canadienne.

Nous nous souvenons tous de l'ingérence flagrante du premier ministre dans la politique nationale des États-Unis avant les élections présidentielles de 2000 quand il a fait état de sa préférence concernant les résultats de ces élections. Bien entendu, ces déclarations ne sont pas passées inaperçues aux États-Unis, tout comme elles ne passeraient pas inaperçues au Canada si des politiciens américains faisaient des observations stupides du même genre sur la politique interne du Canada.

Le 22 janvier 2001, David Jones, ancien conseiller politique à l'ambassade des États-Unis, un homme très sage, a fait en public quelques remarques très franches concernant les relations canado-américaines et la fâcheuse tendance du premier ministre à faire des déclarations à brûle-pourpoint. Il a dit que notre premier ministre n'avait pas d'oreille pour les affaires étrangères, spécialement quand il s'agit des États-Unis. Ce n'est un secret pour personne que ces propos ont empoisonné les relations entre le gouvernement canadien et le nouveau gouvernement américain.

Un article paru dans le *National Post* le 14 mai dernier résume bien la situation. On y cite ces propos d'un initié haut placé:

Les crédits

Nous ne sommes manifestement pas des interlocuteurs importants. Il [le premier ministre] n'est tout simplement pas efficace.

L'initié en question continue sur un ton moins que charitable en disant que les Américains se fichent complètement du point de vue de notre premier ministre, et cela apparaît de façon particulièrement évidente dans l'attitude passive observée par le président américain dans le dossier du bois d'oeuvre. C'est un facteur important.

L'ancien ambassadeur du Canada à Washington, Allan Gottlieb, a écrit récemment ce qui suit:

C'est un signe d'ignorance renversante de la part des Canadiens...

...et je dirais plus particulièrement de la part de notre premier ministre...

...que de penser que les relations entre le président américain et le premier ministre ne sont pas d'une importance exceptionnelle. Si une question est portée à l'attention personnelle du président, les chances d'obtenir une décision favorable de sa part s'en trouvent améliorées. Lorsque le président s'intéresse à la question, des centaines de personnes loyales nommées à des postes politiques en sont avisées. Le Canadien le mieux placé, et de loin, pour soumettre une question à l'attention personnelle du président est notre premier ministre. [...] S'il n'intercède pas auprès du président, ce dernier n'interviendra pas.

Notre premier ministre a été incapable, et dans certains cas peu désireux, de défendre les intérêts des Canadiens face à l'administration Bush.

● (1330)

Ces difficultés dans les relations entre les deux pays datent d'avant les élections de 2000. Depuis 1993, le gouvernement observe des politiques préjudiciables à nos rapports avec les États-Unis. Le gouvernement a constamment placé les idéaux du premier ministre et des autres ministres libéraux devant les véritables intérêts des Canadiens. Je vous donne quelques exemples.

En 1998-1999, le Canada a fait pression pour qu'on revoie la stratégie préventive de l'OTAN, même si les autres États membres de l'OTAN, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, avaient indiqué clairement qu'ils étaient peu disposés envers une telle révision.

En 1996-1997, le Canada a mené une campagne agressive en vue de l'adoption d'un traité interdisant l'emploi de mines antipersonnel, sans tenir compte des préoccupations des États-Unis au sujet des implications que cela pourrait avoir pour ses forces de sécurité en Corée du Sud. Qu'est-ce que cela a donné? On a fini par avoir un traité interdisant les mines antipersonnel que peu de grands fabricants ou utilisateurs de mines ont signé.

Pendant neuf ans, le gouvernement a systématiquement négligé de répondre aux besoins des Forces canadiennes et réduit notre capacité à contribuer à l'imposition de la paix, voire même à participer à des missions de maintien de la paix, ce qui a mené récemment au retrait prématuré de nos effectifs en Afghanistan.

Plus récemment, nous avons été tentés de résister impulsivement au projet de système national de défense antimissile mis de l'avant par les Américains, malgré le fait que le Canada se voit confronté aux mêmes menaces provenant des pays délinquants équipés, comme les États-Unis, de missiles balistiques et d'armes de destruction de masse.

Il y a autre chose que je peux souligner. Le gouvernement n'a pas réglé adéquatement la question de la sécurité au niveau continental. Compte tenu du fait que notre système de détermination du statut de réfugié n'a pas été corrigé, nous sommes toujours exposés à des dangers exceptionnels au chapitre de la sécurité intérieure et de la sécurité continentale.

À ce sujet, je devrais ajouter qu'il n'est pas étonnant de constater que lorsque des ministres canadiens se présentent à Washington à

brûle-pourpoint en exigeant que l'on prenne des mesures pour remédier aux conflits portant sur les droits de douane dans le dossier du bois d'oeuvre et sur l'agriculture, bon nombre de décideurs américains de haut niveau ne leur prêtent pas réellement attention.

Cela entraîne une perte de souveraineté pour le Canada. Je n'utilise pas le terme de souveraineté de la même façon que le gouvernement le fait. La souveraineté n'a rien à voir avec le fait de lancer des pierres aux autres. La souveraineté porte sur l'aptitude à exercer certains pouvoirs et contrôles et à agir. Le gouvernement monte la garde et nous avons maintenant moins de marge de manoeuvre que nous avions auparavant. Au lieu d'acquérir de vraies aptitudes qui inspirent le respect et l'estime de nos alliés, nous ne pouvons compter que sur des mots vides qui sonnent parfois faux.

Où tout cela nous mène-t-il? Je ferai une observation très controversée à ce sujet. En ce qui a trait aux relations entre les États-Unis et le Canada, le gouvernement a beaucoup à apprendre de l'ancien premier ministre Brian Mulroney.

Je peux certes trouver à redire sur ses performances en matière fiscale, sur les priorités qu'il a établies au niveau social et sur sa façon de voir la réforme du gouvernement et l'unité nationale, mais sous la gouverne de M. Mulroney, les relations entre le Canada et les États-Unis étaient de beaucoup meilleures à ce qu'elles sont à l'heure actuelle. Le travail de base qu'il a effectué, tout particulièrement dans le domaine du commerce, est responsable non seulement des réussites atteintes dans ce domaine, mais également des succès qui ont été enregistrés dans les premiers temps du gouvernement actuel.

Bien que M. Mulroney ait eu des défauts, des manières affectées ou des particularités qui ont pu irriter bon nombre de Canadiens, il a compris une vérité fondamentale. Il a compris que des dirigeants canadiens adultes et responsables devaient reconnaître que les États-Unis sont notre voisin le plus près, notre meilleur allié, notre plus gros client et notre ami le plus constant.

● (1335)

Qu'importe le reste, c'est à notre péril que nous oublierions ces vérités. Nous pouvons croire, et nous le croyons, que le Canada est le meilleur pays du monde, le meilleur endroit où on peut vivre, et nous aimons notre pays. Cependant, les États-Unis ont non seulement une relation toute spéciale avec nous, mais ils sont aussi un chef de file dans la défense de la liberté et de la démocratie. Nous ne devons jamais laisser notre affection pour notre pays devenir le point de départ d'un ressentiment envers les États-Unis. Cette prise de conscience va dans le sens de nos intérêts et c'est là un impératif moral pour tout dirigeant canadien.

Si les États-Unis prospèrent, nous prospérons aussi. S'ils ont des difficultés ou s'ils sont en colère, nous en souffrons. S'ils sont jamais la cible d'attaques, nous serons détruits. Nous partageons avec eux un continent, une économie et bien d'autres choses encore. Nous ne pouvons nous permettre le dilettantisme de certains de nos alliés occidentaux et, soit dit en passant, de divers dirigeants du Parti libéral, qui cultivent d'autres illusions.

Que faut-il faire pour rétablir nos relations avec les États-Unis? À court terme, nous devons nous attaquer résolument au nouveau protectionnisme américain et nous adresser aux organisations du commerce international. L'objectif ultime doit être d'établir des règles claires sur le commerce international qui nous lient, nous, les Américains et nos partenaires européens. Mes collègues expliqueront en détail les mesures que nous devons prendre et les programmes d'indemnisation que nous devons mettre en oeuvre dans l'attente d'un règlement.

Les crédits

[Français]

À plus long terme, il faudra établir de nouveaux mécanismes pour éviter les problèmes liés aux échanges bilatéraux comme dans les secteurs du bois d'oeuvre et de l'agriculture. Nous devons envisager des mécanismes de règlement des conflits plus rapides et plus préventifs afin d'éviter que des crises comme celle du bois d'oeuvre puissent même survenir. Nous devons traiter en priorité la collaboration avec les États-Unis sur les enjeux commerciaux qui nous sont communs, au lieu de nous concentrer sur ceux qui nous divisent.

[Traduction]

De façon générale, nous avons aussi besoin de créer un environnement bilatéral propice à une plus grande collaboration. À cet égard, parce que les enjeux d'ordre sécuritaire et diplomatique sont indissociables des questions économiques, nous devons rétablir la crédibilité politique à l'échelle internationale, particulièrement aux États-Unis. Nous devons réaliser que nous ne pourrons jamais atteindre un seul des buts que nous visons, quant à la création d'organismes de réglementation du commerce qui soient justes, sans l'appui de l'administration américaine. Nous ne pourrons jamais obtenir la collaboration de l'administration américaine, à moins que les responsables à la Maison-Blanche et les membres influents du Congrès estiment et respectent ce que notre premier ministre apporte à la table.

Cela signifie que nous devons commencer par mettre de l'ordre dans nos propres affaires de sécurité intérieure. Nous devons aussi faire des efforts sérieux en vue d'élaborer une politique en matière de défense et d'affaires étrangères et d'investir dans cette politique susceptible de doter le Canada des capacités dignes d'une nation du G-8 et d'une voix qui retentit outre-mer.

La progression des relations canado-américaines constitue le meilleur moyen d'assurer que nos relations bilatérales ne stagnent pas ou ne subissent pas de revers en raison de nouvelles difficultés. Cela aurait dû être clair en 1993. C'est alors que le travail aurait dû commencer. Ce ne fut pas le cas. C'est dans nos secteurs commerciaux clés que nous en subissons maintenant les conséquences.

À mon avis, la Chambre ne peut plus avoir confiance dans la façon qu'a le gouvernement de gérer nos relations commerciales internationales et l'ensemble de nos relations avec les États-Unis. Les Canadiens réclament une nouvelle approche qui protégera véritablement leurs intérêts et assurera leur prospérité et leur gagne-pain en même temps que la souveraineté de la nation. On ne peut y arriver sous ce gouvernement. Voilà pourquoi je presse la Chambre d'adopter la motion dont elle est saisie aujourd'hui.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je vais saisir cette première occasion qui m'est offerte à la Chambre de souhaiter de nouveau la bienvenue au chef de l'opposition. Il a été élu en 1993 en même temps que moi. Je lui souhaite de très nombreuses années de succès dans son nouveau poste. Il est plus heureux maintenant. La dernière fois que je l'ai vu, nous avons parlé dans un ascenseur. Il s'ennuyait de sa famille et ainsi de suite, comme c'est le cas de beaucoup de députés je crois. C'est bon de le revoir parmi nous et je désire le féliciter.

Je tiens à dire à la Chambre que, malgré les remarques du chef de l'opposition, pas plus tard que ce matin, le premier ministre a encore une fois eu l'occasion de parler de la situation agricole, de cette mesure inacceptable qu'est le Farm Bill et de la crise du bois d'oeuvre avec le président des États-Unis.

Une voix: C'est un peu tard.

M. Pat O'Brien: Quelqu'un du côté de l'Alliance dit que c'est un peu tard. J'ai dit qu'il avait eu la chance de soulever la question encore une fois parce qu'il l'a déjà fait à maintes reprises, tout comme plusieurs ministres d'ailleurs.

J'ai seulement une question à poser au chef de l'opposition. Compte tenu de la motion d'aujourd'hui, une motion assez générale qui rate un peu la cible, je me demande ce qu'il pense d'un de ses collègues qui était porte-parole de l'Organisation mondiale du commerce et qui a dit, au sujet de l'agriculture, que le Canada devrait accepter d'ouvrir ses marchés des produits laitiers, de la volaille et des oeufs, qui sont protégés actuellement. Il a dit ceci:

Il est d'une importance critique que l'ensemble du secteur agricole soit mis sur la table.

Je ne suis pas certain que la majeure partie des Canadiens verrait cela comme une façon de défendre les intérêts de nos agriculteurs. Le chef de l'opposition partage-t-il l'opinion de son collègue allianciste?

• (1340)

M. Stephen Harper: Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de la citation utilisée par le député.

Permettez-moi tout d'abord de réagir à son préambule, dans lequel il affirme que le premier ministre aborde maintenant ces questions. C'est un peu trop tard pour agir de la sorte. Le Farm bill est devenu loi. La guerre totale des subventions entre la communauté européenne et les États-Unis est en cours, et nous sommes laissés pour compte.

Il ne sert à rien de faire une observation désinvolte au président des États-Unis à l'occasion d'une conférence internationale portant sur d'autres problèmes. Pour influencer sur les États-Unis, il faut cultiver de façon minutieuse et constante le système de gouvernement américain. Les choses ne se passent pas comme au Canada. On ne peut se contenter de glisser un mot à l'oreille du président et s'attendre à obtenir une faveur d'un ami.

Nous devons comprendre le régime présidentiel, nous devons cultiver ce système et, comme l'ancien ambassadeur Gotlieb l'a indiqué, nous devons entretenir de bonnes relations avec le président qui, en bout de piste et même au sein d'un système caractérisé par la division des pouvoirs, est de loin la personne la plus importante et la plus susceptible, comme l'histoire nous l'a montré, d'être intéressé à établir des liens commerciaux, et en particulier des liens commerciaux bilatéraux. Le premier ministre aurait dû le savoir, car il siège ici depuis aussi longtemps que la majorité des personnages de l'histoire. Il aurait dû savoir que c'est là la réalité, que la Maison-Blanche soit occupée par un républicain ou un démocrate. Il ne devrait donc pas tant se préoccuper du parti qui remporte les élections présidentielles américaines.

Notre motion a pour objet d'indiquer au gouvernement qu'il devrait concentrer ses efforts dans les secteurs où les subventions sont en vigueur, et non uniquement dans les secteurs des céréales et oléagineux et aussi des légumineuses, ainsi que là où notre industrie du bétail est menacée. Ce sont les domaines sur lesquels nous voulons faire porter l'attention.

À mon avis, au moment où nous cherchons à accentuer nos relations commerciales, il est probablement inévitable que les États-Unis et d'autres pays voudront aborder toutes les questions soulevées par l'agriculture. Nous devons être prêts à nous pencher sur les solutions possibles dans ces domaines. Je suis disposé à faire cette concession au député.

Les crédits

Ce n'est pas le moment pour le député de se préoccuper des aspects nécessitant une protection. Nous devons nous préoccuper de pénétrer sur ces marchés et de conserver la part de marché que nous détenons aux États-Unis.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lors de l'Uruguay Round en 1995, le gouvernement libéral a fait en sorte que la gestion de l'offre soit négociable. Il a supprimé la protection qu'offrait le système de quotas et il lui a substitué un système tarifaire destiné à réduire la protection lors des prochains pourparlers devant l'OMC, pourparlers actuellement en cours. C'est le gouvernement libéral qui mis la gestion de l'offre en péril et qui, en fait, va modifier celle-ci.

Ma question au chef de l'opposition officielle est simplement la suivante: Vaut-il mieux apporter des changements, nous adapter à la conjoncture économique dans le monde entier et rester concurrentiels à titre de Canadiens ou ne rien faire comme les libéraux et essayer d'arrêter le temps, de revenir aux années 1930 ou 1940, comme ils souhaiteraient que nous le fassions?

M. Stephen Harper: Monsieur le Président, je me réjouis de répondre, de temps à autre, à une question mûrement réfléchie.

Je crois que les observations du porte-parole de l'Alliance canadienne en matière d'agriculture sont absolument exactes et que la situation dans le domaine agricole serait drôlement différente si c'était lui qui dirigeait le ministère en question plutôt que le ministre actuel.

C'est le gouvernement actuel qui a accepté le principe des tarifs, qui a fait de la gestion de l'offre un enjeu de négociation à l'échelle internationale et qui a amorcé les changements visant ces industries. Comme ils en ont toutefois l'habitude, les libéraux n'ont absolument pas prévu la prochaine étape. Même des années plus tard, malgré les nouvelles négociations qui s'annoncent, il n'y a toujours pas de plan, de propositions, de consultations, de vision d'avenir; il faut se contenter d'espérer que tout redevienne comme autrefois. C'est aussi caractéristique de la façon dont le premier ministre aborde l'existence, pas seulement la politique.

C'est un problème que notre pays devra examiner, et je suis heureux de constater que notre porte-parole en matière d'agriculture l'a fait. Bien avant que je devienne chef, je sais qu'il réfléchissait à la question, qu'il consultait les gens des industries assujetties à la gestion de l'offre et qu'il envisageait les stratégies que nous allions fort probablement devoir examiner lorsque les répercussions du système tarifaire allaient devenir évidentes dans les années et les décennies à venir.

• (1345)

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le tout nouveau chef de l'opposition pour son excellente allocution. Il a abordé des points que je considère comme solides. Lorsqu'on a une bonne politique publique, on propose des choses comme un protocole sur les précipitations acides. Lorsqu'on a une bonne politique publique, on propose de participer à la guerre du Golfe sous les auspices de l'ONU plutôt que de l'OTAN. C'est ce que le Canada a proposé aux Américains. Le député a aussi mis en évidence l'accord de libre-échange. En 1988, nous avions pour 90 milliards de dollars d'échanges commerciaux avec les Américains. Nous en avons aujourd'hui pour plus de 400 milliards de dollars chaque année.

Compte tenu de la base solide que nous avons avec les Américains, je n'ai qu'une seule et simple question à poser. Convenons-nous au moins que les propos venimeux et viscéraux qu'ont tenus les députés d'en face au sujet du gouvernement

Mulroney, au début des années 1990, étaient peut-être un peu exagérés et que le Canada a fait des gains importants sous la direction de Brian Mulroney?

M. Stephen Harper: Monsieur le Président, j'ai reconnu dans mon allocution la contribution de M. Mulroney, notamment pour ce qui concerne nos relations commerciales avec les États-Unis.

Si l'on examinait les réalisations de notre parti sous la direction de M. Manning, mon prédécesseur tant comme député de Calgary—Sud-Ouest que comme chef, on verrait, je crois, que notre parti a toujours appuyé la politique d'ouverture du gouvernement Mulroney à l'égard du commerce avec les États-Unis.

Je mets le député au défi d'embrasser ce legs en quittant un parti qui partage désormais avec David Orchard une position extrémiste de rejet absolu du libre-échange. Je le mets au défi de quitter cette coalition et d'accepter notre offre d'une véritable coalition.

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir la possibilité de prendre part au débat et surtout d'intervenir peu après le chef de l'opposition. Le député de Calgary a fait certaines observations aujourd'hui, au sujet notamment de notre relation commerciale avec les États-Unis.

Le chef de l'opposition a déclaré que l'agriculture et le bois d'oeuvre se révélaient problématiques dans le contexte de nos relations commerciales avec les États-Unis du seul fait des initiatives prises par le premier ministre.

Outre le fait qu'il se trompe du tout au tout, devant les faits, si cela était vrai, comment explique-t-il que ces difficultés éprouvées au titre des échanges agricoles ne soient limitées au Canada? D'après les pourparlers qui ont cours un peu partout dans le monde, le Canada n'est pas le seul concerné. Presque tous les pays s'opposent farouchement au projet de loi agricole des États-Unis qu'ils jugent néfaste pour les leurs.

Dire que c'est la faute du premier ministre si le congrès américain a adopté le projet de loi agricole américain n'est rien d'autre que du sectarisme exacerbé. Ces propos ne sont nullement fondés. Compte tenu de ce qui se passe dans le monde, c'est l'évidence même pour tout le monde. Et j'imagine que c'est évident pour les gens d'en face, mais je ne crois pas qu'ils l'admettront.

Cela vaut aussi pour les autres questions commerciales. Prenons l'acier. L'Union européenne et beaucoup d'autres pays affirment que les États-Unis n'entendent pas leurs doléances concernant l'acier. Laisser entendre que c'est une seule personne qui a la mauvaise attitude, aux yeux de l'opposition du moins, est totalement ridicule et je crois que tout le monde en est conscient.

Les crédits

Il y a des irritants dans le domaine commercial et nous devons régler certaines questions au chapitre de l'agriculture et du bois d'oeuvre. Toutefois, il n'est pas approprié que le chef de l'opposition laisse entendre que l'ensemble de nos rapports commerciaux avec les États-Unis se sont détériorés depuis 1993. C'est ridicule. En réalité, lorsque nous jetons un coup d'oeil à l'ensemble de la relation commerciale entre le Canada et les États-Unis, il faut se demander si elle comporte des avantages économiques pour le Canada. Voilà la réalité, quoiqu'en dise l'opposition. Il est absolument ridicule de laisser entendre que parce que nous avons des problèmes, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du bois d'oeuvre, que toute la relation commerciale est défectueuse.

Il suffit de jeter un coup d'oeil à l'économie canadienne et de revenir à 1993. Le paradis dont fait mention le député d'en face remonte à l'époque antérieure à 1993, où la situation s'est soi-disant dégradée. Si je me rappelle bien, il y avait un déficit de 42 milliards de dollars en 1993, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Pourtant, le chef de l'opposition estime que c'était une époque merveilleuse. Aujourd'hui, il n'y a plus de déficit. En fait, depuis cinq ans, le gouvernement enregistre un excédent. Voilà le résultat d'une mauvaise administration depuis 1993.

Les taux d'intérêts et l'inflation sont faibles. Le Canada connaît la plus forte croissance de tous les pays membres du G-7 au chapitre de l'emploi et il vient tout juste de voir sa cote de crédit ramenée au plus haut niveau. Il ne semble pas que les politiques mises en oeuvre aient été défavorables.

Je suis convaincu que les citoyens qui nous regardent comprennent ce qui se passe. Les députés d'en face s'emballent un peu. Je ne les blâme pas, car nous avons l'occasion de faire état des faits alors qu'ils peuvent seulement faire des suppositions. Je comprends bien cela.

• (1350)

Cependant, le chef de l'opposition a abordé la question de la souveraineté. Il a parlé de la souveraineté et de ce qu'elle devrait être. Son point de vue pose de graves problèmes. Il a essentiellement déclaré que, pour l'Alliance canadienne, la souveraineté signifie qu'on est libres de dire oui aux Américains. Cela contraste avec notre définition de la souveraineté car nous croyons qu'elle signifie que nous avons la liberté de dire oui ou non, selon que la proposition est ou n'est pas dans l'intérêt national des Canadiens. Voilà la différence.

Leur conception d'une relation avec les États-Unis c'est qu'on se rend à Washington pour dire «si c'est ce que vous désirez, monsieur le président, c'est ce que vous voulons aussi; si tel est votre souhait, monsieur le député ou madame la députée du Congrès, nous le souhaitons aussi». Ce n'est pas ce que signifie la souveraineté. Elle signifie plutôt qu'on peut agir dans le meilleur intérêt du Canada, qu'on peut agir dans le meilleur intérêt des agriculteurs canadiens, qu'on peut agir dans le meilleur intérêt des travailleurs forestiers canadiens. Voilà ce que signifie la souveraineté canadienne et c'est ce que fait le gouvernement.

Le chef de l'opposition a parlé de notre relation avec les Américains; il a dit qu'il n'existait aucune coopération entre eux et nous et qu'on ne faisait rien à l'égard des Américains. Il a commodément omis de regarder les preuves à l'effet contraire. Tous les députés savent, ou devraient savoir, que le Canada et les États-Unis, sous la direction fort efficace du vice-premier ministre, et en collaboration avec le directeur de la sécurité intérieure Tom Ridge, ont élaboré un plan d'action pour assurer la sécurité à la frontière. La sécurité à la frontière entre nos deux pays et la circulation efficace

des marchandises à travers cette frontière sont des éléments vitaux de notre relation commerciale.

En décembre dernier, nous avons convenu d'un plan d'action pour assurer la circulation des biens à la frontière, mais, de plus, les gouvernements du Canada et des États-Unis, sous la direction du vice-premier ministre et du directeur de la sécurité intérieure Tom Ridge, ont bien travaillé afin d'assurer que ce plan serait mis en oeuvre.

À propos des dossiers de l'agriculture et du bois d'oeuvre, il y a plusieurs éléments dont il faut nous occuper. Oui, nous devons traiter avec nos partenaires internationaux et former un consensus, car lorsque nous avons affaire à une mauvaise mesure agricole comme le Farm Bill américain, nous devons agir non pas seulement par nous-mêmes mais de concert avec tous les pays du monde qui ont des échanges commerciaux agricoles avec les États-Unis. Il nous faut former des alliances et adopter une attitude cohérente, et c'est ce que nous faisons.

Nous devons décider comment nous nous occuperons de l'industrie agricole. L'Alliance prétend qu'il ne s'est rien fait, ce qui est ridicule. Voilà pourquoi le ministre de l'Agriculture, avec ses dix homologues provinciaux et avec les dirigeants des trois territoires, a conclu l'année dernière au Yukon une entente en vue d'établir un nouveau cadre stratégique agricole au Canada. Le gouvernement fédéral n'a pas fait cela unilatéralement. Il l'a fait en coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des gouvernements de toutes les allégeances politiques, afin que nous puissions faire entrer notre industrie agricole dans une économie solide, prospère et restructurée pour l'avenir. L'industrie appuie cela. Les producteurs canadiens appuient cela. Les gouvernements provinciaux appuient cela. Et nous, le gouvernement fédéral, appuyons cela.

Nous continuerons d'y travailler avec les premiers ministres provinciaux et avec les provinces. Nous allons faire en sorte d'avoir une industrie agricole vigoureuse au Canada. Voilà la réalité. Elle est très différente de la réalité dépeinte par le chef de l'opposition, qui n'est absolument pas exacte.

• (1355)

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une question simple à poser. Les agriculteurs de l'Ouest pourraient assez facilement accroître leurs revenus, diversifier leur travail et y ajouter de la valeur, comme le font leurs homologues de l'Ontario, en se débarrassant du monopole exercé par la Commission canadienne du blé. Mon collègue, qui prétend essayer d'aider les habitants des régions rurales de l'Ouest et de partout au pays, est-il prêt à affirmer qu'il appuie également la transformation de la Commission en un organisme à participation facultative?

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur le Président, en tant que ministre responsable des affaires rurales, je crois fermement dans la collaboration avec les gouvernements provinciaux pour la création d'un cadre stratégique en matière d'agriculture, en vue de s'assurer que nos producteurs et le réseau de collectivités qui les appuient créent des conditions propices à notre industrie et favorables aux gens qui en dépendent, d'un bout à l'autre du pays. Notre parti voit le Canada non pas comme un assemblage de régions différentes, mais comme une nation avec des valeurs, des buts et des objectifs communs.

Article 31 du Règlement

●(1400)

Le Président: Lorsque le débat sur cette question reprendra plus tard aujourd'hui, il restera au ministre quatre minutes pour les questions et observations.

* * *

LE COMMISSAIRE À PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du commissaire à la protection de la vie privée concernant un projet de loi provincial assez similaire.

[Français]

Ce rapport est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA DÉPUTÉE D'ETOBICOKE—LAKESHORE

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue, la députée d'Etobicoke—Lakeshore, qui vient d'être nommée secrétaire d'État à la Situation de la femme et au Multiculturalisme.

En 1993, elle est devenue la première Afro-Canadienne à être élue députée à la Chambre des communes. Je la connais depuis mon arrivée à la Chambre en 1997, et je puis vous dire qu'elle est une femme vraiment exceptionnelle. Je ne doute pas qu'elle fera une remarquable secrétaire d'État.

Je lui souhaite du succès dans ses nouvelles fonctions et j'invite tous les députés à la féliciter de son entrée au Cabinet, dont elle est le tout dernier ajout.

* * *

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Vérifiez le compte rendu, monsieur le Président. Ce n'est pas la première fois que je demande au premier ministre de commencer à établir de meilleures relations avec le président des États-Unis. Mais le premier ministre préfère jouer les globe-trotters et consacrer ses énergies à son initiative africaine plutôt que s'atteler à la tâche d'améliorer nos relations commerciales avec notre principal partenaire commercial et voisin du Sud, relations qui ne cessent de se dégrader.

La guerre commerciale qui se poursuit, et qui s'étend maintenant au bois d'oeuvre, aux subventions agricoles et au gaz naturel du Nord, a des effets bien concrets dans ma circonscription, car elle influe sur notre gagne-pain. Ma circonscription, celle de Prince George—Peace River, dans la moitié nord de la Colombie-Britannique, est principalement tributaire du gaz naturel, de l'agriculture et de l'industrie forestière. Je suis d'accord avec le gouvernement pour qu'il interjette appel à l'OMC, mais la décision que rendra celle-ci arrivera peut-être trop tard. Des mesures immédiates sont requises.

Pour le bien de mes électeurs et de tous les autres Canadiens qui comptent sur les échanges commerciaux avec les États-Unis, qui atteignent un milliard de dollars par jour, le premier ministre ira-t-il à Washington afin d'arracher au président Bush un règlement sur ces différends commerciaux?

[Français]

LA FOIRE DES SCIENCES, TECHNOLOGIES ET INFORMATIQUE 2002

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, je me fais un devoir et aussi un plaisir de faire de temps à autre à la Chambre des déclarations sur des sujets scientifiques.

À cet égard, je voudrais souligner la Foire des sciences, technologies et informatique 2002 de l'école La Vérendrye, dans le comté de Ottawa—Vanier, qui a eu lieu le 24 mai 2002.

L'objectif de la Foire STI est, et je cite: «d'appuyer la mission de l'école La Vérendrye en voulant favoriser l'intégration des sciences, des technologies et de l'informatique dans le programme scolaire de l'école.» Quel bel objectif!

Il est important de souligner la collaboration entre les parents bénévoles et les enseignants de l'école La Vérendrye dans la préparation de cette Foire STI.

Deux parents en particulier méritent une mention. Il s'agit de Daniel Cusson et de Maurice Lamontagne, qui ont agi comme coprésidents du comité de la Foire STI. Ils sont le véritable moteur derrière son organisation.

Je tiens à féliciter l'école La Vérendrye, sa direction, les enseignants, les parents et, naturellement, les élèves de cette heureuse initiative. J'espère avoir l'an prochain l'occasion de participer à son organisation.

* * *

[Traduction]

LES PRIX HOWARD MACKIE

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, Sport inter-universitaire canadien est l'organisme national qui régit le sport universitaire au Canada. Chaque année, 49 membres représentant plus de 12 000 étudiants athlètes et 500 entraîneurs se disputent 19 championnats nationaux dans 11 disciplines.

Ce mois-ci, Sport inter-universitaire canadien a récompensé les meilleurs athlètes masculin et féminin en leur remettant les prix Howard Mackie de 2002, distinctions qui sont assorties d'une bourse de 5 000 \$ pour suivre un programme de deuxième cycle dans une université canadienne de leur choix.

Le prix de l'athlète féminine de l'année a été attribué cette année à Liz Warden, de l'Université de Toronto. Cette jeune femme originaire d'Indian River, en Ontario, est membre de l'équipe nationale de natation du Canada. S'est joint à elle sur le podium un autre membre de l'équipe nationale de natation, Brian Jones, de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est originaire de Richmond, en Colombie-Britannique.

Les lauréats ont été choisis par le conseil d'administration de la Fondation athlétique canadienne, organisme sans but lucratif mis sur pied pour administrer les prix.

Tous les députés se joindront sûrement à moi pour féliciter les lauréats de cette année, Liz Warden et Brian Jones.

• (1405)

L'ÉDUCATION

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole à la Chambre pour féliciter un jeune de ma circonscription, Bruce—Grey—Owen Sound, qui a obtenu une bourse du millénaire.

Greg Dietrich, qui fréquente l'école secondaire du district de Walkerton, obtiendra son diplôme et s'inscrira à l'Université Guelph, où il étudiera en zootechnie. Il prévoit prolonger ses études pour devenir médecin ou travailler en génétique.

Voilà une occasion où, comme ancien enseignant, je voudrais être de retour à l'école pour voir le visage de ces diplômés, de leurs parents et de leurs excellents enseignants qui préparent cette nouvelle promotion de jeunes Canadiens.

Au nom de la Chambre et de tous les députés, je félicite de leur beau travail tous les étudiants qui obtiennent leur diplôme aux quatre coins du Canada.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement devrait considérer le règlement du conflit canado-américain sur le bois d'oeuvre comme une priorité. Ce conflit fait du tort à nos deux pays. L'impasse dans laquelle nous nous trouvons entraîne des coûts énormes.

Les exportateurs canadiens de bois ont déjà commencé à verser des droits de 27 p. 100 en argent comptant. Pourquoi le premier ministre, qui se trouve aujourd'hui aux côtés du président Bush à la Conférence de l'OTAN à Rome, affirme-t-il qu'il est trop occupé pour lui parler mais qu'il pourrait peut-être s'entretenir avec le président français Chirac à la place? Un tel entretien pourrait-il aider nos communautés forestières désespérées? Pas du tout. Le lobby américain du bois d'oeuvre force l'augmentation des prix du bois aux États-Unis. Les problèmes auxquels nos collectivités forestières font actuellement face vont bientôt s'aggraver.

Le Canada veut négocier une entente basée sur le commerce loyal. Les magnats du bois d'oeuvre américains le savent, mais en refusant de négocier, ils continuent de récolter des profits et de détruire des collectivités et des économies.

Le premier ministre et le président des États-Unis devraient insister pour que des négociations soient entreprises sans délai. Le premier ministre devrait demander directement au président George Bush s'il est pour ou contre le Canada.

* * *

LA BURLINGTON ECONOMIC DEVELOPMENT CORPORATION

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion du dîner annuel de remise des prix de commercialisation de l'Ontario, l'Economic Developers Council of Ontario a reconnu les réalisations de la Burlington Economic Development Corporation et les efforts que cette dernière a réalisés au cours de l'année 2001.

La Burlington Economic Development Corporation a reçu le Prix d'excellence et le Prix du meilleur sujet dans la catégorie des événements spéciaux pour son dîner tenu sous le thème «Driving Burlington's High Performance Growth». La BEDC a également reçu le Prix d'excellence dans la catégorie portant sur le maintien et l'expansion des entreprises pour sa campagne intitulée «Jobsburlington Recruitment Campaign».

Article 31 du Règlement

Mise sur pied en collaboration avec DRHC, cette campagne a permis d'appuyer les commerces locaux en les aidant à attirer la main-d'oeuvre spécialisée dont ils avaient besoin. Le site Web de ce projet a reçu plus d'un million de visites sur une période de 12 semaines et a permis de combler 100 postes vacants. Ce projet a eu un succès remarquable.

J'aimerais féliciter la BEDC. Bravo à l'équipe de Burlington.

* * *

[Français]

LE CODE D'ÉTHIQUE

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, les libéraux ont refusé de permettre à la Chambre de se prononcer par un vote sur un projet de loi que j'ai déposé et qui proposait d'inclure dans le corpus législatif un code d'éthique à l'intention des ministres de même que la création d'un poste de conseiller en éthique nommé par la Chambre et qui lui serait redevable. Ce projet de loi leur aurait pourtant bien servi.

Alors que le taux de popularité des politiciens est au plus bas dans les sondages, le premier ministre ne fait rien pour remédier à la situation.

Il est donc bien mal venu de déclarer, en cette Chambre, que l'intégrité et la confiance du public sont les pierres d'assise d'un gouvernement démocratique, alors que c'est ce même premier ministre qui a débuté le bal des horreurs avec l'affaire de l'Auberge Grand-Mère.

Tous ces scandales qui éclatent au grand jour ne sont que la pointe de l'iceberg et démontrent le manque flagrant d'éthique de la part de ce gouvernement.

Plutôt que de faire la leçon et de se déclarer grand démocrate, le premier ministre devrait ordonner la tenue d'une enquête publique de toute urgence afin de faire toute la lumière sur les actes répréhensibles de ses ministres.

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, un article écrit par les journalistes Réjean Lacombe et François Pouliot, le 25 mai 2002, dans le journal *Le Soleil* et intitulé «L'avenir des mines», stipule que:

Le non-renouvellement des réserves minières de l'Abitibi, la crise de l'amiante et les difficultés du marché du fer placent une épée de Damoclès au-dessus d'au moins 2 500 des quelque 6 500 emplois directs de l'industrie minière québécoise.

En Abitibi, si rien ne se passe dans dix ans, il ne va rester qu'une mine à Matagami (Bell Allard), La Ronde et peut-être Doyon. Pour toutes les autres, ce sera fini.

Le parc minier de l'Abitibi ne parvient plus à renouveler ses réserves. La moitié de la vingtaine de mines que compte le Québec ont actuellement des réserves inférieures à cinq ans.

Toutes les mines menacées se trouvent dans la région de l'Abitibi—Chibougamau. La région de l'Abitibi—Chibougamau emploie actuellement 3 000 mineurs, dont la moitié sont dans le groupe à risque.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Alliance canadienne appuie fermement la recherche sur les cellules souches, car elle améliore la vie des Canadiens aujourd'hui.

Le projet de loi sur les nouvelles techniques de procréation et les travaux connexes met à tort l'accent sur la recherche sur les cellules embryonnaires, dont les avantages sont purement spéculatifs. Les transplantations de cellules souches embryonnaires n'ont aidé personne, alors que la recherche sur les cellules souches adultes peut aider des gens aujourd'hui.

Dernièrement, un homme de 52 ans atteint de la maladie de Parkinson a été traité au moyen de cellules souches provenant de son propre cerveau. Ses symptômes ont diminué de 80 p. 100 et il n'a plus besoin de médicaments. Le mois dernier, on a signalé qu'une Québécoise atteinte de SP était en rémission par suite d'une transplantation de cellules souches prélevées dans sa moelle épinière. Ce ne sont que deux des cas dont je pourrais parler aux députés.

La recherche sur les cellules souches adultes fait de grands progrès, sans les complications de rejet immunitaire et de formation de tumeurs, et sans les problèmes sur le plan éthique que pose la recherche utilisant des embryons humains.

Mettons dans la bonne voie la recherche sur les cellules souches.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, le mois dernier, j'ai fait circuler une pétition parmi les députés et les sénateurs, pour inviter le gouvernement du Canada à appuyer la requête de Taïwan visant l'obtention d'un statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé. J'ai aisément obtenu bien au-delà de 100 signatures.

[Français]

Mes collègues du Bloc québécois ont obtenu 38 signatures dans leur propre pétition.

[Traduction]

Peu importe les critères qu'on utilise, la mesure reçoit un appui solide de la part des parlementaires canadiens, appui qui transcende l'esprit de parti. C'est à la fois un message pointu et large. Pointu, puisqu'il invite le gouvernement du Canada à appuyer la position du gouvernement taiwanais. Mais c'est aussi un large message, puisqu'il prie le gouvernement du Canada de changer son application de la politique reconnaissant une seule Chine.

Les députés se sont prononcés. Une politique qui plonge ses racines en dehors de la réalité n'est dans l'intérêt de personne, encore moins du Canada.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, le 25 mai, avec mon collègue de Burnaby—Douglas, je me suis joint à 40 000 Britanno-Colombiens qui ont marché dans les rues du centre-ville de Vancouver pour protester contre les compressions massives et impitoyables effectuées par Gordon Campbell.

Des aînés, des mères seules, des étudiants, des personnes handicapées, des autochtones, des travailleurs, des enfants et des familles étaient tous réunis pour dénoncer des réductions désastreuses qui n'épargnent rien: santé, environnement, éducation, assistance sociale, aide juridique, normes de travail et écoles. Même aujourd'hui, nous apprenons que les frais de scolarité à l'Université Simon Fraser augmenteront de 30 p. 100, un taux énorme, et les pauvres sont touchés encore, cette fois-ci par une réduction de 75 \$ par mois dans leurs prestations d'aide sociale.

Où sont les libéraux fédéraux de la Colombie-Britannique? Pourquoi ne défendent-ils pas les droits fondamentaux et les services de la population? Notre gouvernement fédéral manque-t-il maintenant de courage au point de permettre à ce premier ministre de détruire les valeurs fondamentales que sont des soins de santé universels et une qualité de vie décente, sans que les pauvres craignent d'être pénalisés?

Les libéraux fédéraux de la Colombie-Britannique doivent faire leur travail et aider leurs concitoyens à empêcher Gordon Campbell d'appliquer ces compressions épouvantables.

* * *

[Français]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, il aura fallu beaucoup de temps pour convaincre les contribuables qu'il était nécessaire de lutter contre le déficit et de se serrer la ceinture.

Toutefois, après des mois d'efforts collectifs, nous découvrons le vrai visage du gouvernement libéral: riche, manipulateur, dépensier, insensible et sans respect pour les vrais besoins de la population.

En 1993, le premier ministre disait, et je le cite: «[...] on n'est pas là pour se servir mais pour vous servir!» Mais scandale après scandale, on doit bien constater que la mémoire est une faculté qui oublie. Cela démontre, malgré des vœux pieux, que les libéraux se sont servis sans aucun scrupule.

Comment peut-il alors expliquer qu'il n'a pas d'argent pour aider les provinces, rétablir l'équilibre fiscal, financer adéquatement la santé et l'éducation quand il dépense des millions pour accroître sa visibilité et ce, au profit de ses petits amis.

La situation est dramatique. Les odeurs de corruption nous donnent une raison de plus de vouloir sortir de ce marasme.

* * *

[Traduction]

ROBERT LAY

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de M. Robert Lay, un ami de longue date des députés et du personnel de tous les partis.

Bob Lay a été un visage familier sur la colline pendant plus de 30 ans. De 1973 à 2000, année où il a pris sa retraite, Bob a travaillé dans les bureaux de plusieurs leaders et whips en chef de la Chambre. On pouvait souvent le voir déambuler dans les couloirs de l'édifice du Centre, dans son complet rayé bleu marine, le soir et les week-ends. Il maîtrisait parfaitement la procédure de la Chambre des communes et avait un profond respect pour l'institution du Parlement.

Questions orales

[Français]

La Colline parlementaire était la résidence secondaire de Bob Lay, sinon la première. Bob avait un respect profond pour l'institution qu'est le Parlement.

[Traduction]

Bob a habité toute sa vie dans la Côte de sable. Il était une source de savoir sur la politique et les politiciens, ayant connu personnellement tous les premiers ministres depuis Mackenzie King. Le calme de Bob et la douceur de sa voix lui ont valu de nombreux amis. Il avait un goût très développé pour les choses raffinées et un sens de l'humour qui pouvait être à la fois malicieux et bienveillant.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille. Bob nous manquera énormément.

* * *

● (1415)

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui du fait que les Canadiens ont perdu confiance dans le gouvernement, plus particulièrement le ministère de l'Agriculture. Jusqu'à maintenant, le ministre de l'Agriculture a évité de prendre des décisions difficiles et de lancer des initiatives positives.

Que le ministre de l'Agriculture soit prévenu, car l'Ouest canadien risque fort de subir une sécheresse cette année encore. Des mesures immédiates doivent être prises. Le gouvernement a dit récemment qu'il ne voulait plus instaurer de programmes agricoles ponctuels. Il peut donc saisir l'occasion de faire quelque chose d'innovateur, de se montrer proactif.

Je presse le gouvernement d'élaborer un programme d'aide d'urgence ciblé, complet et financé comme il se doit, destiné à servir de façon cohérente les agriculteurs des quatre coins du pays. Le gouvernement doit se défaire de son approche attentiste en matière de soutien agricole. Il doit trouver des solutions aux problèmes maintenant, pendant qu'il en est encore temps.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Stephen Harper (chef de l'Opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, d'autres informations concernant des conflits d'intérêts ont fait surface aujourd'hui. Nous avons appris que le solliciteur général avait fait du lobbying auprès de la GRC, un organisme dont il est directement responsable, pour aider son frère à obtenir une subvention de 3,5 millions de dollars du service de police fédéral.

Dans cet épisode de l'émission *All in the Family*, le solliciteur général semble s'être servi de son rôle de ministre responsable de la GRC pour faire des pressions afin que son frère puisse recevoir des fonds publics pour son projet.

Compte tenu de la nouvelle préoccupation du premier ministre à l'égard de l'éthique, comment le solliciteur général peut-il justifier ses actes?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les faits sont très clairs. La proposition devait être présentée au fonds des initiatives de l'Atlantique. Lorsque

mon bureau a reçu la proposition spontanée d'un groupe d'établissements, y compris Holland College, Sheridan College, en Ontario, et l'Université de Moncton, il l'a transmise à la GRC.

En tant que solliciteur général, je m'intéresse à l'éducation et à la formation. Mon bureau reçoit de nombreuses demandes et propositions, qui sont transmises à la GRC.

M. Stephen Harper (chef de l'Opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, selon les médias, il a fait un peu plus que cela. Il a discuté de cette proposition directement avec le commissaire de la GRC.

Comme le premier ministre a exprimé une certaine préoccupation à l'égard de la conduite de ses ministres en ce qui a trait à l'éthique et a promis des normes plus élevées, le solliciteur général peut-il nous dire s'il a informé le premier ministre qu'il faisait du lobbying auprès de son propre ministère au nom de son frère et, si oui, en a-t-il parlé au premier ministre avant ou après avoir fait du lobbying auprès de la GRC?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué très clairement ce qui s'était passé. J'ai dit à mon collègue qu'une proposition avait été reçue. Elle venait d'un certain nombre d'établissements. Elle est arrivée à mon bureau et a été transmise à la GRC pour approbation. Le fait est que, dans ce cas, la GRC n'a pas approuvé la proposition.

M. Stephen Harper (chef de l'Opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est merveilleux de voir que, pour se défendre, le ministre explique qu'il est peut-être un lobbyiste, mais un très mauvais lobbyiste. Cependant, il n'a pas répondu à la question à savoir s'il a informé le premier ministre.

[Français]

Je vais poser ma dernière question supplémentaire. Est-ce que le solliciteur général a demandé des conseils sur l'éthique et est-ce qu'il a examiné le code d'éthique de conduite visible ou invisible du premier ministre avant ou après avoir fait du lobbying pour le collège de son frère?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a mentionné que je n'avais pas eu de succès. Le fait est que, lorsqu'une proposition est reçue, c'est à la GRC de décider ce qu'elle va en faire. Je ne dirige pas la GRC.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 16 octobre 2001, le solliciteur général a dit ceci à la Chambre:

Monsieur le Président, s'il y a une chose que je me garde bien de faire, c'est diriger les opérations de la GRC.

Si cela est vrai, alors pourquoi le solliciteur général a-t-il jugé opportun de discuter avec le commissaire de la GRC de l'octroi d'une subvention de 3,5 millions de dollars au Holland College, qui est dirigé par son frère, Alex MacAulay?

● (1420)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé, cette proposition avait été présentée par un certain nombre d'établissements. Comme mon collègue l'a également fait remarquer, et il a absolument raison, je ne dirige pas la GRC. Je ne l'ai jamais fait et je ne le ferai jamais.

Questions orales

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la tentative du solliciteur général en vue d'influencer le commissaire de la GRC, que la subvention de 3,5 millions de dollars ait ou non été accordée ou soit ou non accordée un jour, était tout à fait contraire à l'éthique et inopportune. C'était un cas flagrant d'ingérence politique.

Quand le solliciteur général fera-t-il la seule chose à faire, soit remettre sa démission?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois aujourd'hui, nous voyons que les députés d'en face sont assoiffés de sang.

La vérité est qu'on ne cherchait aucunement à servir des intérêts personnels ou privés dans ce cas. Qu'y a-t-il de mal à ce que le frère du solliciteur général soit président du Holland College? Aurait-il dû démissionner simplement parce qu'il se trouve qu'un membre de sa famille a décidé de se lancer en politique? En sommes-nous rendus à cet extrême? Est-ce que le Sheridan College aurait dû penser «mon Dieu, nous ferions mieux de ne pas nous associer au Holland College pour cette proposition parce que le chef de l'opposition va crier au scandale»?

L'opposition devrait rester dans la cour d'école et peser plus soigneusement son langage.

* * *

[Français]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a affirmé hier que le ministre de l'Immigration n'était pas soumis au code d'éthique lorsqu'il a séjourné chez Claude Boulay puisqu'en 1997, il était député. Fort bien.

Cependant, en l'an 2000, le ministre est alors secrétaire d'État et donc soumis au code d'éthique lorsqu'il nie catégoriquement avoir habité le condo du président de Groupe Everest.

Est-ce que le vice-premier ministre admettra qu'en l'an 2000, en niant la vérité, en cachant ses liens avec Claude Boulay chez qui il a bel et bien séjourné, le ministre de l'Immigration a violé le code d'éthique qui régit la conduite des ministres et des secrétaires d'État?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, on ne peut pas violer le code d'éthique rétroactivement. Il n'était pas membre du Cabinet. Ses actions n'étaient pas soumises aux standards du code d'éthique.

De toute façon, le contrat a été accepté par le ministère du Patrimoine. Ce n'était pas un contrat qui avait été accepté par le secrétaire d'État ou par son bureau.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est un peu inquiétant. Le ministre de l'Immigration a des problèmes de compréhension et, en plus, il a la mémoire fragile. En l'an 2000, il oublie avoir séjourné chez Claude Boulay qui, coïncidence, a lui aussi un trou de mémoire pour la même affaire.

Est-ce que le ministre de l'Immigration admettra qu'il est curieux que cette épidémie d'amnésie surgisse alors qu'il est soumis au code d'éthique et que Groupe Everest vient de recevoir un contrat de 500 000 \$ pour organiser la tournée pancanadienne qu'il a annoncée lui-même en grandes pompes?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le

Président, le député essaie toujours de soumettre au code d'éthique les actions d'un député qui n'était pas ministre. Ce n'est pas le niveau et le standard qui devraient être reconnus.

Nous allons rédiger un code pour les députés et les sénateurs. J'espère que les députés du Bloc vont nous appuyer quand nous allons le faire.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, hier, pour se défendre d'avoir avoué la firme Everest, le ministre de l'Immigration a prétexté qu'un secrétaire d'État n'a pas le pouvoir d'autoriser les contrats.

Ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Admettra-t-il que de ne pas avoir le pouvoir d'autoriser les contrats ne lui enlève d'aucune façon le pouvoir de recommander fortement l'embauche de la firme Everest, d'autant plus qu'il s'agissait de sa tournée pancanadienne et de sa consultation? C'était son premier projet comme ministre.

Est-ce qu'il admettra que ça ne lui enlevait d'aucune façon ce pouvoir de recommander très fortement son ami?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le contrat a été permis dans le contexte des règles qui sont acceptées par le Conseil du Trésor. Cela a été accepté par le ministère des Travaux publics.

Comme je l'ai dit plusieurs fois, les actions d'un député qui n'est pas ministre ne sont pas touchées par le code d'éthique.

● (1425)

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration tient une consultation pancanadienne. C'est son projet, son premier projet comme ministre, et ils veulent nous faire croire que le ministre des Travaux publics de l'époque, Alfonso Gagliano, ou la ministre du Patrimoine, je ne sais trop, lui aurait dit, à titre de surprise: «La firme qui va t'accompagner dans ton travail, la firme qui a le contrat, c'est la firme de ton ami, le président d'Everest.»

Ils voudraient nous faire croire cela. Ils nous prennent pour des valises. Ils prennent les citoyens pour des imbéciles.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas question des amis du ministre de l'Immigration. S'il y a une question sur le contrat, c'est comme pour les autres contrats. C'est une chose qui pourrait être considérée par la vérificatrice générale.

C'est elle qui a déjà fait des enquêtes qui étaient demandées par le gouvernement. Elle va continuer. Elle a déjà dit qu'elle va continuer et nous allons répondre directement aux recommandations de la vérificatrice générale.

Questions orales

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, l'Association médicale canadienne a publié aujourd'hui des preuves montrant que les patients traités dans des établissements hospitaliers à but lucratif sont plus susceptibles de mourir dans une proportion de 2 p. 100 que ceux qui sont traités dans des établissements sans but lucratif. Fondée sur 38 millions de patients, l'étude démolit l'hypothèse de la ministre de la Santé selon laquelle il importe peu de savoir qui possède ou exploite les hôpitaux, dans la mesure où, lorsque nous présentons notre carte d'assurance-maladie, nos frais de séjour et nos traitements sont payés par un système de soins de santé administré publiquement.

Cette preuve accablante a-t-elle enfin convaincu la ministre de se raviser?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la députée interprète mal ce que j'ai dit. Je ne préconise pas l'établissement d'hôpitaux à but lucratif. Ce que je préconise, c'est la prise de décisions fondées sur des preuves.

L'importance de l'article publié dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* réside dans le fait qu'il nous offre d'autres preuves que les ministres de la Santé des provinces et territoires peuvent utiliser pour fonder leurs décisions sur la façon de mieux dispenser les soins de santé dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je me réjouis certainement que la ministre reconnaisse les preuves rigoureuses sur lesquelles doivent reposer ces décisions.

La ministre a provoqué une onde de choc dans notre pays le 18 janvier dernier lorsqu'elle a dit que la question de savoir qui était propriétaire des établissements hospitaliers et qui les exploitait importait peu. Il y a des preuves qui reposent sur 26 000 hôpitaux américains. Transposée dans le contexte canadien, cela signifie que 2 200 Canadiens mourraient inutilement chaque année.

Je réitère ma question à la ministre: Va-t-elle retirer son affirmation selon laquelle il importe peu de savoir qui est propriétaire des établissements hospitaliers et qui les exploite?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter ce que j'ai déjà déclaré, c'est-à-dire que ce qui importe, ce sont les preuves sur lesquelles les ministres de la Santé des provinces et territoires peuvent fonder leurs décisions concernant la façon dont les soins de santé sont dispensés dans notre pays. À cet égard, l'article publié dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* est important. Je suis certaine que mes collègues des provinces et territoires et moi-même l'examinerons très attentivement et avec beaucoup d'intérêt.

* * *

[Français]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Alors qu'il était ministre de la Couronne, pourquoi a-t-il donné deux réponses contradictoires au *Globe and Mail* au sujet de ses relations passées avec Groupe Everest?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le ministre a déjà expliqué qu'il avait mal compris les questions.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John Manley: Mais de toute façon, il n'était pas du tout obligé de donner de réponse aux questions touchant sa conduite pendant qu'il était simple député.

* * *

[Traduction]

LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le solliciteur général suit maintenant à la lettre ce qui s'est fait dans le cadre du Shawinigate en ce qui concerne la façon de traiter avec les organismes gouvernementaux.

Le premier ministre n'a rien vu de mal dans le fait d'appeler le président de la Banque de développement du Canada. Or, le solliciteur général discute maintenant de façon directe avec le commissaire de la GRC d'une demande de subvention de 3,5 millions de dollars présentée par son propre frère, ce qui viole clairement l'article 23 du code sur les conflits d'intérêts.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si le conseiller en éthique s'est vu demander de statuer sur ce conflit d'intérêts?

• (1430)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en plus de mes responsabilités en tant que solliciteur général, je suis également responsable de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est mon travail.

Dans ce cas-ci, je défendais les intérêts de ma province, contrairement à mon honorable collègue de Calgary-Centre qui agissait de son propre chef lorsqu'il a appelé le premier ministre pour lui demander de nommer son frère au poste de juge.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Il est très difficile d'entendre la question du député de West Vancouver—Sunshine Coast qui a la parole après tout.

Je sais que beaucoup de députés ont des questions aujourd'hui. Nous allons entendre celle-ci maintenant car le député a la parole.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais poser une très brève question au solliciteur général. A-t-il oui ou non parlé au commissaire de la GRC au sujet de subventions au collègue Holland?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé à un certain nombre de reprises, la proposition a été soumise au Fonds d'investissement de l'Atlantique. Je l'ai reçue en tant que ministre régional. Comme on le fait avec toutes les lettres et propositions, elle a été soumise au service compétent, soit la GRC dans ce cas-ci.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais répéter à nouveau la question pour le solliciteur général. Le solliciteur général a-t-il parlé directement oui ou non avec le commissaire de la GRC?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai précisé très clairement ce qu'il en était. J'ai agi en tant que ministre responsable de l'Île-du-Prince-Édouard et à titre de solliciteur général responsable.

La proposition a été reçue à mon bureau et elle a été soumise au service compétent, soit la GRC. C'est elle qui a pris la décision.

Questions orales

[Français]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration a bel et bien nié avoir utilisé le condo de son ami du Groupe Everest, M. Boulay. Au moment où il a dit cela, il était membre du Conseil des ministres. Ne devait-il pas là dire toute la vérité?

Le ministre va-t-il finalement admettre que si lui et Claude Boulay ont tous deux d'abord nié les faits concernant l'utilisation du condo, c'est qu'ils savaient fort bien tous les deux qu'ils étaient en situation de conflit d'intérêts et qu'ils ont délibérément tenté de soustraire toute cette affaire à l'attention des journalistes?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le ministre a déjà expliqué qu'il avait mal compris les questions.

De toute façon, il n'était même pas obligé de répondre aux questions touchant à sa conduite quand il était un simple député.

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, un peu plus tôt aujourd'hui, en se portant à la défense de son ministre de l'Immigration, le premier ministre a prétexté que les députés avaient le droit à leur vie privée.

Soit, je suis bien d'accord avec cela. C'est bien sûr que les députés ont le droit à une vie privée.

Cependant, le vice-premier ministre ne trouve-t-il pas tout à fait inacceptable que la vie privée d'un député guide ses premières décisions comme ministre et l'amène à retourner l'ascenseur à quelqu'un envers qui il a contracté une dette?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je crois que député est en train d'exagérer.

De toute façon, je crois que la conduite d'un député et le droit à une vie privée nous donnent la capacité de ne pas répondre aux questions touchant à sa vie privée.

Je crois que le contrat en question a respecté les normes du Conseil du Trésor. C'était un contrat recommandé par le ministère des Travaux publics. Il n'y a donc pas à se poser d'autres questions.

* * *

[Traduction]

LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens ont raté la réponse à la question posée au solliciteur général.

Mon collègue lui a demandé s'il a parlé au commissaire de la GRC au sujet de la proposition de 3,5 millions de dollars faite par son frère, qui dirige le collège. Il se peut que d'autres établissements soient en cause, mais a-t-il parlé au commissaire de la GRC au sujet de cette proposition?

• (1435)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je crois que l'Alliance a fait suffisamment de salissage. La proposition n'a pas été faite...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Je sais qu'on aide beaucoup le ministre à répondre à la question, mais nous devons être en mesure d'entendre

sa réponse plutôt que les interventions qui visent peut-être à l'aider. Le vice-premier ministre a la parole. Écoutons sa réponse.

L'hon. John Manley: Monsieur le Président, il n'y a pas eu de proposition faite au nom du frère du solliciteur général. Une proposition a été faite au nom du collègue Sheridan, du collègue Holland et de l'Université de Moncton. Aucune proposition n'a été faite dans l'intérêt personnel de quelque parent du ministre que ce soit.

Il est temps de reconnaître que les fonctions qu'exercent les ministres les obligent à prendre position publiquement. Le fait qu'il ait reçu une proposition et l'ait transmise...

Le Président: Le député de Provencher a la parole.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a tenté de diverses façons d'embrouiller la question afin d'éviter d'y répondre. Je respecte le solliciteur général. Pourquoi n'a-t-il pas le courage de dire à la Chambre si, oui ou non, il a parlé au commissaire au sujet de cette proposition? Qu'il s'agisse du collège dirigé par son frère ou d'un autre établissement, a-t-il parlé au commissaire au sujet de cette proposition?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, pourquoi le député n'a-t-il pas le courage de reconnaître que le collègue Holland n'appartient pas au frère du solliciteur général? Il s'agit d'un établissement public. Pourquoi le député n'a-t-il pas le courage de reconnaître qu'il tente, sans justification, de salir la réputation d'un député et d'un ministre qui a servi avec distinction? Pourquoi le député n'admet-il pas qu'il s'est montré trop zélé dans cette croisade qui vise à détruire des réputations?

* * *

[Français]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, quand une firme obtient un contrat du gouvernement, on est en droit de s'attendre à ce que la compagnie démontre une certaine envergure et une structure qui lui permettent d'exécuter son contrat de manière convenable.

Comment le vice-premier ministre peut-il expliquer qu'après vérification au registre des institutions financières, la firme Communications Coffin déclare n'avoir aucun employé à son service?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des allégations que la députée vient de faire.

En ce qui concerne la société Coffin, dont il a été question à la Chambre hier, les hauts fonctionnaires de mon ministère ont communiqué avec elle hier et aujourd'hui. L'examen est en cours. Nous cherchons évidemment à obtenir des réponses satisfaisantes de la part de cette société. Nous espérons obtenir ces réponses, faute de quoi des mesures appropriées seront prises.

Questions orales

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le ministre trouve normal que le gouvernement fédéral accorde des contrats substantiels à une firme de communication qui ne compte sur aucun employé à son actif et que, finalement, elle ne sert que d'intermédiaire entre le gouvernement fédéral et des sous-traitants après s'être pris une généreuse commission? Est-ce que c'est cela une bonne gestion?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, il importe que tout entrepreneur ayant obtenu un contrat du gouvernement du Canada puisse assurer la prestation des services pour lesquels il a été embauché, le faire de façon adéquate et se conformer aux règles de transparence et de reddition de comptes en vigueur.

Je signale que mon prédécesseur au ministère a pris des mesures plus tôt ce printemps en vue d'établir un nouveau processus assurant le recours à des conventions d'offres à commandes dans ce secteur.

• (1440)

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au moins nous savons pourquoi le premier ministre est allé à Rome. Il faudra un affidavit du pape pour aider le solliciteur général cette fois-ci.

Le solliciteur général s'est-il directement entretenu avec le commissaire de la GRC au sujet de ce programme de 3,5 millions de dollars? Oui, ou non?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises, je m'entretiens régulièrement avec le commissaire de la GRC. Lors de notre avant-dernier brefage, le commissaire de la GRC m'a expliqué que cette proposition serait vraisemblablement rejetée. Elle lui a plu, mais elle sera vraisemblablement rejetée, car il n'en a pas les moyens.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, que la proposition soit acceptée ou rejetée, cela importe peu. Les faits demeurent. Le ministre a-t-il fait spécialement mention du Holland College que dirige son frère, ou bien a-t-il dit au commissaire de la GRC que cet établissement se prêterait bien à une telle initiative, si jamais celle-ci devait être concrétisée? L'a-t-il fait, oui ou non?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Non, monsieur le Président. Comme je l'ai clairement indiqué à maintes reprises, toutes les propositions que je reçois sont traitées de manière appropriée. Je n'ai pas dit à la GRC ce qu'elle devrait faire ou ne pas faire. Je ne lui ai pas dicté sa conduite. Je ne l'ai jamais fait et je ne le ferai jamais.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, après de longues négociations, l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs a été signé en mars 2002 et a pris effet au même moment. Cependant, ses dispositions n'ont pas été rendues publiques.

Le ministre de l'Environnement peut-il dire à la Chambre quand la teneur de cet accord sera rendue publique, compte tenu de

l'importance de protéger ce bassin qui constitue le plus vaste écosystème d'eau douce dans le monde?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de dire au député que nous sommes en pourparlers avec la province de l'Ontario actuellement. Je m'attends à pouvoir rendre public ce que demande le député dans un très proche avenir, mais je tiens à lui donner l'assurance, et à donner l'assurance à la Chambre par la même occasion, que même si rien n'a encore été conclu, le travail se poursuit.

En fait, depuis un an, quelque 3 millions de dollars ont été consacrés à des projets en vertu des dispositions générales de l'accord, et nous avons l'intention d'annoncer d'autres projets d'investissement, quelle que soit l'issue des pourparlers sur l'accord, dans les mois à venir.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, la ministre de la Santé dit vouloir prendre des décisions fondées sur les preuves. Elle dispose désormais des preuves solides, des faits brutaux et incontestables que constituent les résultats concluants de l'étude de l'Université McMaster, qui montrent que les soins hospitaliers privés font grimper les taux de mortalité.

La ministre sait par ailleurs que, depuis qu'elle est en poste, des cliniques et des hôpitaux privés ont ouvert leurs portes en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Ma question s'adresse à la ministre. Maintenant qu'elle dispose des preuves, prendra-t-elle des mesures pour stopper la privatisation?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Je le répète, monsieur le Président, si les ministres provinciaux et territoriaux se fondent sur les preuves pour décider des méthodes de prestation des soins de santé, l'étude McMaster est importante. C'est une étude parmi tant d'autres et je suis sûre que mes collègues provinciaux et territoriaux l'examineront tout comme moi.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, l'étude McMaster, qui montre que les soins hospitaliers privés font grimper les taux de mortalité, est une invitation à passer à l'action pour la ministre et son gouvernement.

Il y a quatre mois, la ministre de la Santé a dit que la prestation des services de santé par le secteur privé ne présentait pas vraiment de problème. Nous savons maintenant qu'elle constitue un réel problème. C'est une question de vie ou de mort.

Depuis que la ministre est en poste, de nouvelles initiatives de privatisation ont été lancées à Calgary, Vancouver, Abbotsford, Brampton et Ottawa. À ce rythme, des décès surviendront au Canada par suite de l'inertie de la ministre. La ministre mettra-t-elle un terme à la privatisation...

Le Président: La ministre de la Santé a la parole.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, voilà un autre exemple des tactiques alarmistes de la députée.

Comme je le dis depuis le début, mes collègues provinciaux et territoriaux et moi-même prendront des décisions en fonction des preuves les plus concluantes.

Questions orales

La députée laisse entendre que cette étude nous aidera à déterminer quels modes de prestation des services sont les plus indiqués dans différentes situations, et elle a absolument raison. L'étude McMaster nous aidera tous beaucoup à prendre des décisions à cet égard.

* * *

• (1445)

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, les questions à propos des communications du solliciteur général avec le commissaire de la GRC suscitent manifestement beaucoup d'intérêt.

Le très honorable député de Calgary-Centre a demandé si cette affaire avait été soumise au commissaire à l'éthique, et il me semble que ce serait une bonne façon de procéder. Cette affaire a-t-elle été soumise à l'examen du commissaire à l'éthique, ou le sera-t-elle?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique est indubitablement prêt à examiner toute question que lui soumet un ministre ou le premier ministre, mais je ferai remarquer encore une fois au député qu'il n'y a aucune allégation en l'occurrence, même à l'extrême, que l'on ait poursuivi un intérêt privé ou personnel en cette affaire. Au contraire, la proposition soumise pour examen émanait d'institutions publiques, soit deux collèges et une université. C'est complètement différent.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, le rapport du conseiller en éthique sur l'affaire Gagliano comporte douze pages, quatre titres et douze sous-titres. Il a manifestement fallu beaucoup de travail et de temps pour le préparer. Il est difficile de croire que le conseiller en éthique ait pu préparer deux de ces rapports en fin de semaine, samedi après-midi. Le gouvernement aurait-il l'obligeance de déposer aujourd'hui ces deux rapports concernant le ministre des Travaux publics et le ministre de la Défense?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, dans la mesure où le conseiller en éthique conseille le premier ministre sur la conduite de ministres, c'est une affaire entre lui et le premier ministre. Le premier ministre assume la responsabilité de la conduite de son Cabinet, comme cela lui incombe.

* * *

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous apprenons que le Portugal, après le Danemark, pourrait bien recevoir un ministre canadien disgracié comme ambassadeur du Canada. Le bruit court en effet que l'ancien ministre de la Défense nationale pourrait être nommé ambassadeur au Portugal.

Le gouvernement pourrait-il assurer aux Canadiens qu'un autre ministre disgracié ne va pas être récompensé par un poste d'ambassadeur?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je suppose que l'économie se porte bien et que l'Alliance canadienne se réjouit de l'état du système canadien de santé, et je suis certain que l'Alliance n'a aucune préoccupation concernant la

justice ou l'environnement, car cette question est l'une des plus pitoyables qui ait été posée à la Chambre depuis longtemps.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous préoccupons de toutes ces choses, mais nous sommes également préoccupés par la réputation du Canada dans le monde en tant que partenaire commercial.

Les Danois doivent se demander pourquoi le Canada les a punis en leur envoyant l'un des ministres à l'éthique douteuse du premier ministre.

Un ministre a fait quelque chose de répréhensible et a été puni. Un autre a fait quelque chose de tout aussi répréhensible, voire pire, et il est récompensé par un poste d'ambassadeur.

Avez-vous des normes en face et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Je suis sûr, monsieur le Président, que vous avez des normes, et je les défendrai n'importe quand.

Cela est vraiment révélateur de la mentalité des députés d'en face; c'est le châtement qu'ils recherchent. En fait, ce que nous essayons de faire, et ce que le premier ministre a essayé de faire dans son discours de la semaine dernière, c'est de maintenir la confiance du public en présentant un plan en huit points pour régler les problèmes, dont certains ont été signalés, et à juste titre, par la vérificatrice générale. Nous sommes très ouverts et transparents à cet égard. Nous apportons les changements qui s'imposent. Nous sommes tournés vers l'avenir, alors qu'ils cherchent à punir des erreurs anciennes.

* * *

[Français]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, on vient d'apprendre de la bouche du vice-premier ministre que c'est la ministre du Patrimoine qui aurait choisi le Groupe Everest pour organiser la consultation pancanadienne sur le sport amateur.

On voudrait savoir sur quels critères s'est basée la ministre du Patrimoine pour que, tout à fait par hasard, elle choisisse d'accorder le contrat à la firme qui appartient au grand ami du ministre de l'Immigration?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que c'était la ministre, j'ai dit que c'était le ministère du Patrimoine. Selon les règlements du Conseil du Trésor, la firme a été choisie par le ministère des Travaux publics.

Cependant, j'aimerais également citer le député de Châteauguay qui a dit: «Je félicite le gouvernement pour les consultations qu'il a faites. Je pense que les consultations étaient nécessaires et que pour le monde sportif, que ce soit les athlètes, les entraîneurs, que ce soit même d'autres paliers du gouvernement, il y a eu une consultation et j'ai participé à plusieurs. Pour cela, j'en félicite le gouvernement.»

Cela, c'est le travail qui...

• (1450)

Le Président: L'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a la parole.

Questions orales

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, est-ce elle qui a choisi? Sinon, si ce n'est pas le secrétaire d'État qui nous a dit ne pas avoir le pouvoir d'accorder des contrats, si ce n'est pas la ministre du Patrimoine elle-même qui a accordé ce contrat, est-ce Alfonso Gagliano?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, il peut poser cent fois la même question, mais c'est la même réponse.

Le contrat a non seulement respecté les règlements du Conseil du Trésor, mais je viens également de citer son collègue qui a indiqué que le travail qui avait été fait dans ce contrat a été très bien fait.

* * *

[Traduction]

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la conduite d'Alfonso Gagliano lorsqu'il était ministre des Travaux publics fait maintenant l'objet d'au moins une enquête policière impliquant Groupaction. Étant donné l'intérêt que porte apparemment le premier ministre à l'éthique au sein de la vie publique, il a certainement tort de laisser M. Gagliano occuper son poste d'ambassadeur du Canada.

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il songe au moins à annuler la nomination d'Alfonso Gagliano à titre d'ambassadeur?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, le député a mal cité les faits. L'ancien ministre ne fait pas l'objet d'une enquête policière. Deuxièmement, encore une fois, il est incorrect de salir ainsi la réputation d'une personne qui mène une éminente carrière publique.

L'information que possède monsieur Gagliano est accessible grâce aux procédures en place et il est lui-même à la disposition de ceux qui font enquête.

[Français]

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a mis en place un niveau d'éthique flexible. Le ministre de la Défense ne l'a pas respecté, il a été limogé. Le ministre des Travaux publics ne l'a pas respecté, il a été rétrogradé. Toutefois, Alfonso Gagliano ne l'a pas respecté et le premier ministre lui a donné le poste d'ambassadeur. Ce n'est pas seulement une affaire étrange, c'est une affaire bizarre.

Peut-être le vice-premier ministre peut-il l'expliquer?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député comprend très bien les affaires bizarres. Il a beaucoup d'expérience.

Cependant, il faut également reconnaître que dans ce cas-ci, le premier ministre a bien reconnu le travail qui a été fait par quelqu'un qui a servi le public pendant plusieurs années.

Il y a également le fait qu'ici à la Chambre et dans les comités de la Chambre, le député peut poser n'importe quelle question sur le sujet qui l'intéresse.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Étant donné le rythme de vie de nos jours et les exigences croissantes imposées aux travailleurs au sein de notre économie du savoir, on prévoit que l'incidence des maladies mentales va augmenter rapidement.

Que fait la ministre pour encourager la recherche en santé mentale et les efforts de traitement des maladies mentales?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, effectivement, le gouvernement du Canada considère que toutes les questions entourant la santé mentale sont très importantes non seulement pour les Canadiens, mais pour leurs familles et leurs collectivités.

Santé Canada s'efforce de promouvoir la santé mentale partout au pays; le ministère travaille avec les gens de la base et il met au point des outils, des programmes et des ressources. Nous appuyons aussi les Instituts de recherche en santé du Canada qui ont récemment financé, à hauteur de 10 millions de dollars, 55 projets dans des collectivités de toutes dimensions afin d'en apprendre davantage sur les causes de la maladie mentale et sur les moyens que nous-mêmes, nos familles et nos collectivités pourrions employer pour relever les défis que pose la maladie mentale.

* * *

[Français]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en 1997, le ministre de l'Immigration est resté au condo de luxe de Claude Boulay, le président de Groupe Everest. En premier, il a dit qu'il n'est jamais resté chez M. Boulay, mais son histoire a changé. Maintenant, il nous dit qu'il a passé plusieurs semaines dans ce condo de luxe.

Nous voulons savoir et j'ai une question simple pour le ministre: pourquoi a-t-il changé son histoire? Pourquoi?

• (1455)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, il a expliqué le fait qu'il n'avait pas bien compris la question en anglais. De toute façon, c'est la même question qui a été posée plusieurs fois aujourd'hui et c'est la même réponse.

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la période des questions vise à obtenir une reddition de comptes de la part du gouvernement. Il est difficile d'y arriver lorsque les ministres ne se lèvent pas pour répondre aux questions qui leurs sont adressées.

Nous avons posé au solliciteur général une question simple à laquelle il suffisait de répondre par oui ou par non. Malheureusement, il n'arrive pas à trouver le courage de se lever pour répondre. Nous avons posé des questions simples au ministre de l'Immigration. Il n'arrive pas à se lever pour y répondre. Nous avons tenté d'interroger M. Gagliano, mais les libéraux l'ont caché dans une ambassade.

Questions orales

Je pose donc de nouveau une question simple au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. S'il mérite son traitement de ministre, il se lèvera sûrement pour répondre. Pourquoi a-t-il modifié son histoire au sujet de son séjour dans un condominium de luxe? Pourquoi a-t-il modifié sa version des faits?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je vous invite à traiter cette question comme s'il s'agissait d'un recours au Règlement parce que les règles de la Chambre sont assez claires. À la Chambre, le ministre de l'Immigration n'est pas tenu de répondre à des questions portant sur ses agissements à l'époque où il était député d'arrière-ban.

Si le député désire poser des questions concernant les responsabilités du ministre de l'Immigration, s'il peut songer à une question, pourquoi ne la pose-t-il pas? Le ministre y répondra.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on est en droit de savoir, en tant que parlementaires, qui au Sport amateur a accordé le fameux contrat à la firme Everest.

Je demande à la ministre du Patrimoine—on nous dit que c'est elle—une question bien simple. Est-ce elle qui a accordé le contrat, en vertu de quels critères et savait-elle que le président de cette firme était un ami intime de son ministre délégué au Sport amateur? C'est simple et clair comme question. Peut-elle répondre?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais être assez clair. Le contrat en question a été accordé par le ministère du Patrimoine canadien. Ce n'était pas le fait du Secrétariat d'État. On a respecté toutes les procédures du gouvernement du Canada concernant l'obtention de services de communications.

Ce sont les hauts fonctionnaires du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux qui ont choisi le Groupe Everest en particulier en fonction de l'offre à commandes que cette entreprise avait négociée avec le ministère.

* * *

[Français]

LES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Ressources naturelles.

Les sources d'énergie renouvelable suscitent un intérêt de plus en plus grand partout dans le monde, particulièrement l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Non seulement ces sources d'énergie réduisent la dépendance à l'égard du pétrole et du gaz, mais elles offrent aussi une solution au problème pressant auquel le Canada et les Canadiens sont confrontés, c'est-à-dire la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les autres émissions atmosphériques provenant de la production et de la consommation d'énergie.

Le ministre des Ressources naturelles peut-il expliquer à la Chambre des communes comment le gouvernement...

Le Président: L'honorable ministre des Ressources naturelles a la parole.

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, tous les députés accordent extrêmement d'importance à l'énergie renouvelable. La semaine dernière, à North Cape, dans l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai lancé l'initiative en matière d'énergie éolienne, dont le coût s'élève à 260 millions de dollars et qui vise à encourager la production d'énergie éolienne partout au Canada.

Ce nouveau programme du gouvernement du Canada aidera à augmenter de 500 p. 100 la quantité d'énergie éolienne disponible au Canada. C'est une augmentation substantielle et je sais que tous les députés appuieront le programme.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une bombe a éclaté pendant la fin de semaine dans le secteur de l'élevage bovin lorsque l'Agence canadienne d'inspection des aliments a révélé que, il y a cinq ans, elle avait revu à la baisse le statut du Manitoba comme province indemne de tuberculose. Les libéraux ont négligé d'informer les producteurs de bétail, le gouvernement du Canada et la Chambre des communes du changement de statut du Manitoba en ce qui concerne la tuberculose.

En réponse à des questions que je lui ai posées le 15 mars pendant la période réservée à cette fin, le ministre de l'Agriculture a déclaré que tout le Canada est indemne de tuberculose. C'est manifestement faux.

Le ministre ignorait-il tout simplement le changement de statut au Manitoba ou a-t-il tout simplement induit la Chambre en erreur?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le statut du Manitoba n'affecte pas le mouvement provincial, interprovincial ou international du bétail. La province est accréditée comme étant indemne de tuberculose, mais elle n'est pas désignée comme étant totalement indemne de cette maladie. Le Comité consultatif canadien sur l'hygiène des animaux et la province du Manitoba étaient au courant de cette situation.

* * *

● (1500)

[Français]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on sait maintenant que c'est la ministre du Patrimoine qui a accordé le contrat. Puisque c'est son ministère, elle en est responsable.

Je lui demande sur quels critères elle s'est basée. Est-ce qu'elle savait que le Groupe Everest était la propriété d'un ami personnel du ministre délégué au Sport amateur? En a-t-elle discuté avec le secrétaire d'État au Sport amateur avant d'accorder le contrat?

Je lui demande quel processus elle a suivi puisque c'est elle qui est responsable de l'octroi de ce contrat.

Recours au Règlement

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je le répète clairement encore une fois. Le contrat a été octroyé par le ministère du Patrimoine canadien, et non par la ministre. Ce sont les fonctionnaires du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux qui ont retenu le Groupe Everest à l'époque, en se fondant sur l'offre à commandes présentée par l'agence à ce ministère et cette offre à commandes faisait suite à un appel d'offres en bonne et due forme.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et elle porte sur la politique fiscale. Les personnes sourdes et malentendantes, y compris les étudiants, doivent désormais payer de l'impôt sur l'argent qu'elles ont reçu pour embaucher un interprète gestuel ou un sous-titreur. Cet impôt constitue un fardeau financier inéquitable, en particulier pour les étudiants, et force bon nombre d'entre eux à abandonner leurs études.

Le ministre va-t-il agir dès maintenant de façon honorable et cesser d'imposer des services contribuant à uniformiser les règles du jeu pour les étudiants et tous les Canadiens malentendants?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, dans le dernier budget ainsi que dans celui qui l'a précédé, nous avons substantiellement amélioré les crédits d'impôt pour les personnes handicapées. Le gouvernement a l'intention de continuer à agir de la sorte.

Je vais certes examiner le problème soulevé par le député.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. La position du gouvernement est-elle que les ministres n'ont pas le pouvoir d'octroyer des contrats de publicité ou de commandites?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a expliqué la démarche qui a été suivie pour ce marché. J'espère que cela aura dissipé la confusion que le député a décelée dans la réponse que j'ai donnée tout à l'heure en français.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Ahmad Humaid Al Tayer, ministre des Communications des Émirats arabes unis et président du conseil d'administration du service des postes des Émirats.

Des voix: Bravo.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les usages de la Chambre interdisent à

l'opposition d'interroger les ministres sur autre chose que leurs responsabilités ministérielles pendant la période des questions. On nous a toujours empêchés de poser des questions sur leurs responsabilités à l'égard d'une province ou d'autres responsabilités que le premier ministre a pu leur confier.

Dans une réponse, le solliciteur général a dit clairement aujourd'hui que, à titre de solliciteur général, il avait également des responsabilités ministérielles à l'égard de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cela ne montre-t-il pas que, à l'avenir, les députés de l'opposition officielle et d'autres pourront poser aux ministres des questions sur leurs responsabilités provinciales, en plus de leurs autres responsabilités?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député de Kootenay—Columbia vient de soulever un point en affirmant qu'il jugeait approprié qu'un ministre réponde aux questions touchant ses responsabilités régionales ou ses responsabilités autres que celles qu'il a sur le plan administratif en tant que ministre.

J'attire l'attention de la Chambre sur la page 426 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit, qui dit très clairement qu'on doit poser une question qui relève de la responsabilité administrative du gouvernement ou du ministre concerné. La note de bas de page se reporte à une intervention par le Président de l'époque, l'honorable John Bosley, relativement à Sinclair Stevens auquel on a demandé à ce moment-là de répondre à une question touchant son comportement personnel et n'ayant rien à voir avec son ministère.

À l'époque, le Président a jugé que la question était irrecevable car elle ne concernait pas les responsabilités ministérielles de M. Stevens. Il a ensuite précisé que les questions strictement personnelles sont irrecevables, même si la frontière entre ce qui relève de la personne et du ministre n'est pas toujours évidente. C'était le 8 mai 1986, aux pages 13081 et 13082 du Hansard.

● (1505)

M. Jim Abbott: Monsieur le Président, le leader parlementaire nous a lu une chose qui n'a rien à voir avec le point que j'ai soulevé. Ce n'est pas pertinent en ce sens que cette citation qu'il nous a lue touchait le fait que la question portait sur les affaires personnelles de M. Stevens. Or, dans le cas présent, la question n'a rien à voir avec les affaires personnelles du solliciteur général ou, chose certaine, ce ne devrait pas être le cas.

Je prétends que le solliciteur général, et je voudrais obtenir votre avis là-dessus, monsieur le Président, a clairement ouvert une porte. En tant que ministre qui a été nommé responsable de l'Île-du-Prince-Édouard par le premier ministre du Canada, il a réaffirmé dans cette enceinte qu'il est responsable de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je vous soumetts, monsieur le Président, que je devrais également être en mesure de poser, par exemple, au ministre des Ressources naturelles, qui est le ministre chargé par le premier ministre de s'occuper de la Colombie-Britannique et qui s'acquitte de fonctions administratives au nom du premier ministre relativement à ces responsabilités provinciales, des questions au sujet de ce qui se passe en Colombie-Britannique en ce qui concerne les dépenses reliées à la diversification de l'économie de l'Ouest canadien ou à toute autre chose de cette nature dans cette province.

Je pense que le solliciteur général a ouvert la porte, et je voudrais en profiter pour y entrer de plain-pied.

Les crédits

Le Président: Je crois que le député de Kootenay—Columbia a soulevé un point qui pourrait lui valoir le droit de poser des questions, mais peut-être pas.

Comme le député de Kootenay—Columbia n'est pas sans le savoir, la présidence fait preuve de beaucoup de générosité lorsqu'il s'agit de permettre aux députés de poser des questions à la Chambre, mais il reste à déterminer qui doit répondre. Tout député ministériel peut se lever pour répondre. La présidence n'a rien à dire là-dessus. Le député peut poser une question au ministre des Ressources naturelles à propos de la Colombie-Britannique, mais ce peut être le ministre des Finances qui se lève pour lui répondre, ou encore le ministre des Pêches et des Océans, le premier ministre, le vice-premier ministre ou même le ministre d'État ou le leader du gouvernement à la Chambre qui a des livres en main et qui, j'en suis certain, est prêt à discuter de la question.

Dans les circonstances, je ne crois pas qu'il puisse obtenir une réponse immédiate à sa question. Je suis prêt à me pencher sur la question et à faire rapport à la Chambre à ce sujet au besoin. Toutefois, je suis persuadé que la présidence ne verra pas d'objection s'il formule sa question d'une façon précise et qu'il l'adresse à une personne en particulier, surtout lorsque quelqu'un d'autre se lève pour répondre comme il sait très bien que cela arrive souvent au cours de la période des questions à la Chambre, et qui se produit d'ailleurs depuis aussi longtemps que je puisse me souvenir.

* * *

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que M. Don Boudria de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell a été nommé membre du Bureau de régie interne en remplacement de M. Ralph Goodale, député de la circonscription de Wascana.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ — LE COMMERCE INTERNATIONAL

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lorsque les travaux ont été interrompus par la période des questions, le ministre s'apprêtait à parler de tous les projets merveilleux que son gouvernement avait apparemment pour assurer le bien-être de la population.

Je trouve plutôt lamentable qu'il ait élevé autant la voix pour ne pas dire grand-chose. Je lui demanderais d'énoncer simplement ce qu'il tentait de dire. Il parlait si fort que nous ne pouvions pas comprendre ses paroles.

• (1510)

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit plusieurs choses. Il est regrettable que le député ne les ait pas entendues.

Je serai clair. En examinant les questions liées à l'agriculture et au bois d'oeuvre, le gouvernement doit suivre, et suit effectivement, trois processus différents.

Premièrement, nous devons comprendre que le commerce agricole n'est pas qu'une question bilatérale entre le Canada et les États-Unis. Le commerce agricole existe partout dans le monde. Plusieurs pays

le pratiquent intensément. Plusieurs organismes de la communauté mondiale regroupent des pays. Au moment où nous sommes aux prises avec le Farm Bill américain, il importe de consulter tous ces pays, car le Farm Bill n'a pas des conséquences que pour le Canada. Il touche de nombreux pays. Ces conséquences sont négatives autant pour eux que pour nous, et nous devons les examiner.

Le deuxième point est qu'il importe d'avoir la possibilité d'aborder certaines des questions à long terme qui touchent nos industries en matière d'agriculture, et je tiens encore une fois à le mentionner. Le cadre de la politique agricole est l'une des initiatives prises pour traiter des questions qui touchent en permanence le secteur agricole.

Pour paraphraser le discours du Trône et le budget, il faut aller au-delà de la simple gestion de crise et apporter une stabilité à long terme à l'industrie agricole.

C'est la raison pour laquelle, en juin dernier, le ministre fédéral de l'Agriculture a conclu une entente avec ses homologues provinciaux et territoriaux au Yukon, et c'est aussi la raison pour laquelle ceux-ci ont passé l'année à élaborer ce cadre. Ils ont fait beaucoup de progrès. Une autre rencontre est prévue pour la fin de juin, et il est à espérer que d'autres progrès seront encore accomplis.

Le troisième volet consiste à s'occuper des questions à court terme. Des structures sont en place pour s'occuper de certains de ces dossiers. En ce qui a trait au bois d'oeuvre, mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, dispose d'un certain nombre d'outils dont il peut se servir à cette fin. Il existe aussi un programme au ministère de l'Agriculture qui sert de filet de sécurité. Il y a des agences de développement régional partout au pays qui s'occupent de l'adaptation au niveau des collectivités. Il y a aussi des programmes en place et nous sommes en train d'évaluer leur efficacité. Nous envisageons la prise de mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour faire face à certaines situations au niveau international.

Ce qui importe, et le gouvernement en est bien conscient, c'est de ne pas simplement réagir à une crise majeure, comme le propose l'Alliance canadienne. Nous prônons plutôt une approche concertée et globale afin d'avoir une stratégie précise face aux problèmes découlant des mesures inappropriées prises par les États-Unis, tant dans le secteur de l'agriculture que dans celui du bois d'oeuvre.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ferai simplement remarquer au député d'en face qu'il ne s'agit pas d'une réaction automatique. Nous demandons depuis longtemps au gouvernement d'adopter une stratégie globale à long terme. Nous avons commencé à la réclamer il y a plusieurs années lorsque l'accord sur le bois d'oeuvre était en vigueur. Nous savions qu'il allait expirer et que le gouvernement aurait besoin d'avoir un plan, mais qu'il n'en avait pas.

Résultat, les travailleurs perdent maintenant leur emploi, dont beaucoup dans ma circonscription. Ne serait-il pas d'accord avec moi sur ce point?

Les crédits

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur le Président, en fait, nous avons entrepris des discussions et des négociations alors que l'application de l'accord sur le bois d'oeuvre touchait à sa fin. Nous ne l'avons pas fait isolément. Nous l'avons fait de concert avec les provinces et avec l'industrie. Une des choses que leurs représentants nous ont dit clairement, c'est que nous devons tâcher d'en arriver à un régime de libre-échange plutôt que conclure à nouveau un accord comme nous l'avons fait il y a cinq ans. Telle était l'approche stratégique. Elle a été acceptée et appuyée par les provinces et par l'industrie. Voilà réellement ce que le gouvernement a fait, continue de faire et fera à l'avenir.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, ces questions et réponses me donnent l'occasion rêvée de prendre part au débat. Je suis heureux de pouvoir souligner de nouveau à la Chambre l'importance que le gouvernement accorde à l'agriculture au Canada.

Comme on vient de le mentionner, je dois rappeler aux députés que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire travaille sans arrêt depuis un an avec ses homologues provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'une politique sur laquelle ils se sont tous entendus en principe au mois de juin dernier, à Whitehorse. C'est une politique qui fera passer le secteur agricole du Canada du XX^e au XXI^e siècle.

Comme le secrétaire d'État vient de le dire, l'importance de ce qu'il est convenu d'appeler le cadre stratégique en matière agricole réside dans sa capacité de galvaniser le secteur agricole et d'accroître sa compétitivité et sa rentabilité à long terme. C'est une politique intégrée, solide qui est axée sur la sûreté et la qualité alimentaires, l'innovation et une production écologiquement responsable. Pareille politique représente la meilleure garantie du secteur pour l'avenir. Le gouvernement l'a reconnu dans son budget de décembre quand il s'est engagé à fournir sa part du financement à long terme prévisible pour appuyer une telle politique.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ses homologues provinciaux s'acheminent vers la conclusion d'un accord général sur ce cadre stratégique le mois prochain.

Cette nouvelle politique intégrée est essentielle au maintien de la croissance du secteur agricole canadien à un moment où il est confronté à des défis sans précédent. Les démarches fragmentaires et l'improvisation, malgré toutes les bonnes intentions du monde, ne conviennent pas à cet égard.

Nos agriculteurs évoluent maintenant dans un environnement mondial très complexe. Nous connaissons tous le Farm Bill américain. Nous sommes tous au courant de la sécheresse, de la mondialisation ainsi que des préoccupations et des exigences croissantes des consommateurs. Ce sont des défis de taille, mais les producteurs canadiens ont toujours su relever les défis à leur avantage en les considérant comme des occasions à saisir. Ils se sont toujours servi de leur ingéniosité et de leur capacité d'innovation pour trouver le plus court chemin vers le profit. C'est ainsi que les agriculteurs, et non les pouvoirs publics, transforment notre secteur agricole et agroalimentaire en une industrie de plusieurs milliards de dollars, qui représente 8 p. 100 du produit intérieur brut. Le secteur agricole constitue le plus important secteur d'activité dans sept des dix provinces, et le Canada se classe au troisième rang mondial pour les exportations agricoles.

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est un important moteur de l'économie canadienne. Le cadre de la politique agricole qui a été proposé le reconnaît et contribuera à renforcer la croissance et la rentabilité de ce secteur d'activité.

Lorsque les ministres canadiens de l'Agriculture se sont réunis à Whitehorse, en juin dernier, ils ont tous reconnu l'urgence de la situation, conscients que la politique agricole canadienne n'est pas adaptée aux défis et possibilités du nouveau millénaire. Les ministres ont reconnu, à Whitehorse, que les temps nouveaux commandent des solutions nouvelles. Ils ont quitté Whitehorse après avoir conclu un accord de principe sur un plan d'action visant à faire du Canada le pays qui répond le mieux aux exigences du marché.

Au cours de la dernière année, la prudence et même le scepticisme qui, comme on pouvait s'y attendre, ont accueilli la vision proposée par les ministres, ont finalement fait place à une acceptation et à un appui généralisés des parties prenantes. Et j'insiste sur le fait que l'acceptation et l'appui généralisés venaient des parties prenantes, et non pas des politiciens.

La raison de cette évolution au cours de la dernière année est très simple. C'est que l'approche proposée est la bonne. Cette solution va de soi, et l'industrie estime qu'elle contribuera à accroître la rentabilité en lui donnant les moyens de réussir sur les marchés du XXI^e siècle, qui s'appuient sur les nouvelles attentes des consommateurs et sur une concurrence mondiale serrée.

• (1515)

Un an après Whitehorse, les ministres de l'Agriculture canadiens demeurent déterminés à appliquer le plan d'action et à en assurer le succès.

Il y a trois semaines, ils se sont rencontrés à Ottawa pour confirmer l'orientation du cadre proposé et examiner les résultats de la première étape du dialogue national avec les parties prenantes. Il reste encore beaucoup de travail et d'analyses à effectuer et les ministres continuent de consulter les parties prenantes.

Comme je l'ai dit plus tôt, le cadre de la politique agricole qui a été proposé vise à transformer les défis en débouchés, des débouchés qui permettront de mettre à contribution l'ingéniosité et le sens de l'innovation des Canadiens et de supplanter ainsi nos concurrents, de façon à faire du Canada le leader mondial dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'innovation et de la durabilité environnementale, et d'accroître par le fait même la rentabilité du secteur.

De nombreux programmes et initiatives prévus dans ce cadre sont déjà en place. Ce n'est un secret pour personne que le Canada jouit déjà d'une excellente réputation pour la qualité de ses aliments, la supériorité de sa recherche agricole et le respect des agriculteurs pour l'environnement. Nous entendons construire sur ces fondements solides un secteur agricole encore meilleur, le premier au monde aux yeux des consommateurs.

Les cinq éléments qui ont été retenus comme essentiels à la réussite sont la salubrité des aliments, la gestion du risque commercial, le renouveau, l'innovation et l'environnement. Au lieu d'être considérés isolément, ces éléments seront intégrés de façon à être plus efficaces.

La politique proposée permettrait de modifier des pratiques, procédures et procédés pendant une période de transition, mais il est clair que plus tôt le cadre sera pleinement opérationnel, plus tôt tous les Canadiens pourront en bénéficier.

Grâce à la politique cadre, les agriculteurs auront accès aux outils dont ils ont besoin pour relever les défis de l'environnement et de la salubrité des aliments. L'élément de renouveau offrira tout un éventail de programmes afin d'aider les agriculteurs à acquérir de nouvelles compétences, à donner de l'expansion à leur entreprise, à chercher de nouveaux débouchés.

Les crédits

Les efforts scientifiques seront élargis pour englober non seulement les applications classiques pour accroître la productivité, mais aussi les nouveaux défis et les nouvelles occasions de la bio-économie. Les programmes intégrés de gestion du risque à long terme assureront un environnement stable et prévisible.

Je peux donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement ne laissera pas les agriculteurs se débrouiller seuls. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire étudie toutes les solutions possibles pour aider les producteurs à poursuivre leur activité avec plus de sécurité.

D'autres pays sont très avancés dans la préparation de leur réponse aux nouvelles réalités de ce nouveau siècle. Le Canada ne peut se permettre d'attendre à la barrière de départ dans la course du commerce mondial. La barrière est ouverte, et il faut démarrer tout de suite. Grâce à notre politique agricole cadre, nous avons les moyens de prendre les devants et de garder la tête. C'est la meilleure occasion que l'agriculture ait jamais eue d'assurer son succès et sa rentabilité à long terme.

Je ne crois pas que les solutions-réflexes rapides soient de mise. L'heure est venue d'adopter une approche intégrée et coordonnée face à une agriculture qui est tellement variée et riche d'un bout à l'autre du pays.

• (1520)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, la réalité est que des milliers d'agriculteurs et des milliers de travailleurs du bois d'oeuvre sont sans travail. Ils ont besoin que le gouvernement fédéral instaure une quelconque mesure de stabilisation en vue d'annuler les effets des mesures punitives que les États-Unis font subir à notre pays.

J'ai une question très simple à poser au député. À part contester devant les tribunaux internationaux tels que l'ALENA et l'OMC, qu'est-ce que le gouvernement libéral entend faire maintenant pour que les gens qui subissent injustement les effets des mesures américaines aient de quoi manger?

M. Peter Adams: Monsieur le Président, je sais que le député s'inquiète du sort des chômeurs et des travailleurs dans toutes les industries touchées par les changements rapides qui se produisent sur les marchés, dans le domaine de la technologie, etc. Toutefois, je rappelle au député et à ses électeurs qu'aujourd'hui est une journée de l'opposition réservée à l'Alliance canadienne. C'est une motion de l'Alliance canadienne qui fait l'objet du débat.

Permettez-moi de lire une citation au député. Dans le livre bleu du Parti réformiste, ou de l'Alliance canadienne comme nous l'appelons désormais, on dit qu'il a été résolu:

...que le Parti réformiste enquête sur la possibilité de remplacer le régime d'assurance-chômage obligatoire géré par le gouvernement, financé par le secteur privé et subventionné par les contribuables par un régime enregistré d'épargne-chômage volontaire autofinancé, autogéré et réglementé par le gouvernement.

La motion fait état des préoccupations au sujet des changements occasionnés par les relations canado-américaines dans ces industries essentielles. Pourtant, le parti qui a présenté la motion n'appuie pas le programme d'assurance-chômage que nous avons aujourd'hui. Je suis d'accord avec mon collègue; le programme actuel est un minimum pour les gens qui se trouvent dans cette terrible situation.

• (1525)

M. Grant McNally: Monsieur le Président, je réfute l'observation du député. Il a cité un extrait d'un document qui remonte à très longtemps et qui provient de l'ancien Parti réformiste, aujourd'hui l'Alliance canadienne. Le gouvernement libéral a grandement

resserré les conditions d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi et a fortement réduit les prestations.

Au sujet du bois d'oeuvre, je vais poser au député une question qui fait suite à l'observation qu'a faite le député du NPD. Il y a plusieurs scieries dans ma circonscription, et un certain nombre de travailleurs perdront leur emploi sous peu, si le différend n'est pas réglé.

Lorsque j'ai visité une scierie appelée Chasyn Wood Technologies, on m'a signalé que les travailleurs étaient contrariés lorsqu'on leur disait qu'ils risquaient de perdre leur emploi à cause du différend commercial. Les entreprises de nouvelle ouvraison doivent expédier leurs produits de bois sur le marché libre comme tout le monde. Malheureusement, les entreprises indépendantes de nouvelle ouvraison sont entraînées elles aussi dans le différend commercial. Elles deviendront non concurrentielles du jour au lendemain, lorsque les droits entreront en vigueur, particulièrement au cours du premier mois.

Le député ne convient-il pas que les travailleurs de ce groupe sont touchés au point que leur gagne-pain est en jeu? Ne convient-il pas que le gouvernement doit s'attaquer immédiatement au problème?

M. Peter Adams: Monsieur le Président, comme je l'ai dit à mon collègue au fond de la Chambre, le gouvernement a pour rôle, entre autres, d'aider les gens lorsqu'ils éprouvent des difficultés comme celles dont nous sommes témoins dans le secteur du bois d'oeuvre et dans certains secteurs maritimes.

Cependant, ce que j'entends là-bas est un tissu de contradictions. Le député a dit que son parti, quel que soit le nom qu'il porte actuellement, ne s'oppose plus à l'assurance-emploi. Pourtant, il veut qu'on aide les travailleurs au chômage. La motion d'aujourd'hui demande des mesures compensatrices contre les préjudices subis par les secteurs de l'agriculture et du bois d'oeuvre. Cela signifie qu'il faut aider ces secteurs, ce que j'approuve. En même temps, l'Alliance canadienne dit qu'un gouvernement allienciste mettrait fin aux subventions accordées aux entreprises parasites, car il ne revient pas au gouvernement de choisir quelles entreprises devraient être favorisées au détriment des autres.

Ce que j'entends là-bas est un tissu de contradictions. Cela n'est pas facile à suivre, même venant des députés de l'Alliance.

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole.

C'est avec plaisir que je réponds à la motion du député d'Île de Vancouver-Nord. Comme nous le savons, le litige canado-américain sur le bois d'oeuvre est un problème très épineux, notre défi commercial le plus délicat. Le Canada et les États-Unis sont depuis 20 ans en situation de conflit et de contestation sur nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Même avant la Confédération, les exportations canadiennes de bois d'oeuvre étaient un irritant commercial pour certains aux États-Unis. Il est regrettable que des factions protectionnistes aux États-Unis soient désireuses de perpétuer le conflit et n'aient aucune intention de régler le problème et de parvenir à un accord à long terme.

Régler le litige du bois d'oeuvre est une des priorités du ministre du Commerce international et du gouvernement du Canada. Nombre de Canadiens, et les collectivités où ils vivent, dépendent de cette industrie très importante et veulent parvenir à un libre-échange équitable avec nos voisins du Sud.

Les crédits

Je vous parlerai aujourd'hui des contestations relatives au commerce du bois d'oeuvre auxquelles nous faisons face, des mesures que nous prenons pour défendre notre industrie et de la stratégie que nous adoptons avec les provinces et l'industrie pour parvenir à un libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre.

Comme les députés le savent, le 2 mai, la Commission du commerce international des États-Unis a pris la décision que les exportations canadiennes de bois d'oeuvre posaient une menace de préjudice aux producteurs américains de bois d'oeuvre. Depuis, on a imposé des droits compensateurs et antidumping de 27 p. 100.

Le gouvernement du Canada estime que cette décision est sans le moindre fondement. Notre industrie n'est pas subventionnée, elle ne fait pas de dumping et ne cause, ni ne menace de causer, le moindre préjudice aux producteurs américains. La décision de la CCI n'était pas imprévisible, compte tenu de la nature protectionniste du nombre de décisions des États-Unis concernant le bois d'oeuvre dont nous avons ressenti les effets par le passé. Toutefois, elle n'est pas moins néfaste pour notre industrie.

L'industrie canadienne conteste les mesures commerciales américaines, comme nous le faisons tous, en demandant en quoi notre industrie peut menacer l'industrie américaine, puisque nous occupons une part stable du marché américain, que le marché américain du bois d'oeuvre est fort et que l'industrie américaine est profitable. En réponse aux déterminations des États-Unis, le Canada effectue un examen des motifs de la CCI afin de préciser si celle-ci a enfreint les règles du commerce international en vertu de l'OMC ou de l'ALENA.

En réponse à la décision de la CCI et de décisions antérieures du département du Commerce des États-Unis, le gouvernement du Canada conteste les mesures commerciales américaines sur toutes les tribunes juridiques qui nous sont ouvertes. Nous prenons toutes les mesures nécessaires et possibles et faisons tout en notre pouvoir pour défendre notre industrie, notamment: la contestation, devant l'ALENA, de la détermination finale de subvention des États-Unis; la contestation, devant l'ALENA, de la détermination finale de dumping des États-Unis; la contestation, devant l'OMC, de la décision de la détermination préliminaire de subvention des États-Unis.

Le Canada a récemment lancé une autre contestation devant l'OMC concernant l'absence de fondement de la détermination finale de subvention des États-Unis et contre l'imposition de droits compensateurs aux producteurs canadiens. Nous travaillons également avec l'industrie afin de déterminer si une contestation, devant l'OMC, de la décision de dumping est possible. Comme je l'ai mentionné précédemment, le Canada effectue aussi un examen concernant la contestation possible de la détermination finale de préjudice en vertu à la fois du chapitre 19 de l'ALENA et de l'OMC.

De plus, il existe d'autres problèmes commerciaux généraux qui ne touchent pas exclusivement le bois d'oeuvre, à savoir la contestation devant l'OMC de l'amendement Byrd, qui permettrait aux autorités douanières américaines de distribuer les droits aux producteurs américains, et la contestation devant l'OMC de la politique américaine sur les dépôts de droits.

Nous croyons que nos causes sont solides et que des décisions favorables au Canada ramèneront le gouvernement des États-Unis à la table de négociation et que nous pourrions, avec sérieux, trouver une solution durable à long terme à ce litige.

• (1530)

Comme nous l'avons entendu à la Chambre et comme le ministre l'a répété maintes fois auparavant, le gouvernement du Canada est

extrêmement sensible aux répercussions, sur l'industrie canadienne, des droits imposés par les États-Unis. Nous connaissons le fardeau que supportent nos collectivités et nos familles qui dépendent de relations commerciales saines avec les États-Unis. Nous savons quel effet cela a en ce qui a trait aux pertes d'emplois et aux fermetures d'usines. Même si, dans l'immédiat et à court terme, nous avons la certitude de disposer déjà des programmes nécessaires pour aider les travailleurs déplacés et les collectivités dans le besoin, nous surveillons étroitement les mesures d'aide et maintenons ouvertes toutes les possibilités.

Comme la ministre du Développement des ressources humaines l'a dit à la Chambre, elle fait actuellement un suivi des demandes d'assurance-emploi dans le secteur du bois d'oeuvre afin que nous disposions d'une évaluation permanente et précise de l'ampleur des déplacements et de leurs effets sur les collectivités. De plus, un montant de 13 millions de dollars serait débloqué, expressément pour offrir un soutien et des services aux travailleurs de ce secteur en Colombie-Britannique.

Il y a deux semaines, le ministre des Ressources naturelles annonçait des montants de 29,7 millions de dollars pour le programme canadien d'exportation des produits du bois, de 30 millions de dollars pour les activités de recherche et de développement, et de 15 millions de dollars pour l'initiative de recherche sur les produits du bois à valeur ajoutée. Il s'agit de mesures à long terme qui permettront de veiller à la prospérité et à la compétitivité de l'industrie forestière canadienne par la diversification et l'innovation. La diversification ouvrira de nouveaux marchés à nos produits forestiers et stimulera l'innovation par de meilleures capacités de R et D.

Ce n'est pas uniquement au Canada que les collectivités, les entreprises et les travailleurs ressentent les répercussions des droits imposés par les États-Unis sur le bois d'oeuvre. Aux États-Unis même, les consommateurs, les constructeurs, les travailleurs et d'autres sont également frappés par ces mesures punitives que sont les droits sur le bois d'oeuvre aux États-Unis. Ce fait n'est pas vraiment bien compris chez nos voisins du Sud. Hier, le ministre du Commerce international annonçait des fonds de 20 millions de dollars pour veiller à ce que soient entendus et compris aux États-Unis les messages du Canada sur la nécessité d'un libre-échange équitable dans le secteur du bois d'oeuvre et d'autres secteurs essentiels. Le gouvernement du Canada appuie l'industrie canadienne dans sa campagne d'éducation et de sensibilisation aux États-Unis à propos des effets punitifs des droits, tant aux États-Unis qu'au Canada.

Puisque les droits sur le bois d'oeuvre sont déjà en place, nous devons redoubler nos efforts conjugués afin de régler le litige. Nous devons travailler contre le protectionnisme américain dans divers autres secteurs commerciaux essentiels pour le Canada, notamment l'agriculture et l'énergie. Cette campagne, pilotée par l'industrie, permettra d'informer et d'éduquer des segments clés de la population américaine sur les effets punitifs de ces droits sur eux et sur leurs intérêts. Quand les décideurs américains constateront que les droits sur le bois d'oeuvre favorisent une minorité aux dépens de la majorité, nous espérons que les Américains verront également la nécessité de régler le litige de façon raisonnable, à l'avantage des deux pays.

Les crédits

Nous sommes tous extrêmement sensibles aux effets que les droits injustifiés imposés par les États-Unis sur le bois d'oeuvre ont sur les travailleurs, les entreprises et les collectivités du Canada. Même si nous demeurons ouverts à la poursuite de négociations qui aboutiraient à une solution à long terme, les États-Unis doivent prouver qu'ils sont disposés à reprendre les pourparlers sur une base mutuellement acceptable.

Le gouvernement du Canada n'a pas reçu la moindre nouvelle proposition ou manifestation d'intérêt à reprendre les négociations de la part de l'administration américaine. Lorsque ce sera le cas, nous l'étudierons. Le gouvernement du Canada continuera d'agir au nom de nos travailleurs et des collectivités qui dépendent du bois d'oeuvre et nous continuerons d'explorer toutes les options afin de les aider en temps de besoin. Nous contestons les décisions américaines devant l'OMC et l'ALENA et continuerons à défendre les intérêts de l'industrie canadienne.

Toutefois, puisque les droits sur le bois d'oeuvre sont déjà en place, nous devons redoubler nos efforts conjugués afin de régler ce litige. Nous devons travailler contre le protectionnisme américain dans ce secteur commercial canadien essentiel et poursuivre notre objectif d'un libre-échange équitable dans le secteur du bois d'oeuvre.

• (1535)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue d'en face pour son discours. Bien qu'elle ait parlé de commerce, elle n'a pas fait mention particulièrement de l'agriculture. Je viens d'une circonscription agricole et j'aimerais poser une question qui m'a été posée ce matin par un de mes électeurs de la région de Provost. La question est la suivante: Jusqu'à quel point va-t-on laisser la situation se détériorer?

L'électeur en question parlait de la crise qui secoue les agriculteurs de l'Ouest et du Canada dans son ensemble. Il m'a raconté que les agriculteurs de sa région n'avaient plus d'herbe, ni de pâturages, ni de nourriture pour leurs troupeaux. Autour de son ranch, il peut facilement compter entre 2 000 et 3 000 bêtes qui n'ont pratiquement pas de pâturage ni de pâture pour se nourrir.

Le district municipal de Provost vient de déclarer que la sécheresse constituait une catastrophe agricole. D'autres municipalités de ma circonscription ont fait exactement la même chose. Ma circonscription se trouve au centre de l'Alberta, mais au cours des quatre ou cinq derniers jours, le nord de la province a été victime de forts gels et les agriculteurs de cet endroit ont dû ressemer du canola sur 500 à 600 acres.

Le gouvernement continue de distribuer les blâmes à gauche et à droite. La Communauté européenne et les États-Unis ont accordé des subventions par le passé. Le gouvernement blâme les Américains pour les subventions qu'ils donnent. Et voilà maintenant que ceux-ci augmentent leurs subventions et le gouvernement continue de les blâmer.

Les journaux d'aujourd'hui annoncent à la une que les rentrées de fonds dans le secteur agricole ont atteint leur point le plus bas en huit ans. Que fait le gouvernement pour combattre les Américains et les Européens et démontrer qu'il entend agir pour sauver les exploitations agricoles familiales et l'agriculture dans l'Ouest du Canada?

• (1540)

Mme Sarmite Bulte: Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par une leçon de base en matière de négociation d'accords commerciaux et de relations avec les États-Unis.

Rappelons-nous que, quand on négocie un accord commercial, on négocie la suppression des mesures de protection, mais la chose la plus importante dont il faut se souvenir est qu'on ne pourra jamais négocier la suppression du protectionnisme, spécialement avec les États-Unis.

Je suis surprise que le député ait demandé ce que le gouvernement faisait réellement pour les fermes. D'où sort-il? Ce sont les députés de ce côté-ci de la Chambre, à l'initiative du député d'Haldimand—Norfolk—Brant, qui sont intervenus auprès du premier ministre, lequel a conseillé au député de former un groupe de travail sur le Canada rural. Ce groupe de travail a sillonné le pays et a parlé aux gens. Il a parlé aux agriculteurs. Il voulait avoir leurs idées sur la façon de travailler ensemble pour trouver les meilleures solutions. Les résultats de ces rencontres se trouvent dans un rapport provisoire, rapport qui est maintenant à la disposition de tous les Canadiens, pas seulement des Canadiens des régions rurales, mais aussi des Canadiens des zones urbaines, pour qu'ils l'étudient et se rendent compte de l'importance du Canada rural dans la vie de chaque Canadien, pour qu'ils aient une idée de ce que nous devons faire et des problèmes qu'il faut régler.

Je le répète, je suis tout à fait étonnée qu'on me demande ce que nous faisons et quand nous allons passer à l'action. Nous agissons. Nous avons agi depuis le début. Nous réagissons constamment et en tout temps aux urgences. Notre ministre de l'Agriculture travaille en collaboration avec les agriculteurs. Avec tout le respect que je dois aux députés, je dois dire que je trouve la question injustifiée.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, le problème, c'est ce que la députée ne reconnaît pas. L'an dernier, des familles d'agriculteurs sont venues assister à nos réunions de caucus. Il y avait là un jeune garçon de 12 ans dont le père était agriculteur. Il y a deux ans, 22 000 familles d'agriculteurs ont abandonné la terre; c'était avant les subventions. J'ai demandé à ce jeune garçon s'il deviendrait agriculteur. Il m'a dit non. J'ai demandé si, dans son école, il y en avait qui seraient agriculteurs. Il m'a dit non.

Ma question à la députée, pour qui j'ai le plus grand respect, est la suivante: Qui, selon elle, ou selon le gouvernement, seront les agriculteurs de demain dans notre pays?

Mme Sarmite Bulte: Monsieur le Président, je vais répéter une fois de plus à notre vis-à-vis que nous travaillons ensemble. Le gouvernement, de ce côté-ci de la Chambre a reconnu l'importance du Canada rural et des exploitations agricoles familiales. C'est pourquoi il y a plus d'un an, nous avons lancé le groupe de travail sur les questions rurales qui relève directement du premier ministre.

Nous avons également participé au débat d'urgence à la Chambre sur l'agriculture. Si je ne m'abuse, nous avons été ici jusqu'à 2 heures du matin. Il n'y avait pas que des députés de l'opposition ici, mais également des ministériels.

J'ai beaucoup de respect pour le député et, en toute déférence à son égard, je dirai que nous devons travailler ensemble pour trouver ces solutions. Nous y parviendrons en faisant ce que son caucus fait, soit parler aux agriculteurs et aux électeurs. Nous allons nous aussi continuer à parler aux Canadiens, mais je pense qu'il est encore plus important que ce ne soit pas simplement une question rurale. C'est une question canadienne. Je pense qu'il est temps que tous les députés urbains participent aussi au débat et constatent jusqu'à quel point les exploitations agricoles familiales sont importantes pour nous.

Les crédits

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour parler de la question des politiques protectionnistes américaines dans le domaine du bois d'oeuvre.

De nombreux Canadiens et les collectivités dans lesquelles ils vivent sont directement touchés par les droits punitifs imposés par les États-Unis. Je veux leur assurer que le gouvernement du Canada continuera de défendre avec vigueur sa cause devant l'ALENA et l'Organisation mondiale du commerce.

Le règlement du conflit sur le bois d'oeuvre est une priorité pour le gouvernement. Comme je l'ai dit à la Chambre il y a quelques semaines, nous devons étudier non seulement la possibilité d'offrir de l'aide à court terme, mais aussi un soutien à plus long terme grâce à diverses mesures consistant notamment à mieux défendre notre cause sur le plan politique auprès de la population américaine, à diversifier nos marchés afin d'être moins dépendants des États-Unis et à intensifier la recherche et le développement pour apporter certaines solutions à ces problèmes.

Nous devons tous comprendre qu'à long terme, nous devons développer de nouveaux marchés. Nous devons nous assurer que nous avons des produits à valeur ajoutée. C'est pourquoi le 16 mai dernier, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de près de 75 millions de dollars pour mettre en oeuvre trois nouvelles mesures qui vont aider à garantir la compétitivité et la prospérité à long terme du secteur canadien des produits forestiers.

Au sommet britanno-colombien sur le bois d'oeuvre auquel j'ai assisté à Vancouver le 6 mai, nous avons reçu les messages suivants, messages cohérents et sans équivoque. Premièrement, le développement de nouveaux marchés est essentiel et nous devrions nous concentrer sur les marchés asiatiques comme la Chine, l'Inde, la Corée et Taiwan en commercialisant notre bois et en traitant de gouvernement à gouvernement. Deuxièmement, la recherche et l'innovation sont importantes non seulement pour le sous-secteur de la valeur ajoutée mais aussi pour la gestion durable des forêts.

Nous avons écouté nos partenaires, l'industrie, les provinces et des particuliers, et les initiatives que prend le gouvernement du Canada ciblent la diversification de nos marchés d'exportation ainsi que l'innovation et le développement dans le secteur du sciage final.

La première clé de la prospérité et de la compétitivité à long terme est la diversification des marchés pour nos produits du bois. Actuellement, près de 80 p. 100 de notre production est exportée aux États-Unis. Au cours des 20 dernières années, le Japon est devenu notre deuxième partenaire commercial en ce qui concerne nos produits du bois et nous savons que les pays comme la Chine, Taiwan, la Corée et l'Inde offrent des débouchés extraordinaires pour notre industrie des produits du bois, débouchés que nous devons commencer à exploiter.

Au mois de mars de cette année, nous avons posé les jalons pour ce faire en annonçant un investissement de 5,3 millions de dollars dans l'Initiative Canada-Chine sur les produits du bois. Cette initiative contribue à ouvrir des marchés dans le secteur chinois de la construction et du logement, qui est en plein essor.

Pour développer nos marchés au-delà des États-Unis, le gouvernement du Canada a débloqué une somme supplémentaire de 29,7 millions de dollars pour financer le Programme canadien d'exportation des produits du bois. Ce programme est une initiative à frais partagés entreprise en coopération avec les associations industrielles, qui investiront 70 millions au cours des cinq prochaines

années dans des activités de développement des marchés d'exportation.

Nous allons développer nos marchés internationaux de trois manières. Premièrement, nous allons accroître la présence de l'industrie canadienne à l'étranger, en lui donnant une meilleure visibilité. Deuxièmement, nous allons offrir un appui accru à l'industrie pour qu'elle possède les données scientifiques et techniques nécessaires pour que les espèces canadiennes figurent dans les codes et les normes de construction des pays étrangers. Troisièmement, nous intensifierons la promotion du système nord-américain de charpente en bois et nous participerons à l'élaboration technique des normes et des codes. Cet investissement ouvrira des débouchés pour le parquet et autres produits à valeur ajoutée qui seront utilisés dans des édifices traditionnels qui ne sont pas en bois. Au total, au cours des cinq prochaines années, le gouvernement canadien investira 35 millions de dollars dans l'ouverture de nouveaux marchés pour nos produits du bois.

Le deuxième élément clé de la prospérité à long terme et de la compétitivité internationale de l'industrie des produits forestiers est la recherche et l'innovation. Le Canada a déjà prouvé ses compétences en matière d'innovation, particulièrement en tant qu'inventeur de produits du bois à valeur ajoutée. Notre objectif est maintenant de travailler en collaboration avec l'industrie pour faire connaître le Canada dans le monde entier en tant que source préférée de produits forestiers novateurs de haute qualité.

Pour réaliser cet objectif, le gouvernement du Canada investira dans deux initiatives de recherche et d'innovation. Il investira d'abord 30 millions de dollars dans les travaux des trois instituts nationaux de recherche forestière du Canada, soit l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers, Forintek Canada Corp. et l'Institut canadien de recherches en génie forestier.

● (1545)

Ces trois instituts utiliseront les fonds destinés à la recherche et au développement pour participer à des activités qui renforceront la situation concurrentielle du Canada sur le marché mondial. Ces trois instituts constituent les principaux organismes canadiens de recherche sur les produits forestiers et sont de véritables moteurs de l'innovation. Les fonds aideront ces instituts à accroître la compétitivité à long terme tant dans le secteur des produits du bois que dans celui des pâtes et papiers.

Le gouvernement investit également 15 millions de dollars dans l'Initiative de recherche sur les produits du bois à valeur ajoutée. Cette initiative appuiera la recherche appliquée menée par Forintek ainsi que les universités de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de Laval. Le volet clé de la stratégie consiste à transmettre cette expertise au secteur de la fabrication afin d'améliorer la technologie de fabrication de produits à partir du bois d'oeuvre.

Cette initiative contribuera au sous-secteur des produits à valeur ajoutée de l'industrie canadienne du bois, dont font surtout partie de petites et moyennes entreprises qui fabriquent des produits du bois d'oeuvre, comme les revêtements de sol en bois dur, les moulures et les boiseries. Ce programme vise particulièrement à aider ce sous-secteur à devenir plus compétitif à longue échéance et à accroître la valeur de ces produits. Il permettra la création d'emplois en Colombie-Britannique, au Québec et dans d'autres provinces.

Les crédits

Toutes ces initiatives favoriseront l'avenir de l'industrie des produits du bois. Nous avons mené de vastes consultations auprès de l'industrie des produits du bois et des provinces concernant ces initiatives. Nous sommes convaincus que les mesures annoncées contribueront à faire d'elles des leaders en ce qui concerne la compétitivité à long terme et l'innovation dans le secteur des produits forestiers. Nous continuerons d'appliquer la méthode d'Équipe Canada dans la poursuite de nos efforts en vue d'aider les travailleurs, les collectivités et les sociétés qui sont des partenaires importants au sein de l'industrie.

Il n'y a pas qu'au Canada que les collectivités, les sociétés et les travailleurs ressentent les répercussions des droits imposés par les Américains sur le bois d'oeuvre. Aux États-Unis, les consommateurs, les constructeurs, les travailleurs et autres sont aussi touchés par ces droits impitoyables. Ce fait n'a pas été bien compris aux États-Unis.

Hier, le ministre du Commerce international a annoncé qu'un montant de 20 millions de dollars servirait à faire entendre et comprendre aux États-Unis le message du Canada concernant la nécessité d'un commerce libre et équitable dans le domaine du bois d'oeuvre et dans d'autres secteurs vitaux. Le gouvernement du Canada appuie l'industrie canadienne qui mène aux États-Unis une campagne d'éducation et de sensibilisation concernant les conséquences punitives des droits tant aux États-Unis qu'au Canada. Lorsque les décideurs américains constateront que les droits imposés sur le bois d'oeuvre favoriseraient quelques intervenants au détriment de la masse, nous espérons qu'ils verront la nécessité de résoudre le différend d'une façon raisonnable à l'avantage des deux pays.

Le gouvernement du Canada est parfaitement conscient des répercussions que les droits américains ont sur l'industrie canadienne. Nous savons que le bien-être de nos localités et familles dépend dans une large mesure de saines relations commerciales avec les États-Unis. Nous sommes au courant des répercussions qui se traduisent par des pertes d'emplois et des fermetures de scieries.

Même si, dans l'immédiat et à court terme, nous croyons que les programmes nécessaires sont déjà en place pour aider les travailleurs licenciés et les localités dans le besoin, nous surveillons de près les mesures d'aide et nous laisserons toutes les possibilités ouvertes. Le gouvernement continuera de s'assurer que tout fonctionne bien. Le ministre de l'Industrie, la ministre du Développement des ressources humaines et nous tous conjuguons nos efforts afin de déterminer ce que nous pouvons faire de plus pour aider les travailleurs et les localités visés.

En conclusion, le gouvernement du Canada continuera d'agir dans l'intérêt de nos travailleurs et de nos localités qui dépendent du bois d'oeuvre. Nous continuerons d'envisager toutes les possibilités pour leur venir en aide en cas de besoin.

Aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain, nous contestons les décisions prises par les États-Unis auprès de l'Organisation mondiale du commerce. Nous continuerons de défendre les intérêts de l'industrie canadienne. Cependant, en raison des droits qui s'appliquent actuellement au bois d'oeuvre, nous devons redoubler les efforts que nous conjuguons pour résoudre le différend. Nous devons nous opposer au protectionnisme américain dans ce secteur commercial d'une importance vitale pour le Canada et poursuivre notre objectif qui consiste à assujettir le bois d'oeuvre aux conditions du libre-échange.

Nous espérons que les Américains reviendront à la table afin que nous puissions régler ce problème par le biais de la négociation. Il n'est pas dans l'intérêt du Canada ou des États-Unis de continuer ainsi. Je suis allé à Washington pour transmettre ce message à de

nombreux politiciens. Je me suis aussi rendu dans des localités de la Colombie-Britannique, à Port Alberni et à Prince George, pour écouter personnellement et directement les gens qui sont actuellement fort éprouvés.

Notre gouvernement ne les laissera pas tomber. Nous veillerons à leur fournir le soutien dont ils ont besoin pour surmonter cette période difficile en attendant que nous obtenions une décision finale aux termes de l'ALENA ou par le biais de l'OMC.

• (1550)

La priorité numéro un du gouvernement, c'est d'aider les localités et de résoudre ce problème à long terme, dans l'intérêt des Canadiens.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du ministre des Ressources naturelles. À l'instar du ministre, j'ai assisté au sommet des premiers ministres qui s'est tenu à Vancouver le 29 avril. Cependant, j'ai retenu de cette rencontre des éléments tout à fait différents. Les gens ne demandaient pas qu'on prenne toutes les mesures dont parle le ministre, notamment les initiatives totalisant 90 millions de dollars qu'il a annoncées, dans un but totalement intéressé, au cours des dix derniers jours. Ces investissements ne sont en fait qu'un écran de fumée pour camoufler l'inaction du gouvernement dans ce dossier. Les citoyens voulaient savoir quelles mesures le gouvernement envisageait pour régler les problèmes dont il est fait état dans la motion de l'opposition qui demande, entre autres, la mise en oeuvre de mesures compensatrices en cas de dommage commercial dans les secteurs de l'agriculture et du bois d'oeuvre. Il va sans dire que le bois d'oeuvre a été le sujet principal de ce sommet.

Les nombreux représentants des gouvernements ont tous évité l'élément de fond de la discussion. Un autre phénomène entre en jeu, soit le fait que tous les députés libéraux représentant des circonscriptions forestières hésitent à intervenir au sujet de la motion. Cela me préoccupe énormément.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il à éviter le dialogue et les discussions sur la mise en oeuvre de programmes pour venir en aide aux travailleurs et de programmes pour faire face aux droits compensatoires, particulièrement lorsque l'on sait que, pas plus tard que le 29 mars, le ministre a donné son aval à un tel programme?

• (1555)

L'hon. Herb Dhaliwal: J'étais présent au sommet, monsieur le Président. Si le député lisait ce qui s'est dit à la conférence de presse et ce que les journaux ont publié, il verrait certes que deux ou trois thèmes très importants sont ressortis du sommet.

Il y a notamment la diversification des marchés. Le député conviendra, je crois, que tous les participants au sommet ou presque se sont entendus pour dire qu'il fallait développer de nouveaux marchés. Il faut diversifier les marchés. Cela a été très bien accueilli par le secteur industriel. En fait, des représentants du secteur industriel ont dit avoir travaillé là-dessus et y accorder extrêmement d'importance. Il en résultera l'investissement de nouveaux capitaux, car le secteur industriel doublera notre mise de fonds de 35 millions de dollars. Cela pourrait donner de 70 à 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. C'est très important. Il y a eu un consensus très important là-dessus.

L'autre point sur lequel on s'est entendu au sommet est la nécessité d'investir dans la recherche et le développement. C'est ce que nous avons fait. On s'est entendu en outre sur des programmes d'intervention. Voilà ce que nous avons fait.

Les crédits

Reste-t-il d'autres choses à faire? Absolument. Il faut faire plus que ce que nous avons fait. Il faut envisager des mesures à long terme pour nous assurer d'être concurrentiels. Il faut conquérir de nouveaux marchés. Il faut trouver d'autres programmes pour aider le secteur industriel, la collectivité et les personnes touchées.

Le gouvernement examine ces options. Nous sommes certes disposés à entendre toute proposition concrète que les députés de l'opposition auraient à présenter au gouvernement. Je voudrais bien entendre des propositions concrètes. Je n'en ai pas entendu. Les députés de l'opposition disent que nous devons offrir de l'aide, mais ils n'ont aucune proposition concrète à nous faire. Que pouvons-nous faire pour les collectivités? Que pouvons-nous faire pour les particuliers? Pour le secteur industriel? Présentez-nous des propositions concrètes! Nous examinons la situation. Nous l'analysons. Nous cherchons activement à aider les Canadiens qui subiront le contrecoup du protectionnisme américain. L'opposition ne cesse de dire que les Américains croient dans le libre-échange. Les Américains parlent de libérer les échanges, mais ils n'agissent pas en conséquence.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je sais que le ministre est pleinement conscient du fait que ma circonscription a été très durement touchée par cette situation. Je sais aussi qu'il a eu de longs entretiens avec le PDG de cette industrie, M. Rick Doman. Je sais en outre que M. Doman demande depuis très longtemps au gouvernement de fournir des garanties de prêts.

C'est bien de parler de diversification du marché et de dépenser 20 millions de dollars pour sensibiliser les Américains à nos bonnes pratiques dans le secteur forestier et à la situation actuelle. Toutefois, ces initiatives ne font rien pour régler le problème immédiat posé dans ma circonscription par la fermeture de scieries et le licenciement de travailleurs. Je demande constamment au gouvernement et aux ministres de fournir une protection supplémentaire aux travailleurs, mais rien n'est fait pour eux.

Le ministre, qui est de la Colombie-Britannique et qui est censé représenter les industries de cette province, va-t-il nous donner un peu d'espoir que nos travailleurs vont se sortir de cette situation sans y laisser leur chemise et leur maison?

L'hon. Herb Dhaliwal: Monsieur le Président, je suis certainement conscient de l'impact de la situation sur la circonscription du député, sur toute la région de Nanaimo et sur la côte, où sont fabriqués des produits de haut de gamme en bois et en cèdre. Ces régions sont plus touchées que toute autre en Colombie-Britannique ou au pays, parce qu'elles fabriquent des produits de prestige. Elles sont plus touchées par le tarif de 27 p. 100 que d'autres régions et j'en suis très conscient.

La suggestion faite par le député, c'est-à-dire offrir des garanties de prêts pour soutenir les scieries qui peuvent continuer à fonctionner dans ces circonstances difficiles, mérite d'être étudiée. C'est une option que le gouvernement examinera.

Si les députés de l'opposition sont vraiment sérieux, qu'ils présentent une proposition détaillée quant à la façon précise de s'y prendre. Ils ne l'ont pas fait jusqu'à maintenant. Au lieu de se borner à formuler des observations générales, qu'ils nous présentent des propositions précises. Nous sommes prêts à les écouter. Nous voulons nous assurer d'y donner suite. Si les députés de l'opposition veulent réellement participer, qu'ils fassent des propositions concrètes.

● (1600)

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il me fera plaisir de partager mon temps de parole avec mon voisin de pupitre, le député de Nanaimo—Cowichan, qui, nous le savons tous, est un des députés les plus travailleurs et les plus efficaces à la Chambre.

Nous débattons aujourd'hui de la motion de l'opposition:

Que la Chambre a perdu confiance dans le gouvernement parce qu'il n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis de mettre fin aux politiques protectionnistes causant préjudice aux secteurs canadiens de l'agriculture et du bois d'œuvre et qu'il a omis d'appliquer des mesures compensatrices contre les préjudices commerciaux subis par ces deux secteurs.

Le débat d'aujourd'hui me rappelle le vieux dicton selon lequel celui qui néglige de planifier est promis à l'échec. Nous observons un échec à plusieurs niveaux, et nous parlerons de certains de ces niveaux aujourd'hui. Nous l'observons tant dans le secteur agricole que dans celui du bois d'œuvre. Je parlerai surtout d'agriculture aujourd'hui. Nous observons un échec à deux niveaux nationaux. Nous observons un échec aux États-Unis avec leur nouveau Farm Bill aussi inefficace que mauvais. Nous observons un échec ici caractérisé par une inaction et un manque de vision chroniques concernant les deux dossiers, mais surtout en ce qui concerne l'agriculture.

On voit un échec du côté des États-Unis. Il y a un an, lors de la préparation des pourparlers de Doha, les États-Unis voulaient être les chefs de file. Ils voulaient le libre-échange. Ils voulaient mener dans le but de réduire les subventions. Les Américains avaient apparemment adopté une position ferme lors de ces pourparlers. Maintenant, ils ont pris une direction différente. Nous devons peut-être nous adresser au groupe Cairns pour obtenir l'appui qu'il nous faut pour faire abolir certaines subventions que les États-Unis accordent maintenant.

Les Américains ont présenté un nouveau projet de loi agricole qui correspond essentiellement à une attaque contre leurs amis et voisins. Ils nous donnent l'impression qu'ils sont en faveur de la libre-entreprise, mais c'est une fausse impression si l'on en juge d'après le contenu du projet de loi. On peut facilement voir qu'il y a, aux États-Unis, des socialistes de placard qui se dirigent tout droit vers l'échec. Outre leur loi agricole, il y a aussi le fait que les Américains afficheront un déficit de 100 milliards de dollars cette année et cela ne peut continuer. Leur déficit et leur loi agricole découlent tous deux de leur manque de vision.

Les subventions que les États-Unis ont accordées à l'agriculture au fil des ans n'ont pas sauvé les régions rurales. De bien des façons elles ont plutôt ruiné les économies rurales. Dans les petites villes de l'autre côté de la frontière, bien des gens ont confié leurs terres au programme de mise en réserve des terres, le CRP. Ils ont laissé leur matériel sur place ou l'ont vendu. Lorsqu'ils ont retiré leurs terres de ce programme, ils n'avaient pas l'argent nécessaire pour acheter du matériel neuf. Ils n'avaient pas l'argent nécessaire pour recommencer à cultiver, alors ils ont vendu leurs terres à leurs voisins et les fermes sont devenues de plus en plus grandes. Les sommes faramineuses dépensées du côté américain n'ont pas permis de sauver les économies rurales.

Le Farm Bill est un échec total. Nous entendons dire que la somme en cause est de 180 milliards de dollars, mais elle sera bien supérieure à cela. Certains affirment qu'elle pourrait se chiffrer à 400 milliards de dollars US sur dix ans.

Les crédits

Je vais citer deux économistes agricoles américains. Darryl Ray appartient au Centre d'analyse de la politique agricole de l'Université du Tennessee. Il craint beaucoup que l'on ait largement sous-estimé les dépenses liées au Farm bill. La deuxième personne à entretenir des préoccupations à ce sujet est John Dittrich, analyste des politiques auprès de l'American Corn Growers Association. Voici ce qu'il a écrit dans *Better Farming*:

Si les stocks de fin d'année des récoltes visés par le programme demeurent à un niveau égal ou supérieur à ce qu'ils ont été au cours des dernières années—10 p. 100 dans le cas du maïs et 7 p. 100 en ce qui concerne le soja, par exemple—le coût annuel moyen de ces projets de loi agricoles pourrait alors se situer aux alentours de 32 milliards de dollars [U.S.] par année. À mon avis, le Congrès a sous-estimé le coût de chacun des deux projets de loi de plus de 10 milliards de dollars par année.

Le Congrès a sous-estimé de près de 50 p. 100 les coûts du programme. Ce n'est pas une solution. Dittrich ajoute aussi que «ces projets de loi perpétuent les difficultés en territoire agricole et les exacerbent ensuite, ce qui signifie qu'elles s'accumuleront.»

Le Farm Bill sera un échec total. Il n'y a pas qu'aux États-Unis qu'il y ait un fiasco. Nous connaissons ici également la même situation. On note une incapacité d'assurer la direction dans le secteur agricole. On constate de nouveau au ministère de l'Agriculture un échec total et un manque complet de liens avec la collectivité agricole.

Le sous-ministre adjoint s'est présenté il y a quelques semaines au Comité de l'agriculture. On lui a notamment demandé—et il a fallu lui poser la question à plusieurs reprises avant d'obtenir une réponse claire et précise—s'il avait un plan pour faire face à la sécheresse. Lorsque nous avons enfin réussi à obtenir une réponse de sa part, il a dit non. Une sécheresse est en cours depuis un an en Saskatchewan et depuis deux ou trois ans en Alberta, et le ministère de l'Agriculture ne se rend même pas compte que c'est une situation pour laquelle il devrait établir un plan.

• (1605)

Un montant de 15 millions de dollars a aussi été consacré à la mise en oeuvre du nouveau cadre stratégique pour l'agriculture, et les agriculteurs ont essentiellement été exclus des consultations tenues à huis clos.

M. Reed Elley: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est un débat très important, voire capital pour deux segments clés de notre économie, et je me demande s'il y a un seul député ministériel présent pour écouter ce débat. Je pense que nous devrions convoquer les députés.

Après le compte:

Le vice-président: Le débat devrait se poursuivre.

M. David Anderson: Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue, le député de Nanaimo—Cowichan, je me préoccupe vivement du fait que les députés d'en face ne semblent pas s'intéresser du tout à ce sujet.

Je voudrais parler d'une autre faillite du gouvernement. Ce dernier a totalement négligé d'informer le gouvernement américain des effets du projet de loi. Les députés ministériels ont bien des choses à dire, mais ils ne veulent, semble-t-il, rien entendre de tout ce qui concerne l'agriculture.

Le gouvernement n'a pas fait de lobbying auprès des États-Unis. Il n'a pas fait savoir aux États-Unis quelles étaient nos préoccupations. Par exemple, il y a des mois, des fonctionnaires d'Ottawa ont décidé d'annoncer que nous tenterions d'influer sur le secrétaire de l'Agriculture américain. J'ignore si les fonctionnaires l'ont fait de façon délibérée ou par erreur, mais dès qu'un certain nombre de sénateurs américains en ont eu vent, ils ont dit au ministre de

l'Agriculture de ne pas se donner cette peine-là. Ce sont encore des idioties de nos fonctionnaires qui nous empêchent d'avoir des relations efficaces avec nos voisins américains. Après un appel au secrétaire américain, nous avons essentiellement renoncé à faire connaître nos préoccupations aux politiques américains.

Nous l'avons constaté il y a une ou deux semaines, lorsqu'un certain nombre de députés se sont rendus aux États-Unis et ont rencontré quelques membres du Congrès et d'autres représentants. Le député de Lethbridge, qui fait de l'excellent travail, était du voyage. Les députés ont constaté que les politiques américains ne soupçonnaient pas l'existence d'un problème. Personne de chez nous ne s'était donné la peine de leur expliquer que le Farm Bill occasionnerait des problèmes terribles aux agriculteurs canadiens. Nous devons mieux renseigner nos amis américains sur ce qui se passe. Dans le cas du Farm Bill, cela ne s'est pas fait. Nous pouvons bien dire que les Américains s'en fichent, mais il nous incombe de les renseigner sur ce qui se passe et ce que nous pensons de la situation.

Le gouvernement n'a pas su réagir non plus aux menaces dans le domaine agricole. Sa réponse a été à peu près inexistante sur tous les fronts dans le domaine agricole.

Nous savions que le Farm Bill prévoirait d'énormes augmentations des subventions. Notre gouvernement a préféré ne rien faire. Nous savions depuis quelques mois que ce projet de loi viserait d'autres cultures. Notre gouvernement n'a pas réagi. Nous savions encore que la règle de l'étiquetage indiquant le pays d'origine serait proposée, et notre gouvernement n'a pas bougé. Nous aurions pu prévenir ce problème avec un peu de coopération et un petit effort du gouvernement. Les éleveurs et l'Alliance canadienne ont proposé il y a des mois des solutions qui auraient permis d'éviter ces dispositions sur l'étiquetage. Le gouvernement a fait la sourde oreille.

Au début de février, les libéraux ont été prévenus: leur refus d'élargir l'application du protocole sur les parcs d'engraissement entraînerait l'ajout des règles sur l'étiquetage dans le Farm Bill. Ce protocole permet la libre circulation du bétail entre les producteurs américains et les parcs d'engraissement canadiens. Il y a actuellement des restrictions parce que Santé Canada craint la propagation de maladies. Les recherches ont montré que ces préoccupations étaient sans fondement. Comme le gouvernement refusait de lever les restrictions, les Américains ont laissé dans leur Farm Bill les règles d'étiquetage indiquant le pays d'origine.

En réponse à des questions posées le 8 février, le ministre de l'Agriculture a reconnu l'existence d'un lien entre l'étiquetage indiquant le pays d'origine et le protocole des parcs de finition, mais il a refusé d'agir. Voici ce qu'il a répondu au député de Lethbridge:

Monsieur le Président, il existe un lien entre le protocole des parcs de finition et l'étiquetage indiquant le pays d'origine. J'en ai discuté avec la secrétaire Ann Venamen pas plus tard qu'hier après-midi vers 18 heures.

Si le gouvernement avait écouté l'opposition officielle, le Canada aurait empêché l'inclusion de l'étiquetage obligatoire indiquant le pays d'origine. Cette mesure posera d'énormes problèmes lorsqu'elle entrera en vigueur. Une fois encore, le retard que les libéraux ont mis à agir et leur indifférence à l'égard de l'Ouest menacent l'industrie canadienne et ses emplois.

Les crédits

L'inaction du gouvernement s'est également manifestée dans beaucoup d'autres domaines. J'ai observé avec amusement l'exercice de relations publiques qui a eu lieu la semaine dernière. Le gouvernement nous avait dit qu'il ne pouvait pas envoyer de ministres en Saskatchewan pour parler au gouvernement et aux provinces des Prairies. Dès que les difficultés ont commencé ici à Ottawa, des ministres ont été dépêchés un peu partout au pays pour tenter de détourner l'attention de ce qui se passait ici. Le gouvernement a envoyé trois ministres: le ministre responsable du bois d'oeuvre, dont l'intervention a été un échec complet; le ministre responsable de l'Agriculture, dont l'intervention est en passe de se solder par un échec complet, et enfin le ministre de premier plan responsable de notre province, qui, en neuf ans, n'a à peu près rien fait pour notre province.

Le député de Peterborough a déclaré que le gouvernement s'est engagé à accorder un financement à long terme conformément au cadre de la politique agricole. En fait, les prévisions budgétaires sont inférieures de 650 millions de dollars cette année à ce qu'elles étaient l'an dernier. Alors, si le gouvernement présente un plan d'action de 650 millions de dollars, nous saurons que ce montant ne fait que remplacer les fonds déjà prévus dans le programme de l'an dernier.

• (1610)

En terminant, j'aimerais faire trois propositions au nom de l'Alliance canadienne. Premièrement, nous devons contester immédiatement, auprès des instances commerciales internationales, l'inclusion de nouvelles cultures et l'étiquetage indiquant le pays d'origine. Deuxièmement, nous devons commencer à indemniser les producteurs et les personnes ayant subi des préjudices commerciaux sur la scène internationale. Troisièmement, nous devons apporter des modifications à deux niveaux: il faut changer notre attitude envers les États-Unis et effectuer les changements nécessaires dans les ministères fédéraux afin de rendre notre agriculture concurrentielle et efficace.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, il est intéressant que le député prétende que des députés devraient être réprimandés pour ne pas avoir abordé le Farm Bill lorsqu'ils ont récemment rencontré au Rhode Island des membres du Congrès. Plusieurs députés de l'Alliance participaient à ce voyage.

M. David Anderson: Monsieur le Président, je suis désolé si j'ai donné une fausse impression. Je sais que le Farm Bill a fait l'objet de discussions au Rhode Island.

Mais essentiellement nous avons parlé de l'événement après qu'il se soit produit. La discussion aurait dû avoir lieu il y a plusieurs mois. Nous savions que l'indication du pays d'origine figurerait dans le projet de loi. Nous savions que les nouvelles cultures comme les légumineuses et autres figureraient dans le projet de loi. Nous savions que les subventions augmenteraient. Les discussions auraient dû avoir lieu l'hiver dernier et même avant ça, mais ça ne s'est pas fait. Il fallait que ça se fasse. Ça ne s'est pas fait. Maintenant nous sommes pris avec une loi qui va avoir des conséquences énormes pour notre pays, tout ça parce que nous n'avons pas fait savoir aux Américains qu'elle causerait des problèmes ici. Certains le savent maintenant. Il faut qu'un plus grand nombre d'entre eux le sachent.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais que le député sache que notre parti appuiera la motion d'aujourd'hui.

Nous avons toutefois quelques réserves concernant le point de vue des députés alliés. Ils ont mentionné le mot sécheresse à

plusieurs reprises et pourtant ils nient l'existence même du réchauffement de la planète.

Quel que soit le temps qu'il faudra pour négocier ces ententes par l'intermédiaire de l'OMC ou du groupe spécial de l'ALENA chargé d'examiner le différend, cela prendra longtemps. Le député a dit qu'il nous fallait des programmes d'aide pour ceux qui subissent les conséquences des pratiques commerciales déloyales, et il a absolument raison. Le problème fondamental est l'ALENA. Quand les États-Unis ne peuvent pas relever la concurrence équitablement, ils ont recours à des mesures protectionnistes pour se protéger. Ils le font depuis que nous sommes un pays, depuis 1867. Ils l'ont fait pour les chantiers navals. Ils sont sur le point de le faire pour les pièces automobiles. Et maintenant ils le font pour le bois d'oeuvre et l'agriculture.

En tant que représentant du Parti de l'Alliance, l'opposition officielle, le député peut-il nous dire ce que ferait son parti pour restructurer en profondeur cet accord afin d'y inclure non seulement le bois d'oeuvre et l'agriculture, mais tous les autres secteurs dans lesquels nous sommes en concurrence avec les Américains, de manière à véritablement uniformiser les règles du jeu et à les rendre équitables et équilibrées?

• (1615)

M. David Anderson: Monsieur le Président, nous ne résoudrons certainement pas la question du réchauffement planétaire ici aujourd'hui. J'aimerais tout de même signaler que le mois d'avril a été l'un des mois d'avril les plus froids enregistrés depuis plusieurs décennies; je ne sais pas si cela est un signe de réchauffement ou de refroidissement planétaire.

Le député a soulevé bon nombre de questions sur les contestations devant l'OMC. Nous sommes d'avis qu'il faut amorcer immédiatement des contestations devant les tribunaux commerciaux, particulièrement en ce qui touche la mise en application de l'étiquetage indiquant le pays d'origine. Cela ne sera pas obligatoire avant deux ans, mais il faut s'y mettre dès maintenant, car ces choses-là prennent tout ce temps à franchir les étapes.

Nous avons également suggéré au gouvernement de mettre en place un processus et un groupe d'intervention rapide vers lesquels se tourner en cas de conflit commercial. Même si ce ne serait pas nécessairement obligatoire, ces questions pourraient faire l'objet de discussions à l'avance pour qu'on puisse trouver une solution. Cela ne prendrait plus trois à cinq ans à régler les différends.

Comme le chef de l'opposition l'a mentionné précédemment, nous nous préoccupons du fait que le gouvernement fédéral ne se montre résolument attaché à l'accord de libre-échange et qu'il permet qu'il ne soit pas respecté. J'aimerais simplement souligner que l'agriculture et le bois d'oeuvre ne font pas partie intégrante de cet accord. C'est à notre avis l'une des raisons pour lesquelles nous avons des problèmes dans ces domaines. Nous devrions peut-être insister davantage sur ces éléments plutôt que d'abandonner cet accord.

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député a soulevé d'excellents points à propos de cette importante question.

La question des subventions accordées en Europe a également causé de graves problèmes en ce qui a trait aux produits agricoles canadiens. En fait, ces subventions sont tellement importantes que nous ne pouvons pas arriver à soutenir la concurrence. Je m'attends à ce que la situation soit la même dans le cas du Farm Bill des États-Unis. Cela correspond à une énorme subvention.

Les crédits

Le député peut-il faire savoir à la Chambre si la solution à ce problème pourrait être de tenter d'accorder des subventions équivalentes et de lancer une guerre de subventions, ou si on ne pourrait pas trouver une façon plus raisonnable de traiter bilatéralement et globalement des pratiques commerciales?

M. David Anderson: Monsieur le Président, nos producteurs agricoles ont réussi à soutenir la concurrence pendant des années, alors que des subventions massives étaient versées ailleurs dans le monde. Nous avons un excellent groupe de producteurs. Nous pouvons livrer concurrence quand la situation est équitable.

Une des choses dont nous avons besoin et qui nous permettrait de tirer avantage des prix peu élevés au niveau du produit primaire serait d'adopter la technique de la valeur ajoutée. Nous devons commencer à le faire. Je sais que cela se fait de plus en plus en Ontario, surtout en raison de la liberté que laisse la commission du blé de l'Ontario de vendre son propre grain et d'appliquer la technique de la valeur ajoutée. Cette liberté est également nécessaire dans l'ouest du Canada afin de commencer à appliquer la technique de la valeur ajoutée, en particulier dans le cas de notre principal produit, le blé. Nous devons faire quelque chose pour que le blé rapporte un peu dans nos collectivités.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le député pour les observations qu'il a faites au début de son intervention et je lui rends la pareille en disant que lui aussi est un député consciencieux. En fait, j'irais jusqu'à dire que la plupart des députés travaillent fort.

J'interviens de nouveau pour demander au gouvernement d'expliquer pourquoi il n'intervient pas énergiquement au nom de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. J'ai parlé avec des électeurs de ma circonscription de Nanaimo—Cowichan, et ils sont scandalisés par l'inertie du gouvernement face aux droits et tarifs imposés sur le bois d'oeuvre. Je n'ai pas mené un véritable sondage, mais je pense que mes électeurs sont totalement d'accord avec la motion que nous proposons aujourd'hui et qui est la suivante:

Que la Chambre a perdu confiance dans le gouvernement parce qu'il n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis de mettre fin aux politiques protectionnistes causant préjudice aux secteurs canadiens de l'agriculture et du bois d'oeuvre et qu'il a omis d'appliquer des mesures compensatrices contre les préjudices commerciaux subis par ces deux secteurs.

Ma circonscription a une base agricole, mais elle est relativement petite comparativement au secteur du bois d'oeuvre. Je vais donc faire mes observations sur ce secteur. Récemment, j'ai compté le nombre de fois où j'ai parlé du bois d'oeuvre depuis mon élection à la Chambre, en 1997. Ce sera mon sixième discours important sur ce sujet. J'ai participé à six déclarations de députés et publié seize communiqués. J'ai écrit de nombreuses lettres aux électeurs et aux ministres, que j'ai invités à visiter Nanaimo—Cowichan, et j'ai donné des dizaines d'entrevues pour les quotidiens et les stations de radio et de télévision de la localité. C'est un sujet brûlant dans ma circonscription.

Je n'ai parlé d'aucun autre sujet aussi souvent et, pourtant, il semble que le gouvernement y consacre le moins d'attention. Les électeurs de Nanaimo—Cowichan que je vois dans les rues, dans les magasins et au cours d'activités communautaires posent tous la même question: Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas pour régler cette situation?

Le problème est facile à comprendre. Les États-Unis, qui se vantent d'être un pays libre-échangiste, n'en est pas vraiment un. C'est un pays protectionniste qui fait tout pour protéger ses citoyens, ses entreprises et son économie. À bien des égards, bien sûr, nous pourrions trouver cela admirable. Cependant, cette attitude va à

l'encontre de toutes les déclarations que les États-Unis font publiquement aux Canadiens et aux autres populations du monde.

Je suis d'accord sur le principe que nous ne voulons pas continuellement des subventions, des guerres commerciales et des droits injustifiés sur le 49^e parallèle. Alors, quel est le vrai problème? Je dirai que le problème, c'est que le gouvernement et, en dernière analyse, le premier ministre, ont très peu de crédibilité, d'emprise ou de force à Washington, D.C. Saurait-on s'étonner que l'ensemble des Canadiens aient considérablement perdu confiance dans le gouvernement? Lorsqu'ils n'ont pas de porte-parole efficace auprès de leur plus grand partenaire commercial, les Canadiens perdent confiance dans leur gouvernement.

Le gouvernement ne peut pas dire que l'opposition officielle ne l'a pas prévenu de tout cela. À maintes reprises, année après année, bien avant l'expiration de l'accord, les députés de l'Alliance canadienne et, avant eux, ceux du Parti réformiste, ont pris la parole à la Chambre pour poser des questions, pour soulever des arguments de négociation et pour demander le plan d'action du gouvernement et des détails sur la façon dont il réagissait aux modifications apportées à l'accord sur le bois d'oeuvre. La plupart du temps, nous avons entendu la même rengaine: «Ne vous inquiétez pas».

Le secrétaire d'État a déjà traité les habitants de la Colombie-Britannique de trouillards lorsqu'ils ont fait part de leurs préoccupations. Le ministre du Commerce international a déclaré qu'aucun emploi n'avait été perdu en raison de la crise dans le domaine du bois d'oeuvre. Lorsque les gens de ma circonscription entendent ce genre de choses, ils se mettent à agiter la tête.

Le gouvernement ne semble pas comprendre. J'ai invité des députés à venir dans ma circonscription rencontrer des personnes qui sont vraiment touchées par l'inaction du gouvernement. Les gens de Nanaimo—Cowichan, et tous les Canadiens en fait, ont raison d'être nerveux devant l'inaction du gouvernement dans le dossier du bois d'oeuvre.

Le ministre a besoin d'être ramené à la réalité quand il dit qu'aucun emploi n'a été perdu. Selon Développement des ressources humaines Canada, plus de 725 nouvelles demandes d'assurance-emploi provenant de personnes travaillant dans l'industrie du bois d'oeuvre ont été faites dans ma circonscription en date du 31 mars de cette année, et quelque 2 000 autres emplois ont été perdus en raison du fléchissement de l'économie dans la région. Ces chiffres n'incluent pas les personnes qui ont pris leur retraite, qui ont décroché un emploi dans un autre secteur ou qui ont quitté la région. Malheureusement, beaucoup de personnes appartiennent à la dernière catégorie. Et je vous parle de la situation dans ma circonscription seulement.

L'imposition de droits de 27 p. 100 force les propriétaires et les gestionnaires de scieries locales à revoir leurs effectifs. Les employés sont au bord du gouffre. Ils s'attendent à être mis à pied d'un jour à l'autre. Ces personnes perdront leur boulot sans que ce soit leur faute.

Les crédits

• (1620)

La perte de confiance dans le gouvernement tient aux promesses creuses et aux platitudes que nous sert le gouvernement à cause de son incapacité à négocier franchement et fermement avec les États-Unis. Je crois au libre-échange et aux règlements négociés, mais lorsqu'on se présente à la table de négociation, il faut faire preuve de fermeté et avoir quelque chose à échanger.

Mes collègues et moi avons suggéré il y a longtemps de nous placer dans une meilleure position pour les négociations. Nous avons entendu certains ministres fédéraux provenant de la Colombie-Britannique reprendre plus ou moins le même refrain. Les écoliers ont déjà compris cela. Ils savent que, pour pouvoir échanger leur sac de billes contre un bâton de hockey, ils vont peut-être devoir faire usage d'un incitatif, comme inclure une balle de base-ball dans la transaction.

Les Canadiens n'ignorent pas qu'ils ont d'autres ressources que convoitent les Américains. La Californie ne fait pas que convoiter l'énergie hydroélectrique de la Colombie-Britannique, elle en a besoin. Un autre été chaud, au cours duquel se succèdent les baisses de tension et les pannes de courant rendant hors d'usage les appareils de climatisation, nous permettra de gagner des points. Les résidents de Chicago et du Midwest américain aimeraient sûrement profiter de notre gaz naturel pour chauffer leurs foyers pendant les froids et venteux mois de janvier et de février. Les sociétés énergétiques américaines cherchent activement des moyens de transporter par pipelines les ressources de l'Alaska jusque dans les 48 États plus au sud.

En fait, il est beaucoup trop tard pour cela et nous devons commencer à négocier et à ne ménager aucun effort dans ce sens. Pourquoi ne pouvons-nous pas protéger et bâtir notre économie, garder les emplois canadiens et développer notre industrie du bois d'oeuvre? Qu'est-ce qui échappe au gouvernement?

D'autres gouvernements, avant, et nombre de Canadiens, ont travaillé fort afin d'élaborer avec les États-Unis et le Mexique un accord de libre-échange fondé sur des règles, accord qui garantirait un certain accès à leurs marchés et donnerait du travail à des Canadiens. Or, dans le différend actuel, notre gouvernement n'a même pas su conserver la part de marché que nous avions aux États-Unis pour le bois d'oeuvre, laissant des pays non membres de l'ALENA, comme la Suède et le Brésil, s'en emparer et cueillir les fruits de nos efforts. Cela est inacceptable.

Les États-Unis ont tenté de ternir les pratiques forestières de tous les Canadiens. L'approvisionnement en bois au Canada se fait principalement sur les terres de la Couronne, alors qu'aux États-Unis plus de la moitié de l'approvisionnement se fait sur des boisés privés. Les Américains réclament un système canadien d'enchères publiques, mais le gouvernement n'a pas su dire clairement que la plus grande partie du bois vendu aux États-Unis était vendu par le truchement d'ententes privées et non pas d'enchères publiques.

Le gouvernement n'a pas su dire clairement que l'industrie canadienne du bois d'oeuvre avait amélioré sur une base régulière son équipement et sa technologie, ce que la plus grande partie de l'industrie américaine n'a pas fait. De plus, le gouvernement n'a pas su dire clairement que la politique américaine sur le bois d'oeuvre était pilotée en grande partie par des lobbyistes pour le compte de compagnies américaines privées. Est-il nécessaire de rappeler à la Chambre que certains de ces lobbyistes travaillent pour des compagnies qui font à elles seules des profits de loin supérieurs à ceux de nos plus grandes sociétés réunies?

Je reviens aux deux invitations que j'ai lancées au ministre du Commerce international et à son secrétaire parlementaire pour qu'ils viennent constater la situation dans ma circonscription. Ils ont brillé par leur absence jusqu'à maintenant. Le refus du gouvernement de donner un visage humain à cette tragédie économique est vu par les habitants de ma circonscription et les autres Canadiens comme un échec de plus. Il s'agit en partie de rétablir la confiance des Canadiens dans le fait que le gouvernement peut les aider.

Je voterai en faveur de la motion, qui reflète, je crois, l'attitude des habitants de ma circonscription:

Que la Chambre a perdu confiance dans le gouvernement parce qu'il n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis de mettre fin aux politiques protectionnistes causant préjudice aux secteurs canadiens de l'agriculture et du bois d'oeuvre et qu'il a omis d'appliquer des mesures compensatrices contre les préjudices commerciaux subis par ces deux secteurs.

• (1625)

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le député énumérer les nombreux discours qu'il a prononcés, les questions qu'il a posées, etc. Je l'ai entendu dire que le gouvernement n'avait pas réagi. Cela est tout simplement inexact.

Le gouvernement a procédé à de vastes consultations avant l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre. Il y avait et il y a encore un consensus national. Même les critiques de son propre parti ont convenu qu'on ne pouvait pas renouveler l'accord, qu'il fallait le laisser expirer et que nous aurions ensuite le libre-échange à moins que les Américains ne décident de prendre des mesures punitives. Malheureusement, ils l'ont encore fait. Nous allons maintenant mettre en oeuvre tous les moyens juridiques qui sont à notre disposition.

Je voudrais demander au député ce qui suit: si son parti se souciait tant de ce dossier, pourquoi n'avait-il pas de critique commercial pendant deux mois, l'année dernière? Pendant des semaines et des semaines, ni le député ni personne d'autre n'a réussi à persuader la direction du parti de le laisser poser des questions concernant le bois d'oeuvre. Ce sont là des faits vérifiables. Peut-il expliquer ce fait dans le contexte de l'importance que son parti accorde maintenant à ce dossier?

M. Reed Elley: Monsieur le Président, le député sait très bien que les députés font du travail beaucoup plus important en dehors de la période des questions que pendant cette période. S'il préfère prendre la parole pendant la période des questions pour se faire remarquer, tant mieux pour lui. Nous avons un critique commercial qui, depuis au moins deux ans, tient des réunions avec des membres de l'industrie, s'entretient avec des représentants du gouvernement des États-Unis, parle à différents intervenants et demande au gouvernement, dans les coulisses, ce qu'il a l'intention de faire.

Le fait est qu'il incombe au gouvernement de trouver un plan. Le gouvernement savait que l'accord arrivait à expiration. Il savait très bien qu'il fallait mettre quelque chose en place. Il est vrai que nous ne voulions pas d'un autre accord. Le précédent n'était pas dans l'intérêt du Canada. Toutefois, c'est au gouvernement qu'il incombe de négocier avec les Américains pour éviter ces droits punitifs qui détruisent notre industrie.

Si je posais la question à mes électeurs, ils diraient, comme nous, que ces négociations sont la responsabilité du gouvernement. Le gouvernement a manqué à son devoir bien avant l'expiration de l'accord. Il est responsable de la situation dans laquelle notre industrie se trouve aujourd'hui. Ce n'est pas l'opposition. C'est le gouvernement. Il ne peut passer la balle à personne d'autre.

Les crédits

•(1630)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je ne puis faire autrement que d'abonder dans le même sens que le député lorsqu'il dit que nous devons négocier à partir d'une position de force.

Le député a parlé du gaz et des pipelines. Cela laisse supposer l'utilisation de leviers dans notre argumentation. De nombreux Canadiens d'un océan à l'autre se sont adressés à moi ou à mon parti pour demander pourquoi le Canada ne cesse tout simplement pas d'approvisionner les Américains en électricité et en gaz jusqu'à ce qu'ils entendent raison et qu'ils suppriment ces droits.

Est-ce là la politique que préconise l'opposition officielle ou croit-elle que le gouvernement devrait utiliser des leviers dans les négociations? À quel point sommes-nous en colère? Allons-nous défendre nos agriculteurs et nos producteurs de bois d'oeuvre en cessant d'approvisionner les Américains en électricité provenant du Québec et en gaz naturel provenant de la Nouvelle-Écosse, cela pour leur donner une bonne leçon? L'opposition officielle croit-elle à ce genre de levier à faire valoir dans notre argumentation? Le cas échéant, il s'agirait d'un débat très intéressant auquel j'aimerais participer.

M. Reed Elley: Monsieur le Président, je comprends où le député veut en venir. Je sais que, dans un vaste pays comme le nôtre, un pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles et où chaque région dépend d'industries fondées sur les ressources primaires, ces industries semblant connaître des difficultés encore plus graves depuis un certain temps, le simple fait de discuter de ce type de leviers causerait des difficultés partout au Canada. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Ce que nous essayons de faire valoir, c'est que le gouvernement doit trouver une position de négociations plus forte par rapport aux Américains et que ces aspects doivent être abordés. C'est tout ce que nous disons.

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale.

Le commerce des produits agricoles et agroalimentaires représente approximativement un tiers de la balance commerciale des biens et services au Canada. Une part très importante de cette balance commerciale résulte d'excellents rapports commerciaux bilatéraux avec les États-Unis.

En 2001, les exportations de produits agroalimentaires vers les États-Unis ont dépassé les 16,5 milliards de dollars, en hausse de 17 p. 100 par rapport à l'année précédente; elles représentaient plus de 62 p. 100 de la valeur de toutes nos exportations de produits agroalimentaires.

Le Canada a également importé des États-Unis des produits agroalimentaires d'une valeur de 12,3 milliards de dollars, comparativement à un peu moins de 11 milliards en 2000.

Le commerce canado-américain des produits agricoles est un élément positif. La vaste majorité de ces échanges entre nos deux pays se fait de manière harmonieuse et continue.

Le Canada et les États-Unis reconnaissent l'importance de bonnes relations commerciales bénéfiques pour les secteurs agricoles des deux pays. Pour faciliter le maintien de ces relations, le Canada et les États-Unis ont constitué en 1999 le Comité consultatif de l'agriculture en guise de suivi au protocole d'entente bilatéral conclu en 1998. Ce comité a pour but de surveiller la mise en oeuvre

d'éléments précis énoncés dans le plan d'action du protocole et de fournir une instance où des fonctionnaires canadiens du domaine du commerce et de l'agriculture peuvent examiner périodiquement des questions touchant le commerce agricole bilatéral. Ce mécanisme est un système d'alerte rapide important pour cerner et régler les problèmes avant qu'ils ne donnent lieu à de vrais différends.

Le Comité consultatif canado-américain de l'agriculture a obtenu de très bons résultats au cours de ses deux premières années. Bon nombre des éléments repérés dans le plan d'action initial ont été abordés et réglés et le comité s'est saisi d'autres questions au fur et à mesure qu'elles devenaient des irritants commerciaux potentiels.

En 2001, le comité a élaboré un plan d'action renouvelé destiné à fournir des orientations plus concises de ses activités futures. Ce plan d'action a été entériné par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada et par le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, le 3 mai 2002.

Cela ne veut pas dire, toutefois, que les rapports commerciaux dans le domaine des produits agroalimentaires entre le Canada et les États-Unis sont complètement exempts de problèmes. Par exemple, comme bien d'autres pays, le Canada est très déçu de l'orientation du nouveau Farm Bill, dont le titre est Farm Security and Rural Investment Act de 2002.

Comme beaucoup d'autres pays, dont des pays membres de l'UE, l'Australie, le Mexique, l'Inde, le Brésil, la Chine et l'Afrique du Sud, pour ne donner que quelques exemples, notre gouvernement a fait connaître ses préoccupations et son irritation aux plus hauts échelons de l'administration américaine. Le premier ministre en a parlé au président Bush, et les ministres ont fait part de leurs inquiétudes à leurs homologues américains tout au long du processus législatif.

De plus, le groupe parlementaire Canada-États-Unis a pu aborder la question ce mois-ci au cours de sa réunion annuelle, qui a un lieu à Newport, au Rhode Island. Le député allianciste d'Île de Vancouver-Nord a pris part à cette réunion.

Les libéraux se préoccupent plus particulièrement de l'augmentation du soutien qui fausse les échanges ainsi que d'une disposition sur l'étiquetage indiquant le pays d'origine pour la viande, les fruits et légumes frais, le poisson et les fruits de mer. La disposition sera d'application obligatoire à compter de 2004, et elle nuira grandement aux fabricants et aux exportateurs canadiens.

Nous nous inquiétons aussi de l'établissement d'un nouveau programme de prêts à la commercialisation applicable aux pois secs, aux lentilles et aux petits pois chiches, qui risque de causer à long terme des distorsions du marché de ces cultures.

Nous travaillons aussi sur divers fronts pour défendre les intérêts des Canadiens face à cette loi.

Premièrement, cette loi et les niveaux élevés de soutien accordés par d'autres pays comme ceux de l'UE à leurs producteurs font ressortir l'importance qu'il y a à mettre en oeuvre une réforme fondamentale de l'agriculture. Dans la déclaration de Doha, les membres de l'OMC se sont engagés à parvenir à une réduction substantielle du soutien intérieur qui fausse les échanges au cours des négociations de l'OMC sur l'agriculture. Je sais que le ministre du Commerce international et le gouvernement sont résolus à atteindre cet objectif.

Les crédits

●(1635)

Deuxièmement, en compagnie du gouvernement d'autres pays, dont des membres du Groupe de Cairns, le gouvernement canadien exerce des pressions sur les États-Unis pour qu'ils reprennent leur rôle de chef de file, rôle qui leur a permis de contribuer de façon déterminante au lancement des négociations de l'OMC. Par exemple, le 15 mai, le Groupe de Cairns a fait une déclaration dans laquelle il se dit vivement déçu du Farm Bill et demande aux États-Unis de renouveler leur engagement envers la réforme des échanges agricoles mondiaux aux négociations de l'OMC sur l'agriculture. Nombre de pays ont réitéré leurs préoccupations relativement au Farm Bill à la réunion ministérielle de l'OCDE à Paris, le lendemain, et ont répété leur appel en faveur du leadership américain.

Troisièmement, le gouvernement libéral poursuivra son étude en profondeur de la loi et suivra de très près son application pour veiller à ce que les États-Unis se conforment pleinement à leurs obligations commerciales internationales. Nous sommes également en communication avec nos autres partenaires commerciaux à cet égard et nous partageons des informations avec eux.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes déterminés à travailler en étroite liaison avec l'industrie et les provinces à mesure que nous poursuivrons nos efforts sur plusieurs fronts. C'était très clair vendredi dernier lorsque le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, le ministre du Commerce international et le ministre des Finances se sont réunis avec des représentants des provinces et des agriculteurs pour discuter de l'avenir de l'industrie dans l'ouest du pays.

Nous travaillons également avec nos alliés américains sur la disposition relative au pays d'origine afin de nous assurer que les intérêts commerciaux canadiens ne soient pas compromis.

Nous sortons tout juste d'une enquête américaine, au terme de laquelle ont été réfutées les allégations des producteurs américains selon lesquelles le Canada sous-évalue le prix de ses exportations de blé vers les États-Unis ou les livre en quantité excédentaire. Il convient de faire remarquer qu'en annonçant sa décision, le représentant au Commerce des États-Unis a rejeté la demande de l'industrie américaine que soient imposés des contingents tarifaires visant le blé canadien entrant aux États-Unis. Cela aurait constitué une violation flagrante des obligations commerciales internationales des États-Unis, ce qui a été reconnu par le gouvernement américain.

Quoi qu'il en soit, le représentant au Commerce des États-Unis a précisé qu'il était possible que les États-Unis demandent des consultations auprès de l'OMC ou qu'ils se préparent en vue d'une requête en faveur de l'imposition de droits compensateurs ou antidumping. Nous avons toujours soutenu que nos exportations de blé fluctuent en fonction du marché et de la demande américaine pour un produit de haute qualité. Le blé canadien fait l'objet d'un commerce équitable et les activités de la Commission canadienne du blé sont tout à fait conformes à toutes les obligations commerciales internationales du Canada. Le gouvernement canadien continuera de défendre les intérêts de cet important secteur.

En dépit de ces questions d'une grande importance, nous ne devrions pas perdre de vue le fait qu'il existe de nombreux exemples de l'excellente coopération à l'oeuvre tous les jours et grâce à laquelle des volumes très considérables de produits franchissent sans encombre la frontière que nous avons en commun. Le Canada et les États-Unis conjuguent leurs efforts dans une foule de domaines agricoles et agroalimentaires, qu'il s'agisse de questions biotechnologiques, de sûreté alimentaire ou de procédures douanières, et ils

continueront de le faire, car ils savent qu'ils en tirent tous deux de très importants avantages commerciaux.

Avant de terminer, je tiens à souligner la grande naïveté dont fait preuve l'opposition en disant que le Farm Bill vise directement les producteurs et le gouvernement canadiens. C'est en fait une mesure qui a servi à protéger des intérêts politiques aux États-Unis au cours d'une année électorale. C'est un pas en arrière destructif dans la libéralisation des échanges dans le monde, et ce n'est pas le lobbying d'un conservateur comme le président Fox du Mexique ou d'un proche ami et allié comme le premier ministre Tony Blair qui allait réussir à convaincre le Congrès et le Sénat américains du contraire.

Je voudrais également dire quelques mots sur la proposition bien mal conçue de l'opposition que soient appliquées des mesures compensatoires contre les préjudices commerciaux. Le Canada profite du système de règles de l'OMC et de l'ALENA. Si nous estimons qu'un de nos partenaires commerciaux ne remplit pas ses obligations commerciales et qu'il porte préjudice à nos intérêts commerciaux, nous pouvons nous prévaloir des mécanismes de règlement des différends de l'OMC ou de l'ALENA. C'est à cela que servent ces derniers. Sept provinces sur dix au Canada croient que nous avons besoin d'un tel système de règles commerciales. À l'inverse, toute aide accordée à un secteur canadien peut faire l'objet de mesures compensatoires et entraîner des poursuites commerciales contre des intérêts canadiens.

●(1640)

[Français]

Le vice-président: Avant de procéder aux questions et commentaires, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Les travaux publics et les services gouvernementaux; l'honorable député de Cumberland—Colchester, Les affaires autochtones.

[Traduction]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): D'abord, monsieur le Président, je veux faire une suggestion au député qui vient de prendre la parole. Il devrait peut-être demander au service de rédaction des discours du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qu'il rédige plus qu'un modèle de discours pour les députés libéraux, car le député vient de redire presque mot pour mot ce que certains de ses collègues ont déjà dit.

Je trouve plutôt remarquable que pas un seul député ministériel n'assume l'ombre d'une part de responsabilité dans la plus grande catastrophe commerciale que le Canada ait eu à vivre depuis la Seconde Guerre mondiale. La faute en est entièrement rejetée sur les Américains.

Se pourrait-il que le gouvernement américain n'ait pas répondu à nos préoccupations commerciales parce que le premier ministre et son neveu étaient tous deux en faveur d'Al Gore aux dernières élections présidentielles américaines, ou que le président ait écarté Dino, comme le président appelle apparemment le premier ministre, en tant que représentant d'un passé politique qui n'a rien à voir avec le gouvernement américain?

Le député voudrait-il nous dire aussi ce qu'il pense du fait que le gouvernement n'a pas su explorer avec le gouvernement américain, depuis 1993, la possibilité d'étendre l'ALE et l'ALENA au secteur du bois d'oeuvre?

Les crédits

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas endossé complètement le libre-échange et cherché plus vigoureusement à conclure le genre d'accord qui aurait empêché l'imposition des sanctions qui menacent maintenant la survie de nos secteurs du bois d'oeuvre et de l'agriculture?

M. John Harvard: Monsieur le Président, je ne sais pas si je peux répondre à toutes ces questions. Ce serait peut-être long.

Je vais d'abord signaler une chose un député. Je suppose qu'il n'aime pas les répétitions.

Oui, le gouvernement a répété certains points depuis le début du débat aujourd'hui. Cependant, j'ai écouté les députés de l'opposition officielle et ils n'ont cessé de répéter les mêmes choses toute la journée. Combien de fois les ai-je entendus dire que c'est uniquement la faute du gouvernement du Canada?

Si le député est vraiment sérieux, nous serions peut-être très heureux de conclure le pacte de ne rien répéter de ce que nous disons à condition que les députés d'en face fassent de même. Je doute fort qu'ils soient prêts à accepter une telle entente.

Le député dit maintenant que, si la relation était meilleure entre notre premier ministre et le président des États-Unis, cette vague de protectionnisme américain disparaîtrait soudainement.

Je rappellerai au député qu'il y a eu quatre conflits sur le bois d'oeuvre au cours des 20 dernières années. Le président Bush n'est pas là depuis 20 ans, pas plus que notre premier ministre. Je soupçonne qu'il y a d'autres facteurs en cause.

Le député a également mentionné que nous devrions peut-être rouvrir l'ALENA ou même l'accord de libre-échange conclu en 1988. Est-ce vraiment là ce qu'il suggère?

S'il croit que l'Accord de libre-échange et l'ALENA fonctionnent bien, ses collègues alliés et lui veulent-ils vraiment les rouvrir? Je lui demanderais de réfléchir à cela pendant un moment.

• (1645)

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai trois questions à poser au député.

Primo, les États-Unis sont le principal partenaire commercial du Canada, et 85 p. 100 de nos échanges commerciaux s'effectuent avec ce pays. Cependant, le gouvernement libéral n'a pas réussi à diversifier les échanges commerciaux du Canada à l'Est, à l'Ouest et au Sud.

Secundo, le gouvernement n'a pas renforcé les relations commerciales avec nos voisins, en l'occurrence notre principal partenaire commercial. Ce faible gouvernement libéral n'a pas cessé de mordre les Américains au talon au sujet de la CPI, soit la Cour pénale internationale, du système NMD, des mines terrestres et de l'OTAN. Le premier ministre a même attaqué le président américain à l'émission *Open Mike*. M. Chrétien et son cousin ont également fait d'autres remarques désobligeantes.

Tertio, le gouvernement s'est avéré inefficace au chapitre de la réglementation de l'industrie du bois d'oeuvre et de la production forestière, notamment avec des règlements contreproductifs. Le gouvernement ne s'est même pas penché sur les pratiques du marché. L'industrie forestière n'a pas été encouragée à recourir à de nouvelles technologies.

J'aimerais que le député nous dise ce que le gouvernement a fait pour montrer son efficacité au chapitre du commerce, de la technologie, de la réglementation et des autres pratiques dans l'industrie du bois d'oeuvre.

M. John Harvard: Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler au député que, depuis la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange, les échanges commerciaux ont doublé. J'estime que c'est un indicateur non seulement de l'efficacité de l'accord, mais aussi de celle du gouvernement.

Si le député s'interroge au sujet de nos relations avec les autres pays, particulièrement dans le domaine du libre-échange, depuis 1993, sous la gouverne libérale, nous avons conclu des accords avec le Chili, le Costa Rica et Israël. Nous sommes présentement en sérieuses négociations avec les pays de l'AELE. J'estime que nous nous tirons fort bien d'affaire sur ces plans.

[Français]

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je trouve que le débat de cet après-midi est assez important. Il nous permet de voir quelle est la situation actuelle et quels sont les outils, eu égard à la question du commerce entre le Canada et les États-Unis, dont le gouvernement et le Canada disposent pour gérer notre commerce et notre relation commerciale avec les États-Unis.

La relation du Canada avec les États-Unis sur le plan du commerce et des investissements est alimentée par l'intégration croissante de nos économies et est facilitée par le système fondé sur des règles de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, et de l'Accord de libre-échange nord-américain, l'ALENA.

Cette relation est également quantitativement et qualitativement différente des liens avec les autres pays. La relation du Canada avec les États-Unis est à la fois solide et dynamique. Elle repose sur le plus vaste mouvement bilatéral de biens, de services, de personnes et de capitaux qui existent entre deux pays dans le monde.

En 2001, le Canada a exporté vers les États-Unis des marchandises évaluées à 351 milliards de dollars et a importé des biens d'une valeur de 218 milliards de dollars. En 2000, ses exportations de services ont totalisé 31,7 milliards de dollars, et ses importations se sont chiffrées à 37,6 milliards de dollars.

Depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange en 1989, le commerce bilatéral, comme mon collègue l'a mentionné plus tôt, a plus que doublé. Depuis 1992, les échanges bilatéraux de marchandises ont augmenté d'environ 12 p. 100 par année.

Le Canada et les États-Unis, qui chaque jour échangent des biens et services représentant à peu près 1,9 milliard de dollars, sont le plus gros client et le plus grand fournisseur de l'un et de l'autre. La plupart de ces échanges se font sans entrave, mais les conflits sont inévitables. Vu l'étendue et la complexité des liens, la gestion de la relation commerciale Canada-États-Unis est la priorité absolue de la politique commerciale du Canada.

Je veux maintenant souligner certains mécanismes de règlement des conflits.

Bon nombre de gens s'intéressent particulièrement au système de règlement des conflits que nous appliquons dans le cadre de l'OMC et de l'ALENA. Ils les considèrent comme les principaux moyens de résoudre les différends, notamment en ce qui concerne les défis du bois d'oeuvre. Cependant, le Canada dispose d'une panoplie d'outils pour régler les différends et s'attaquer aux dossiers avant qu'ils ne deviennent plus problématiques. À l'évidence, ceux-ci comprennent les mécanismes de consultation et de règlement des conflits prévus par l'OMC et l'ALENA.

Les crédits

Avant d'examiner ces mécanismes de consultation plus en profondeur, je veux quand même souligner de nouveau quelques avantages préférentiels pour le commerce canadien, qui sont des résultats directs de l'ALENA.

Vous vous rappellerez, par exemple, que les exportations canadiennes n'ont pas été visées par les mesures de sauvegarde américaines annoncées le 4 mars 2002, qui imposaient des droits supplémentaires sur les importations de 16 produits d'acier.

Le fait que nos exportations de ces 16 produits n'ont pas été visées par ces droits supplémentaires est très important. Depuis l'ALENA, il y a eu une intégration du secteur de la production d'acier nord-américain. C'est une intégration qu'on ne voit pas nécessairement dans d'autres secteurs nord-américains. Les producteurs canadiens nous le diront et me l'ont dit. De plus, les producteurs américains et mexicains ont confirmé que l'acier est, par exemple, le secteur industriel le plus intégré en Amérique du Nord.

Cette exemption était conforme aux dispositions de l'ALENA, qui autorisent l'exemption des importations en provenance du Canada, dans la mesure où certaines conditions sont remplies.

● (1650)

Ces dernières années, cette disposition particulière de l'ALENA a fait que des importations canadiennes ont été exemptées de l'application des mesures de sauvegarde américaines sur des produits comme les tiges de fil d'acier, les tubes de canalisation, le gluten du blé, les tomates, les poivrons et les balais de sorgho.

En outre, les exportateurs canadiens ont bénéficié des dispositions sur le règlement des différends qui ont trait aux mesures antidumping et aux droits compensateurs prévus d'abord au chapitre 19 de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis et, par la suite, par l'Accord de libre-échange nord-américain. À 22 occasions distinctes, les mesures antidumping et les droits compensateurs ont été réduits suite à la révision, selon le chapitre 19. À une reprise, les droits ont été supprimés du fait de cette révision, pour le bois d'oeuvre par exemple, en 1994.

Je pense qu'il est important de souligner ces bonnes nouvelles, ces effets positifs qui démontrent que, oui, on est un très important vendeur aux États-Unis et que les États-Unis sont un important client du Canada dans le commerce Canada—États-Unis. Dans bon nombre de cas, les différends se règlent sans qu'il y ait d'effets négatifs. Les mécanismes sont en place et sont plus que jamais très utiles et très efficaces.

Il existe aussi les mécanismes de consultation. Quant à ces mécanismes auxquels peut recourir le Canada, je signale que dans le cadre de l'ALENA, plus de 30 entités ont été créées pour faciliter le commerce et l'investissement et garantir l'application et la gestion efficace de l'accord. Les principaux domaines sur lesquels on se penche continuellement incluent le commerce des marchandises, les règles d'origine, la douane, le commerce de produits agricoles et les subventions, les normes, les marchés publics, l'investissement, les services et les mouvements transfrontaliers des gens d'affaires. Les groupes de travail et les comités de l'ALENA qui s'occupent de ces questions aident à faciliter l'application de l'accord et constituent des tribunes pour la recherche de moyens de libéraliser davantage le commerce entre les membres.

Il existe également un autre mécanisme important de gestion des questions bilatérales, soit le Comité consultatif canado-américain sur l'agriculture, le CCA. Le principal objectif du CCA, qui est coprésidé par des responsables canadiens et américains, est la recherche de solutions aux nouvelles préoccupations agricoles bilatérales avant que celles-ci ne deviennent des irritants majeurs.

À plusieurs reprises, le CCA s'est avéré utile pour atténuer les tensions en rapport avec le commerce bilatéral et prévenir la prise de mesures précipitées, en particulier par les États du nord des États-Unis. Une importante caractéristique du CCA est le rôle formel prévu par les États et les provinces: le groupe consultatif des provinces/États sert de tribune pour les gouvernements provinciaux et des États. Cela se fait habituellement au niveau du ministre provincial de l'Agriculture et de son homologue américain pour les débats sur le commerce de produits agricoles et pour l'examen concerté des sujets d'inquiétude.

Je n'ai pas pu parler de l'implication et du rôle des parlementaires, mais je pense que j'ai démontré que le gouvernement continuera de recourir pleinement aux divers mécanismes—j'en ai mentionné quelques-uns—et fera tout son possible pour régler rapidement les différends qui surviendront inévitablement.

Nous misons sur l'OMC et l'ALENA pour améliorer davantage l'accès aux marchés et affiner les règles du commerce international. Je pense que c'est la stratégie générale qu'il faut avoir.

● (1655)

[Traduction]

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, après avoir écouté la députée, on voit bien que son discours a été préparé par un fonctionnaire du ministère.

Elle a parlé de divers mécanismes. Nous savons tous que ces mécanismes existent, mais il faut dire clairement que, si la présente crise nous frappe, c'est que le gouvernement a totalement mal géré les relations entre le Canada et les États-Unis.

En ce qui concerne le bois d'oeuvre, nous discuterons du mécanisme devant l'OMC et dans le cadre de l'ALENA. Entre-temps toutefois, des dizaines de milliers de travailleurs du bois d'oeuvre sont en chômage. Des scieries connaissent déjà des difficultés financières et elles devront maintenant supporter le fardeau de milliards de dollars que les États-Unis leur imposent en droits compensatoires, tout simplement parce que le gouvernement s'est trompé par rapport à nos relations amicales avec les États-Unis.

Le gouvernement a magistralement mal géré ce dossier. Il s'est produit différentes choses; par exemple, l'ambassadeur du Canada a déclaré durant la campagne électorale qu'il espérait une victoire du démocrate Al Gore.

La députée ne croit-elle pas qu'au lieu d'aborder la question en février 2001, le gouvernement aurait pu atténuer la crise en se penchant sur la situation avant l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre?

● (1700)

Mme Marlene Jennings: Monsieur le Président, je me demande parfois où certains députés ont la tête. Je ne voudrais toutefois pas généraliser.

Je comprends que le député n'est peut-être pas à la Chambre des communes depuis 20 ans, mais s'il veut nous faire croire qu'il s'intéresse autant qu'il le prétend à la question du bois d'oeuvre, de l'agriculture et des attitudes protectionnistes des États-Unis, il devrait savoir qu'il y a eu quatre conflits dans le domaine du bois d'oeuvre au cours des 20 dernières années.

Les crédits

Il importe très peu de déterminer si M. Bush se sent autant d'affinités avec notre premier ministre ou s'il entretient avec lui des liens aussi amicaux que lui ou son père ont pu entretenir avec les premiers ministres précédents. C'est idiot. Je ne peux pas croire que le député, qui se montre généralement plutôt logique, bien que je ne qualifierai pas davantage mon affirmation, ait pu faire une telle affirmation.

Il est vrai qu'il existe actuellement un conflit dans le secteur du bois d'oeuvre et les Canadiens le savent bien. La différence entre l'opposition officielle et certains des autres partis d'opposition et le public canadien, c'est que le public canadien croit que le gouvernement se penche sérieusement sur la question. Les Canadiens savent bien que le gouvernement n'a pas attendu que l'accord vienne à échéance avant d'entreprendre les négociations et qu'il a amorcé les discussions des années auparavant. Par suite des mesures prises par le gouvernement, il y a eu et il y a toujours, une coalition entre les gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés, les intervenants et les syndicats.

Il est intéressant de constater que le gouvernement a été en mesure de forger un front commun. Ce front ne s'est pas créé de lui-même au lendemain de la signature de l'accord. L'entente a été conclue à la suite de plusieurs années de travail.

J'aimerais que le député de l'opposition reconnaisse à tout le moins, s'il décide de se prononcer à nouveau dans ce dossier, que le front commun qui continue d'exister pour la défense de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre...

Le président suppléant (M. Bélair): Nous reprenons le débat. Le député de Medicine Hat a la parole.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat de la motion. Je tiens à rappeler à la Chambre et aux gens qui nous regardent à la télévision quel est exactement l'objet du débat. La motion s'énonce ainsi:

Que la Chambre a perdu confiance dans le gouvernement parce qu'il n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis de mettre fin aux politiques protectionnistes causant préjudice aux secteurs canadiens de l'agriculture et du bois d'oeuvre et qu'il a omis d'appliquer des mesures compensatrices contre les préjudices commerciaux subis par ces deux secteurs.

Je voudrais d'abord répliquer à certains des propos que la députée libérale a tenus tout à l'heure. Elle a dit qu'il était ridicule de soutenir que certains des problèmes que nous connaissons actuellement pourraient découler de mauvaises relations entre le Canada et les États-Unis. Je vais faire un bref rappel historique.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le Canada et les États-Unis ont établi toutes sortes d'arrangements et de partenariats extraordinaires, surtout en matière de défense. Si nous avons pu le faire, c'est que les Américains nous faisaient confiance en tant qu'alliés. Ils savaient que nous les soutiendrions fermement. Il y avait toutes sortes d'arrangements, depuis le NORAD jusqu'aux accords d'approvisionnement qui permettaient à l'industrie canadienne de la défense de participer aux appels d'offres pour des marchés américains pour la défense. Il en existait littéralement des douzaines. Ces accords n'étaient offerts à aucun autre pays, seulement au Canada. Ils résultaient du fait que nous étions des alliés en qui ils avaient confiance.

Je veux démontrer que le gouvernement a miné ces bonnes relations avec les États-Unis. Il leur a mis à maintes et maintes reprises le doigt dans l'oeil. Nous avons vu le premier ministre faire campagne en disant qu'il ne voulait pas être un ami intime du président Bush, comme Brian Mulroney avec Ronald Reagan. Il s'en est fait un point d'honneur. Comme si nous définissions notre

souveraineté en nous aliénant les Américains, même si ce sont nos plus importants partenaires commerciaux et la plus grande puissance mondiale. Je ne sais pas ce qui peut en sortir de bon, mais c'est ce que le gouvernement a fait. Maintenant, il nie qu'il existe un problème. Je trouve que c'est complètement absurde et que c'est un défi au bon sens.

Je veux parler d'un problème particulier qui est important pour ma circonscription. Nous exportons des bovins aux États-Unis. L'Alberta est la plus importante province exportatrice de bovins. L'industrie de l'élevage exporte pour environ 3,5 milliards de dollars de bovins aux États-Unis. Nous exportons des céréales et des oléagineux qui ont énormément souffert ces dernières années de la baisse des prix des denrées. Nous avons également d'autres genres de produits, par exemple des légumes et d'autres produits de base. Toutes ces productions souffriront à cause du Farm Bill américain.

Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement sait depuis des mois, voire des années que cette mesure serait présentée, mais qu'il n'a rien fait. Par exemple, en février, mon collègue de Lethbridge a posé une question précise au ministre de l'Agriculture concernant l'étiquetage indiquant le pays d'origine. Il a alors souligné qu'il y avait un lien entre l'insistance des États-Unis à exiger l'étiquetage du pays d'origine et ce qu'on appelle le protocole concernant les parcs d'engraissement, qui autorise l'entrée de boeufs des États-Unis au Canada, où ils sont engraisés avant d'être renvoyés aux États-Unis pour y être abattus.

À l'époque, certains redoutaient deux maladies, dont la fièvre catarrhale maligne du mouton. On craignait que si le bétail venait au Canada, il y eut un risque qu'il répande la maladie au Canada. Malgré quelques réserves, la Canadian Cattlemen's Association a déclaré qu'il n'y avait pas de problème, qu'on pouvait faire venir le bétail et qu'elle composerait avec la situation.

Quand mon collègue de Lethbridge a interrogé le ministre à ce propos, le ministre a d'abord contourné la question et dit que la Canadian Cattlemen's Association s'opposait catégoriquement, ce qui était faux, et il a reconnu qu'il y avait un lien entre l'étiquetage indiquant le pays d'origine et le protocole sur les parcs d'engraissement. Mais il n'a rien fait à cet égard. En dépit d'un vaste appui en faveur de la mise en oeuvre du protocole sur les parcs d'engraissement et de l'élimination du problème du pays d'origine, il n'a rien fait. Le résultat est que l'étiquetage indiquant le pays d'origine, qui est aujourd'hui facultatif, sera obligatoire dans deux ans et que cela nuira considérablement à l'industrie canadienne de l'élevage bovin.

● (1705)

Je rappelle aux gens qui nous regardent et à la Chambre que l'économie agricole des Prairies éprouve de graves difficultés à l'heure actuelle. Le secteur des grains et des graines oléagineuses est dans une situation vraiment terrible. Les prix des produits sont bas. Il y a une sécheresse dans ma circonscription, à Lethbridge, et dans la majeure partie de la Saskatchewan. Le secteur qui a été assez fort jusqu'à maintenant, mais qui a commencé à s'affaiblir récemment, est celui de l'élevage bovin. Il sera durement frappé si l'étiquetage du pays d'origine prend effet dans deux ans.

Le gouvernement avait une chance d'arrêter cela et le ministre l'a reconnu, mais les ministériels n'ont rien fait. C'est inacceptable. Ils avaient la chance d'agir. Ils ont vraiment été lamentables dans le dossier du commerce de tant de façons. C'est impardonnable à une époque où l'agriculture éprouve tant de difficultés. Le gouvernement et le ministre avaient une chance de prendre des mesures correctives et de saisir l'occasion qui s'offrait à eux. Malheureusement, ils n'en ont rien fait.

Les crédits

C'est un programme de 180 milliards de dollars américains ou 280 milliards de dollars canadiens que les États-Unis mettent en oeuvre en fin de compte. Il aura des répercussions catastrophiques sur les prix des produits à long terme. Il nuira aux négociations avec les Européens lors de la prochaine ronde du GATT. Je crains qu'il faille plus de temps pour réduire les niveaux globaux de subventions, ce qui signifie que de nombreux agriculteurs, notamment dans le tiers monde, vont souffrir de la situation.

À une époque, le Canada avait beaucoup d'influence auprès des Américains. C'était l'une des principales caractéristiques de la politique étrangère du Canada. Nous avions l'habitude de dire que les Américains nous prêtaient une oreille très attentive. Nous étions leur plus grand allié, leur plus important partenaire commercial et nous pouvions parler avec eux de ces choses, grâce à cette position privilégiée. Il est clair que nous avons perdu cela. Nous n'avons pas été en mesure de faire quoi que ce soit dans le cas du bois d'oeuvre et du Farm Bill. Cela montre bien à quel point nous avons perdu du prestige aux yeux de nos voisins américains.

Je crois que nous avons besoin de deux choses. Tout d'abord, nous avons besoin d'un changement d'attitude de l'autre côté. Nous devons commencer à voir les Américains comme nos alliés et nos amis. Lorsqu'on nous demande de nous ranger derrière les États-Unis après un événement comme celui du 11 septembre, il ne devrait y avoir aucune hésitation de notre part. Or, le gouvernement a hésité. Nous avons l'obligation morale et juridique de soutenir les Américains lorsque des actes répréhensibles de ce genre se produisent. Nous ne l'avons pas fait. Nous avons échoué lamentablement. J'ai vraiment eu honte du gouvernement à la suite des événements du 11 septembre.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un plan d'action lorsqu'il s'agit de ce genre de différends commerciaux. Les Mexicains et les Américains travaillent à l'élaboration d'un mécanisme de règlement accéléré des différends. Le sénat américain a adopté aujourd'hui un projet de loi qui va dans cette direction. Le Canada n'a encore rien fait.

Mon collègue de Lethbridge a présenté un projet de loi ou une motion d'initiative parlementaire en ce sens, mais le gouvernement n'a rien fait. Nous avons besoin d'un plan d'action qui prévoit des mesures de ce genre. Nous avons besoin d'un plan d'action qui envisage la mise en place de programmes d'indemnisation en cas de préjudice commercial. Le gouvernement n'a même pas pensé à un plan même s'il savait que l'accord sur le bois d'oeuvre allait prendre fin après cinq ans.

Le gouvernement a vraiment cafouillé dans le dossier du commerce. Il a fait un travail horrible pour ce qui est d'établir de bonnes relations à long terme avec les États-Unis, notre plus grand ami et partenaire commercial, le plus puissant pays du monde, un pays avec lequel nous entretenons des liens d'amitié depuis longtemps. Ce sont les Canadiens qui paient le prix. Ils paieront le prix à cause de notre incapacité d'exporter comme nous devrions le faire en tant que nation commerçante, ce qui fera baisser notre niveau de vie.

J'exhorte les députés libéraux d'en face à prêter attention à ce qu'ils ont entendu de la part de mes collègues aujourd'hui sur cette question. S'ils le font, je sais qu'ils commenceront à produire une politique commerciale sensée.

• (1710)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, mon collègue et député du nord du Manitoba a notamment proposé que le Canada institue un programme de logement national, qui nous permettrait d'utiliser

beaucoup de matériaux de chez nous afin de soutenir les programmes de logement nationaux et de construire des logements pour les sans-abri un peu partout au Canada. Cette mesure permettrait de faire deux choses, à savoir construire des logements de qualité et créer des emplois pour les gens, en plus de procurer un toit aux sans-abri. Le député de Medicine Hat est-il disposé à appuyer une initiative de ce genre?

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, je prends bonne note des préoccupations de mon collègue au sujet des sans-abri. Je sais qu'il est compatissant et qu'il a réfléchi à cette merveilleuse idée. Cette proposition permettrait toutefois au gouvernement de se défilier dans ce dossier.

J'aimerais beaucoup que nous tenions un jour un débat sur le problème des sans-abri au Canada. C'est une question sérieuse. Je crains cependant que cette solution ne permette pas de résoudre le problème à long terme. En définitive, nous devons obtenir de l'OMC une décision qui reconnaîtra ce que nous savons déjà, à savoir que le Canada a raison dans ce dossier.

Malheureusement, le gouvernement nous a mal préparés à ce qui allait se produire après l'expiration de l'accord précédent sur le bois d'oeuvre. Nous sommes aujourd'hui dans la situation peu enviable où nous commençons seulement à réfléchir à ces choses. Si nous l'avions fait il y a plusieurs années, nous ne tiendrions pas aujourd'hui un débat sur le genre de questions qu'a soulevées mon collègue. Je crois que...

• (1715)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 17 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélair): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 288)

POUR

Députés

Abbott
Anders
Bachand (Richmond—Arthabaska)

Ablonczy
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Barnes (Gander—Grand Falls)

Les crédits

Bergeron
Borotsik
Breitkreuz
Brisson
Cadman
Casey
Chatters
Comartin
Cummins
Davies
Desjarlais
Dubé
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Champlain)
Gauthier
Godin
Gouk
Grey
Harper
Herron
Hilstrom
Jaffier
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Masse
McDonough
Ménard
Merrifield
Nystrom
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Ritz
Roy
Schmidt
Solberg
Spencer
Stinson
Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)
Vellacott
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich — 103

Bigras
Bourgeois
Brien
Burton
Cardin
Casson
Clark
Crête
Dalphond-Guiral
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gallant
Girard-Bujold
Goldring
Grewal
Guimond
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Laframboise
Lanctôt
Lill
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Mark
Mayfield
McNally
Meredith
Moore
Pallister
Perron
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Robinson
Sauvageau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (Wild Rose)
Toews
Venne
White (North Vancouver)
Williams

LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McKay (Scarborough East)
Minna
Murphy
Nault
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Peric
Pillitteri
Redman
Richardson
Rock
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Julien
Steckle
Szabo
Tirabassi
Torsney
Valeri
Wilfert — 133

Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan
Mitchell
Myers
Neville
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Patry
Phinney
Pratt
Regan
Robillard
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Stewart
Telegdi
Tonks
Ur
Vanclief

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dromisky
Fournier
Guay
Paquette
Pettigrew
Price
Tremblay

Bachand (Saint-Jean)
Eggleton
Graham
McCormick
Parrish
Plamondon
Rocheleau
Volpe — 16

● (1745)

[Français]

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LOI SUR LA PROCRÉATION ASSISTÉE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 mai, de la motion: Que le projet de loi C-56, Loi concernant la procréation assistée, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-56.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 289)

POUR

Députés

Adams
Allard
Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Bagnell

CONTRE

Députés

Adams
Allard
Assadourian
Bagnell
Bélanger
Bertrand
Binet
Bonin
Boudria
Brown
Bulte
Caccia
Carroll
Catterall
Chamberlain
Coderre
Comuzzi
Cullen
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Fry
Godfrey
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Jackson
Jordan
Keyes
Knutson
Laliberte

Alcock
Anderson (Victoria)
Augustine
Barnes (London West)
Bennett
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Castonguay
Cauchon
Charbonneau
Collenette
Copps
Cuzner
Dhaliwal
Discepola
Duplain
Eford
Farrah
Folco
Frulla
Galloway
Goodale
Harb
Harvey
Ianno
Jennings
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lastewka

Initiatives parlementaires

Barnes (Gander—Grand Falls)
Bélangier
Bergeron
Bevilacqua
Binet
Bonwick
Boudria
Brien
Brown
Bulte
Caccia
Carroll
Castonguay
Cauchon
Charbonneau
Coderre
Comuzzi
Crête
Cuzner
DeVillers
Dion
Drouin
Duceppe
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Frulla
Gagnon (Québec)
Gauthier
Godfrey
Guarnieri
Harb
Harvey
Hubbard
Jackson
Jordan
Keyes
Knutson
Laframboise
Lalonde
Lastewka
Lee
Longfield
MacAulay
Mahoney
Maloney
Mark
Martin (LaSalle—Énard)
McCallum
McKay (Scarborough East)
Ménard
Minna
Murphy
Nault
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Phinney
Pillitteri
Regan
Robillard
Roy
Sauvageau
Scherrer
Sgro
Simard
St-Hilaire
St-Julien
Stewart
Telegdi
Tirabassi
Torsney
Valeri
Venne

Barnes (London West)
Bennett
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Borotsik
Bradshaw
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Casey
Catterall
Chamberlain
Clark
Collenette
Copps
Cullen
Dalphond-Guiral
Dhaliwal
Discepola
Dubé
Duplain
Efford
Farrah
Folco
Forseth
Fry
Galloway
Girard-Bujold
Goodale
Guimond
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Laliberte
Lancôt
LeBlanc
Leung
Loubier
Macklin
Malhi
Marcil
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan
Meredith
Mitchell
Myers
Neville
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Patry
Picard (Drummond)
Redman
Richardson
Rock
Saada
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Jacques
St. Denis
Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tonks
Ur
Vanclief
Wilfert — 160

Duncan
Epp
Gagnon (Champlain)
Godin
Gouk
Grey
Harris
Hilstrom
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Lill
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Masse
McDonough
Merrifield
Nystrom
Penson
Perron
Rajotte
Ritz
Schmidt
Solberg
Spencer
Stinson
Strahl
Toews
Wasylcyia-Leis
White (North Vancouver)
Yelich — 73

Elley
Fitzpatrick
Gallant
Goldring
Grewal
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Lebel
Lincoln
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Mayfield
McNally
Moore
Pallister
Peric
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Robinson
Skelton
Sorenson
Steckle
Stoffer
Thompson (Wild Rose)
Vellacott
White (Langley—Abbotsford)
Williams

PAIRÉS

Députés

Asselin
Dromisky
Fournier
Guay
Paquette
Pettigrew
Price
Tremblay

Bachand (Saint-Jean)
Eggleton
Graham
McCormick
Parrish
Plamondon
Rocheleau
Volpe — 16

● (1755)

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[Traduction]

Comme il est 17 h 58, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

DÉCLARATION DES DROITS AU LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD) propose que le projet de loi C-416, Loi visant à assurer aux Canadiens un logement adéquat, accessible et abordable, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour parler du projet de loi C-416, Déclaration des droits au logement. C'est un sujet important. Je vais commencer par exposer l'objet du projet de loi.

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Bonin
Burton
Casson
Comartin
Davies
Desjarlais

Ablonczy
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Breitkreuz
Cadman
Chatters
Cummins
Day
Desrochers

Initiatives parlementaires

La Déclaration des droits au logement répond au besoin de mettre sur pied une stratégie nationale pour garantir à tous un logement abordable. Les Canadiens seront peut-être surpris d'apprendre que cela n'existe pas au Canada. Notre pays est le seul pays industrialisé au monde à ne pas avoir de stratégie nationale relative à l'habitation.

Cependant, le projet de loi fera plus que cela. Il inscrira dans la loi le droit à un logement abordable pour tous les Canadiens. En tant que signataire du Pacte international de 1976 des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Canada reconnaît et protège déjà le droit humain fondamental à un logement adéquat. En vertu du projet de loi C-416, ce droit sera officialisé et consacré dans le droit canadien, et non pas seulement dans des pactes internationaux auxquels adhère le Canada.

Je vais maintenant parler de la portée du projet de loi et de ce qu'il fera. Le C-416 précise que toute personne, sans discrimination, a droit à un logement sûr, adéquat et abordable, y compris le droit au maintien dans les lieux en cas d'expulsion arbitraire, de déménagement forcé ou de toute autre forme de harcèlement. Le droit au logement assure un logement correspondant aux besoins particuliers des personnes ou des familles.

Le projet de loi C-416 garantit le droit à la protection de la vie privé et à un environnement sûr et sain, sans menace de violence. Il permettra aux gens de se trouver un logement abordable et offrira une protection contre les augmentations de loyer, d'impôt foncier ou d'autres frais de logement qui sont soudaines ou excessives ou qui ont pour effet de réduire le nombre de logements abordables, lesquels constituent un droit humain essentiel. C'est là l'objectif général du projet de loi.

Il est important de consacrer ces droits, car bien des gens tiennent pour acquis que tous les Canadiens sont bien logés et que nous vivons dans un pays riche. En réalité, un nombre grandissant de personnes au Canada sont privées d'un logement abordable, sûr et adéquat. C'est en partie parce que la société canadienne n'a pas reconnu le droit au logement comme un droit légitime.

J'ai présenté le projet de loi parce que, depuis plusieurs années, nous sommes témoins d'une crise grandissante au Canada. Il y a quatre ans, la Fédération canadienne des municipalités a déclaré que l'itinérance était une catastrophe nationale. Les municipalités de tout le pays ont adopté des résolutions exhortant le gouvernement fédéral à élaborer une stratégie nationale relative à l'habitation pour réagir à la crise croissante. La Banque Toronto-Dominion, la Chambre de commerce de Toronto et bien d'autres organismes ont admis que le Canada connaît une crise du logement. Comme je l'ai mentionné, le Canada est le seul pays développé de l'Occident à ne pas disposer d'une stratégie nationale en matière de logement.

Je vais parler brièvement de la crise que nous traversons. Certains seront peut-être étonnés d'apprendre qu'environ 250 000 Canadiens seront obligés de dormir dans des refuges d'urgence cette année. Près de un ménage sur cinq qui loue un logement, soit environ 800 000 Canadiens, consacre plus de 50 p. 100 de son revenu au loyer. Entre 1991 et 1996, les besoins de logement définis par la SCHL, non par moi ou quiconque, mais par le propre organisme du gouvernement chargé du logement, ont monté en flèche. Quelque 1,7 million de ménages canadiens sont considérés comme ayant des besoins criants. Il s'agit de ceux qui consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu au loyer.

Je trouve scandaleux que ce nombre ait augmenté de 40 p. 100 en cinq ans. La moitié des locataires n'ont les moyens de consacrer que 580 \$ par mois au logement. Pourtant, nous avons constaté, particulièrement dans les grands centres, le taux d'inoccupation le

plus faible de l'histoire, depuis que la SCHL recueille des statistiques.

● (1800)

La crise que nous traversons ne touche pas que des gens en bas de l'échelle économique qui en sont réduits à la rue. Elle touche des locataires qui ont un emploi, des étudiants, des aînés et des familles qui consacrent une part de plus en plus grande de leur maigre revenu mensuel, dans bien des cas, au logement, dont les coûts deviennent exorbitants. Voilà certains facteurs qui contribuent à la crise du logement.

Je suis certaine que lorsque certains députés de la Chambre, surtout du côté ministériel, interviendront, ils diront qu'il y avait un problème, mais que le gouvernement fédéral l'a réglé en signant avec les provinces et les territoires une entente-cadre sur le logement abordable, à Québec, en novembre dernier. J'étais présente à la signature de l'entente. J'ai travaillé avec plusieurs des organisations qui ont suivi le dossier de près. Il est indéniable que l'entente constitue un pas important, mais elle n'a jeté aucune fondation financière ou politique sur laquelle asseoir une véritable stratégie nationale du logement.

Au cours des six mois qui ont suivi la signature de l'entente, une seule province, le Québec, a honoré son engagement financier. Cinq des dix provinces ont plutôt réduit les fonds consacrés au logement.

Ces renseignements ont été obtenus par le réseau national en faveur du logement et des sans-abri. Il y a une semaine, ce réseau a publié une fiche de rendement qui montre clairement que l'entente a été un triste échec. Premièrement, cette entente ne prévoit pas un nombre adéquat d'unités de logement. Deuxièmement, une seule province s'est véritablement engagée à injecter des fonds dans la création de logements abordables.

Comme l'a fait remarquer le National Housing and Homelessness Network, l'accord est insuffisant. Il ne garantit nullement la production de logements à prix abordable. Il permet aux provinces de remplacer des fonds provinciaux par des fonds fédéraux. C'est ce qui est en train d'arriver chez moi, en Colombie-Britannique. Des provinces ne respectent pas toujours l'accord et se livrent à des tours de passe-passe. Elles volent Pierre pour donner à Paul. L'accord que le gouvernement a conclu en novembre dernier avec les provinces et les territoires présente de sérieuses lacunes.

Conformément à l'accord, le gouvernement fédéral devrait consacrer 680 millions de dollars en cinq ans au logement. Cela donnera peut-être 5 000 logements par année, et encore. Des documents de la SCHL et d'autres organisations montrent que diverses collectivités de tout le Canada ont besoin de 30 000 logements par année environ.

Cela devrait montrer aux députés à quel point nous sommes loin d'avoir une stratégie nationale en matière de logement. Même le groupe de travail du gouvernement, soit le Groupe de travail libéral du premier ministre sur les questions urbaines, qui n'était pas un groupe de travail multipartite, a réclamé une stratégie nationale. Dans son rapport, il recommande que le gouvernement du Canada:

établit un programme national de logement à prix abordable qui pourrait inclure les éléments suivants:

...renforcer le mandat de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui serait alors chargée de mettre en oeuvre un programme national de logement à prix abordable en collaboration avec tous les pouvoirs publics et les fournisseurs d'habitations...

Comme le groupe de travail libéral a présenté sa recommandation après la signature de l'accord, en novembre dernier, il est manifestement conscient des lacunes de cet accord.

Initiatives parlementaires

Je suis au nombre des députés qui soulèvent constamment des questions de logement. Je trouve paradoxal que le vice-premier ministre, qui est le ministre chargé de la SCHL et du Logement, ait répondu la semaine dernière à une de mes questions en disant que personne n'avait remarqué qu'il était responsable de la SCHL. Il est inquiétant que le ministre chargé du Logement blague sur le fait que personne ne sait que le logement fait partie de ses nombreuses responsabilités.

• (1805)

Nous avons vu le premier ministre remanier son Cabinet. J'aurais souhaité qu'il nomme un vrai ministre du Logement. Nous aurions alors quelqu'un, du côté du gouvernement, qui serait clairement responsable du droit humain le plus élémentaire dans la société canadienne. La ministre du Travail est responsable de la coordination pour les sans-abri. En réalité, aucun ministre n'est vraiment responsable de cette importante question.

Je trouve incroyable que le Parlement n'ait pas tenu de débat sur la politique du logement depuis mon arrivée ici en 1997. Cela prouve que les libéraux ne se soucient pas d'établir un programme approprié de logement abordable.

Quand j'ai commencé à travailler sur le projet de loi et à diffuser de l'information, j'ai écrit à des organisations et des particuliers de tout le pays. J'ai reçu quelques réponses extraordinaires. Je vais vous en citer quelques-unes. J'ai reçu une lettre d'un homme de Kelowna, en Colombie-Britannique, qui ne peut pas se payer un logement. Il dit:

Je suis bien d'accord que nous avons besoin d'un plus grand nombre de logements abordables. J'ai 44 ans. J'ai dû quitter la population active à 33 ans à cause de problèmes de santé. Je vous aurais bien écrit une lettre sur ordinateur, mais je n'en ai pas. Je vis d'une pension d'invalidité, et je ne peux rien trouver à louer à 325 \$ par mois.

J'ai également une lettre du Syndicat national des employés et employées généraux du secteur public. Dans une lettre au ministre des Finances à l'appui de mon projet de loi, le Syndicat dit ce qui suit:

Tandis que votre gouvernement accumule le plus important excédent budgétaire de tous les pays de l'OCDE, nous avons au Canada une crise de plus en plus grave dans le secteur du logement.

C'est un fait vraiment choquant. Nous avons une crise du logement, non parce que nous manquons de moyens financiers, mais parce que nous n'avons ni la volonté politique ni le leadership nécessaires pour faire de cette question une priorité et pour veiller à ce qu'elle figure en bonne place dans le budget.

J'ai également une lettre de la Carnegie Community Centre Association de ma circonscription de Vancouver-Est:

Compte tenu de la situation du Carnegie Centre dans l'un des quartiers les plus pauvres du Canada, la crise des sans-abri revêt pour nous non un aspect particulièrement critique parce que nous sommes en contact constant et direct avec les souffrances extrêmes qu'elle provoque.

J'insiste là-dessus. Il ne s'agit pas d'une situation théorique ou hypothétique. Il y a environ une semaine, on a rendu public à Toronto une vidéo montrant la situation dans un refuge. On y voyait des gens dormant sur des matelas posés à même le sol, à quelques pouces les uns des autres, ce qui va même à l'encontre des règles des Nations Unies concernant les camps de réfugiés. Or, il est ici question de refuges au Canada, pas de camps de réfugiés.

J'ai visité des refuges à Toronto. J'ai été consternée de voir des gens dormir sur des matelas posés à même le sol et ne disposer que d'une seule salle de bain pour les hommes et les femmes. Je parle de souffrances extrêmes. Je parle de gens qui meurent de froid ou qui souffrent de tuberculose parce qu'ils vivent dehors dans le froid et

dans des conditions malsaines. Cela en dit long sur les souffrances attribuables non pas à l'échec d'un individu, mais à l'échec du gouvernement en matière d'intérêt public.

Le projet de loi C-416 est une bonne mesure législative. Il est bien rédigé. Bien des gens ont fait des observations à ce sujet. Je tiens à remercier certains groupes qui ont contribué et aidé à la production de ce projet de loi, notamment M. David Hulchanski, professeur à l'Université de Toronto. M. Hulchanski est l'un des plus éminents spécialistes du Canada en matière de logement. Il a surveillé l'évolution du Canada pour ce qui est de respecter ses engagements en matière de logement aux termes du pacte relatif aux droits économiques et sociaux.

Le National Housing and Homelessness Network a fait un travail incommensurable afin de maintenir les pressions sur le gouvernement fédéral et de faire connaître le problème. Je remercie aussi le Toronto Disaster Relief Committee et la Tenants Rights Action Coalition.

J'ai reçu environ 2 000 pétitions à l'appui du projet de loi C-416. J'espère que ce projet de loi permettra à tous les députés de reconnaître le droit au logement comme un droit de la personne, de prendre des mesures à cet égard et de faire en sorte que cela devienne une réalité pour les Canadiens.

• (1810)

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-416 concernant le logement abordable. C'est un thème qui m'intéresse maintenant depuis bien des années.

La semaine dernière, on a dit dans les médias qu'il s'agissait d'une tragédie et d'une catastrophe nationale. Selon une infirmière de terrain, les conditions sont si déplorables qu'elles vont à l'encontre des exigences fondamentales des Nations Unies relatives aux camps de réfugiés. Une observatrice consternée a dit qu'elle avait toujours présentes à l'esprit les images d'une succession de corps. Cela ressemble peut-être à la description d'une zone de guerre ou d'un hôpital de campagne du tiers monde, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un refuge pour les sans-abri à Toronto.

Comme l'a souligné le *Toronto Star*, quiconque entretient des doutes au sujet de la nécessité d'augmenter le nombre de logements abordables devrait visionner le documentaire d'une minute ayant fait la une des journaux la semaine dernière. On y voit un homme cherchant un endroit où installer son matelas étroit et son sac de couchage se heurter à des corps étendus entassés comme des sardines dans une boîte. Le refuge non identifié n'est qu'un des nombreux du genre que l'on trouve au Canada, et la situation se répète avec une monotonie déprimante soir après soir.

Toutefois, il n'a pas à en être ainsi. Il y a des années que des logements locatifs abordables constituent un besoin critique dans les grandes villes canadiennes. De nos jours, dans la majorité des collectivités, on construit plus d'appartements en copropriété et on convertit davantage d'appartements existants en copropriétés qu'on ne construit de nouvelles unités locatives. Bien que l'économie fonctionne bien, comme il se doit, l'inventaire national de logements locatifs diminue et il n'y a presque pas de logements locatifs de base pour personnes seules.

Bien que la Constitution prévoit clairement qu'il s'agit d'une responsabilité provinciale, le financement en montagnes russes du logement à but non lucratif par le gouvernement fédéral a sérieusement perturbé le marché libre du logement abordable et l'aptitude des provinces à réagir en conséquence.

Initiatives parlementaires

Pendant de nombreuses années, le gouvernement a fourni la majorité des fonds et des subventions destinés au logement social mais, malheureusement, ce programme bien intentionné fondé sur l'espoir d'offrir des logements à prix abordable s'est embourbé dans les désirs des collectivités de faire place à des préférences esthétiques. Les coûts de construction se sont envolés au fur et à mesure que les architectes, les concepteurs et des personnes bien intentionnées ont ajouté au projet des compléments qui ont englouti des sommes précieuses destinées au logement. Parallèlement, on décourage des fournisseurs privés de logements de chercher à répondre à ce très important besoin. Les projets à but non lucratif bénéficient d'une exemption de taxes, mais les taxes municipales sont punitives et sont beaucoup plus élevées pour les unités locatives que pour les logements privés. Cette situation décourage encore plus les fournisseurs privés de logements locatifs.

Les entreprises privées ne peuvent soutenir la concurrence, compte tenu des subventions multiples, des exonérations d'impôt, de la latitude du financement en matière d'architecture et de l'allègement fiscal au niveau municipal dont peuvent profiter ceux qui fournissent actuellement des logements sociaux. Il s'ensuit qu'un grand nombre de travailleurs pauvres se demandent pourquoi leurs logements sont inférieurs à ceux de leurs voisins qui vivent dans des projets de logements sociaux.

Étant donné que la question du logement relève de la compétence des provinces, la question qu'il faut se poser ici est: Que peut faire le gouvernement fédéral pour aider les provinces à corriger la situation?

Les libéraux disent: «Nous allons dépenser encore 753 millions de dollars en logements sociaux à but non lucratif pour les sans-abri et en logements de transition, et par la suite nous allons dépenser encore davantage en logements sociaux à but non lucratif». Les libéraux ne proposent aucun plan, aucune ligne directrice, et ils ne donnent pas de fonds au fournisseurs de logements privés.

Les progressistes-conservateurs disent: «Dépensons 1,25 milliard de dollars pour des logements en coopératives à but non lucratif et donnons des terrains fédéraux.» Là encore, aucun plan ou ligne directrice n'est proposé, et aucun financement n'est accordé aux fournisseurs de logements privés.

Le NDP dit: «Dépensons 1 p. 100 du PIB du Canada. On ne veut pas de maisons de chambres.» Là encore, il n'y a aucun plan, aucune ligne directrice et aucun financement pour les fournisseurs de logements privés.

Il est évident que ces approches sont inefficaces. Premièrement, il faut, en collaboration avec les provinces, élaborer une politique nationale précise en matière d'abris et de logements. Cette politique doit inclure des lignes directrices et des règles qui permettront aux fournisseurs de logements privés de bénéficier, de la même façon que les fournisseurs de logements à but non lucratif, du financement et des avantages consentis. Le problème des sans-abri n'est pas dû à un manque de financement, mais bien à la façon dont l'argent est dépensé.

• (1815)

Contrairement aux bonnes intentions de la députée de Vancouver-Est, le projet de loi est noyé dans un jargon juridique et dans la logistique. De plus, en vertu de la Constitution, il relève de la compétence provinciale et non de celle du gouvernement fédéral.

J'espère également que ce n'était pas intentionnel de la part de la députée, mais le projet de loi semble défavoriser de façon patente le logement le plus abordable disponible immédiatement, en l'occurrence ce qu'on appelle communément les maisons de chambres. De

toute évidence, la députée n'a pas l'intention de ne pas tenir compte des maisons de chambre, comme le projet de loi C-416 semble l'indiquer. Il serait vraiment abusif de procéder ainsi, particulièrement au moment où s'annonce une crise dans le secteur du logement abordable.

Il faut se demander combien des personnes vivant dans les refuges, à Toronto et ailleurs, pourraient et voudraient de bon gré payer 300 \$ par mois pour une chambre propre et sécuritaire dans une maison de chambres s'il y avait une certaine disponibilité. Je suis convaincu que le député néo-démocrate pourrait aisément constater que la moitié des sans-abri de Toronto dorment dans la rue ou dans des refuges d'urgence parce qu'il n'y a pas de logements de base disponibles dans les maisons privées.

Je parle de maisons de chambres bon marché, administrées par des intérêts privés et où les occupants partagent la cuisine et la salle de bain. Je ne songe pas à des tours d'habitations où les places sont chères et où on n'accueille que quelques privilégiés. C'est le genre de projet que Jack Layton aimerait construire au coût faramineux de 100 000 \$ par appartement. Je répète que je pense à des maisons de chambres abordables comme celles qui pourraient être construites par des centaines d'administrations privées qui sont prêtes, disposées et capables d'aller de l'avant si elles reçoivent un financement minimal de seulement 15 000 \$ par unité.

Les dépenses consenties à Toronto pour les 6 000 sans-abri représentent la faramineuse somme annuelle de 180 millions de dollars, soit 30 000 \$ par an pour chaque place dans un refuge. Or, le quart de ces dépenses annuelles ou un investissement de 45 millions de dollars permettrait de construire 3 000 chambres. Cela libérerait la moitié des refuges de Toronto. Imaginez un peu qu'on ferme des refuges à Toronto parce qu'ils sont sous-utilisés.

D'où pourraient venir les 45 millions de dollars de financement? Qu'en est-il de la part de Toronto sur les 753 millions de dollars au titre du financement national pour les sans-abri? Pourquoi le ministre responsable des sans-abri ne consacrerait-il pas le financement prévu pour les sans-abri à des foyers pour eux? C'est une idée plutôt radicale, voire choquante pour certains, du financement pour les sans-abri qui aille vraiment aux sans-abri.

Le ministère de la Défense pourrait reprendre ses dépôts d'armes à Toronto. La ville de Toronto pourrait économiser 90 millions de dollars par année car ces 3 000 chambreurs pourraient payer leur propre logement et profiter de la dignité, de l'autonomie et de la sécurité que nous désirons tous.

Imaginez des refuges temporaires adéquatement conçus, exploités par le secteur privé et destinés aux urgences à court terme, qui abriteraient quatre personnes par chambre, non pas 100 comme on l'a vu dans le vidéo diffusé récemment, que des organismes sans but lucratif loueraient à contrat à la ville non pas à 45 \$ la nuit, mais bien à 20 \$ la nuit, et qui seraient plus propres et assureraient plus de sécurité, d'intimité et de dignité au client.

L'industrie du secteur privé peut-elle à elle seule régler tout le problème des sans-abri? Bien sûr que non. Elle a démontré son expertise en brique et mortier et en gestion des locataires. Il suffirait de reculer de 30 ans et de songer au nombre de sans-abri qui arpentaient les rues de Toronto à l'époque. Pourquoi sont-ils si nombreux de nos jours?

Initiatives parlementaires

On pourrait soulager la souffrance des sans-abri de Toronto non pas en injectant des millions de dollars dans les refuges des services sociaux, non pas en construisant des gratte-ciel grandioses pour le logement social, mais simplement en réinvestissant dans le logement de base privé, comme les maisons de chambres et les petits édifices économiques, et en investissant dans les appartements de départ traditionnels, modestes et abordables. Le maire de Toronto, Mel Lastman, a résumé la situation simplement et succinctement la semaine dernière lorsqu'il a dit: «Nous n'avons pas besoin de plus de refuges, nous avons besoin de plus de logements abordables.»

Au lieu de chercher à augmenter l'espace dans les refuges, je crois qu'on devrait favoriser la construction de logements autonomes. Nous devons élaborer et mettre en oeuvre une politique nationale sur le logement et les refuges d'urgence. L'industrie privée pourrait et devrait, en vertu d'un accord adéquat avec le gouvernement, avoir accès aux mêmes avantages que les organismes sans but lucratif pour pouvoir fournir des logements locatifs abordables.

L'aide au logement financée à même l'argent des contribuables devrait être limitée au financement de logements de base économiques. Les libéraux ont échoué misérablement et n'ont pas aidé les sans-abri à trouver des logements où ils pourraient vivre de manière autonome. Nous devons faire mieux.

• (1820)

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que si jamais j'étais forcé de choisir entre cette analogie et celle du NPD, je crains bien d'avoir à prendre celle du NPD. Heureusement, je n'ai pas à accepter celle-là non plus. Je remercie Dieu que nous ne soyons pas dans la position où nous envisagerions de créer un quartier de maisons de chambres à la Dickens au moyen d'une subvention de 15 000 \$ l'unité, comme le député l'a dit. C'est absolument incroyable.

Ce qu'il nous faut en fait de logement pour les habitants de nos villes, c'est un foyer. Nous avons besoin d'un endroit où les enfants peuvent bénéficier d'un repas avant d'aller à l'école le matin et où ils peuvent revenir de l'école le soir et passer un certain temps avec leur famille. Nous ne voulons pas créer une solution mythique où il suffira d'un claquement magique des doigts pour que le secteur privé construise un grand nombre de maisons de chambres.

En fait, dans la circonscription d'Edmonton que représente l'orateur qui m'a précédé, une maison de chambre appelée Urban Manor a sollicité une subvention dans le cadre du PAREL pour faire des travaux de réfection, mais elle n'a pas été jugée admissible. Pourquoi? Parce que l'immeuble était condamné. Le gouvernement a accordé la subvention à un autre groupe, le genre de groupe que le député a dénoncé dans son intervention. Dénoncer la victime, dénoncer les sans-abri parce qu'ils n'ont pas de toit: quelle observation ahurissante! Je suis un peu atterré d'avoir entendu certaines de ces observations.

Je veux cependant parler du projet de loi car il porte sur un problème crucial. Je tiens à assurer la députée que le vice-premier ministre prend ce problème très au sérieux. Il a peut-être voulu dire par ses propos que certaines gens n'étaient pas au courant du fait qu'il était responsable de plusieurs sociétés d'État, dont la SCHL. Avant ce rôle que le vice-premier ministre a reçu du premier ministre, la SCHL relevait du ministère des Travaux publics. Il y a donc eu un transfert et on a reconnu qu'il fallait que le gouvernement accorde davantage d'attention aux questions dont s'occupe la SCHL ainsi qu'à l'enjeu que constitue un programme de logement.

Je voudrais parler un peu également d'une entente qui a été conclue à Québec, au mois de novembre dernier. Je pense que la députée qui a proposé le projet de loi a dit, essentiellement, que ce n'était pas un mauvais premier pas, mais que ce n'était pas suffisant. Je puis donner l'assurance aux députés que le gouvernement n'a pas pour position que nous avons réglé tous les problèmes de logement au Canada à cause de cette entente. Toutefois, examinons cette entente et parlons du cadre et de son importance.

Oui, il s'agit de 680 millions répartis entre les provinces, qui doivent égaler la contribution fédérale. La députée a raison de dire que la province de Québec est la seule province à l'avoir fait jusqu'à présent. Je félicite la province de Québec à cet égard. Toutefois, d'autres provinces ont signé l'accord.

Nous avons conclu quatre accords, dont deux avec les territoires, et nous sommes très près d'un accord avec d'autres provinces. Il s'agira peut-être pas d'accords dollar pour dollar, mais le cadre a été établi pour reconnaître le fait que les gouvernements provinciaux sont responsables et qu'ils devraient au moins rendre des comptes pour une partie du logement. Ce n'est pas quelque chose qu'il faut régler de manière unilatérale au moyen d'une déclaration unilatérale dans un projet de loi inscrivant cela dans la charte des droits et disant que...

• (1825)

M. Peter Goldring: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais des éclaircissements sur les observations faites par le député tout à l'heure et je me demande s'il pourrait peut-être déposer le document...

Le président suppléant (M. Bélair): Je suis désolé, mais il ne s'agit pas d'un recours au Règlement.

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, je ne suis pas surpris que le député soit contrarié, car il s'est mis en rapport avec le bureau pour dire qu'il protestait contre la construction d'un nouvel établissement et qu'il préférerait que l'argent aille à l'immeuble qui a été condamné. Le gouvernement a dit non, qu'il ferait cela malgré l'intérêt qu'un député d'en face pourrait avoir à soutenir le propriétaire, le constructeur ou le promoteur de ce projet.

Le gouvernement croit qu'il faut soutenir les organismes sans but lucratif. Nous croyons aux coopératives. Nous avons apporté un appui important en collaborant avec les coopératives afin d'établir un organisme national leur permettant de gérer leurs immeubles appartenant à l'État et exploités par celui-ci. C'est en marche. Je reconnais que tout cela a été retardé par des tracasseries administratives, mais cet organisme va bel et bien être établi.

Nous sommes en rapport avec des organisations coopératives et travaillons littéralement avec elles quotidiennement. Le vice-premier ministre m'a demandé, en tant que secrétaire parlementaire, de me retrousser les manches et de m'occuper de certaines de ces questions pour voir si nous pouvons faire avancer les choses et parvenir à certains accords.

Je suis heureux de dire que nous réalisons des progrès. Cependant, soyons clairs. Il ne s'agit pas d'une solution unilatérale. Un dicton veut que, pour tous les grands problèmes au gouvernement, il y ait une solution simple qui est généralement la mauvaise. Ce pourrait clairement être le cas en l'occurrence. Nous avons besoin de la participation des provinces.

Initiatives parlementaires

Certains ont laissé entendre que nous devrions passer outre aux provinces et nous adresser directement au secteur municipal, mais nous savons ce qui se produira alors. Nous ne ferions pas que passer outre à une relation établie de longue date au Canada mais, en toute franchise, nous laisserions les gouvernements provinciaux s'en sortir à bon compte et ne pas assumer les responsabilités qu'ils partagent avec nous. Le gouvernement fédéral a reconnu qu'il avait un rôle à jouer. Il n'est peut-être plus question de l'époque du Programme d'aide pour l'accession à la propriété, cette époque qui était vraiment merveilleuse dans le domaine du logement national. Nous ne sommes peut-être plus à l'époque où il y avait un accord trilatéral entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour construire des logements sans but lucratif, pour les financer et pour fournir des subventions, mais croyez-moi, le gouvernement a pris un engagement important, soit 680 millions de dollars, auxquels il faut ajouter la participation des gouvernements provinciaux et municipaux dans certains cas. Cela représente 1,32 milliard de dollars pour le logement. C'est un programme de logement important.

Quiconque prétend que cela ne fait pas partie intégrante d'une stratégie nationale sur le logement prend des libertés avec les faits. Il est évident que nous reconnaissons l'existence des besoins. Tout le monde, aux niveaux fédéral et provincial, s'est retiré du secteur du logement lorsque les déficits étaient très lourds. Le gouvernement fédéral avait un déficit de 42 milliards de dollars. Les provinces avaient également des déficits. Ce fut une erreur, et j'admets volontiers que tous les pouvoirs publics se sont retirés.

Lorsque j'ai quitté le niveau provincial, le nouveau gouvernement Harris a été élu en Ontario, et sa première mesure a été d'annuler tous les projets de logement en Ontario, parfois même rétroactivement, après leur approbation, les plans étant déjà faits et les accords signés. Tout l'argent a été retiré du système. Ce fut une catastrophe. Il y a eu des poursuites et une foule de problèmes. La construction de logements dans cette province a tout simplement cessé à cause des décisions d'un gouvernement.

Ce qu'il nous faut, c'est un partenariat global, dans lequel le gouvernement fédéral jouerait un rôle de leadership. La proposition est sur la table: une participation fédérale de 25 000 \$ par logement, avec apport de contrepartie de 25 000 \$ par les autorités provinciales ou municipales, des organismes privés sans but lucratif, des coopératives, des constructeurs privés et quiconque veut fournir des logements à ceux qui en ont besoin.

Je vais conclure en disant que la solution à notre problème n'est pas de bâtir une foule de maisons de chambres, mais de construire des logements pour les Canadiens, qui ont besoin pour leur famille de logements abordables et de bonne qualité.

● (1830)

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à souligner les efforts de la députée de Vancouver-Est qui revient à la charge dans le dossier du logement social.

La présentation de son projet de loi va me permettre, encore une fois, de m'exprimer sur ce dossier, mais cette fois-ci, ce sera de façon beaucoup plus optimiste. On sait que depuis novembre dernier, plusieurs ententes bilatérales entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires, dont celui du Québec, ont été signées afin de stimuler la création de logements à prix abordable.

Le désengagement du fédéral en matière de logement social a été catastrophique. Dans certaines provinces, la crise du logement est là

depuis longtemps et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont le ministre fédéral des Travaux publics et des Services gouvernementaux est responsable, avait informé le ministre de l'ampleur de cette crise il y a quelques années déjà.

On a donc assisté, dans certaines provinces, à une augmentation effarante du nombre de ménages en besoin impérieux de logements. Ces dix dernières années, à cause de l'entêtement du gouvernement fédéral à assurer sa visibilité, nous avons été privés au Québec de plus de 50 000 logements sociaux. À maintes reprises, le Bloc québécois a réclamé du gouvernement fédéral qu'il réinvestisse dans le logement. Bien que nous trouvions judicieux la présentation d'un projet de loi comme celui de la députée de Vancouver-Est, malheureusement, selon nous, il comporte plusieurs éléments qui posent problèmes.

Tout d'abord, précisons que l'an dernier, en 2001, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement se sont rencontrés à deux reprises afin de peaufiner l'initiative de logements abordables de façon à ce qu'elle réponde aux besoins et aux priorités de chaque province et territoire. Ils ont établi un cadre de référence définitif, lequel a été accepté unanimement par tous les ministres en novembre 2001, à Québec.

Ce cadre de référence comprend les éléments importants suivants. Tout d'abord, c'est aux provinces et aux territoires qu'incombe en premier lieu la responsabilité première de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes en matière d'habitation sur leurs territoires respectifs. Deuxièmement, les provinces et les territoires requièrent des programmes flexibles en vue de répondre à leurs besoins et priorités en matière de logements abordables. Troisièmement, cette initiative doit avoir pour résultat la création de logements abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste. Quatrièmement, les unités de logements financés doivent demeurer abordables pour une période minimale de dix ans. Cinquièmement, les provinces et les territoires devront fournir une contribution globale égale à celle du gouvernement fédéral. Les contributions des provinces et des territoires peuvent prendre la forme de subventions en capital ou autres. Il peut également s'agir de contributions en espèces ou en nature versées par la province, le territoire ou une tierce partie. J'explique pourquoi.

Si cette entente a été acceptée, c'est qu'elle répondait aux prérogatives des provinces qui, comme la Colombie-Britannique et le Québec, avaient déjà fait des démarches en vue de répondre aux besoins de logements sur leur territoire, au Nouveau-Brunswick, à Île-du-Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse qui, elles, accusent un déclin démographique et où on peut dire qu'il n'existe pas de crise du logement, à Terre-Neuve, cette province qui préfère investir dans la rénovation des logements, et aux Territoires du Nord-Ouest, qui n'ont pas les fonds suffisants et préfèrent investir par d'autres façons.

● (1835)

Ainsi, devant la levée de boucliers des provinces, le gouvernement fédéral a finalement accepté que sa participation financière dans ce programme à frais partagés soit versée aux provinces et que celles-ci en assurent la maîtrise d'oeuvre, selon leurs besoins.

Voilà donc ce qui rend caduc le troisième élément du projet de loi, soit celui d'élaborer une stratégie nationale du logement. Dans la foulée de ce que j'ai énoncé précédemment, les gouvernements provinciaux sont responsables de leur budget ainsi que des relations qu'ils entretiennent avec leurs municipalités.

Initiatives parlementaires

Je vois alors mal le gouvernement fédéral imposer aux provinces l'obligation de réserver 1 p. 100 de leur budget à des programmes nationaux du logement. De plus, on sait que nous disposons au Québec de mécanismes qui assurent soit la répartition équitable des sommes allouées via la Société d'habitation du Québec, soit la protection des locataires via la Régie du logement. Au Québec, on est organisés.

Également, il y a quelques années, le Québec s'est doté d'une politique de lutte à la pauvreté. Il est donc important que l'administration de toute entente fédérale-provinciale en cette matière lui soit dévolue. Au Québec, c'est le gouvernement du Québec qui consulte les municipalités et voit à l'analyse des projets.

Pour toutes les raisons que je viens de mentionner, le projet de loi de la députée de Vancouver-Est ne peut pas, à notre avis, être retenu, et le Bloc québécois va s'y opposer.

• (1840)

[Traduction]

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de commenter brièvement le projet de loi C-416, dont le titre abrégé est Déclaration des droits au logement. Je félicite la députée de Vancouver-Est. Elle a souvent pris la parole à la Chambre au sujet de questions concernant le logement. Elle a également abordé d'autres problèmes sociaux qui affectent sa circonscription. Je sais qu'il n'est pas facile de représenter cette circonscription car j'ai entendu ma collègue parler des problèmes qui y sévissent, au cours d'interventions qu'elle a faites à la Chambre pour aider les personnes qu'elle représente. Elle n'a pas une tâche facile.

D'autres députés ont eu raison de dire que la question n'a jamais été abordée dans le cadre d'un projet de loi d'initiative ministérielle.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était sous les gouvernements Trudeau et Mulroney. Il faut reconnaître que le gouvernement libéral de l'époque avait une politique du logement qui avait du mordant et que nous disposions des fonds nécessaires pour agir. Je rappellerai simplement les durs coups qui ont été portés aux soins de santé après les élections de 1993. La politique de logement du gouvernement a aussi subi un dur coup et la SCHL n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était.

Avant cela, il y avait eu des programmes de logements coopératifs, des programmes de logements pour personnes âgées et des programmes de logements sans but lucratif. Des logements familiaux étaient construits. Le gouvernement du Canada avançait les fonds nécessaires à la construction de logements familiaux à prix abordables. Je me souviens qu'au début des années 1990, il m'est arrivé de couper des rubans au cours de cérémonies d'inauguration de nombreux projets de ce genre.

De nombreux projets ont été réalisés avec l'aide de sociétés philanthropiques dans nos communautés. La Légion canadienne a elle aussi parrainé avec d'autres des projets de logements. Comme le Club Kiwanis, la Légion a contribué à la levée de fonds au sein de la communauté et, dans certains cas, ses membres ont même participé bénévolement à la construction de logements. Je crois qu'il n'y a pas eu un seul député qui n'ait participé à l'une ou l'autre des cérémonies d'inauguration qui ont eu lieu au fil des années. Tout cela s'est terminé abruptement à la suite de l'élection du gouvernement libéral en 1993.

J'aimerais maintenant parler de certains aspects précis du projet de loi présenté par la députée. Le préambule, qui est passablement long,

est intéressant. Il cite la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dont le Canada est signataire, et il fait également référence au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

Le préambule souligne plus précisément que le comité des Nations Unies a recommandé que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux s'attaquent au problème des sans-abri et des mal logés en tant qu'urgence nationale, en rétablissant ou en renforçant, selon le cas, les programmes de logement social en faveur des personnes dans le besoin, en améliorant et en appliquant effectivement la législation antidiscrimination dans le domaine du logement et ainsi de suite. C'est de façon générale un objectif des plus louables.

L'autre chose qui m'étonne dans ce cas, par rapport à tous les autres projets de loi émanant du gouvernement, c'est la façon particulière dont on attaque le problème alors que les projets de loi d'initiative ministérielle sont beaucoup plus généraux et ne comprennent pas de détails précis. Je dois de nouveau féliciter la députée de Vancouver-Est d'avoir défini aussi précisément ce qu'elle comptait faire et ce à quoi elle s'attendait de la part du gouvernement du Canada.

Le projet de loi se divise en deux principales parties. L'une interdit la discrimination aux fins du logement et l'autre propose une stratégie nationale en matière de logement.

• (1845)

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur le Président, puisque vous en avez été témoin autant que nous, qu'il existe une certaine discrimination dans le domaine du logement. Il ne fait aucun doute que dans notre pays, les pauvres font l'objet de discrimination dans ce domaine. Cette discrimination n'est due qu'à leur état de pauvreté. Le projet de loi se penche sur cette question en plus d'étudier certaines autres pratiques discriminatoires que l'on retrouve de temps à autres au pays. De façon générale, la partie du projet de loi qui porte sur la lutte à la discrimination prévoit que «toute personne a droit à un logement sûr, adéquat, accessible et abordable.» Le projet de loi prévoit également que:

Nul ne peut faire de discrimination envers une personne à l'égard du droit à un logement au titre de la présente loi pour des motifs d'origine raciale, nationale ou ethnique, de couleur, de religion...

L'auteur du projet de loi a dressé la liste de quelque 20 motifs de discrimination illégale. En toute justice, je dois avouer qu'elle a tenu compte d'à peu près tous les aspects de discrimination possibles et j'en l'en félicite.

J'approuve l'objectif du projet de loi, mais je me demande, et c'est seulement une question car aucun d'entre nous ne peut en être certain, combien de ces motifs seraient reconnus par un tribunal. Certes, plusieurs ont été contestés, mais combien résisteraient à la contestation, nous l'ignorons. Nous savons que les tribunaux pourraient avoir quelque chose à dire concernant notre droit à exercer plus ou moins de discrimination quand on loue un appartement s'il est situé au sous-sol au lieu d'être situé dans un complexe important. C'est une question qu'il faudra explorer si le projet de loi passe à l'étape de l'étude en comité.

La deuxième partie du projet de loi présente une stratégie nationale relative à l'habitation. Les conditions sont plutôt utopiques, mais si on essaie de faire quelque chose, autant placer la barre très haut. Je le répète, j'en félicite la députée.

Initiatives parlementaires

Avant 1993, nous avions une stratégie nationale en matière de logement. Dans les années 1970 et 1980, du temps de Trudeau, les Affaires urbaines étaient l'un des ministères les plus importants à Ottawa et celui qui avait le plus de prestige. On pourrait dire qu'il est devenu trop gros, qu'il souffrait d'inflation et qu'il était peut-être devenu incontrôlable, mais le fait est qu'il remplissait un besoin que la députée voit maintenant comme une priorité à laquelle il faut répondre. Avec quelques ajustements, nous pourrions reprendre les mêmes principes que ceux qui ont été appliqués dans les années 1970 et 1980 et les faire fonctionner. C'est un défi que le gouvernement devrait relever.

J'ai remarqué que comment sauver nos villes faisait la une du numéro de *Maclean's* de cette semaine. Je devrais dire par souci d'équité envers la députée que ce n'est pas seulement les villes dont elle parle dans son projet de loi parce que, de toute évidence, la pauvreté existe aussi dans les régions rurales et qu'il y a dans ces régions des besoins de logement auxquels il faut répondre. Cela fait également partie du projet de loi. Il ne fait aucun doute qu'il faut répondre aux besoins des villes. Le gouvernement doit jouer un rôle prépondérant dans ce dossier et arrêter de prendre la Constitution comme excuse.

Il faudra voir ce qui ressort de la réunion qui doit avoir lieu du 31 mai au 3 juin à Hamilton, en Ontario. Nous espérons que, quand il en ressortira, le ministre des Finances pourra nous donner une idée claire des intentions du gouvernement.

En conclusion, j'appuie la députée dans ses efforts. Nous aimerions beaucoup que ce projet de loi soit mis aux voix, malheureusement ce n'est pas le cas, mais la députée pourra peut-être représenter son projet de loi, comme ça se fait souvent, et que cette fois il pourra faire l'objet d'un vote et être renvoyé à un comité où nous pourrions régler les détails nécessaires pour pouvoir appuyer une bonne cause.

• (1850)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): D'abord, monsieur le Président, je tiens à revenir sur ce que mon collègue a essayé de faire en invoquant le Règlement, ce qui ne l'a pas mené bien loin, et à clarifier officiellement les choses.

Je suis persuadé que la source d'information du député de Mississauga-Ouest est loin d'être impeccable. On nuit à la réputation d'un constructeur et d'un directeur de projet en répandant une information qui n'est pas vraie, en fait. Dans le cas qui nous occupe, la résidence dont parle le député, soit Urban Manor, à Edmonton, qui se trouve dans la circonscription d'Edmonton-Centre-Est, abrite en fait 62 personnes à l'heure actuelle. Si elle avait été condamnée par quelque ordre de gouvernement que ce soit, elle serait normalement fermée à l'heure actuelle. Or, elle n'est pas fermée. Autrement dit, l'information est moins qu'impeccable. Je crois que c'est une bonne façon de présenter les choses et de rétablir la vérité des faits.

Nous devrions féliciter les gens qui se proposent de construire une autre résidence. On logera ainsi beaucoup d'autres personnes.

Lorsque la question du logement a été soulevée, je n'ai pas pu m'empêcher de songer à l'époque où des membres de ma famille sont arrivés au Canada. Ils sont arrivés en tant que réfugiés. J'ignore si tous les députés savent seulement ce qu'est une grainerie mais, au début des années 20 et jusque dans mon enfance, c'était une structure en bois qui servait à contenir le grain qui allait quitter la ferme.

Les membres de ma famille sont d'abord arrivés à Montréal, puis ils sont allés en train jusqu'en Saskatchewan. Ils y ont été accueillis par une famille qu'ils n'avaient jamais vue et qui faisait partie d'une organisation appelée MCC, ou Comité central mennonite, qui aidait

les réfugiés à venir au Canada. Cette famille a réaménagé une grainerie pour ma famille. Ma grand-mère nous a dit maintes fois, à nous, les plus jeunes, à quel point elle était reconnaissante qu'on leur ait offert quelque chose qu'ils ne pouvaient pas s'offrir eux-mêmes. Par pure générosité, cette famille avait offert ce qu'elle pouvait. C'était à l'époque une structure remise à neuf, probablement aussi bonne que de nombreux garages autonomes qui logent aujourd'hui nos voitures. Ma famille a vécu là-dedans, et nous étions très contents d'avoir un abri.

Il est très important d'avoir un abri dans la vie. Le député est allé jusqu'à dire que c'était un droit fondamental de l'être humain. C'est indéniablement très important, surtout compte tenu de notre climat. Nous devons prendre les mesures nécessaires pour garantir un logement abordable à ceux qui n'en ont pas.

Une des faiblesses que je relève dans certains projets que préconise le gouvernement, c'est que les responsables ne connaissent aucune restriction quant à leur manière de dépenser. Il est fort possible de construire des logements très abordables à un coût raisonnable. Grâce à des subventions gouvernementales, ces logements seraient mis à la disposition de démunis. Malheureusement, il arrive trop souvent que ceux qui s'intéressent à de tels projets ont des plans d'architecture très ambitieux et dépensent sans compter. Ils pourraient bâtir deux fois plus d'unités d'habitation avec le même argent si seulement ils s'en tenaient à des normes minimales.

La plupart des gens, comme mes grands-parents lorsqu'ils sont arrivés au Canada, ne cherchent pas un logement somptueux. Dans notre société aujourd'hui, les gens s'attendent à avoir une cuisine, peut-être un salon ou une salle de séjour, des chambres à coucher et une ou deux salles de bains. Le projet n'est pas coûteux, mais il le devient s'il comprend une série de détails architecturaux qui vont bien au-delà des normes minimales.

Je pense aussi avec affection à Habitat for Humanity, organisation de bienfaisance qui bénéficie donc de subventions gouvernementales et qui fournit, je crois, des reçus pour fins d'impôt. Des gens de nature charitable s'unissent, fournissent les matériaux et la main-d'œuvre, et construisent des logements pour des démunis. C'est magnifique. Les démunis eux-mêmes participent aux travaux. Je pense que c'est un autre plan sur lequel on peut miser.

Monsieur le Président, je n'en suis qu'à la moitié de mon discours, mais je comprends à votre signal que mon temps est écoulé.

• (1855)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier les députés qui ont participé au débat et qui ont pris le temps de lire cet important projet de loi et d'exposer leur point de vue.

Je reconnais que la province de Québec est à l'avant-garde dans le domaine du logement social. Je viens d'une province qui était aussi un chef de file en la matière mais qui, depuis le changement de gouvernement, a perdu bien des plumes sous ce rapport.

Je suis sensible à certains propos exprimés par le secrétaire parlementaire. Je conviens que le logement n'est pas l'affaire d'une seule partie. Le projet de loi préconise une coopération entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et les peuples autochtones.

Ajournement

Le secrétaire parlementaire a indiqué que le gouvernement fédéral avait reconnu le besoin de logement. C'est vrai en partie, mais il doit préciser qu'il ne l'a fait qu'après que des groupes comme la Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et le Toronto Disaster Relief Committee eurent exercé des pressions incroyables ou qu'un dénommé Daniel Dufresne, que j'ai rencontré, eut recueilli de sa propre initiative 1 500 signatures sur une pétition soulignant le besoin de logement. La communauté s'est soulevée pour faire pression sur le gouvernement depuis qu'il s'est désintéressé de ce dossier en 1993.

J'ai été curieuse d'entendre le secrétaire parlementaire dire que le gouvernement appuie les coopératives d'habitation. Je suis heureuse d'apprendre que l'on devrait enfin répondre au besoin de créer un organisme indépendant, puisque la Fédération de l'habitation coopérative du Canada travaille à cela depuis longtemps.

D'une certaine manière, c'est paradoxal, parce que les coopératives sont vraiment un succès canadien. Elles ont vu le jour dans notre pays. Elles prouvent de manière tangible qu'il est possible de construire des logements abordables, de type intermédiaire, où les familles peuvent vivre en sécurité et où peut s'établir un véritable esprit communautaire. Toutefois, aucune nouvelle coopérative n'a été créée depuis 1993, année où le gouvernement s'est retiré du financement des coopératives et des logements sociaux. À mon avis, c'est une véritable tragédie.

Même avec ce nouvel accord, le Québec continuera de créer des coopératives. C'est merveilleux, mais cela ne risque guère de se produire ailleurs, car malheureusement, ce cadre n'est pas suffisamment rigoureux pour que se concrétisent certains points importants soulevés à la Chambre aujourd'hui par différents députés. J'estime que c'est une tragédie bien réelle qui est en train de se produire ici.

Nous avons dans notre pays une capacité et des ressources énormes pour créer des logements sociaux sans but lucratif ou des coopératives d'habitation, mais nous semblons laisser tout cela se gaspiller, parce que nous n'avons pas de programme financier pour mettre en oeuvre pareils projets.

Ce débat a été important. J'espère que nous avons un peu progressé dans la reconnaissance de l'importance des droits de chaque individu d'avoir un logement adéquat, accessible et abordable et d'en jouir en toute sécurité. J'encourage le gouvernement à aller au-delà de l'accord-cadre et à envisager une véritable stratégie nationale du logement qui nous rapprocherait de l'objectif consistant à fournir 30 000 unités de logement par année, afin de bâtir des collectivités sûres et saines avec les municipalités, les provinces, les territoires et les groupes autochtones ainsi que les organismes locaux actuellement prêts à créer de tels logements.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

● (1900)

[Traduction]

LES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, je reviens à une question que j'ai posée à la Chambre il y a quelques années au sujet d'un contrat où le gouvernement du Canada semblait avoir commis des irrégularités. J'ai écrit à la vérificatrice générale et au commissaire de la GRC à ce sujet. L'affaire a trait à une entreprise appelée Lancaster Aviation.

Je suis préoccupé par un contrat auquel est partie Lancaster Aviation ainsi que par d'autres questions concernant l'entreprise Airspares International qui a son siège social à Deerfield Beach, en Floride. Cette entreprise appartient à un trafiquant de drogue et blanchisseur d'argent connu internationalement qui a été trouvé coupable aux États-Unis. Dans son entrepôt, ce trafiquant garde des pièces d'avion et du matériel militaire appartenant au gouvernement du Canada. Je suis ce dossier depuis deux ans. Le gouvernement n'a pas encore répondu à nos questions et donné de l'information sur ce dossier.

La première question que j'ai posée à la Chambre s'adressait au ministre de la Défense, à l'avant-avant dernier ministre des Travaux publics ainsi qu'au ministre qui vient tout juste d'être limogé, il y a une semaine. Ce dossier était entre les mains de trois ministres qui ont été remerciés par le premier ministre du Canada pour avoir mal fait leur travail dans nombre de dossiers.

Toutefois, lors d'un entretien privé que j'ai eu avec le ministre des Travaux publics aujourd'hui, je lui ai dit qu'il était maintenant responsable d'un ministère et qu'il avait le même secrétaire parlementaire. Je lui ai dit que je ne voulais pas entendre la réponse que j'avais entendue à la Chambre des communes pendant deux bonnes années.

Nous voulons savoir ce que sont devenues ces pièces de rechange. Comment une compagnie au Canada qui a obtenu un contrat du gouvernement du Canada peut-elle être autorisée à aller conclure un contrat en Floride avec une personne reconnue coupable de blanchiment d'argent et de trafic de drogue à l'échelle internationale?

Dans leurs interventions à la Chambre sur cette question au cours des deux dernières années, les ministres ont dit que tout était dans l'ordre et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Toutefois, le commissaire de la GRC a déclaré qu'il n'avait pas enquêté dans ce dossier parce qu'on ne lui avait pas demandé de le faire. Des ministres répondent à des questions à la Chambre sans s'en tenir aux faits.

À l'instar du public canadien, je veux des renseignements sur ce dossier. Il serait intéressant de savoir si certaines de ces pièces de rechange d'aéronef ne sont pas tombées entre les mains de terroristes internationaux. Les députés n'auront pas oublié le 11 septembre et le lien qui a été fait avec l'industrie de l'aviation en Floride. Pourquoi ne pourrions-nous pas savoir où sont passées ces pièces de rechange et si on les a payées au gouvernement du Canada? Pourquoi ne pourrions-nous pas savoir si ce criminel notoire a encore un contrat avec la société de Milton, en Ontario, et comment le gouvernement continue de récompenser cette société, Lancaster Aviation, en lui octroyant un contrat après l'autre sans processus d'adjudication?

Ajournement

Nous voulons des réponses à des questions comme celles-là. Nous espérons que le secrétaire parlementaire, sous la gouverne du nouveau ministre, pourra fournir certains détails factuels sur ces pièces de rechange et cette entente contractuelle.

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa persistance. La question qu'il soulève est importante.

Par suite d'un appel d'offres concurrentielles lancé en 1997 et en 2000, Lancaster Aviation a obtenu des contrats portant sur la commercialisation et l'aliénation de biens excédentaires comprenant deux hélicoptères d'une valeur de 20 millions de dollars et huit avions Challenger valant environ 30 millions de dollars. Il y a également des pièces de rechange d'une valeur inférieure à un million de dollars.

Lancaster Aviation vend ces produits à l'endroit le plus avantageux pour elle, qui se trouve être la Floride. La société a loué de l'espace dans un hangar pour entreposer ces biens. De fait, les deux hélicoptères ont été vendus au département d'État américain pour 20 millions de dollars US, et les huit avions Challenger ont été vendus à DDH Aviation de Fort Worth, au Texas, pour 30 millions de dollars US.

Il ne reste plus actuellement que des pièces de rechange d'une valeur de 1 million de dollars ou moins. Ils se trouvent sous la garde de Lancaster Aviation, mais appartiennent toujours au gouvernement du Canada.

Le député a soulevé une question importante. Il a écrit à la GRC à ce sujet. Lancaster Aviation a loué de l'espace d'entreposage à une société constituée dont le propriétaire a été condamné pour une infraction. Il n'est certainement pas courant pour le gouvernement du Canada de traiter avec des criminels condamnés. Dans le cas présent, nos pratiques courantes ne prévoient pas de vérifier les antécédents d'une personne qui a loué des locaux à un entrepreneur.

Par conséquent, malgré les interventions du député, j'ai demandé aux responsables du ministère d'examiner nos pratiques et nos procédures contractuelles pour déterminer s'il est souhaitable d'établir d'autres garanties concernant soit des sous-traitants soit d'autres parties avec qui certains de nos entrepreneurs sont en relation. Nous détenons un cautionnement de 250 000 \$ de Lancaster. Les biens sont saufs. Ils appartiennent au gouvernement du Canada. Le processus va donc se poursuivre

Je remercie le député pour avoir soulevé cette question, avoir fait appel à la GRC et nous avoir demandé de faire tous les efforts nécessaires pour protéger nos biens. Pour donner suite aux interventions du député, nous continuerons à réévaluer de temps en temps nos pratiques contractuelles.

● (1905)

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, je voudrais savoir pourquoi le gouvernement du Canada refuse d'ordonner une enquête dans ce dossier, en demandant au FBI, ou à la GRC en association avec le FBI, d'aller en Floride et y effectuer une enquête pour découvrir ce qu'il est advenu des pièces de rechange dont je parle.

Henry McFlicker est un criminel notoire et un blanchisseur d'argent reconnu. Cela n'éveille-t-il pas des soupçons qu'il diffuse de la publicité dans laquelle il dit détenir un contrat avec un fournisseur de pièces de rechange pour le gouvernement du Canada et être distributeur exclusif de ces pièces? Il y a quelque chose qui cloche.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de faire enquête sur Henry McFlicker? Pourquoi ne nous dit-il pas exactement ce qu'il est advenu

de ce stock de pièces de rechange de 15 millions de dollars? Où sont-elles passées? Entre les mains de terroristes? Henry McFlicker les possède-t-il encore? Ont-elles été saisies lorsque le FBI a fait une descente chez lui et quand il a été reconnu coupable de blanchissage d'argent? En fin de compte, nous voulons savoir ce qu'il est advenu de ces pièces de rechange.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, la société Lancaster Aviation continue de commercialiser les biens restants. Comme je l'ai dit, il reste pour moins d'un million de dollars de pièces de rechange.

Je ferai également remarquer que, malgré l'inquiétude du député, la GRC s'est renseignée et a établi que les services américains de renseignement de sécurité ne lui avaient pas demandé d'enquêter sur les liens entre Lancaster et Airspares. La GRC a pris des mesures appropriées pour s'assurer qu'il n'y a rien en l'occurrence dont elle aurait raison de s'occuper.

Je remercie le député de sa question. À la suite de ses interventions, j'espère que nos pratiques contractuelles et que les garanties que nous avons mises en place assureront dans une plus grande mesure encore la protection des biens du Canada.

● (1910)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir ramener à la Chambre une question que j'ai soulevée le 27 février. Pour expliquer brièvement mon propos, le bureau atlantique des Affaires indiennes et du Nord canadien est situé à Amherst, en Nouvelle-Écosse, depuis une cinquantaine d'années. De temps à autre, il semble que les fonctionnaires et les autorités décident de l'installer ailleurs, de sorte que les employés des Affaires indiennes et la population de Amherst et des environs se demandent avec inquiétude ce qui se passera et si le bureau atlantique des Affaires indiennes sera installé ailleurs ou non.

Amherst est une petite localité de 10 000 habitants. Le bureau des Affaires indiennes emploie 140 personnes qui ont toutes des familles. Elles participent à la collectivité en tant que bénévoles, etc. Il est vraiment important que le bureau demeure dans cette localité.

Nous avons connu cette situation en 1990 et en 1997 et nous la connaissons encore une fois en 2002. En 1997, la dernière fois, j'ai communiqué avec la ministre des Affaires indiennes et je l'ai interrogée sur le projet de réinstallation. Elle a dit que le gouvernement respecterait les désirs des autochtones. Les autochtones ont tenu une rencontre lors de la conférence atlantique d'orientation des chefs des premières nations. Ils ont voté pour que le bureau demeure à Amherst. Lorsque je suis revenu à la Chambre et que je me suis entretenu avec la ministre, elle a dit que, si c'est ce que désiraient les autochtones, c'est ce que ferait le gouvernement; il accéderait aux désirs des autochtones.

Ajournement

Toutefois, nous revoici à peine quelques années plus tard en train de discuter si nous allons le déménager ou non. Les bureaucrates ont maintenant embauché un expert-conseil du secteur privé pour mener une étude visant à déterminer s'il devrait être situé à Fredericton, à Halifax ou ailleurs. Nous croyons fermement que les fonctionnaires voudraient qu'il soit situé ailleurs, bien que Amherst soit le meilleur endroit. Il est situé en un point central par rapport à toutes les premières nations qu'il dessert. C'est le meilleur endroit à partir duquel desservir les premières nations. C'est une excursion d'une journée pour la presque totalité des 38 premières nations qu'il dessert. Si le bureau déménage ailleurs, cela représentera alors une excursion avec une nuitée pour les premières nations désirant obtenir des services. C'est un service à faible coût de revient. On a fait la preuve qu'il dessert bien la collectivité à partir de Amherst. Nous voulons certes qu'il demeure là.

Permettez-moi de réitérer le fait que si l'on décide de le déménager, l'incidence sur Amherst, et elle est censée être déterminée dans le cadre de l'étude, sera très dramatique et négative. Nous perdrons au centre-ville de Amherst 140 emplois qui offrent beaucoup d'aide et de soutien à nos petites entreprises. Nous perdrons des bénévoles irremplaçables. Bon nombre des employés des Affaires indiennes sont des bénévoles au sein de notre collectivité. Même des organismes comme Centraide ont indiqué qu'ils subiront des préjudices si nous perdons ce bureau. Un directeur m'a dit un jour que nous perdrons des écoles et des enseignants si le bureau des affaires indiennes disparaissait, car avec la diminution du nombre d'étudiants nous ne pourrions justifier un nombre élevé d'enseignants.

Le ministre m'a déclaré directement que si l'étude révèle que les coûts de déménagement du bureau régional sont plus élevés que ceux du maintien de celui-ci à cet endroit, il n'effectuera pas de changement. Je rappelle de nouveau que les autochtones ont voté en faveur du maintien du bureau à Amherst.

Les aspects économiques de la situation font qu'il est plus rentable de le laisser à Amherst. Il en coûtera sans doute de 3 à 5 millions de dollars pour le déménager. Les frais d'exploitation de ce bureau s'élèveront à des centaines de milliers de dollars de plus par année.

Le ministre est-il disposé à confirmer maintenant que le bureau des Affaires indiennes de la région de l'Atlantique demeurera à Amherst, en Nouvelle-Écosse?

M. John Finlay (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à la question du député de Cumberland—Colchester, qui porte sur l'étude de l'emplacement choisi pour le bureau régional des Affaires indiennes et du Nord canadien dans la région de l'Atlantique.

Comme le député le sait et comme il l'a si bien dit, une telle étude est en cours. Il ne s'agit pas d'une étude sur le choix d'un autre emplacement, comme diverses sources l'ont affirmé. Je tiens à rappeler aux députés qu'il est parfaitement normal qu'un ministère examine périodiquement l'efficacité et l'efficience de sa prestation de services à ses clients, en l'occurrence les premières nations de la région de l'Atlantique.

Depuis un certain nombre d'années, comme le député l'a dit, le rôle du ministère est devenu de plus en plus consultatif, la gestion des programmes ayant été cédée aux premières nations. En conséquence, ce genre d'évaluation est nécessaire pour que l'on s'assure que les premières nations de l'Atlantique continuent d'obtenir le soutien et les services dont elles ont besoin et que leurs

besoins sont mis en équilibre avec un usage optimal des fonds publics.

En disant cela, je ne réfute aucun des points avancés par mon collègue d'en face. Le travail est simplement confié à une entité indépendante. Toute décision qui pourrait découler de l'étude, une fois terminée, reposera sur une solide analyse de cas, sur une analyse de rentabilité minutieuse.

Cependant, comme l'étude n'a pas été reçue, aucune décision n'a été prise, et aucune ne le sera avant que l'étude ne soit remise. Dans le cadre des pratiques normales, une étude de la prestation des services aux clients du bureau régional de l'Atlantique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est actuellement en cours. Je le répète, il ne s'agit pas d'une étude sur le déménagement.

Le député a écrit au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de l'étude, et il a de nouveau reçu l'assurance que l'étude était une analyse de rentabilité portant sur la conduite optimale des activités du gouvernement du Canada, et non sur le déplacement du bureau.

Des rapports provisoires sont régulièrement communiqués au personnel de la région, et la direction régionale a informé les représentants syndicaux locaux au moyen de réunions régulières. Des fonctionnaires de la région de l'Atlantique ont discuté de l'étude avec le maire d'Amherst ainsi qu'avec le député de Cumberland—Colchester et avec le comité de direction de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs.

Le bureau régional de l'Atlantique est situé à Amherst, en Nouvelle-Écosse, depuis 50 ans. Les bureaux de district de Halifax et de Fredericton ont, en effet, fermé leurs portes en 1989, et leurs responsabilités ont été centralisées au bureau d'Amherst. C'est le seul bureau régional d'AINC au pays qui n'est pas situé dans une capitale provinciale ou territoriale, mais c'est également le seul bureau régional qui s'occupe de plus d'une province. Il s'occupe en fait de toutes les provinces de l'Atlantique.

Les liens entre le gouvernement du Canada et les premières nations ont beaucoup changé. Le programme du gouvernement en matière autochtone exige une collaboration plus serrée entre les divers ministères du gouvernement fédéral et les autres niveaux de gouvernement ainsi que les autres intervenants. AINC a donc jugé utile et opportun d'évaluer si la ville d'Amherst était le meilleur endroit à partir duquel continuer de coordonner les activités régionales du ministère pour les quatre provinces de l'Atlantique. On a décidé de faire faire une analyse de rentabilisation par un organisme indépendant dans ce cas.

Cette mesure représente un examen fonctionnel normal de l'efficacité opérationnelle d'AINC et une analyse pertinente des coûts afin de garantir que les obligations du ministère à l'égard des autochtones de la région de l'Atlantique et de tous les Canadiens sont remplies de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

• (1915)

M. Bill Casey: Monsieur le Président, j'apprécie la réponse. J'aurais préféré entendre: «Oui, le bureau restera à Amherst», mais ce n'est pas mal. J'apprécie le fait que le secrétaire parlementaire ait dit qu'il ne s'agit pas d'une étude de relocalisation, mais de localisation.

J'ai également été heureux de l'entendre dire qu'il s'agit du seul bureau régional qui ne se trouve pas dans une capitale provinciale et que c'est le seul qui dessert quatre provinces. Géographiquement, Amherst est juste au centre des quatre provinces et au centre de la carte des premières nations qui, après tout, sont les gens que doit servir le bureau.

Ajournement

Auparavant, le ministre m'a dit que si l'étude indiquait qu'il est plus économique de maintenir le bureau là où il se trouve, il l'y maintiendrait. C'est une étude administrative et si elle révèle qu'il est préférable de maintenir le bureau à Amherst, il l'y maintiendra. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait confirmer que la politique n'a pas changé. S'il est plus coûteux de déménager le bureau et de poursuivre les activités à un autre endroit, le gouvernement va-t-il laisser le bureau régional à Amherst?

M. John Finlay: Monsieur le Président, j'ai déjà donné la réponse à cette question. C'est oui.

Le député d'en face n'est pas sans savoir que l'étude a pour but d'évaluer l'emplacement actuel du bureau de l'Atlantique du MAINC, afin de déterminer s'il répond toujours efficacement aux besoins de nos clients et s'il représente un usage efficace de l'argent des contribuables.

J'ai pris la peine de consulter une carte géographique avant de revenir répondre à cette question ce soir, parce qu'on m'a au moins informé du sujet. Le député a raison quand il dit que la localité d'Amherst se trouve au beau milieu des quatre provinces atlantiques. J'ai été à même de le constater. Peut-être alors qu'on devrait avoir confiance que la bonne décision sera prise.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 19.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 28 mai 2002

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions

Mme Redman 11797

La Loi canadienne sur les droits de la personne

Mme Grey 11797

Projet de loi C-465. Présentation et première lecture 11797

Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi 11797

Pétitions

La pornographie juvénile

M. Solberg 11797

La Société canadienne des postes

M. Crête 11797

Questions au *Feuilleton*

Mme Redman 11797

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—Le commerce international

M. Duncan 11798

Motion 11798

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11799

M. Hilstrom 11799

M. Proctor 11801

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11801

M. Borotsik 11803

M. Hilstrom 11804

M. Crête 11804

M. Cullen 11804

M. Duncan 11806

M. Proctor 11806

M. Crête 11806

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11808

M. Desrochers 11809

M. Duncan 11810

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11810

M. Proctor 11810

M. Thompson (Wild Rose) 11812

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11812

Mme Desjarlais 11813

M. Stoffer 11814

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11815

M. Stinson 11815

M. Casey 11815

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11817

M. Stoffer 11817

M. Borotsik 11817

M. Borotsik 11818

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11819

M. McNally 11820

M. Casson 11820

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11821

M. Penson 11822

M. Reid 11822

M. Mayfield 11823

M. Hill (Prince George—Peace River) 11824

M. Harper 11824

M. O'Brien (London—Fanshawe) 11827

M. Hilstrom 11828

M. Herron 11828

M. Mitchell 11828

M. Hilstrom 11829

Le commissaire à protection de la vie privée

Le Président 11830

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La députée d'Etobicoke—Lakeshore

Mme Leung 11830

Les relations canado-américaines

M. Hill (Prince George—Peace River) 11830

La Foire des sciences, technologies et informatique 2002

M. Bélanger 11830

Les prix Howard Mackie

M. Tonks 11830

L'éducation

M. Jackson 11831

Le bois d'oeuvre

M. Mayfield 11831

La Burlington Economic Development Corporation

Mme Torsney 11831

Le code d'éthique

M. Bergeron 11831

L'industrie minière

M. St-Julien 11831

Les sciences et la technologie

M. Merrifield 11832

Les affaires étrangères

M. McKay 11832

Les programmes sociaux

Mme Davies 11832

Le gouvernement libéral

Mme Picard 11832

Robert Lay

Mme Catterall 11832

L'agriculture

M. Borotsik 11833

QUESTIONS ORALES

Les subventions gouvernementales

M. Harper 11833

M. MacAulay 11833

M. Harper 11833

M. MacAulay 11833

M. Harper 11833

M. MacAulay.....	11833	Les marchés publics	
M. Sorenson.....	11833	M. Casey.....	11838
M. MacAulay.....	11833	M. Manley.....	11838
M. Sorenson.....	11834	M. Casey.....	11838
M. Manley.....	11834	M. Manley.....	11838
Les contrats gouvernementaux		Les nominations du gouvernement	
M. Duceppe.....	11834	Mme Hinton.....	11838
M. Manley.....	11834	M. Manley.....	11838
M. Duceppe.....	11834	Mme Hinton.....	11838
M. Manley.....	11834	M. Manley.....	11838
M. Gauthier.....	11834	Les contrats gouvernementaux	
M. Manley.....	11834	M. Guimond.....	11838
M. Gauthier.....	11834	M. Manley.....	11838
M. Manley.....	11834	M. Guimond.....	11839
		M. Manley.....	11839
La santé		Les nominations du gouvernement	
Mme McDonough.....	11835	M. Day.....	11839
Mme McLellan.....	11835	M. Manley.....	11839
Mme McDonough.....	11835	M. Day.....	11839
Mme McLellan.....	11835	M. Manley.....	11839
Les contrats gouvernementaux		La santé	
M. Clark.....	11835	M. Peric.....	11839
M. Manley.....	11835	Mme McLellan.....	11839
Les subventions gouvernementales		Les contrats gouvernementaux	
M. Clark.....	11835	M. Moore.....	11839
M. MacAulay.....	11835	M. Manley.....	11839
M. Reynolds.....	11835	M. Moore.....	11839
M. MacAulay.....	11835	M. Manley.....	11840
M. Reynolds.....	11835	M. Duceppe.....	11840
M. MacAulay.....	11835	M. Goodale.....	11840
Les contrats gouvernementaux		Les sources d'énergie renouvelable	
M. Lebel.....	11836	M. Binet.....	11840
M. Manley.....	11836	M. Dhaliwal.....	11840
M. Lebel.....	11836	L'agriculture	
M. Manley.....	11836	M. Hilstrom.....	11840
		M. Vanclief.....	11840
Les subventions gouvernementales		Les contrats gouvernementaux	
M. Toews.....	11836	M. Duceppe.....	11840
M. Manley.....	11836	M. Goodale.....	11841
M. Toews.....	11836	La fiscalité	
M. Manley.....	11836	M. Nystrom.....	11841
Les contrats gouvernementaux		M. Martin (LaSalle—Émard).....	11841
Mme St-Hilaire.....	11836	Les marchés de l'État	
M. Goodale.....	11836	M. Clark.....	11841
Mme St-Hilaire.....	11837	M. Manley.....	11841
M. Goodale.....	11837	Présence à la tribune	
M. Ritz.....	11837	Le Président.....	11841
M. MacAulay.....	11837	Recours au Règlement	
M. Ritz.....	11837	La période des questions	
M. MacAulay.....	11837	M. Abbott.....	11841
L'environnement		M. Boudria.....	11841
M. Caccia.....	11837	Le Bureau de régie interne	
M. Anderson (Victoria).....	11837	Le Président.....	11842
Les soins de santé			
Mme Wasylcia-Leis.....	11837		
Mme McLellan.....	11837		
Mme Wasylcia-Leis.....	11837		
Mme McLellan.....	11837		

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné — Le commerce international

Motion	11842
M. Epp	11842
M. Mitchell	11842
M. McNally	11842
M. Adams	11843
M. Stoffer	11844
Mme Bulte	11844
M. Sorenson	11846
M. Stoffer	11846
M. Dhaliwal	11847
M. Duncan	11848
M. Elley	11849
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	11849
M. Bagnell	11851
M. Stoffer	11851
M. Szabo	11851
M. Elley	11852
M. O'Brien (London—Fanshawe)	11853
M. Stoffer	11854
M. Harvard	11854
M. Kenney	11855
M. Grewal	11856
Mme Jennings	11856
M. Harris	11857

M. Solberg	11858
M. Stoffer	11859
Rejet de la motion	11860

Loi sur la procréation assistée

Projet de loi C-56. Deuxième lecture	11860
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	11861

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Déclaration des droits au logement

Mme Davies	11861
Projet de loi C-416. Deuxième lecture	11861
M. Goldring	11863
M. Mahoney	11865
Mme Bourgeois	11866
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	11867
M. Epp	11868
Mme Davies	11868

MOTION D'AJOURNEMENT

Les travaux publics et services gouvernementaux

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	11869
M. Szabo	11870

Les affaires autochtones

M. Casey	11870
M. Finlay	11871

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**